

SAINTE-GEMME

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



ELABORATION DE LA REVISION

Arrêté le :

1^{er} Août 2022

Approuvé le :

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

VISA

Date : 2 Août 2022

Le Maire,
Jean-Claude CLERGUE

**Annexe 2 au rapport de présentation
Diagnostic agricole et foncier**

2.2.3

**COMMUNE DE MONESTIES, PAMPELONNE, SAINTE-GEMME,
TAÏX, TANUS ET VALDERIES (TARN)**

PLANS LOCAUX D'URBANISME

DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FONCIER

OCTOBRE 2019

SOMMAIRE

1	L'espace agricole.....	5
1.1	Contexte et méthodologie	5
1.2	Données structurelles	7
1.2.1	Les sols, les terroirs et leur répartition	7
1.2.2	Les exploitations	18
1.2.3	Hameaux agricoles.....	26
1.2.4	Les productions.....	30
1.2.5	Les bâtiments.....	48
1.2.6	Le foncier : pression, structures, maîtrise, mitage	57
1.2.7	Les exploitants	72
1.3	Le fonctionnement de l'agriculture sur le territoire	74
1.3.1	Fonction de production : les contraintes de fonctionnement quotidiennes.....	74
1.3.2	Fonction de production : les atouts du territoire recensés par les agriculteurs	77
1.3.3	Les autres fonctions de l'agriculture sur le territoire	78
1.3.4	Synthèse du fonctionnement agricole.....	83
2	L'espace forestier.....	88
2.1	La forêt en tant qu'activité économique	88
2.1.1	Grande région «Sud-Ouest océanique » - Sylvoécocorégion « F40 - Causses du Sud-Ouest »	89
2.1.2	Grande région « Massif central » - Sylvoécocorégion « G50 - Ségala et châtaigneraie auvergnate » ...	89
2.1.3	Grande région « Sud-Ouest océanique » - Sylvoécocorégion « F30 – Coteaux de la Garonne».....	89
2.2	Les autres fonctions de la forêt	93
2.2.1	Fonctions environnementales	93
2.2.2	Qualité du cadre de vie.....	97
2.2.3	Fonctions sociales	97
2.3	La forêt vue par les exploitants agricoles du territoire.....	97
2.4	Facteurs de fragilité	98
3	Enjeux et perspectives de l'agriculture et de la forêt sur le territoire	99
3.1	Contexte historique	99
3.1.1	Le grand virage vers l'agriculture moderne au cours des 30 glorieuses.....	99
3.1.2	La situation dominante actuelle	99
3.1.3	Quelques grands perdants dans la longue évolution de l'agriculture au XXème siècle	100
3.1.4	Les limites du système dominant actuel.....	100
3.1.5	Un nouveau contexte qui émerge	101
3.1.6	La polyculture élevage reste le système de référence local	101
3.2	Les enjeux de l'agriculture	102
3.2.1	Enjeux généraux.....	102
3.2.2	Enjeux communaux.....	103

3.3	Les enjeux de la forêt.....	117
4	Annexes	118
4.1	Lexique.....	118
4.2	Cartes.....	119

1 L'ESPACE AGRICOLE

1.1 CONTEXTE ET METHODOLOGIE

Le présent diagnostic agricole et foncier s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) des communes de Monestiès, Pampelonne, Sainte-Gemme, Taix, Tanus et Valderiès qui ont fait l'objet d'un groupement de commande.

Il s'inscrit donc dans le même temps d'étude que la phase 1 de ces P.L.U., c'est-à-dire le diagnostic territorial, qu'il doit alimenter à propos de la thématique agricole. Nous lui avons adjoint également une analyse du territoire forestier.

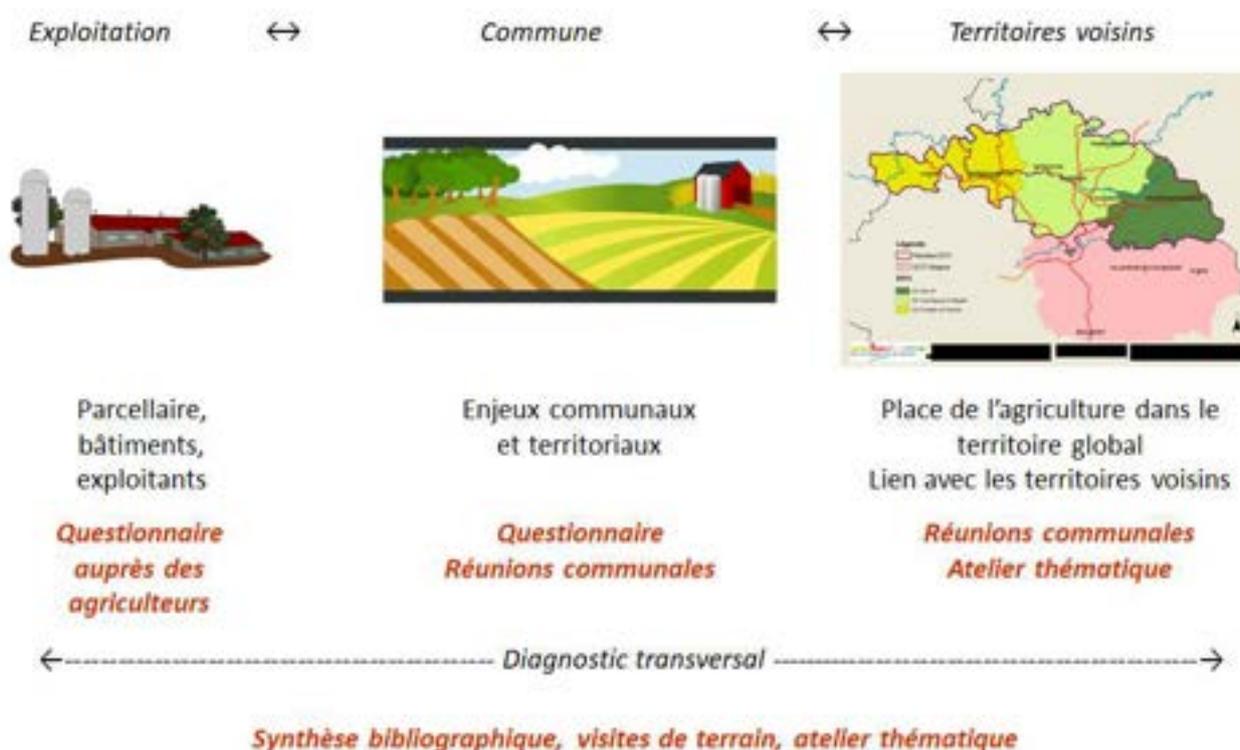
La réalisation de ce diagnostic relève d'une approche à plusieurs échelles et s'est appuyée sur plusieurs types de données :

- recueil et analyse bibliographique : documents et études disponibles à l'échelle communale et intercommunale, données statistiques, et en particulier données issues du recensement général agricole (RGA) de 2010 ou du Registre Parcellaire Graphique (RPG) ;
- collecte des données structurelles et fonctionnelles, au moyen d'un questionnaire adressé à tous les agriculteurs intervenant sur le territoire et de réunions avec les agriculteurs dans chaque commune ; les questionnaires ont été validés puis envoyés par les communes aux agriculteurs. Le questionnaire était disponible sous deux formats : (i) un format classique en papier, (ii) un format disponible sous smartphone ou PC pour une saisie directe.
- organisation d'une réunion dans chacune des 6 communes, auxquelles étaient invités les agriculteurs ayant leur siège ou exploitant des terres sur la commune. Ces réunions sont basées sur une discussion ouverte avec les agriculteurs ; un certain nombre de thèmes sont abordés par le biais de questionnement, le principe étant aussi d'amener les agriculteurs à s'exprimer ou non spontanément sur d'autres thèmes connexes. Ces réunions permettent donc de recueillir des ressentis qualitatifs. Elles sont aussi destinées à reporter sur plan cadastral un maximum d'informations géographiques : bâtiments d'exploitation, projets, problématiques de voirie, etc. A noter que la plupart des réunions ont été conduites en présence d'un ou de plusieurs membres des conseils municipaux (cette participation n'est pas comptabilisée dans le tableau 1).
- organisation d'un atelier thématique consacré à l'agriculture, auquel étaient invités élus, agriculteurs et partenaires techniques (Chambre d'Agriculture, DDT, Syndicats de Rivières, etc.). Cet atelier était destiné à établir un diagnostic agricole partagé « à dire d'acteurs » sur un certain nombre de questions et d'enjeux ayant émergé des phases antérieures ; il s'est déroulé sur une journée avec 3 temps de travail : (i) une première partie a permis d'évoquer la place de l'agriculture dans les Plans Locaux d'Urbanisme et ses liens avec le paysage et l'environnement ; (ii) la seconde partie s'est concentrée sur la qualité et la répartition des sols dans chaque commune afin de caractériser en termes d'usages et de priorités en matière de préservation ; (iii) la dernière partie s'est intéressée au fonctionnement agricole de chaque commune, aux perspectives d'évolution et besoins éventuels de protection.

Les réunions communales se sont déroulées en mars 2019 et l'atelier thématique en juillet 2019.

La figure suivante résume la méthodologie adoptée.

Figure 1 - Synthèse méthodologie générale



Le tableau suivant synthétise les données relatives à la participation des agriculteurs aux questionnaires et aux réunions communales.

Figure 2 - Participation des agriculteurs aux questionnaires et réunions

Commune	Nombre d'exploitants ¹ ayant leur siège d'exploitation		Nombre de réponses au questionnaire ²	Nombre de participants aux réunions communales
	dans la commune	hors commune		
Monestiès	26	12	3	4
Pampelonne	27	21	9	3
Sainte-Gemme	32	20	4	6
Taix	6	2	3	2
Tanus	22	9	7	3
Valderiès	48	3	7	3
TOTAL	161	67	33	21

Le taux de réponse aux questionnaires est très faible, de l'ordre de 15% du total initial des envois et on note une participation encore moins importante aux réunions.

Cette faible participation des agriculteurs peut peut-être s'expliquer par l'absence de problématiques importantes sur le territoire, telles que des conflits liés à l'extension de l'urbanisation, la plupart des communes étant dotées d'une carte communale qui encadre d'ores et déjà le développement des constructions.

¹ La liste des exploitations agricoles a été extraite de la base du répertoire SIRENE (le 22/01/2019). Elle comprend tous les établissements ayant une activité agricole, que ce soit à titre principal ou non. Elle a été complétée et corrigée par les différentes mairies, dont certaines ont fait le choix d'un envoi par associé, d'autres d'un envoi par exploitation. De plus, une dizaine d'agriculteurs exploitent des parcelles sur plusieurs des 6 communes, et ils ont reçu un questionnaire de la part des différentes mairies.

² Les structures collectives comme les GAEC ou EARL n'ont fait l'objet que d'un seul questionnaire

1.2 DONNEES STRUCTURELLES

1.2.1 LES SOLS, LES TERROIRS ET LEUR REPARTITION

Les 6 communes étudiées se situent à la charnière entre deux ensembles paysagers : le Ségala Carmausin au nord et à l'Est, la plaine de l'Albigeois au sud et à l'ouest. Ces deux ensembles se distinguent nettement par un relief et une géologie contrastées qui confèrent aux sols de ces communes des caractéristiques distinctes. Il s'agit bien d'un espace de transition, puisque la région agricole du Ségala se poursuit bien au-delà vers le nord en Aveyron tandis que les collines de l'albigeois s'étendent loin vers le sud. La diversité des terroirs qui en résulte est une des caractéristiques de ces 6 communes ; l'agriculture y est diverse, les contraintes et potentialités pédoclimatiques construisent des secteurs très variés que nous allons décrire plus loin.

L'espace est une ressource limitée sur laquelle s'exercent de nombreux enjeux et intérêts. Les espaces agricoles et naturels sont des composantes essentielles des territoires. Espaces de production, de richesses économiques, écologiques et paysagères, ils assurent de multiples services vis-à-vis de notre société : productions agricoles indispensables à la satisfaction des besoins alimentaires, milieux naturels riches en biodiversité, paysages forgeant l'identité des territoires, espaces de détente et de loisirs.

L'urbanisation, le développement des activités économiques et les infrastructures de transport conduisent à une consommation de ces espaces : maîtriser cette consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est aujourd'hui une priorité :

- la réduction des espaces agricoles a un impact sur l'autonomie alimentaire des territoires ;
- la réduction des espaces naturels, agricoles et forestiers est une menace pour l'environnement qui conduit notamment à une diminution de la biodiversité, favorise le ruissellement des eaux et altère les ressources et les paysages ;
- l'augmentation des surfaces urbanisées et les déplacements qu'elle génère accroissent les consommations énergétiques, accentuent le dérèglement climatique, avec un impact direct sur les dépenses collectives et celles des ménages ;
- l'allongement des réseaux (eaux, électricité, communication) et le développement ou l'aménagement des infrastructures de transport représentent une augmentation des coûts de moins en moins supportables pour les collectivités.

De ce fait, la lutte contre l'étalement urbain dans l'élaboration des documents d'urbanisme est une des préoccupations majeures depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (« Loi SRU »), qui s'est renforcée au fil des années et particulièrement avec la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (« Loi ALUR ») du 24 mars 2014.

1.2.1.1 L'ENJEU SOL DANS LE RAISONNEMENT DE L'URBANISATION : QUELQUES DEFINITIONS

Le sol est la mince couche située à l'interface entre la végétation et la roche-mère ou matériau parental. Un sol se crée en plusieurs centaines ou plusieurs milliers d'années, il est détruit en quelques heures à la faveur de travaux d'aménagement. Un sol est la superposition de plusieurs couches ou « horizons », que l'on peut observer en réalisant des sondages ; bien souvent, on ne connaît des sols que l'horizon de surface, souvent qualifié de « terre arable » ou « terre végétale ».

Or, le sol n'a pas pour seule vocation d'être le support sur lequel nous marchons. Il rend aussi de nombreux services directs ou indirects ; c'est ce que l'on qualifie depuis peu de « multifonctionnalité des sols ». On peut dresser une liste de tous les services rendus ou des fonctions assurées ; en voici quelques aspects :

- **Notion de production** : le sol est le support du végétal, il possède des qualités agronomiques mais il peut présenter également des contraintes vis-à-vis de la croissance des végétaux ; il assure donc une fonction directe de production, moyennant des efforts plus ou moins importants de la part des agriculteurs. Evaluer la productivité d'un sol s'assimile souvent à évaluer sa fertilité, ce qui nécessite d'en évaluer les contraintes et potentialités agronomiques ; on en déduit les sols les plus favorables à l'agriculture, ceux qui nécessitent des efforts pour lever des contraintes et par conséquent les sols à enjeux fort de production.

- **Notion de support et de constructibilité** : les sols assurent une partie de la stabilité mécanique d'une construction, des voies de circulation, ou même du paysage. Certains sols sont donc plus stables, moins sujets à l'érosion que d'autres ; d'autres nécessitent des aménagements spécifiques pour garantir cette stabilité. Dans un territoire à urbaniser, les questions que l'on peut se poser sont alors de prévenir les risques de glissements de terrain, de calculer les aléas retrait/gonflement des argiles, d'identifier les zones d'érosion ; quels paramètres liés aux sols faut-il connaître pour répondre à ces questions ?
- **Notion de biodiversité** : le sol est aussi un habitat écologique à part entière, la richesse de la faune qu'il abrite, de la flore bactérienne ou des champignons qui s'y développent sont désormais des paramètres qui sont de plus en plus étudiés avec attention ; la notion de faune et de flore « ingénieur du sol », physique et chimique, est désormais communément admise et son importance directe dans les notions de production agricole ou de stabilité des sols est reconnue. Certaines parcelles d'un territoire sont-elles plus riches que d'autres vis-à-vis de cette biodiversité ?
- **Notion de gestion des déchets** : le sol reste l'un des milieux destinataire de nos effluents, qu'ils soient agricoles (via les plans d'épandage des effluents agricoles, les rejets de nitrates ou les produits phytosanitaires), domestiques (via l'assainissement autonome des habitations, ou les plans d'épandage des boues de station d'épuration ou les produits phytosanitaires), ou industriels (via les zones de stockage de déchets). Certains sols présentent des caractéristiques plus favorables que d'autres pour recueillir, filtrer, stabiliser et assurer une certaine innocuité sanitaire à ces effluents ; il devient donc indispensable de connaître les sols concernés pour garantir des espaces où l'on puisse continuer à exercer ces rejets.
- **Notion de gestion de l'eau** : les sols assurent des fonctions de rétention, d'infiltration, et de gestion des eaux pluviales ; certains sols très perméables laissent transiter directement l'eau vers les nappes profondes, d'autres assurent un stockage provisoire, d'autres encore laissent ruisseler en surface. A l'échelle de la parcelle, certains sols pourront donc assurer un rôle de tampon ou limiter les ruissellements de surface ; à plus grande échelle, le sol joue un rôle majeur dans la gestion des inondations. Les constructions et aménagements urbains peuvent détruire cette fonction par simple imperméabilisation de la surface du sol : réseau routier, cours bétonnées de maison, toits d'habitation, parkings goudronnés des habitations ou des espaces publics urbains, parkings étendus des zones d'activités artisanales et commerciales. Peut-on identifier les sols qui présentent les meilleures capacités en terme de gestion de l'eau ou bien ceux qu'il faut à tout prix aménager afin qu'ils retrouvent ces fonctions ?
- **Notion d'usages** : un rôle indirect des sols est de proposer une amélioration de la qualité de vie des citoyens en conservant simplement le rôle de support de végétation, donc en facilitant les aménagements paysagers des parcs urbains, par exemple, ou en garantissant un paysage non bâti mais vert. Plus globalement, le sol est un des facteurs majeurs dans la construction des paysages, en ordonnant notamment la répartition des grandes occupations du sol ; l'intégrité du sol contribue au maintien de ces paysages qui sont autant ceux du quotidien des habitants que ceux des usagers de passage.
- **Notion d'énergie et de climat** : les sols sont un des principaux puits de carbone. Ils contribuent donc directement à lutter contre le dérèglement climatique ; ils garantissent indirectement la présence d'îlots de fraîcheur et contribuent aussi à la régulation thermique en ville en supportant des aménagements paysagers, en favorisant la croissance des arbres et en améliorant la capacité tampon des toits végétalisés sur les constructions bioclimatiques.

Dans la figure suivante (Figure 3), il faut comprendre que tous les sols présentent les fonctions décrites dans des proportions variables : certains sont plus voués à la production et moins à la lutte contre la régulation des crues, d'autres fournissent des matériaux de construction mais moins de services pour la production.

Cette liste non exhaustive montre que toute décision en matière d'urbanisation peut produire des conséquences irréversibles vis-à-vis de certaines fonctions assurées directement ou indirectement par les sols. L'urbanisation des territoires, qu'elle passe par la construction d'une habitation, d'une ZAC ou d'un rond-point conduit donc à une artificialisation des sols : soit ils disparaissent complètement au profit de surfaces imperméabilisées, soit on tente de les remplacer par des sols artificiels. Or, ces sols dits « urbains » ne peuvent pas remplir les mêmes rôles et les mêmes fonctions que les sols « naturels », ne serait-ce que parce qu'ils sont déconnectés les uns des autres dans le paysage et parce que l'on ne sait pas encore recréer de vrais sols fonctionnels à partir de couches de matériaux superposées.

Bien que l'on se situe dans un territoire où les espaces agricoles et naturels semblent majoritaires, on assiste à une lente érosion des surfaces de sols naturels, à leur dispersion et isolement au sein d'espaces bâtis plus ou

moins denses, ou bien à leur transformation indirecte du fait de l'activité humaine (imperméabilisation par exemple). Nous percevons moins cette évolution que dans certains territoires très urbanisés de métropoles, car elle nous semble plus diluée et le territoire plus résilient.

Les décisions à prendre en matière d'urbanisme concernent donc autant la surface globale de sols naturels que l'on souhaite maintenir que sa répartition dans le territoire : par exemple, une surface importante de sol à forte qualité de production agricole, disséminée sur le territoire en une mosaïque de parcelles entrecoupée de zones bâties, est moins utilisable en termes de production agricole que des unités foncières cohérentes.

Afin de proposer une évaluation de l'impact des décisions d'urbanisme sur le territoire au regard de cette question des sols, nous procédons en plusieurs étapes :

- Nous proposons un inventaire des sols sur le territoire : type et répartition,
- Nous analysons les fonctions assurées par les sols du territoire,
- Nous proposons des clés de décision pour la prise en compte de ces sols et de leurs fonctions dans les choix d'urbanisation.

Figure 3 - Les fonctions du sol



1.2.1.2 INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DES SOLS DU TERRITOIRE

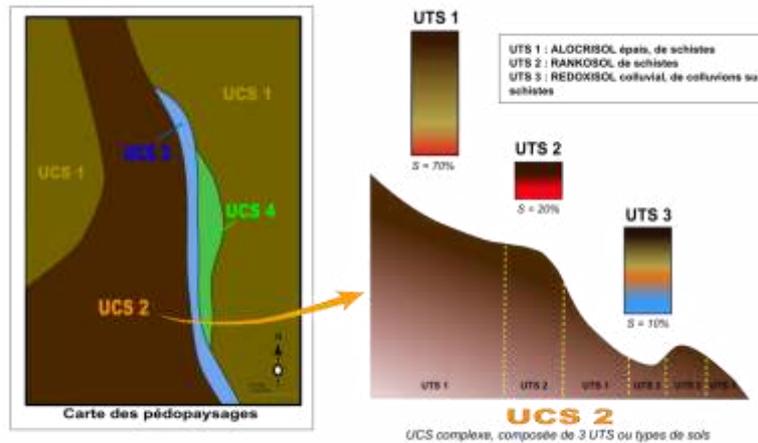
Le territoire des 6 communes qui font l'objet de l'étude est partiellement couvert par la carte pédologique du Référentiel Régional Pédologique du Tarn, qui propose une carte des sols à l'échelle du 1/250000 (www.gissol.fr). Cette carte des sols et des paysages s'appuie sur un cahier des charges national, élaboré par le laboratoire INFOSOL de l'INRA. Elle nécessite de faire des observations de terrain (sondages tarière, fosses pédologiques etc.), une synthèse et un tracé, puis il faut compléter une base de données nationale, DONESOL. A la fin du processus, la carte est soumise à une labellisation par des experts mandatés par le Ministère de l'Agriculture.

Cette carte, du fait de son échelle au 1/250000, est construite selon des modalités très spécifiques ; ces modalités conduisent à délimiter et représenter *graphiquement* des UCS (pour Unités Cartographiques de Sols). Ces UCS peuvent être des associations de sols que l'on qualifie d'UTS (pour Unités Typologiques de Sols), en

proportion variable : certaines UCS sont composées de plusieurs UTS, d'autres sont composées d'une unique UTS. *Les UCS sont donc dessinées sur la carte, tandis que les UTS qui décrivent les sols eux-mêmes ne le sont pas.* Les UTS ne sont référencées que dans la base de données DONESOL, avec toutes leurs caractéristiques quantitatives et qualitatives. Autrement dit, l'échelle de la carte est telle qu'elle ne permet pas de représenter graphiquement les types de sols.

Le schéma suivant en donne le principe général. Sur ce schéma, on montre par exemple que l'UCS 2 qui est dessinée sur la carte au 1/250000 est composée de 3 UTS avec des proportions relatives spécifiques. Chaque UTS représente alors un type de sol bien défini.

Figure 4 - Le concept de représentation des sols dans une carte au 1/250000

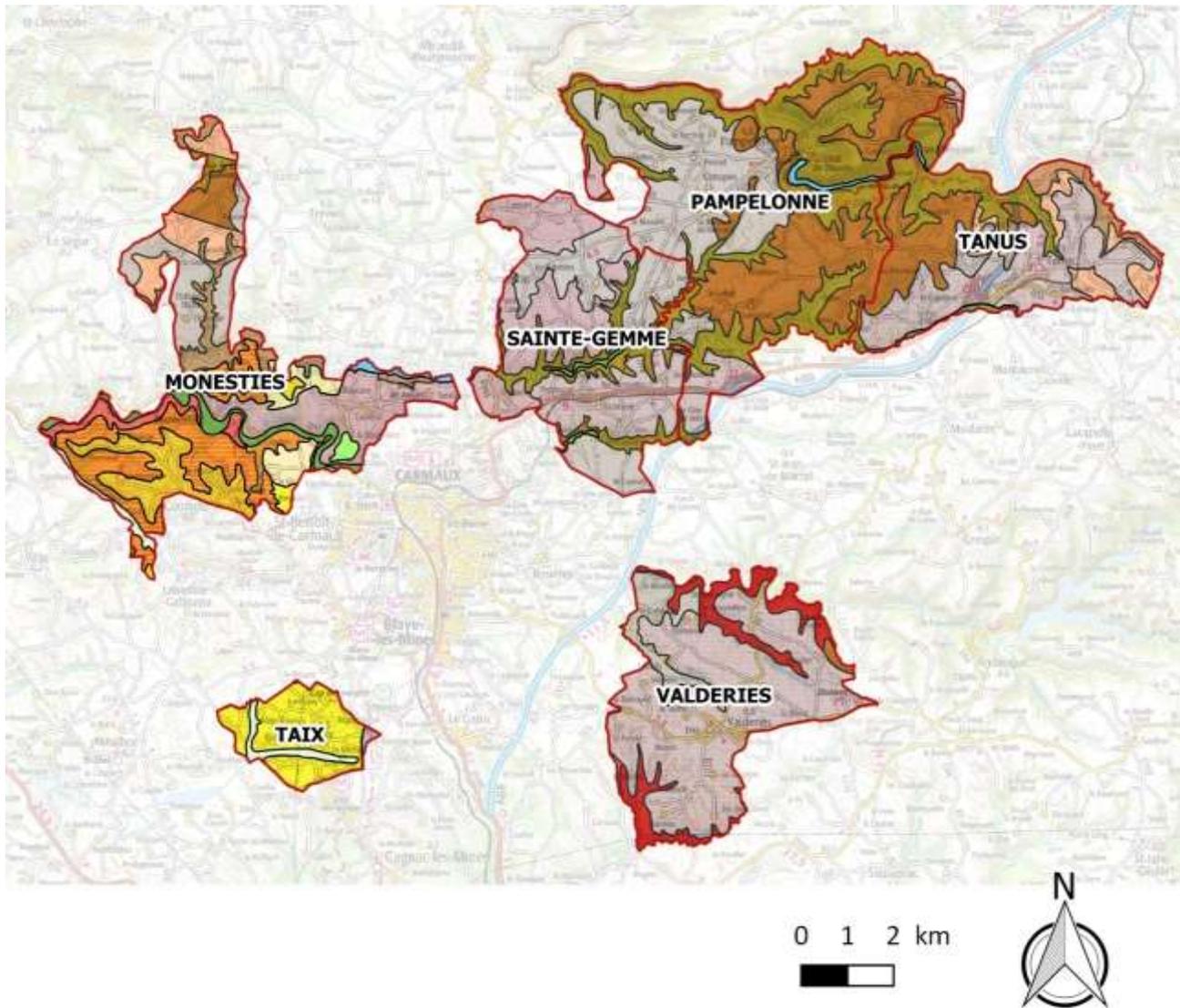


Cette carte des sols est donc utilisable pour les analyses territoriales à condition de tenir compte de deux grandes spécificités :

- Graphiquement, elle représente des UCS qui sont le plus souvent des associations de sols, plus rarement des sols uniques ; mais elle donne aussi la proportion relative de chacun des sols au sein de chaque UCS. Toutes les caractéristiques des UCS et des UTS qui les composent (physico- chimie des sols, modèle de répartition dans le paysage, liaisons entre unités) sont regroupées dans une base de données DONESOL que l'on peut donc interroger.
- La carte est établie à une échelle, -le 1/250000-, et avec une précision qui limitent les possibilités de croisement avec des documents cartographiques à des échelles plus grandes (cadastre notamment).

Cette carte des sols propose une vingtaine de types de sols ou UTS qui peuvent se regrouper en plusieurs ensembles (Figure 5).

Figure 5 - Extrait de la carte des sols du Tarn pour le territoire



BASSIN AQUITAIN - Plaines et terrasses alluviales (Quaternaire)

- 7-Sols de la basse plaine sur alluvions récentes de l'Agout, du Dadou et du Cérou
- 213-Sols des formations alluviales caillouteuses anciennes de l'Aveyron, du Viaur et de leurs affluents : formations antérieures à la moyenne terrasse et formations de Somnard
- 16-Sols des basses plaines sur alluvions récentes à dominante calcaire (Agros, Bagas, Bernazobre, Ganoubre, Girou, Lézert, Merdalou, Poulobre, Tescou, Thoré aval, Vère, Vidales, ...)
- 17-Sols des basses plaines sur alluvions récentes, à dominantes acides, d'origines hétérogènes (molasses, argiles à graviers, schistes, roches métamorphiques du Massif Central)

BASSIN AQUITAIN - Coteaux à substrats hétérogènes (Tertiaires principalement)

- 53-Sols des coteaux molassiques avec présence importante de graviers et cailloutis siliceux, sur molasse et dépôts graveleux (argiles à graviers du Tertiaire, alluvions anciennes du Quaternaire)
- 70-Sols sur argiles rouges à dominante calcaire avec présences localisées de bancs calcaires, d'argiles à graviers et de marnes rouges

BASSIN AQUITAIN - Plateaux sur calcaires tendres (Tertiaire)

- 62-Sols des plateaux sur calcaire tendre (parfois des calcaires limoneux) du Tertiaire avec présence souvent importante de sols superficiels (Régosols, lithosols, badlands), (Albi, Sieurac, Lautrec, Revel, ...)
- 65-Sols des plateaux sur calcaire tendre du Tertiaire avec présence de sols bruns calciques dominants

MASSIF CENTRAL - Ségala et assimilés

-  101-Sols des plateaux conservés ou moyennement disséqués sur argiles à graviers (dont les plateaux présents dans le Bassin Aquitain, région de Sivens, ...)
-  103-Sols des collines à sommets larges sur argiles à graviers
-  104-Sols des collines à sommets étroits sur argiles à graviers (dont les collines présentes dans le Bassin Aquitain, région de Sivens, ...)
-  105-Sols des vallons des ruisseaux secondaires dans les collines et plateaux sur argiles à graviers
-  109-Sols des plateaux disséqués sur roches cristallines et métamorphiques du piémont recouverts de dépôts résiduels issus des argiles à graviers et assimilés
-  111-Sols des plateaux conservés sur les formations schisteuses ou assimilées (micaschistes, quartzites, grès métamorphiques, ...) du piémont
-  116-Sols des vallées encaissées et des collines à pentes fortes à très fortes sur formations schisteuses ou gneissiques, et lambeaux d'argiles à graviers du piémont
-  119-Sols des vallées encaissées à pentes fortes dans les schistes, micaschistes et calcschistes du piémont
-  120-Sols des versants des vallées encaissées à pentes moyennes à fortes dans les granites ou les gneiss du piémont
-  310-Sols des plateaux sur les roches métamorphiques ou cristallines non calcaires (gneiss et parfois granite) du piémont du Massif Central

MASSIF CENTRAL - Piémont du dôme de la Grésigne et du Quercy. Causse du Castrais

-  84-Sols limoneux ou argileux sur psammites et pélites rouges du Permien (Rougiers)
-  86-Sols sur les grès du Trias, avec des pentes faibles sur le Dôme de la Grésigne, et des pentes fortes dans les vallées
-  91-Sols fersiallitiques peu épais couverts de végétations naturelles, passant parfois aux Rendosols et Lithosols, des causses sur pentes faibles sur calcaires durs karstifiés, des régions du Quercy et du Castrais

Autres Unités Cartographiques (UC non sol)

-  Zones remaniées par l'homme : carrières
-  Zones urbanisées
-  Plans d'eau

Ces ensembles et le détail des modes de répartition dans le territoire ont donc également fait l'objet de discussions au cours de l'atelier thématique. Les participants à cet atelier (des agriculteurs, des élus et des techniciens du territoire) ont été conviés à s'exprimer autour des sols, de leur répartition et de leurs fonctions. Toutefois, le faible nombre d'agriculteurs participants n'a pas permis d'aller au bout de la démarche et d'élaborer une carte des sols « à dire d'expert ». Les éléments qui ressortent de cette journée sont décrits dans les paragraphes suivants.

A Ensemble du « Bassin aquitain »

Les travaux ont permis de mettre en avant l'importance de deux ensembles de paysages : les plateaux sur calcaire tendre (UC62 et 65) et les plaines et terrasses des vallées.

Les zones de plateau sur calcaire tendre correspondent pour l'essentiel à la commune de Taïx. Dans ce territoire, l'hétérogénéité des sols est liée à celle du relief : l'épaisseur des sols s'ordonne selon la position dans le relief (sommets de colline, versant puis bas de versant). Les sols sont majoritairement calcaires, argileux, peu profonds en sommets de colline et zones de convexité, mais plus épais en bas de versant. Les exploitants de la commune ont bien exprimé cette hétérogénéité en signalant une mosaïque de sols d'épaisseur variant entre 10cm et plus de 1m.

Dans le cas des plaines et terrasses des vallées, les sols sont épais, leur texture est souvent sableuse à limoneuse, ils sont acides à neutres. La RU dans ces secteurs est élevée.

Dalle calcaire en sommet de colline, sols superficiels de type Rendosols (Taïx)



Tournesols sur des marnes calcaires, sols superficiels de type Rendosols, très caillouteux (Taïx)



B Ensemble du Ségala et assimilés

C'est l'essentiel du territoire des 5 autres communes étudiées, hors Taïx donc.

Le ségala se distingue à la fois comme paysage et comme type de sol. Les qualificatifs qui caractérisent le sol d'après les agriculteurs sont liés à un développement à partir de roches granitiques, des sols d'épaisseur variable, de texture plutôt sableuse, au pH naturel acide.

Les sols sont séchants, sensibles à l'érosion et à la sécheresse. Les pratiques agricoles et en particulier les amendements calcaires ont largement contribué à améliorer ces territoires antérieurement connus comme étant peu productifs. Le paysage est plutôt celui d'un plateau entaillé par des vallées encaissées.

L'analyse de la carte des sols permet de distinguer les ensembles suivants :

- Les sommets des reliefs forment des crêtes allongées, occupées principalement par des sols développés sur des argiles à gravier. C'est le cas pour les communes de Ste Gemme, Valderiès, Monestiès, l'est de Tanus. Les sols sont épais, argileux à argilo-sableux, souvent très caillouteux, naturellement acides. Ils présentent fréquemment des indices d'un engorgement temporaire.

Affleurement de schistes typiques de la région du Ségala (Le Ségur)



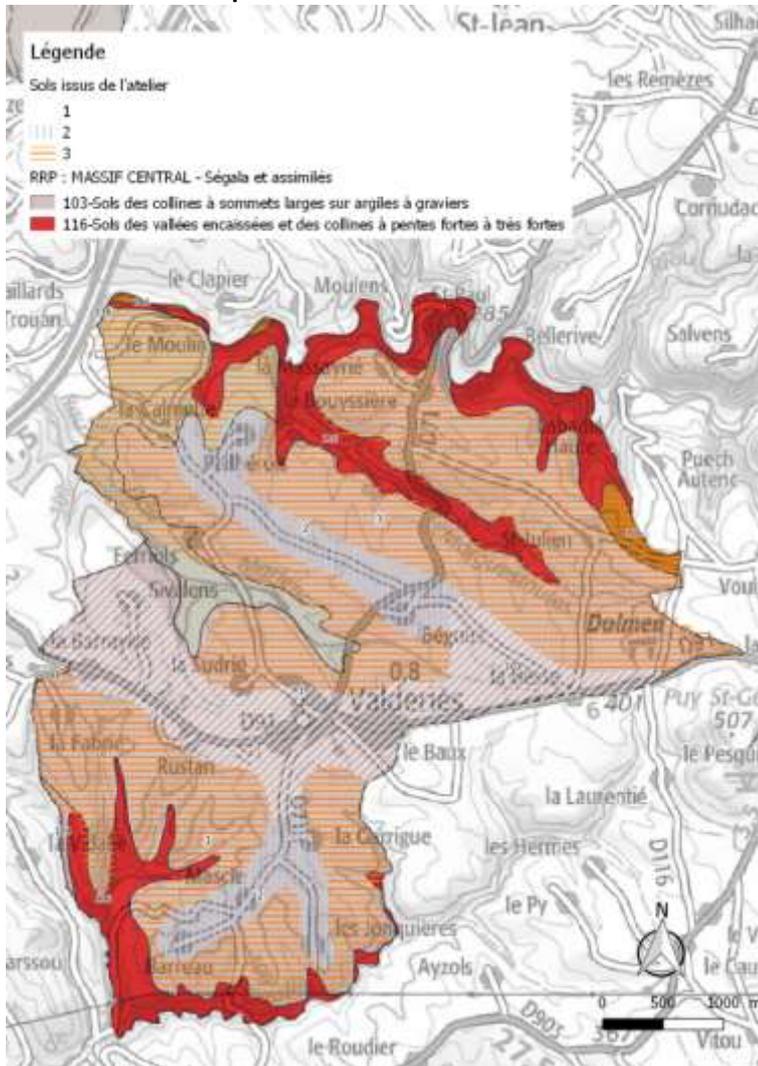
Sol sur argiles à graviers (Monestiès)



- Dès que l'on se dirige vers les versants, la nature des sols se modifie : ils deviennent peu épais, caillouteux à pierreux, la texture est plus limoneuse qu'argileuse. Le sous-sol n'est plus les argiles à graviers mais des schistes, grès, quartzites etc. La RU est plus faible. Ces sols se trouvent sur toutes les communes avec des versants à pente accusée, mais ils occupent aussi une partie des sommets des reliefs de Tanus, notamment les secteurs depuis Lunaguet vers Bibel et Carayrié, puis celui de Teillet.

D'après les agriculteurs présents à l'atelier, ces sols se distinguent d'abord par leur position dans le relief plus que par leurs caractéristiques propres, car c'est le facteur mécanisation qui est le plus important. Il n'y a pas de distinction claire entre sols issus des argiles à graviers et sols issus des schistes et assimilés, sauf par le biais de la position dans le paysage. Cette distinction rejoint bien celle de la carte des sols, mais les facteurs pris en compte ne sont pas les mêmes.

Figure 6 - Extrait de la carte des sols de Valderiès complétée lors de l'atelier thématique



Les participants à l'atelier de la commune de Valderiès ont pu tracer une carte des sols reflétant l'état de leurs connaissances et préoccupations agricoles. La carte est donnée ci-après.

Comme on peut le voir, cette carte distingue avant tout des nuances dans les zones de sommet de crête ; elle divise l'UC 103 des sols des argiles à graviers en 3 ensembles : un ensemble de sols épais (1), et deux ensembles de sols plus superficiels, plus ou moins caillouteux à pierreux : très caillouteux et superficiel dans le sommet de versant (3) et un sol intermédiaire (2).

Tous les ensembles décrits ici, sauf une partie des sols urbains, sont représentatifs de petites régions naturelles qui possèdent leurs propres caractéristiques complexes.

Mais attention, les informations que contiennent les cartes pédologiques doivent non seulement se lire à l'échelle appropriée, qui n'est pas celle du cadastre et, par ailleurs, il faut toujours intégrer dans les raisonnements le fait que les sols sont des continums (les limites entre unités sont rarement très nettes mais plutôt progressives) et des ensembles en réalité complexes et hétérogènes.

C'est la raison pour laquelle *il est important de se baser sur des documents de synthèse dont l'échelle est adaptée à l'objectif*. Dans ce contexte, c'est le document du RRP qui semble actuellement le mieux approprié pour les raisonnements à l'échelle de communes ; il aurait été intéressant de se baser sur une synthèse du RRP et des avis d'agriculteurs, mais la participation à l'atelier ne l'a pas permis, sauf pour la commune de Valderiès : ce résultat est mentionné plus loin dans le chapitre.

Dans tous les cas, il s'avère que le territoire des 6 communes est complexe car il présente plusieurs ensembles de sols aux caractéristiques très différentes les uns des autres. Ces ensembles pourraient donc définir autant de

« terroirs » aux potentialités variées. Certaines communes conjuguent alors plusieurs terroirs, d'autres seraient qualifiées de plus pures au regard de cette diversité.

1.2.1.3 ANALYSE DES FONCTIONS DES SOLS ET ENJEUX POUR L'URBANISATION

Nous avons dressé antérieurement une liste non exhaustive des services rendus directement ou indirectement par les sols. Ces services sont liés à des fonctions ; chaque fonction assurée par un sol peut être évaluée par le biais des caractéristiques de ce sol ; par exemple, la fertilité chimique « naturelle » des sols est évaluée par le biais du pH moyen du sol, tous horizons confondus, de sa capacité d'échange cationique ou de son taux de saturation.

Nous avons extrait ci-dessous les caractéristiques de sols qui nous semblent les plus pertinentes pour expliquer ces fonctions dans le cadre du diagnostic agricole.

- **La fonction de production agricole est évaluée au travers du paramètre de fertilité chimique naturelle.** Il nous semble ici plus pertinent de parler des contraintes et des atouts « naturels » de certains sols plutôt que d'évaluer la note du sol en termes de potentialités agronomiques. Cette notion est très discutée, -d'ailleurs très discutée-, puisque les potentialités se définissent par rapport à des objectifs culturels qui ne sont pas forcément connus, qui peuvent évoluer au gré de l'introduction de nouvelles pratiques ou d'obligations réglementaires.
- **La fonction de production est aussi évaluée par le biais du paramètre de fertilité physique**, pour lequel nous regroupons les sols dont les caractéristiques physiques entraînent des contraintes fortes, ou bien une dépréciation liée à la réserve utile maximale en eau (RUM). C'est par exemple le cas de certains sols très caillouteux développés dans le Ségala ou sur des argiles à graviers : leur fertilité physique est diminuée et se traduit par exemple par une usure prématurée des outils, ou une RU plus faible.
- **La fonction de support** est évaluée habituellement par la capacité du sol à recevoir des constructions et à fournir une stabilité durable. L'aléa érosion, qui combine ici un ensemble de caractéristiques, peut donc quantifier cette fonction. De ce point de vue, il nous semble important de relever la sensibilité des sols de versants sur schistes par rapport aux mécanismes de l'érosion.
- **La fonction de gestion des eaux.** Cette fonction est particulièrement importante dans les contextes où le territoire comporte des zones d'aire d'alimentation de captage, ou une relation plus directe avec des cours d'eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Les sols des versants sont tous concernés par cette fonction.
- **La fonction de biodiversité** est très complexe à évaluer et devrait tenir compte à la fois de l'activité biologique et de la diversité spécifique de la faune du sol. On peut évaluer simplement cette biodiversité en se basant sur les résultats de l'INRA Dijon retranscrits dans le cadre des travaux du RMT Sols et Territoires et du GISSOL³ : les zones de grande culture en parcellaire ouvert présentent une biodiversité moindre que celles en couverture forestière ou avec un parcellaire bocager. La fonction de biodiversité du sol va dépendre en grande partie des pratiques agricoles auxquels il est soumis et de son occupation ; elle sera particulièrement pertinente dans les zones d'interface, par exemple dans les secteurs bocagers ou les lisières, dans tous les types de sols des 6 communes. Par ailleurs, des travaux récents démontrent la présence de « hot-spots » de biodiversité dans les sols urbains, qui seraient alors qualitativement mieux notés que bon nombre de sols agricoles ou forestiers.

³ www.gissol.fr

Un paysage à très forte biodiversité des sols (Tanus)



Zone humide en fond de thalweg (Pampelonne)



- **La fonction de gestion des pollutions et épandages.** Là encore, le thème est complexe mais le sol y intervient au titre de son aptitude à gérer les flux d'azote ou de carbone. Un point important pour les démarches à venir consiste à ne plus considérer uniquement le parcellaire agricole qui dispose d'un plan d'épandage comme devant faire l'objet d'une attention particulière ; mais c'est bien l'ensemble du parcellaire agricole qu'il devient fondamental de conserver pour permettre des épandages agricoles, notamment en liaison avec le stockage du carbone. C'est la raison pour laquelle il faut arrêter de justifier le choix de l'urbanisation uniquement au regard du parcellaire qui disposerait ou non d'un plan d'épandage existant et déclaré. Les sols les plus épais du territoire sont intrinsèquement les plus aptes à gérer ces flux. Par ailleurs, certains sols valorisent bien les apports organiques parce qu'ils sont par exemple plus sensibles à l'érosion, plus instables en surface : c'est le cas des sols des Ségalas dont la texture est à dominante sableuse. Gagner en stabilité dans ces sols peut passer par des opérations d'amendements organiques.
- **La protection contre les inondations est aussi évaluée par le biais des paysages des UCS :** en effet, certaines UCS présentent une grande incidence sur les flux de ruissellement car elles s'inscrivent dans des paysages de versant ; il faut bien entendu les considérer en priorité pour leur rôle de gestion des inondations en protégeant leur couverture arborée ou leurs systèmes de haies ; d'autres UCS de proximité de cours d'eau sont également importantes dans le cadre d'une gestion alternative de lutte contre les effets des inondations, en proposant des espaces d'expansion des crues. Les sols d'alluvions, des bordures des rivières, sont donc à considérer avec attention, de même que les sols à engorgement temporaire des vallons, talwegs et fonds de vallée qui peuvent jouer un rôle tampon.
- **A la frontière entre les fonctions de gestion de l'eau et de biodiversité,** la notion de zone humide se base sur plusieurs Arrêtés Ministériels qui introduisent le sol comme élément de diagnostic. De façon plus générale, le traitement du thème zone humide via les UCS permet d'approcher la notion de « paysage humide », qui est sans doute aussi importante que celle de zone humide réelle. En effet, la réglementation actuelle considère et protège les zones humides réelles, mais elle ne propose rien pour ce qui concerne leur fonctionnement et leur bassin d'alimentation. Or, si celui-ci est coupé de la zone humide, du fait par exemple du tracé d'une voirie ou de la construction d'un lotissement, la zone humide disparaît ; il est donc fondamental que l'on considère autant le « paysage humide » que la zone humide elle-même. Les sols des Terreforts sont particulièrement concernés par cette fonction : les agriculteurs nous les ont décrits comme susceptibles de s'engorger temporairement au printemps et en hiver. Il en résulte qu'il faut les considérer dans une continuité paysagère et non pas seulement à l'échelle de l'incidence qu'ils auraient sur une parcelle isolée.
- **La notion de stockage de carbone** devient fondamentale dans la lutte contre le dérèglement climatique, comme nous l'avons déjà dit précédemment. De ce point de vue, les travaux récents engagés notamment par l'INRA montrent que la contribution de certains sols associés à certaines couvertures végétales est très importante dans le stockage du carbone. Globalement, il faut insister sur le rôle futur que jouera probablement le parcellaire agricole dans cette fonction essentielle de stockage du carbone. Tous les sols des 6 communes sont concernés par cette fonction, même si, comme on l'a vu, certains

sols sont plus aptes que d'autres à recevoir des pratiques agricoles d'amendements organiques, des pratiques qui représentent un des mécanismes possibles de stockage.

La synthèse des surfaces de sols impactés par l'urbanisation, qu'elle soit actuelle ou prévisionnelle, peut être comparée aux fonctions assurées par ces mêmes sols. Les décisions en matière d'urbanisme et d'artificialisation des sols peuvent alors être arbitrées en tenant compte de ces facteurs.

Le tableau ci-dessous donne l'exemple de l'attribution de fonctions dans la **commune de Valderiès** telle que les agriculteurs nous l'ont définie lors de l'atelier partagé (les paramètres mentionnés sont strictement issus des écrits de l'atelier) :

Sol	Atouts/contraintes	Fonctions
« Terres à blé » des sommets de crête	Bonne valeur agronomique et intéressante pour les cultures d'hiver, mais sèche rapidement, usant pour les outils	Production : céréales et cultures d'hiver
Terres argilo-graveleuses	Valeur agronomique moyenne, nettement plus séchantes que les précédentes, plus compliquées à travailler	Production : céréales et cultures d'hiver
Terres des landes des hauts de versant	Valeur agronomique moindre	Production : pacages, prairies, élevage

Pour la **commune de Monestiès**, il n'y a pas de spatialisation des sols mais une description de leurs qualités, contraintes et fonctions :

Sol	Atouts/contraintes	Fonctions
Argilo-calcaire	Retient l'eau, mais doit être travaillé au bon moment en hiver	Production : cultures ; prix des parcelles plus élevé que celui du Ségala
Ségala	Sols souples à travailler, mais sols séchant, qui usent les outils	Production : élevage
Ségala de la plaine	Terres à maïs si irriguées, peuvent être travaillées toute l'année, filtrantes. Mais sols qui usent les outils, et des problèmes de rocher à faible profondeur	Production : cultures
Bords de rivière	Morcellement important, terres inondables	Production : maraichage

Pour la **commune de Ste Gemme**, les agriculteurs se sont surtout attachés à la notion de mécanisation pour distinguer les différentes zones pédologiques du territoire. C'est encore une fois la notion de production agricole et pas les autres fonctions des sols, qui est mise en avant.

Pour la **commune de Tanus**, les participants à l'atelier ont analysé plus spécifiquement deux zones de la carte des sols RRP :

Sol	Atouts/contraintes	Fonctions
Argiles à graviers des sommets « La Marne »	Terres lourdes, à travailler au bon moment (préparer quand elle est humide, reprendre quand elle est plus sèche). Rougeâtre. Des points partout mais pas de grandes taches	Production : localement terres à châtaigniers
Sols des sommets sur schistes		Production : céréales

Sol	Atouts/contraintes	Fonctions
Tous		L'occupation du sol est liée à la topographie plus qu'à la nature du sol : les versants sont en prés, les cultures sont sur les parties mécanisables : « un même résultat pour des recettes différentes selon le sol »

Comme on le voit, ce sont avant tout les fonctions de production qui sont identifiées. Mais sur un territoire de superficie restreinte, qui ne couvre ici que les zones de crête, il serait possible de préciser la carte des sols du RRP.

Nous n'avons malheureusement pas pu obtenir la même richesse d'information pour les communes de Taïx et Pampelonne du fait d'un nombre d'agriculteurs participants insuffisants au cours de cet atelier.

1.2.2 LES EXPLOITATIONS

1.2.2.1 ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE (RGA)

A Nombre d'exploitations

On constate une chute du nombre d'exploitations entre 1970 et 2016 qui passe de 588 en 1970 à 150 en 2016, ce qui correspond à la disparition de 438 exploitations en moins de 50 ans.

Au cours de la période 1970-2010, leur nombre est divisé par 3.4 à l'échelle des 6 communes ; pendant la même période, leur nombre est passé de 17608 en 1970 à 6087 en 2010 (nombre divisé par 2.9) pour le département. Les 6 communes ont donc été proportionnellement plus affectées par la diminution des exploitations que le reste du département et leur poids s'est allégé : elles représentaient 3.34% des exploitations du Tarn en 1970 et n'en représentent que 2.87% en 2010.

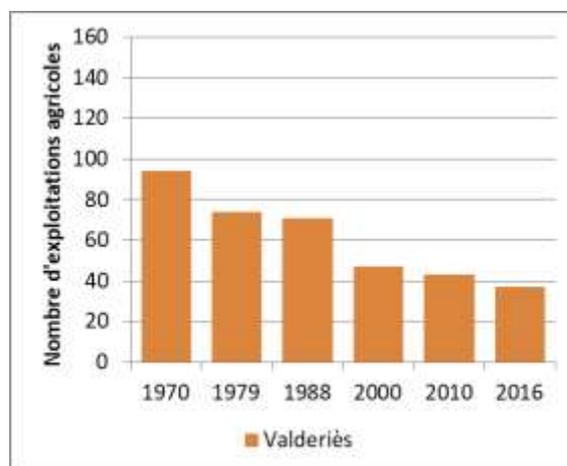
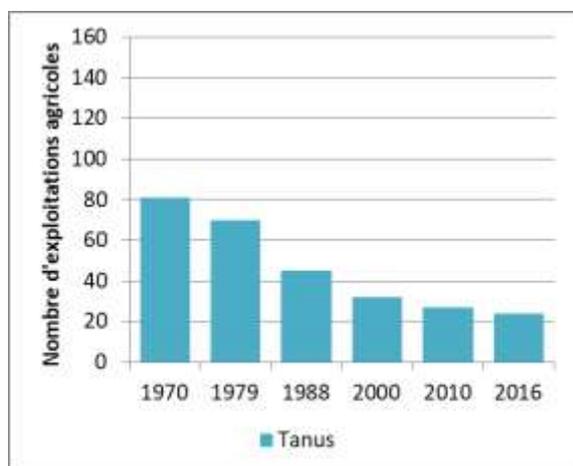
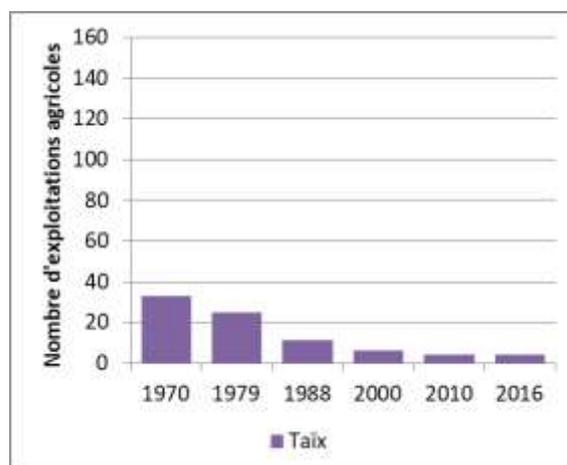
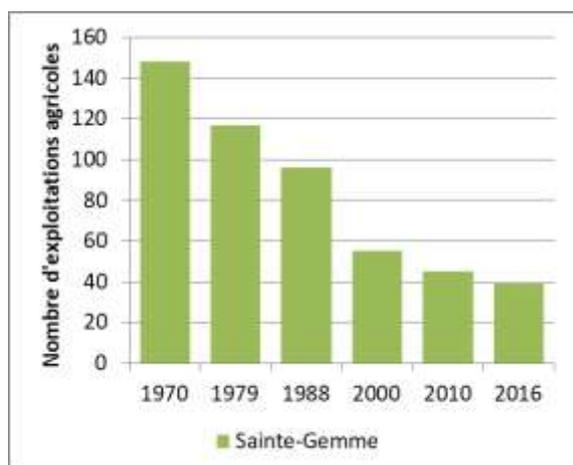
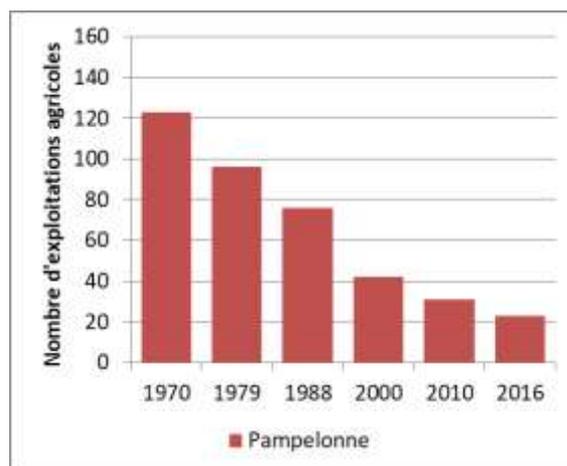
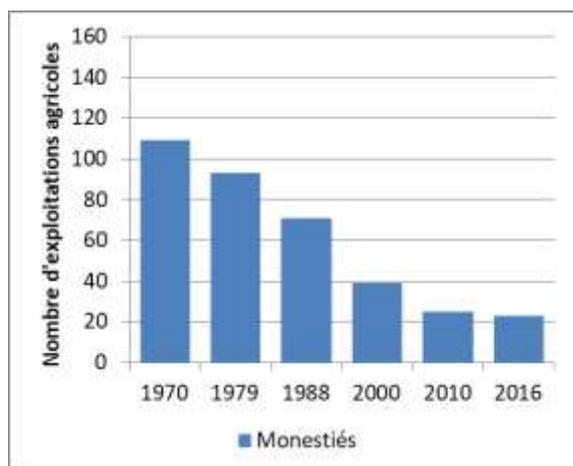
Cette diminution affecte toutes les communes, de façon diverse (Figure 7) :

- elle est particulièrement marquée à Taïx avec un nombre d'exploitations divisé par 8 ;
- elle est importante et supérieure à la moyenne départementale à Monestiés, Pampelonne, Ste Gemme et Tanus avec un nombre d'exploitations divisé respectivement par 4.7, 5.3, 3.8 et 3.4 ;
- elle est plus limitée à Valderiès où le nombre d'exploitation a diminué moins vite que dans le département avec un nombre d'exploitations divisé par 2.5.

Le croisement de différentes sources de données pour 2019 suggère que le nombre d'exploitations agricoles s'établirait désormais autour de 145 pour l'ensemble des 6 communes. Cette situation confirme l'érosion continue du nombre d'exploitations sur des territoires pourtant fortement connotés comme « ruraux ».

Figure 7 - Evolution du nombre d'exploitations agricoles depuis 1970, par commune (source : RGA 1970 à 2010 - PAC 2016)

Année	Monestiés	Pampelonne	Sainte-Gemme	Taïx	Tanus	Valderiès	Total
1970	109	123	148	33	81	94	588
1979	93	96	117	25	70	74	475
1988	71	76	96	11	45	71	370
2000	39	42	55	6	32	47	221
2010	25	31	45	4	27	43	175
2016	23	23	39	4	24	37	150
Ratio 2016/1970	4.7	5.3	3.8	8.3	3.4	2.5	3.9



Si on s'intéresse au nombre d'exploitations au regard de la superficie communale, il apparaît que les communes de Valderiès et Ste Gemme montrent une plus grande concentration des exploitations, avec près de 2 exploitation par Km² ; Monestiès, Pampelonne et Taix compte environ 0.63 à 0.86 exploitations par Km² tandis que Tanus occupe une situation intermédiaire avec 1.26 exploitations par Km².

B Surfaces Agricoles Utilisées (SAU)

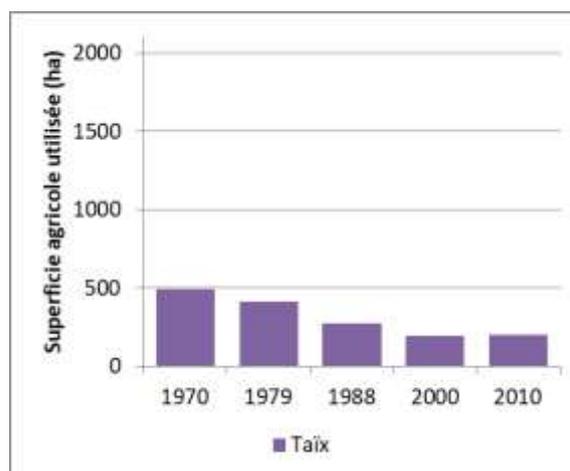
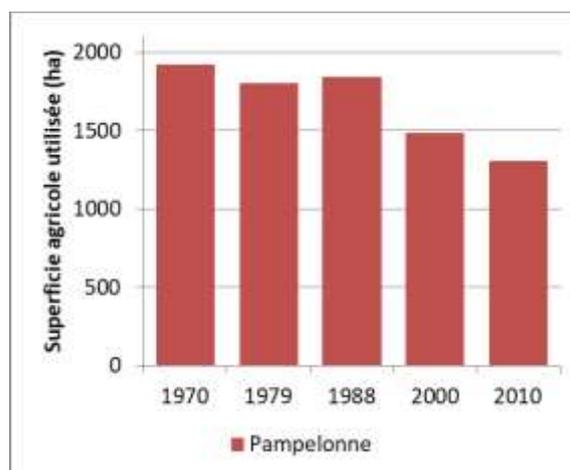
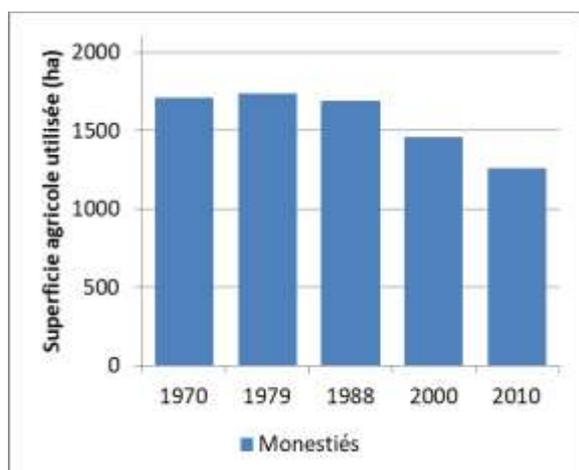
Evolution de la SAU des exploitations par commune

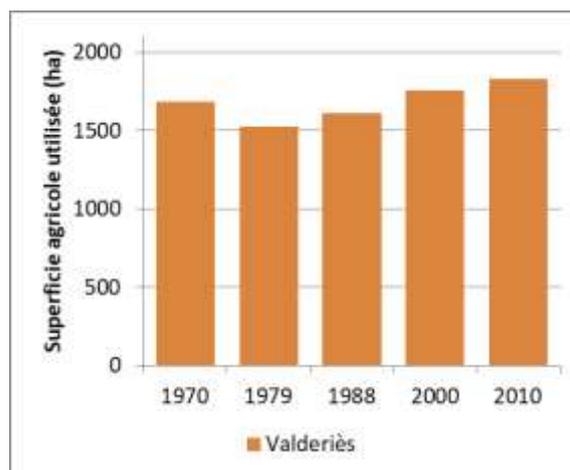
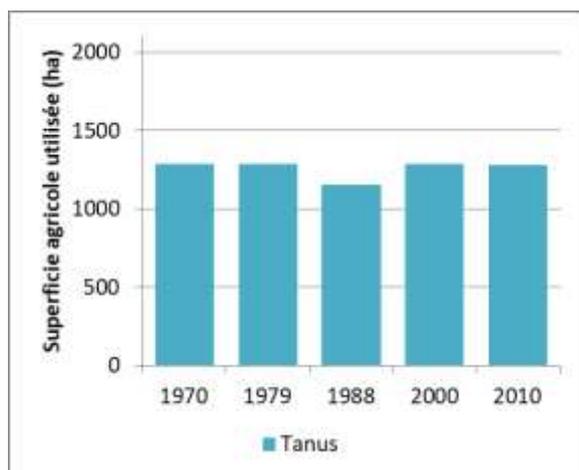
Cette baisse du nombre d'exploitation s'est accompagnée d'une diminution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) exploitée par les exploitations ayant leur siège dans les 6 communes, mais celle-ci est largement moindre : la SAU est divisée par 1.1 en moyenne entre 1970 et 2010, avec là aussi une disparité entre communes (Figure 8) :

- la SAU exploitée par les exploitations ayant leur siège à Taïx diminue fortement où elle est divisée par 2.5 ;
- la SAU exploitée par les exploitations ayant leur siège à Monestiès et Pampelonne diminue également mais de façon moindre où elle est respectivement divisée par 1.4 et 1.5 ;
- la SAU exploitée par les exploitations ayant leur siège à Tanus est stable ;
- la SAU exploitée par les exploitations ayant leur siège à Ste Gemme et Valderiès est en augmentation : elle est respectivement multipliée par 1.3 et 1.1).

Figure 8 - Evolution de la SAU (ha) exploitée par les exploitations ayant leur siège dans les 6 communes entre 1970 et 2010

Périodes	Monestiès	Pampelonne	Sainte-Gemme	Taïx	Tanus	Valderiès	Total
1970	1710	1925	1616	493	1289	1684	8717
1979	1738	1803	1600	412	1290	1528	8371
1988	1691	1844	1733	275	1152	1615	8310
2000	1462	1483	1856	194	1286	1761	8042
2010	1260	1305	2024	198	1283	1833	7903
Ratio 2010/1970	1.4	1.5	0.8	2.5	1.0	0.9	1.1





SAU des exploitations et surfaces agricoles communales

Les données de SAU issues du RGA ne permettent malheureusement pas de connaître l'évolution des surfaces des terres agricoles et de leur qualité dans une commune. En effet, il s'agit des surfaces cultivées par les agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé dans une des 6 communes, que ces surfaces soient cultivées dans la commune elle-même ou à l'extérieur ; de la même façon, elle ne prend pas en compte les surfaces cultivées dans chacune des 6 communes par des exploitants extérieurs à chaque commune.

Ainsi, pour l'année 2010, les surfaces des ilots déclarés au Registre Parcellaire Graphique (RPG) sont supérieures à celles de la SAU des exploitations communales pour Monestiès, Pampelonne, Taïx ce qui laisse penser que les surfaces exploitées par des agriculteurs extérieurs à la commune représentent au minimum l'écart entre les 2 chiffres ; au contraire, les exploitants de Ste Gemme, Tanus et Valderiès exploitent une superficie supérieure à la surface cultivée dans leur commune, ce qui signifie qu'ils exploitent des surfaces à l'extérieur de leur commune (Figure 9).

Figure 9 - SAU (ha) exploitée par les exploitations ayant leur siège dans les 6 communes et surfaces déclarées au RPG en 2010

Périodes	Monestiès	Pampelonne	Sainte-Gemme	Taix	Tanus	Valderiès	Total
SAU 2010 des exploitations des communes	1260	1305	2024	198	1283	1833	7903
Surface des ilots RPG 2010	1594	1895	1406	345	1246	1558	8044
Ecart (RPG-RGA)	334	590	-618	147	-37	-275	141

Le porter à connaissance de l'Etat indique que les exploitations exploitent de 55 à plus de 80 % de la surface agricole des différentes communes (Figure 10). L'ancrage communal des exploitations est particulièrement marqué à Ste Gemme et Tanus (respectivement 83% et 79% des surfaces sont exploitées par les exploitations ayant leur siège sur la commune). Au contraire, près de la moitié de la SAU de Taïx est exploitée par des exploitants extérieurs à la commune, tandis que pour les autres communes, cette part se situe aux alentours de 30%.

Figure 10 - SAU (ha) exploitée par les exploitations ayant leur siège dans les 6 communes et SAU communale en 2016

Périodes	Monestiés	Pampelonne	Sainte-Gemme	Taix	Tanus	Valderiès
SAU communale	1621	1941	1411	354	1295	1716
SAU communale exploitée par les exploitations ayant leur siège dans la commune	1086	1344	1178	193	1024	1202
Part de la SAU communale exploitée par les exploitations ayant leur siège dans la commune	67.0%	69.2%	83.5%	55.5%	79.1%	70.0

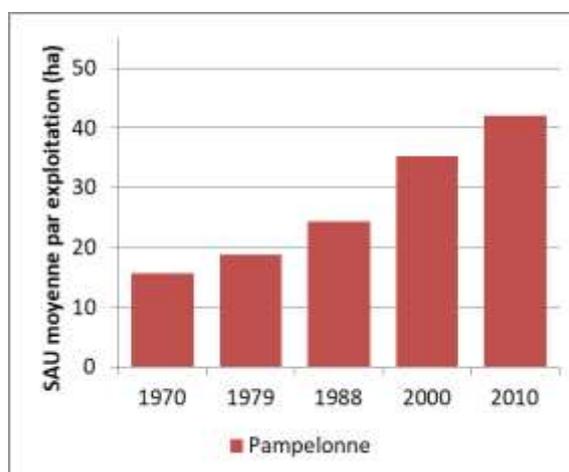
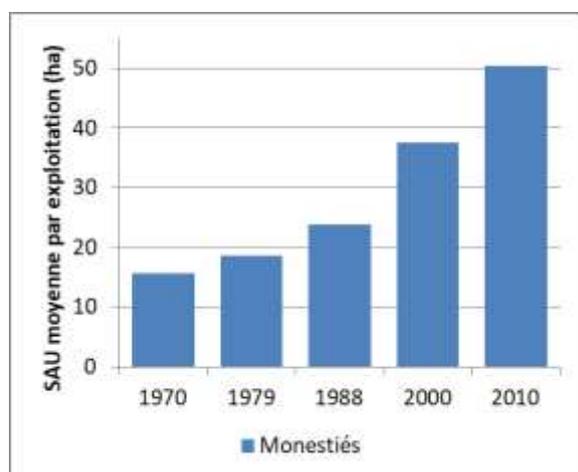
SAU moyenne des exploitations

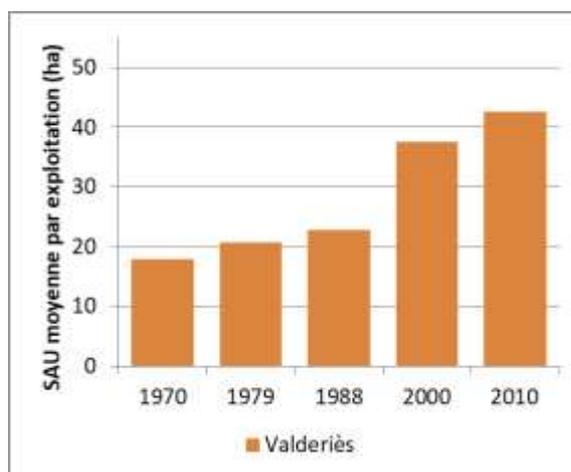
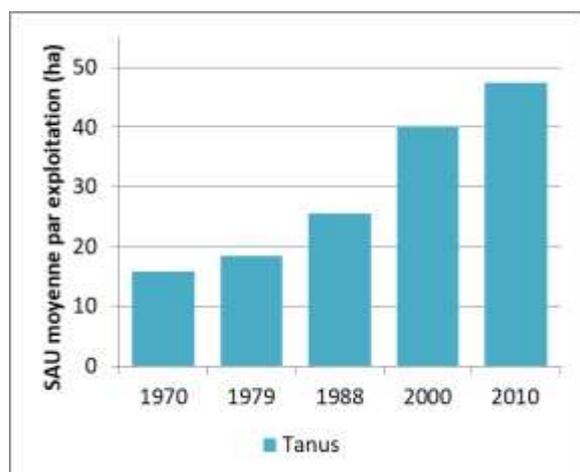
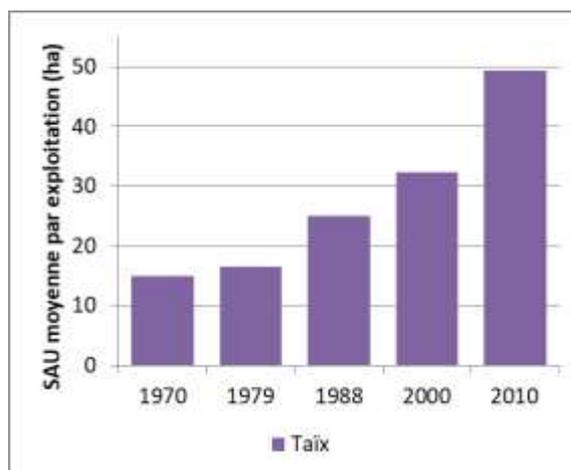
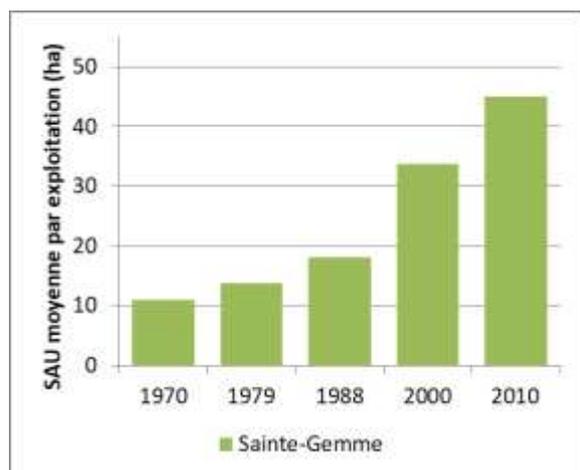
Très logiquement, la SAU moyenne des exploitations ayant leur siège dans les 6 communes augmente et passe de 14.8 ha en 1970 à 45.2 en 2010 : la surface moyenne est multipliée par 3 (Figure 11).

- L'augmentation de la surface moyenne est marquée à Ste Gemme, mais elle était très faible en 1970 avec 10.9 ha en moyenne contre 15 à 16 ha en moyenne pour les autres communes ;
- Valderiès et Pampelonne sont les communes où les augmentations de la surface moyenne des exploitations sont les moins importantes ; en 1970, les surfaces moyennes par exploitation y étaient parmi les plus importantes, alors qu'aujourd'hui ce sont celles où la surface moyenne est la plus faible.
- L'évolution de la surface moyenne est assez comparable pour Taix et Monestiés ainsi que pour Tanus qui sont les communes où les surfaces moyennes des exploitations sont les plus élevées.

Figure 11 - Evolution de la SAU moyenne par exploitation (en ha) entre 1970 et 2010

Périodes	Monestiés	Pampelonne	Sainte-Gemme	Taix	Tanus	Valderiès	Ensemble
1970	15.7	15.7	10.9	14.9	15.9	17.9	14.8
1979	18.7	18.8	13.7	16.5	18.4	20.7	17.6
1988	23.8	24.3	18.1	25	25.6	22.7	22.5
2000	37.5	35.3	33.8	32.3	40.2	37.5	36.4
2010	50.4	42.1	45	49.4	47.5	42.6	45.2
Ratio 2010/1970	3.2	2.7	4.1	3.3	3.0	2.4	3.0





Entre 2000 et 2010, on observe pour Monestiès, Ste Gemme, Pampelonne et Tanus une augmentation globale de la SAU moyenne par exploitation de l'ordre de +6.5 ha à +14.5 ha qui correspond aux moyennes cantonales (Figure 12). Taïx se distingue par une augmentation plus marquée (+17.1ha en moyenne) tandis qu'elle est moins marquée pour Valderiès (+5.2 ha en moyenne). La carte permet aussi de visualiser la situation des communes voisines qui montre une grande hétérogénéité.

Cette augmentation de la surface moyenne des exploitations s'explique en partie par le développement des formes collectives d'exploitation (GAEC notamment).

La part des grandes exploitations de plus de 100ha est relativement faible (moins de 18% des exploitations) pour toutes les communes à l'exception de Taïx pour laquelle elle atteint un quart des exploitations (Figure 13). Cette tendance s'observe également hors du territoire, les communes pour lesquelles le nombre d'exploitation dépassant 100ha dépasse le quart des exploitations étant assez peu nombreuses dans le nord-est du Tarn et sur les territoires voisins de l'Aveyron.

Figure 12 - Variation (ha) de la SAU moyenne par exploitation entre 2000 et 2010 (Source : Agreste)

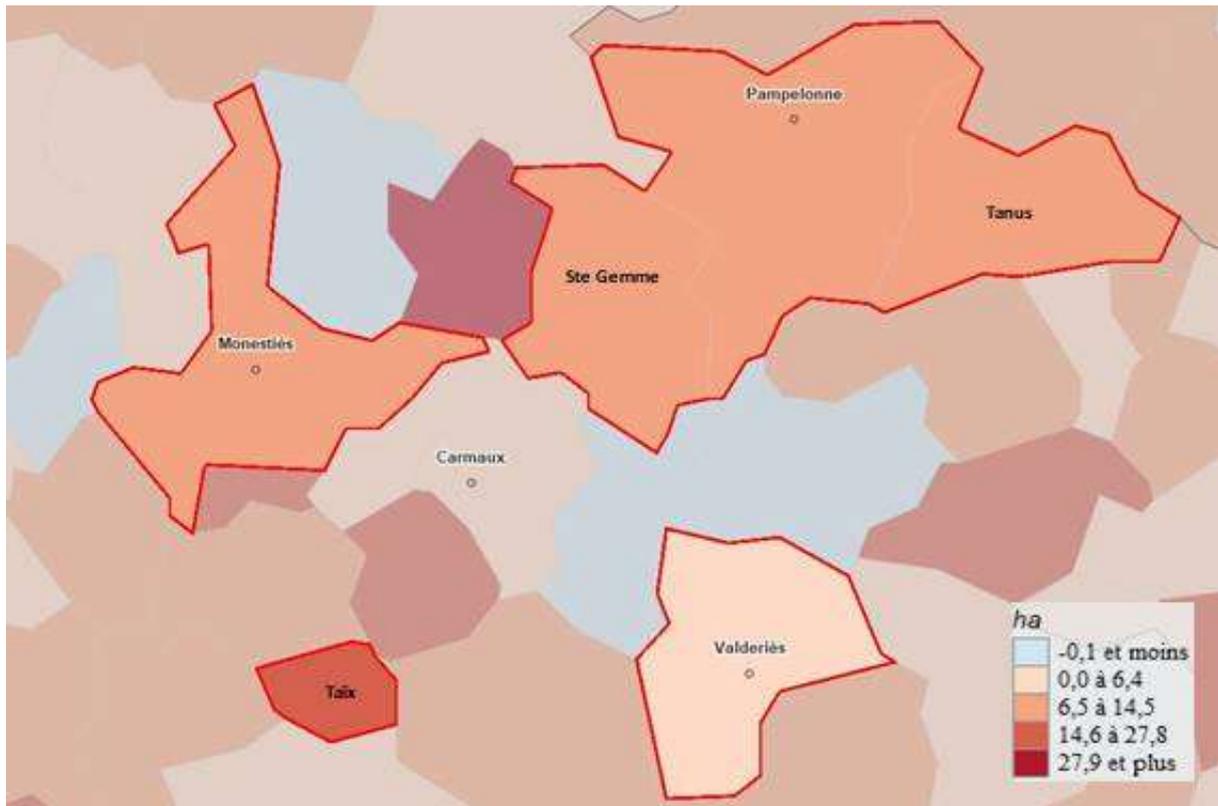
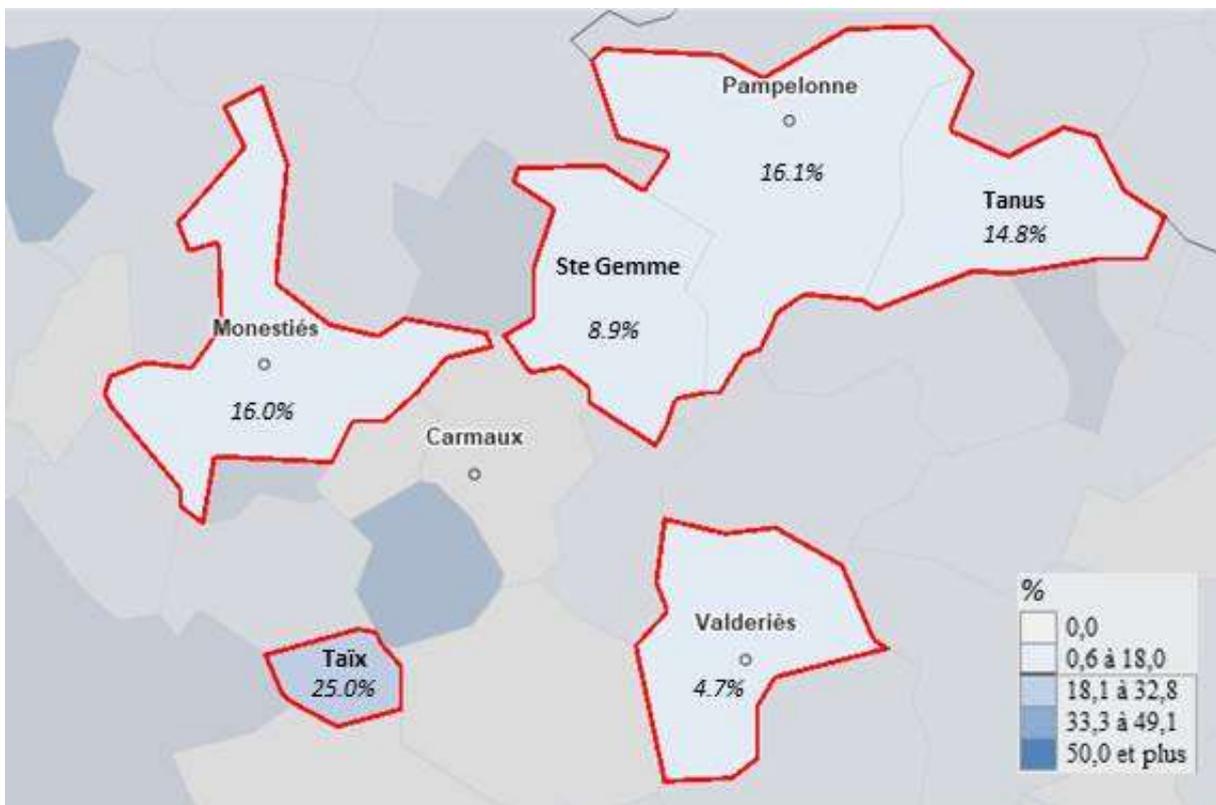


Figure 13 - Exploitations de plus de 100ha (%) en 2010 (source : Agreste)



C Les types de structures

Le RGA montre qu'en 2010 la part des exploitations individuelles s'établit entre 72% et 84.4%, au-dessus de la moyenne tarnaise.

Figure 14 - Structures d'exploitation 2010 (source : RGA)

Commune	Part des exploitations individuelles en 2010	Variation de la part des exploitations individuelles 2010/2000 (Différence en nombre de points)
Monestiès	72%	-10.0%
Pampelonne	83.9%	-6.1%
Ste Gemme	84.4%	-5.6 %
Taix	75.0% (donnée estimée)	-8.0% (donnée estimée)
Tanus	77.8%	-3.2%
Valderiès	81.4 %	-0.6
Département du Tarn	74.7%	-6.3%

Les données extraites de la base du répertoire SIRENE (extraction 1^{er} trimestre 2019) donnent des chiffres assez comparables pour 2019, avec une part des exploitations individuelles qui se maintient entre 74% et 86% (Figure 15).

Figure 15 - Structures d'exploitation 2019 (Extraction de la base du répertoire SIRENE)

Commune	Exploitations individuelles		EARL		GAEC		SCEA		Total
	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Nombre
Monestiès	75.0%	21	10.7%	3	10.7%	3	3.6%	1	28
Pampelonne	83.8%	31	5.4%	2	10.8%	4	0.0%	0	37
Ste Gemme	86.3%	44	5.9%	3	7.8%	4	0.0%	0	51
Taix	83.3%	5	16.7%	1	0.0%	0	0.0%	0	6
Tanus	82.1%	23	10.7%	3	7.1%	2	0.0%	0	28
Valderiès	73.9%	34	13.0%	6	13.0%	6	0.0%	0	46
Ensemble des communes	81.1%	163	9.0%	18	9.5%	19	0.5%	1	201

1.2.2.2 ANALYSE DES QUESTIONNAIRES ET DES INFORMATIONS COLLECTÉES LORS DES RÉUNIONS COMMUNALES

Compte tenu du nombre limité de questionnaires reçus, il n'est pas possible de réaliser une étude statistique fiable et représentative du territoire, mais les données recueillies par les questionnaires et lors des réunions communales permettent d'identifier les phénomènes suivants :

- 18 exploitants enquêtés sur 33 déclarent exploiter des parcelles à l'extérieur de la commune de leur siège d'exploitation. Dans la plupart des cas, la surface par rapport au siège d'exploitation est inférieure à 5 km, mais pour 6 exploitants, la distance est comprise entre 10 et 15 km.
- Pour 4 de ces 6 exploitants, la SAU exploitée dans une commune extérieure représente environ la moitié de la SAU totale de l'exploitation (41 à 60%) tandis que pour un d'entre eux cette surface est relativement marginale (12.5% de la SAU totale de l'exploitation) ; à contrario, pour le 6ème, elle représente 90% de la SAU exploitée.

Figure 16 - SAU exploitée dans une autre commune et distance par rapport au siège d'exploitation (source : questionnaires)

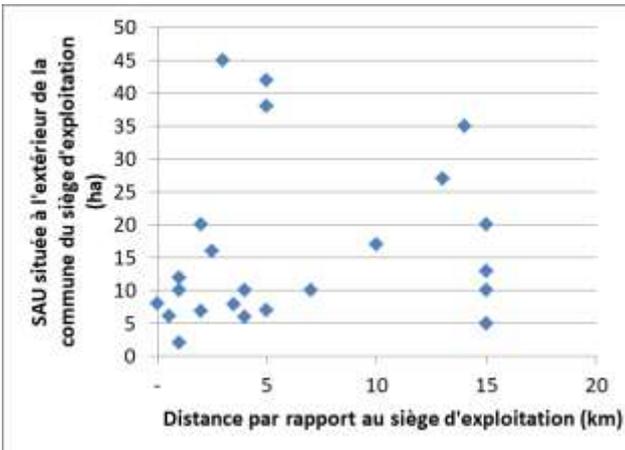


Figure 17 - Communes les plus citées pour les SAU exploitées dans une autre commune que le siège d'exploitation (source : questionnaires)



Il en ressort que les situations peuvent être très contrastées, traduisant vraisemblablement une certaine pression foncière.

1.2.3 HAMEAUX AGRICOLES

La notion de hameau est définie dans la charte d'urbanisme du Tarn⁴ par un seuil minimum de cinq habitations groupées lorsqu'on ne se trouve pas en continuité immédiate du village ou du bourg. De plus, aucun de ces bâtiments d'habitation ne doit être écarté de plus de 50 mètres de deux autres habitations séparées.

Sur la base de cette définition destinée à délimiter les « Parties actuellement urbanisées » (P.A.U.), nous avons identifié 21 hameaux comportant des bâtiments agricoles (Figure 18, Carte 1 et Carte 2). Ces données permettent d'analyser les secteurs où se posent potentiellement des problèmes de constructibilité ou de changement de destination, mais aussi ceux où des conflits potentiels peuvent survenir. Il convient de noter que plusieurs de ces hameaux comptent le nombre minimum d'habitations, mais aussi que des conflits entre agriculteurs et tiers peuvent survenir même avec un nombre plus limité de constructions.

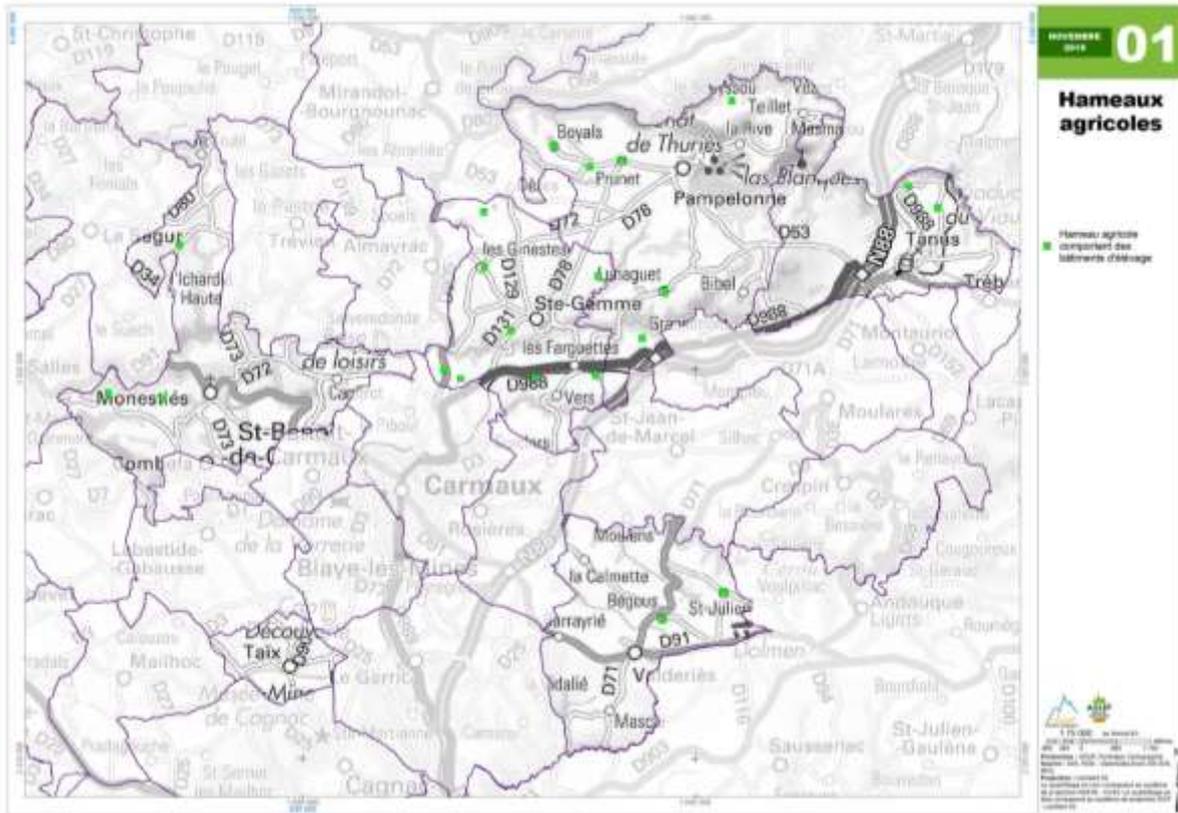
Figure 18 - Hameaux agricoles⁵

Monestiés	Pampelonne	Sainte-Gemme	Taïx	Tanus	Valderiès
La Goussaudié	Lunaguet	Calmon		La Guizardié	St Julien
La Bouysse	Maymac	Les Ginestes		Laval	Bégous
Raoul	Boyals	Veyrières			
	Flottes	Le Mas			
	Prunet	Fontplantade			
	Le Girondenc	Soulières			
		La Branié			
		Le Clos de Vers			

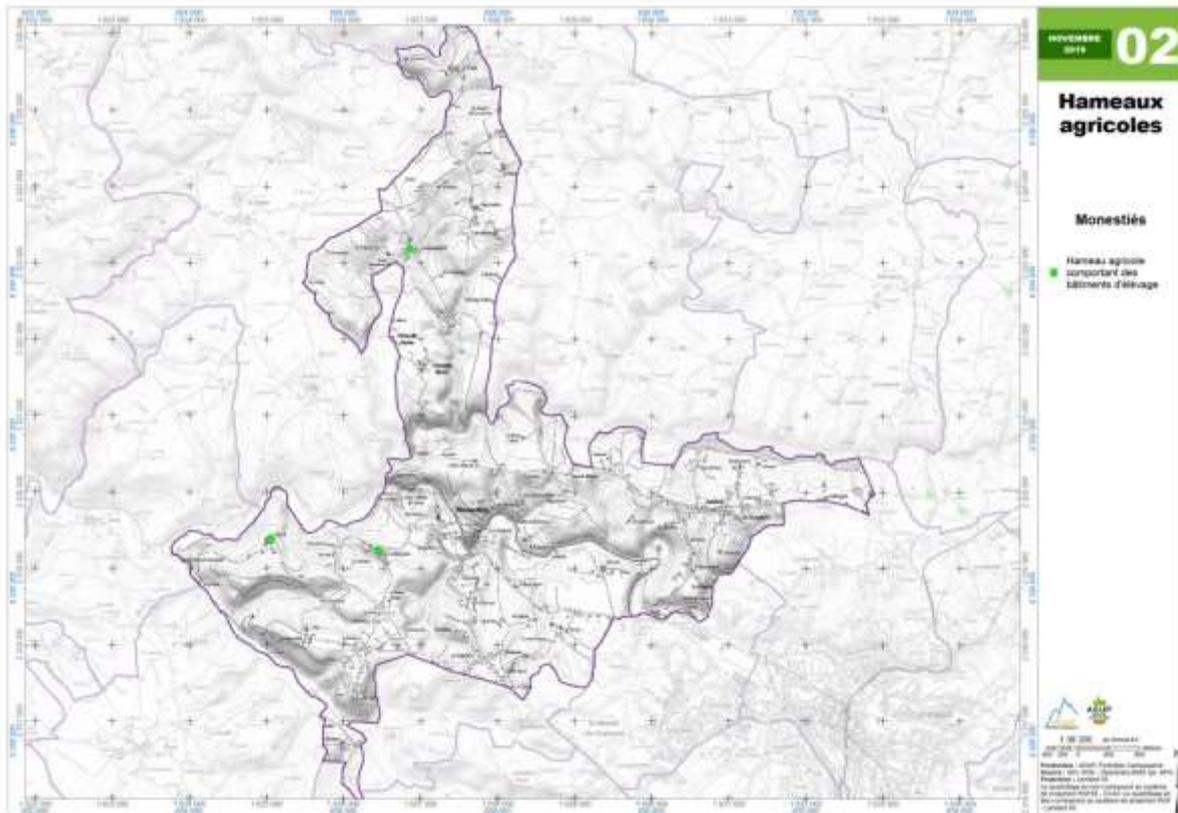
⁴ La charte d'urbanisme du Tarn a été signée par l'Etat, l'association des maires et élus locaux et la chambre d'agriculture en 2001 et a été actualisée en 2014. Elle fixe les orientations générales qui servent de cadre à un aménagement équilibré de l'espace rural dans le département. Elle est téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn (<http://www.tarn.gouv.fr/charte-d-urbanisme-du-tarn-m46.html>)

⁵ La localisation de ces données fait l'objet d'une couche « shape » mise à disposition des communes.

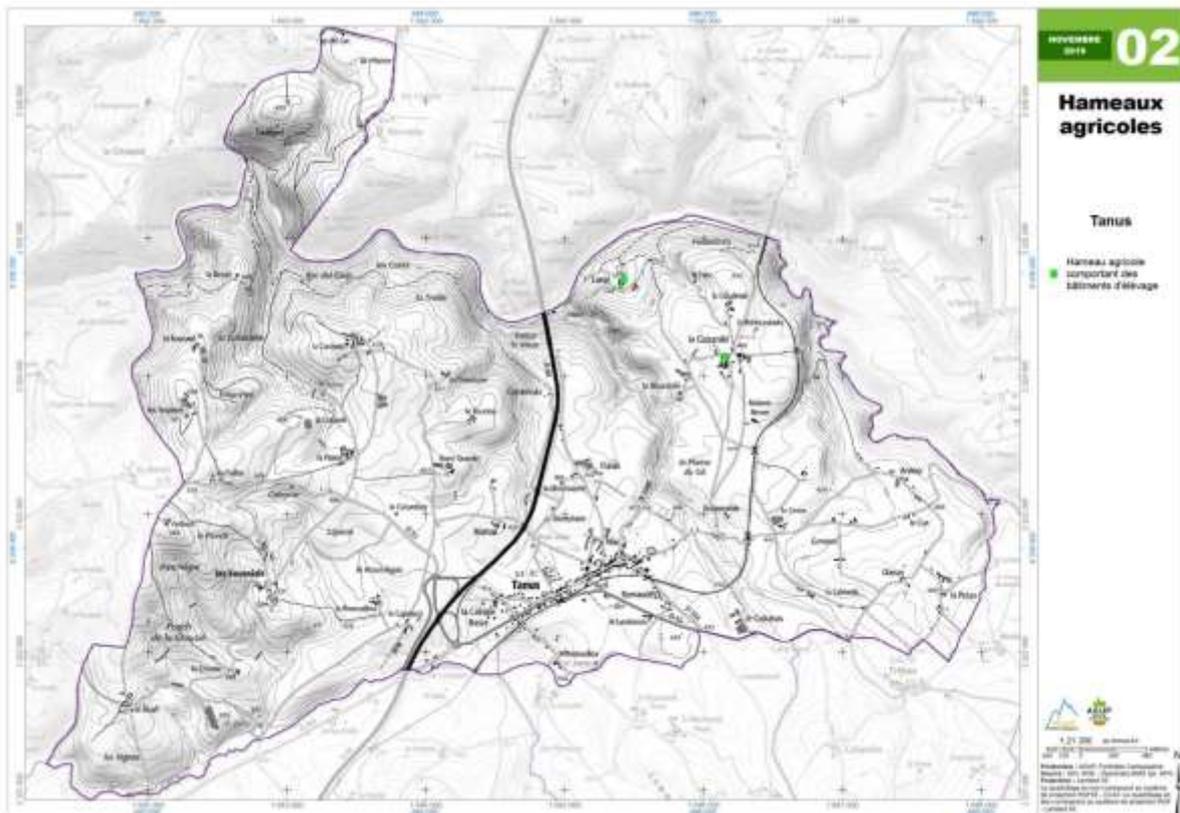
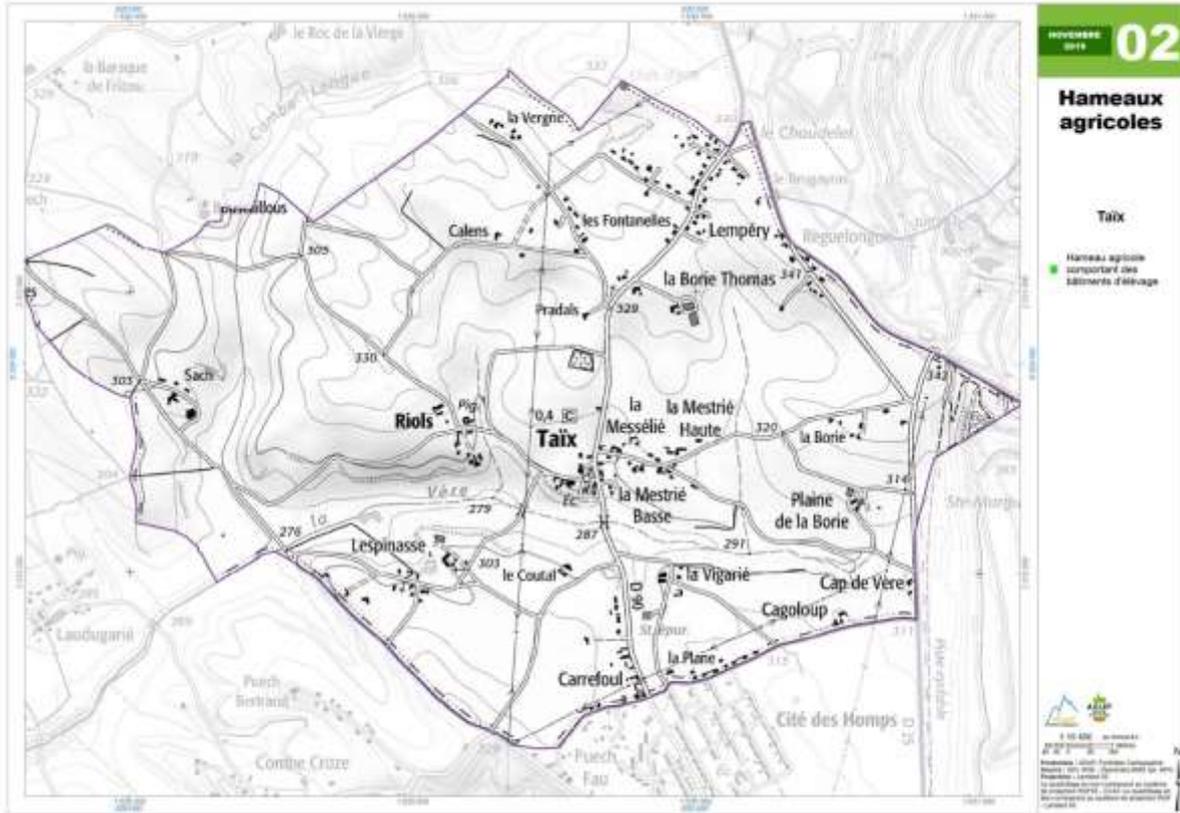
Carte 1 - Hameaux agricoles -Ensemble des 6 communes⁶

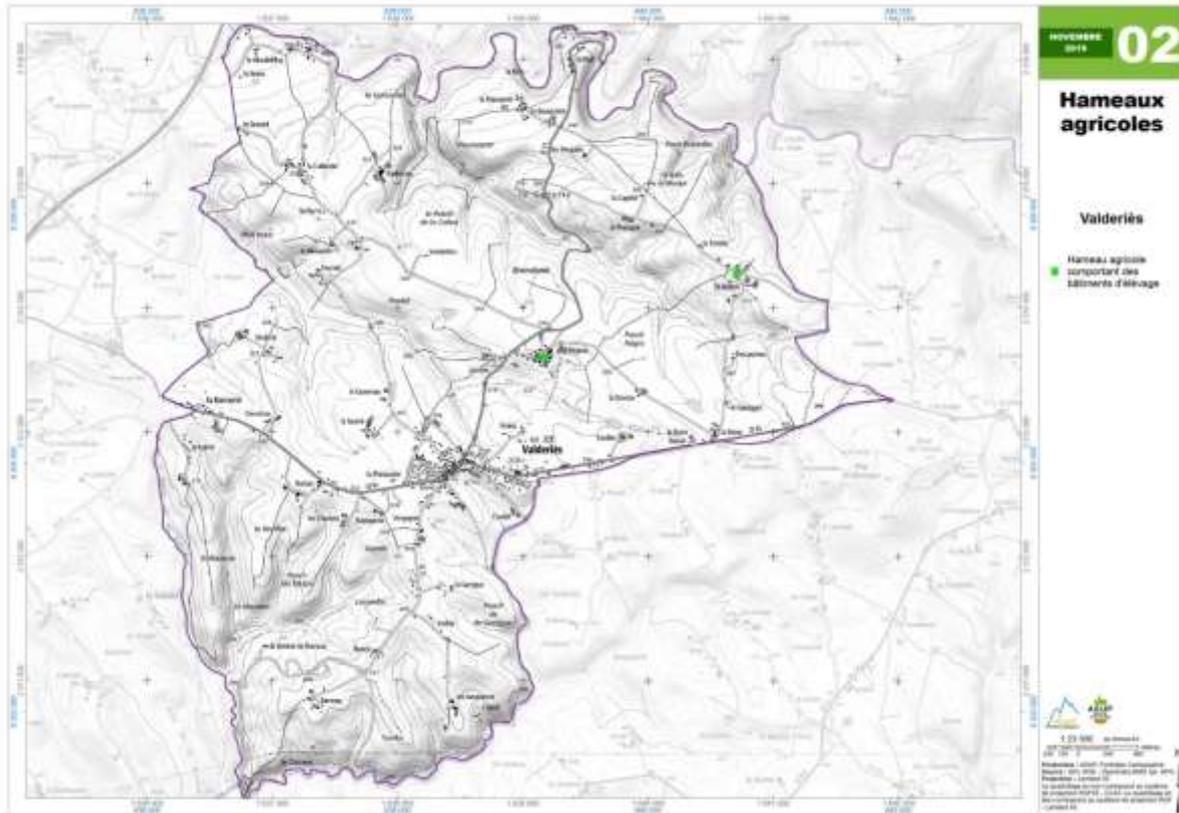


Carte 2 - Hameaux agricoles - Zoom par commune



⁶ Les cartes sont annexées en fin de rapport au format A3





1.2.4 LES PRODUCTIONS

1.2.4.1 ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE (RGA)

A l'exception de Taïx, les orientations technico-économiques (OTEX) des communes sont tournées vers l'élevage, mais avec quelques différences (Figure 19) :

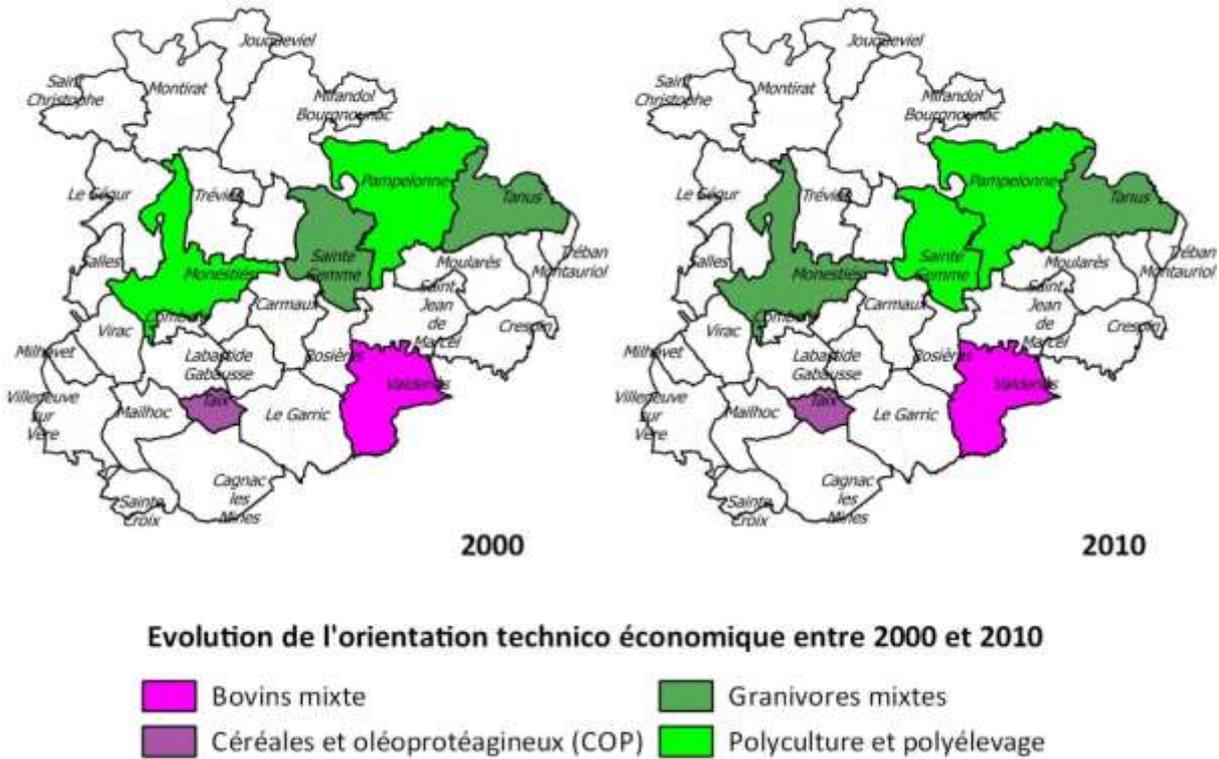
- polyculture / polyélevage et/ou élevages de granivores à Monestiès, Ste Gemme, Pampelonne et Tanus ;
- élevage bovin à Valderiès.

La commune de Taïx est tournée vers la production de céréales et oléo-protéagineux.

Entre 2000 et 2010, on note une évolution de l'OTEX pour Monestiès et Ste Gemme.

Une des caractéristiques du territoire est la présence assez développée d'exploitations en polyélevage (bovins + volailles ou porcins), mais également la part limitée des productions maraichères ou « atypiques ».

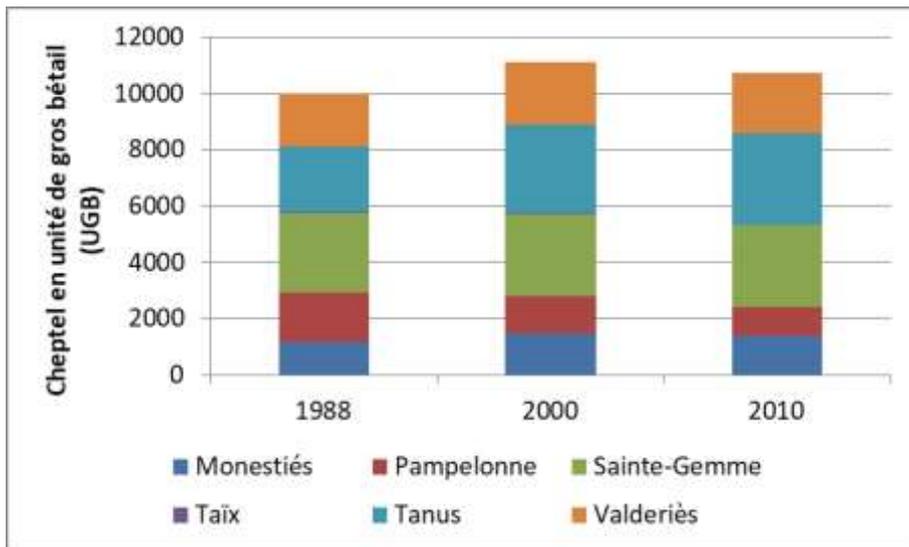
Figure 19 - Evolution de l'orientation technico-économique entre 2000 et 2010 (source RGA)



A L'élevage et le cheptel

Le recensement général de l'agriculture (RGA) montre une augmentation du nombre d'UGB⁷ entre 1988 et 2010 (+7%) qui masque une évolution des productions au cours du temps et des disparités importantes entre les 6 communes.

Figure 20 - Evolution du nombre d'UGB (1988-2000-2010)



⁷ L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal (voir tableau ci-dessous pour une vue d'ensemble des coefficients les plus couramment utilisés). L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré (source : Eurostat).

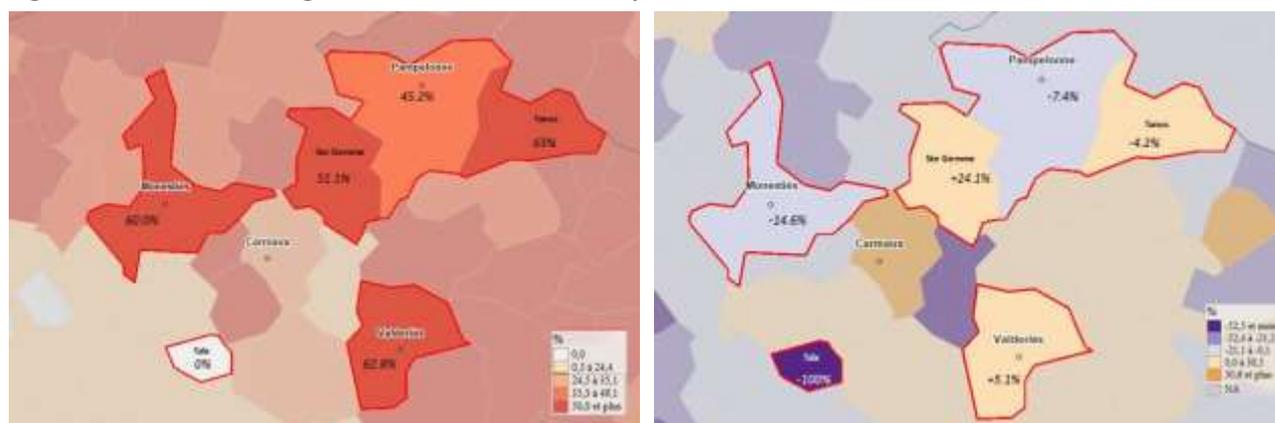
Les élevages de vaches nourrices sont les exploitations les plus nombreuses, à l'exception de Taïx où cette production a complètement disparu entre 2000 et 2010. En 2010, leur part dépasse 60% pour les communes de Monestiès, Tanus et Valderiès. Elle correspond à la moitié des exploitations à Ste Gemme et représente 45% des exploitations de Pampelonne.

Entre 2000 et 2010, la part des exploitations de vaches nourrices est en régression à Monestiès, Pampelonne, et Tanus tandis qu'elle augmente à Ste Gemme et Valderiès (Figure 21).

Cette évolution s'accompagne bien évidemment d'une variation du nombre d'animaux (Figure 22) : le nombre de vaches allaitantes est en diminution à l'échelle des 6 communes, avec une baisse à Monestiès, une disparition à Pampelonne, mais une augmentation modérée à Tanus et Valderuès, plus marquée à Ste Gemme.

A contrario, le nombre de bovins de moins d'un an et le nombre de bovins d'un an ou plus est globalement en augmentation, malgré une baisse à Monestiès et Pampelonne.

Figure 21 - Part des élevages bovin viande dans les exploitations en 2010 et évolution 2000-2010



Part des élevages de vaches nourrices dans les exploitations en 2010

Évolution 2000-2010 de la part des élevages de vaches nourrices dans les exploitations

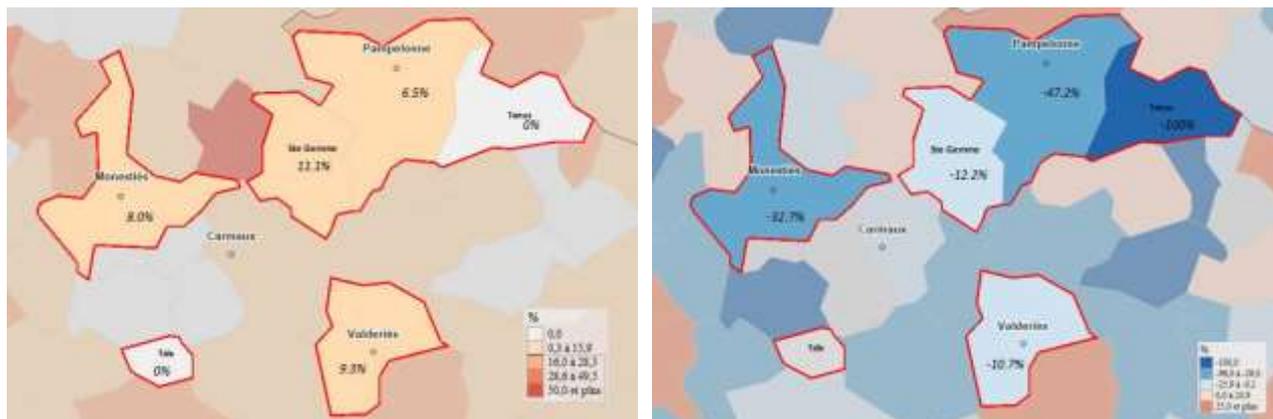
Figure 22 - Evolution du cheptel lié à la production « bovin viande » entre 2000 et 2010

		Monestiès	Pampelonne	Sainte-Gemme	Tanus	Valderiès	Ensemble
Nombre de vaches allaitantes	2000	726	553	843	719	1 119	3 960
	2010	620		1 046	749	1 176	3 591
Nombre de bovins de moins d'un an	2000	422	337	470	470	831	2 530
	2010		410	859	513	859	2 641
Nombre de bovins d'un an ou plus	2000	219	193	341		295	1 048
	2010	152	137	367	185	360	1 201

En 2010, il n'y a plus d'élevages de vaches laitières à Taïx et Tanus (Figure 23). Pour les autres communes, cette production est présente dans 5 à 11% des exploitations (soit une dizaine d'exploitations au total), mais elle montre une forte baisse entre 2000 et 2010, cette baisse s'étant poursuivie depuis (dans le cadre de l'étude, deux exploitations de bovins lait ont été recensées : une à Valderiès et l'autre à Pampelonne).

La diminution du nombre d'élevage de vaches laitières s'accompagne là aussi d'une forte diminution du cheptel qui est pratiquement divisé par 2 entre 2000 et 2010 (Figure 24). A Valderiès et Ste Gemme où cette production est encore assez présente en 2010, on note une disparité de la taille des troupeaux entre les 2 communes, ce qui laisse penser que l'élevage laitier est associé à d'autre(s) production(s) à Ste Gemme.

Figure 23 - Part des élevages bovin lait dans les exploitations en 2010 et évolution 2000-2010



Part des élevages de vaches laitières dans les exploitations en 2010

Evolution 2000-2010 de la part des élevages de vaches laitières dans les exploitations

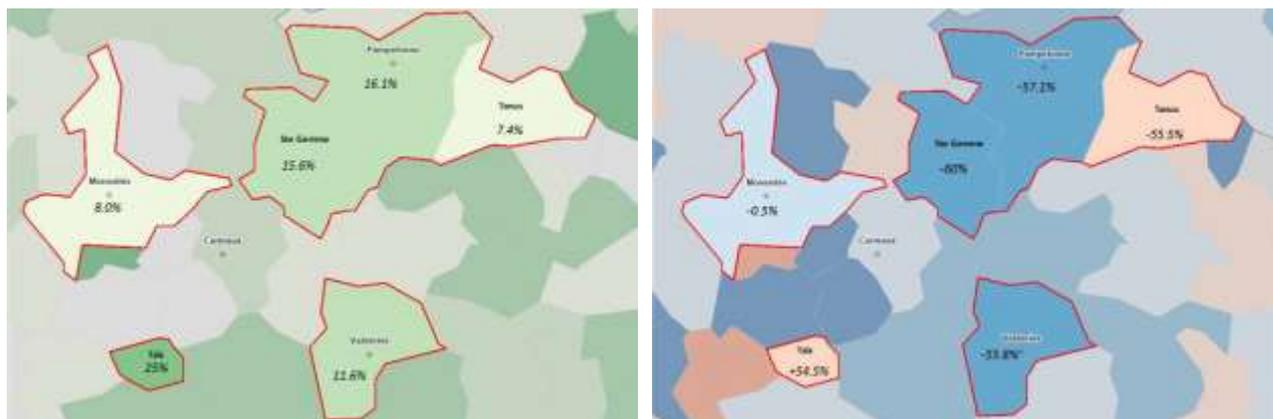
Figure 24 - Evolution du cheptel lié à la production « bovin lait » entre 2000 et 2010

		Monestiés	Pampelonne	Sainte-Gemme	Valderiès	Ensemble
Nombre de vaches laitières	2000	55	108	90	178	431
	2010			79	159	238
Taille moyenne du troupeau	2000	18.3	21.6	12.9	35.6	
	2010			15.8	39.8	

Les élevages ovins sont également en forte régression comme le montrent les cartes suivantes sauf pour les communes de Taix et Monestiés (Figure 25). L'élevage de brebis laitières est marginal, et le RGA ne donne pas de statistiques relative à cette production. Il existe aujourd'hui à Pampelonne une exploitation de brebis lait pour la production de Roquefort.

Là encore, le cheptel est en baisse, avec une diminution d'un facteur 3.5 du nombre de brebis nourrices. Cette diminution se traduit par une baisse globale de la taille des troupeaux qui passe de d'une taille d'environ 70 - 80 têtes en 2000 à 40-50 têtes en 2010.

Figure 25 - Part des élevages de brebis dans les exploitations en 2010 et évolution 2000-2010



Part des élevages de brebis dans les exploitations en 2010

Evolution 2000-2010 de la part des élevages de brebis dans les exploitations

Figure 26 - Evolution du nombre de « brebis nourrices » entre 2000 et 2010

		Monestiés	Pampelonne	Sainte-Gemme	Tanus	Valderiès	Ensemble
Nombre de brebis nourrices	2000	215	685	993	72	582	2 547
	2010		153	397		148	698

L'élevage porcin est lui aussi en pleine évolution, avec une concentration marquée de la production entre 2000 et 2010. Il est particulièrement présent à Ste Gemme et Tanus en 2010, avec des exploitations de taille importante. Cette production est toujours très présente dans ces 2 communes (cf. chapitre relatif aux ICPE).

Figure 27 - Evolution du nombre d'élevages et du cheptel porcins entre 2000 et 2010

		Monestiés	Pampelonne	Sainte-Gemme	Tanus	Valderiès	Ensemble
Exploitations ayant un élevage porcin	2000	4	4	17	9	14	48
	2010			8	6		14
Cheptel correspondant	2000	15		4 318	8 202	200	12 735
	2010			3 141	6 473		9 614
Taille moyenne (animaux/exploit.)	2000	3.8		254.0	911.3	14.3	265.3
	2010			392.6	1078.8		686.7

La production de poulets de chair montre également une évolution depuis une vingtaine d'année, avec une diminution du nombre d'exploitations qui s'accompagne d'une augmentation du nombre d'animaux.

L'élevage en plein air avec des cabanes mobiles se développe lui aussi, le plus souvent en complément d'une production de viande bovine sur l'exploitation.

Figure 28 - Evolution du nombre d'élevages et du nombre de poulets de chair entre 2000 et 2010

		Monestiés	Pampelonne	Sainte-Gemme	Tanus	Valderiès	Ensemble
Exploitations ayant un élevage de poulets de chair	2000	11	11	28	16	15	81
	2010	4	4	6	3	9	26
Cheptel correspondant	2000	17 501		5 145	307	428	23 381
	2010	22 007	246	4 730		167	27 150
Taille moyenne (animaux/exploit.)	2000	1591.0		183.8	19.2	28.5	288.7
	2010	5501.8	61.5	788.3		18.6	1044.2

B Les cultures

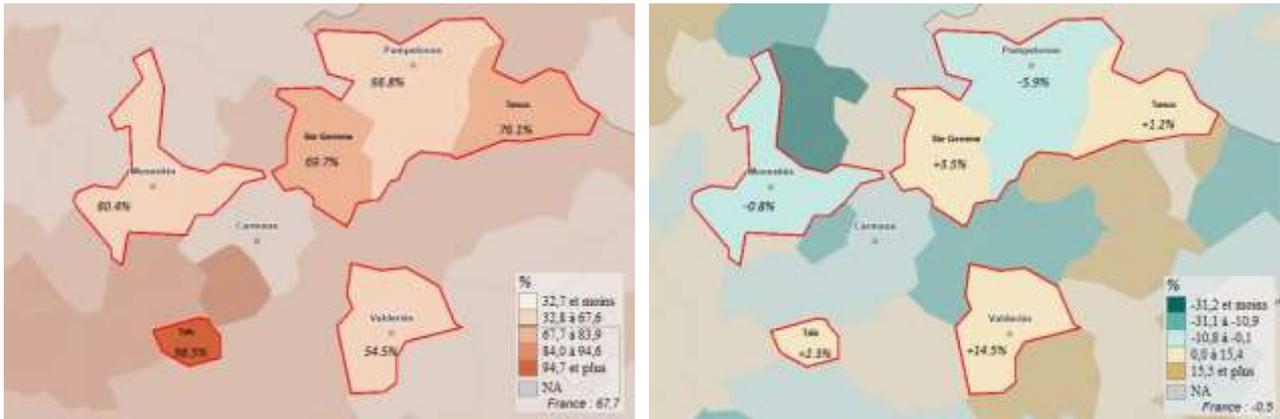
Les cultures pratiquées dans chaque commune traduisent l'orientation technico-économique des exploitations : les surfaces toujours en herbe (STH) sont importantes pour les exploitations de Valderiès, Monestiés, Pampelonne et Ste Gemme ; elles sont très faibles à Taïx, tandis que Tanus occupe une position intermédiaire (Figure 29 et Figure 31).

Les terres labourables constituent le complément de la SAU par rapport à la STH. Les surfaces en terres labourables sont en forte progression à Valderiès entre 2000 et 2010 (+14.5%), en diminution (-5.9%) à Pampelonne et plus moins stables pour les autres communes (-0.8% à +3.5%).(Figure 30)

Figure 29 - Part de la surface toujours en herbe (STH) dans la SAU en 2010



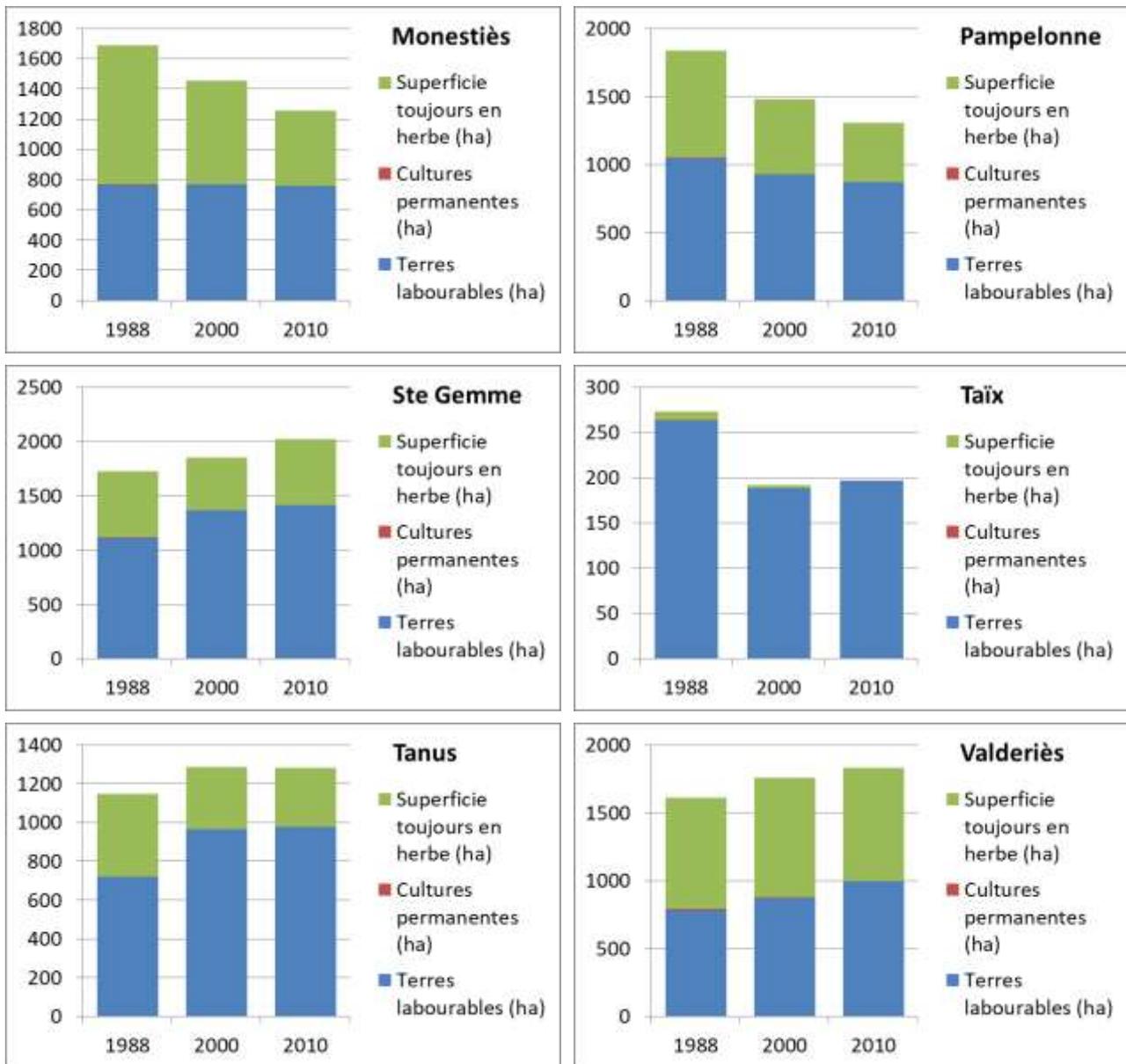
Figure 30 - Part des terres labourables dans la SAU en 2010 et évolution 2000-2010



Part des terres labourables dans la SAU en 2010

Evolution 2010-2000 des terres labourables

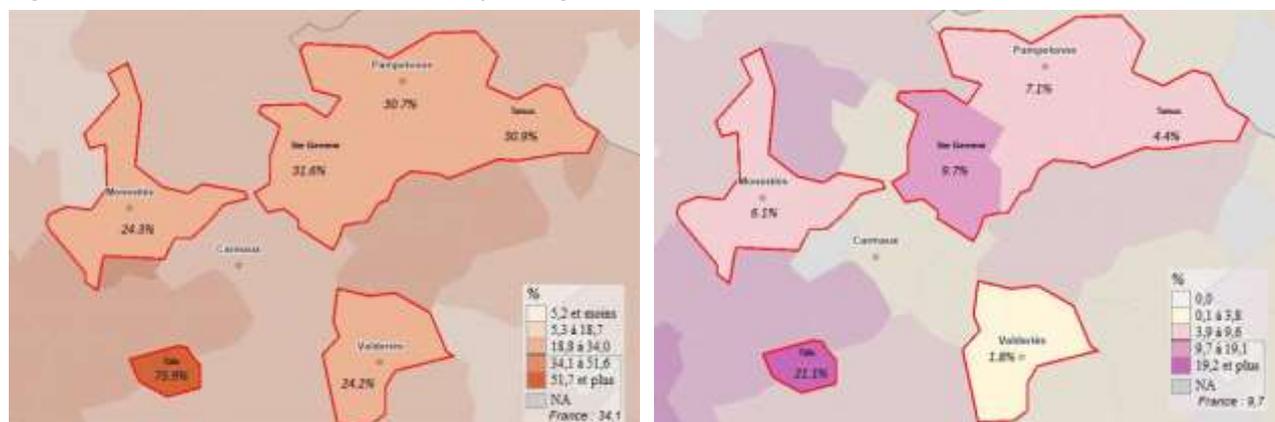
Figure 31 - Répartition des superficies en terres labourables, cultures permanentes et superficie toujours en herbe dans la SAU des exploitation de chaque commune - Evolution 1988-2010



Les surfaces en céréales représentent environ 25 à 30% de la SAU des exploitations à l'exception de Taïx où elles atteignent près des trois quart de la SAU ; ces surfaces correspondent à des produits autoconsommés, mais aussi à des cultures de vente.

Les oléo-protéagineux occupent une part plus variable de la SAU, variant de 1.8% à Valderiès jusqu'à 21.1% à Taïx. Il s'agit de cultures de vente (Figure 32).

Figure 32 - Part des céréales et des oléo-protéagineux dans la SAU en 2010 et évolution 2000-2010



Part des céréales dans la SAU en 2010

Part des oléo-protéagineux dans la SAU en 2010

1.2.4.2 ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE (RPG) EN 2017

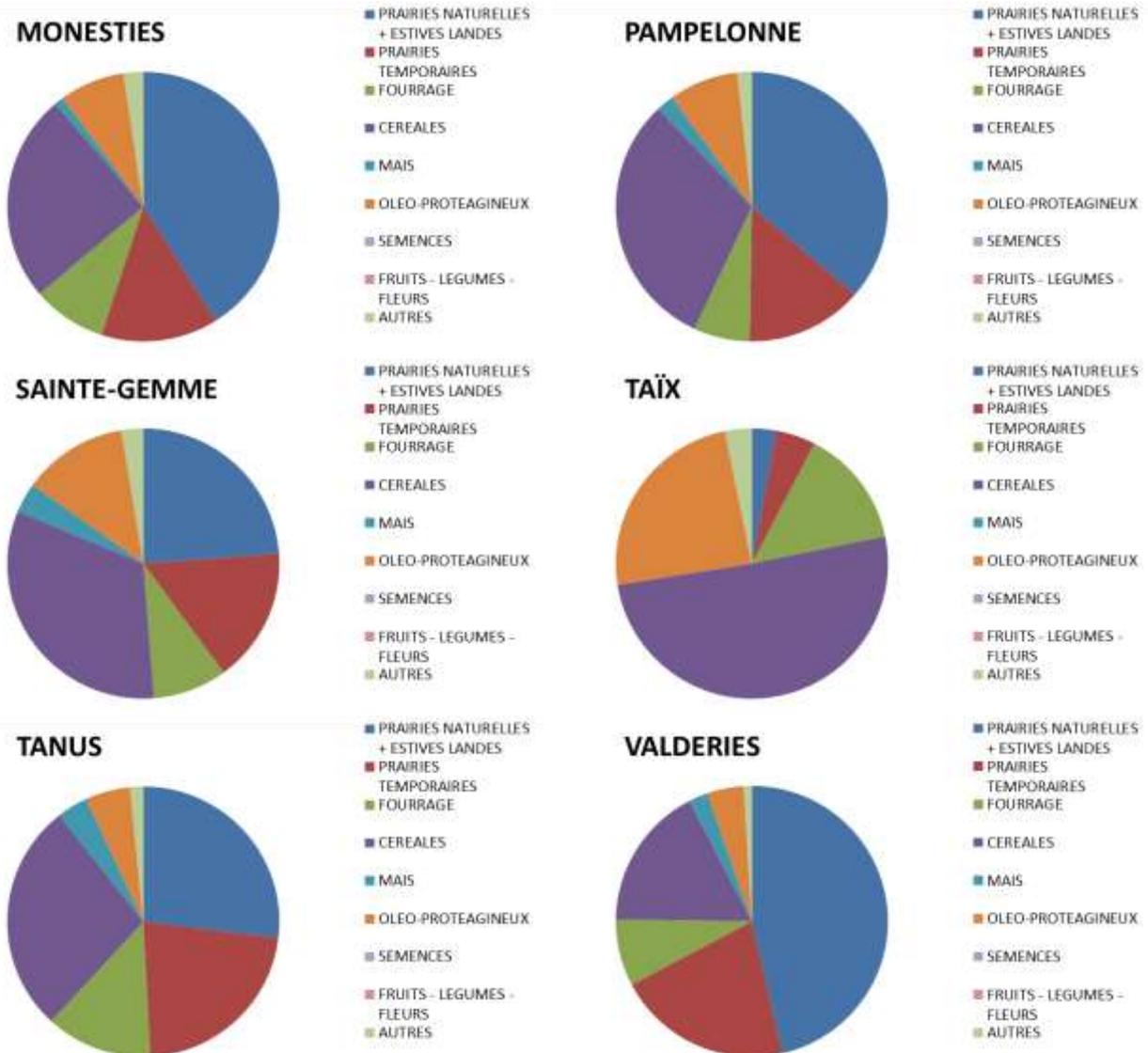
Les surfaces déclarées au Registre Parcellaire Graphique (RPG) permettent d'appréhender les assolements à l'échelle de la commune ; elles atteignent 8044.2 ha en 2017, soit environ 63% de la surface du territoire des 6 communes.

L'orientation des exploitations se traduit dans l'assolement ; les surfaces cultivées sont occupées pour 60% par des prairies (temporaires et permanentes), des estives et landes et des cultures fourragères. Les céréales + maïs couvrent près de 2418 ha, soit 30% des surfaces déclarées (Figure 33).

Là encore il existe des disparités entre communes, avec une part prépondérante des surfaces en prairies naturelles + estives et landes à Valderiès, Monestiès et Pampelonne et leur quasi absence à Taïx.

Figure 33 - Répartition des surfaces déclarées au Registre Parcellaire Graphique (2017)

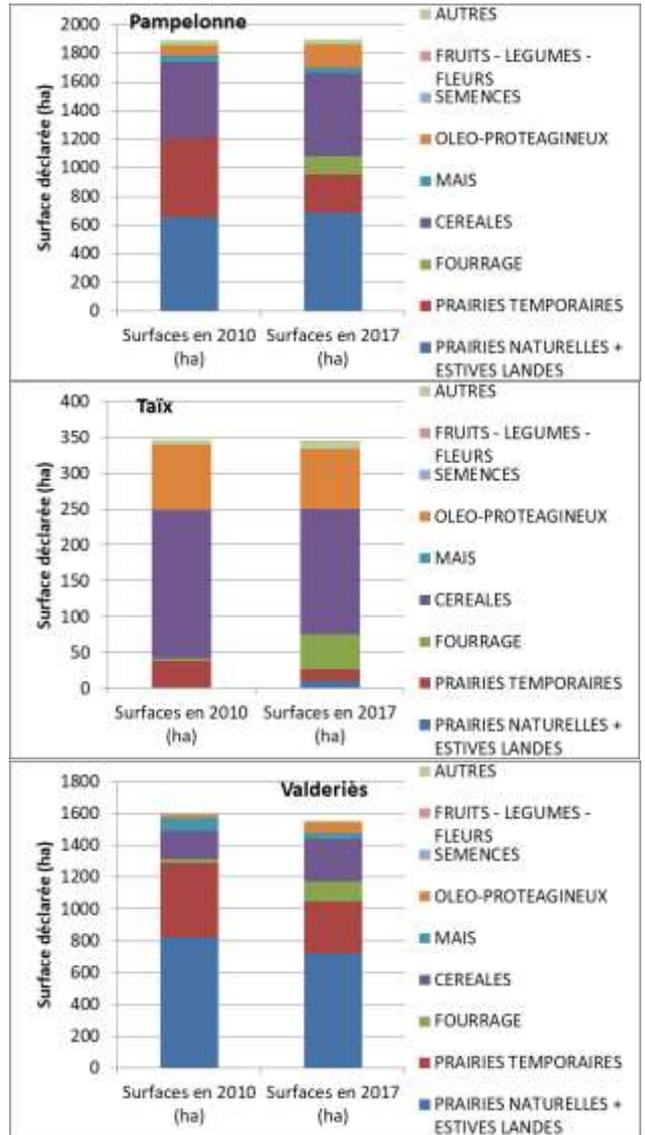
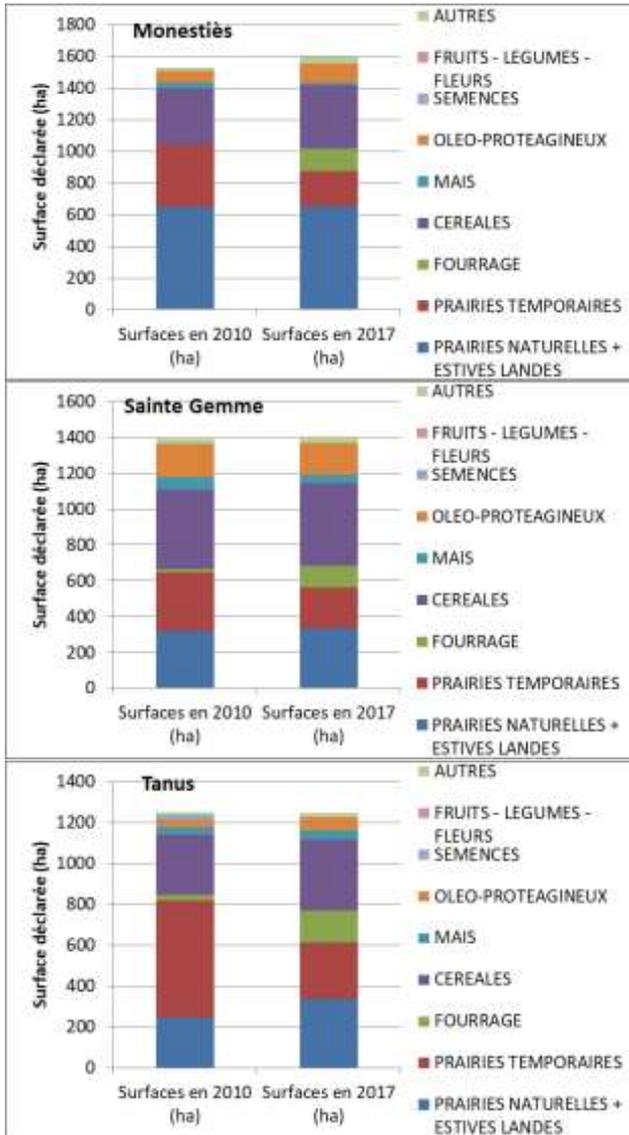
Cultures	MONESTIÈS	PAMPELONNE	SAINTÉ-GEMME	TAÏX	TANUS	VALDERIÈS	ENSEMBLE
PRAIRIES NATURELLES + ESTIVES LANDES	654.4	687.7	335.1	10.2	335.6	722.7	4013.7
PRAIRIES TEMPORAIRES	222	264	226	16	277	325	63
FOURRAGE	140.5	126.7	124.2	48.9	157.5	124.6	722.4
CEREALES	398.5	586.5	457.5	175.1	343.8	267.3	2228.7
MAIS	17.3	39.9	50.5	0.0	45.9	35.9	189.4
OLEO-PROTEAGINEUX	123.9	156.7	175.7	84.1	66.4	67.5	674.3
SEMENCES							
FRUITS - LEGUMES - FLEURS	0.1	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9
AUTRES	37.4	32.2	36.5	11.0	19.7	15.1	152.0
Total général	1594.3	1894.8	1405.7	345.5	1246.2	1557.6	8044.2



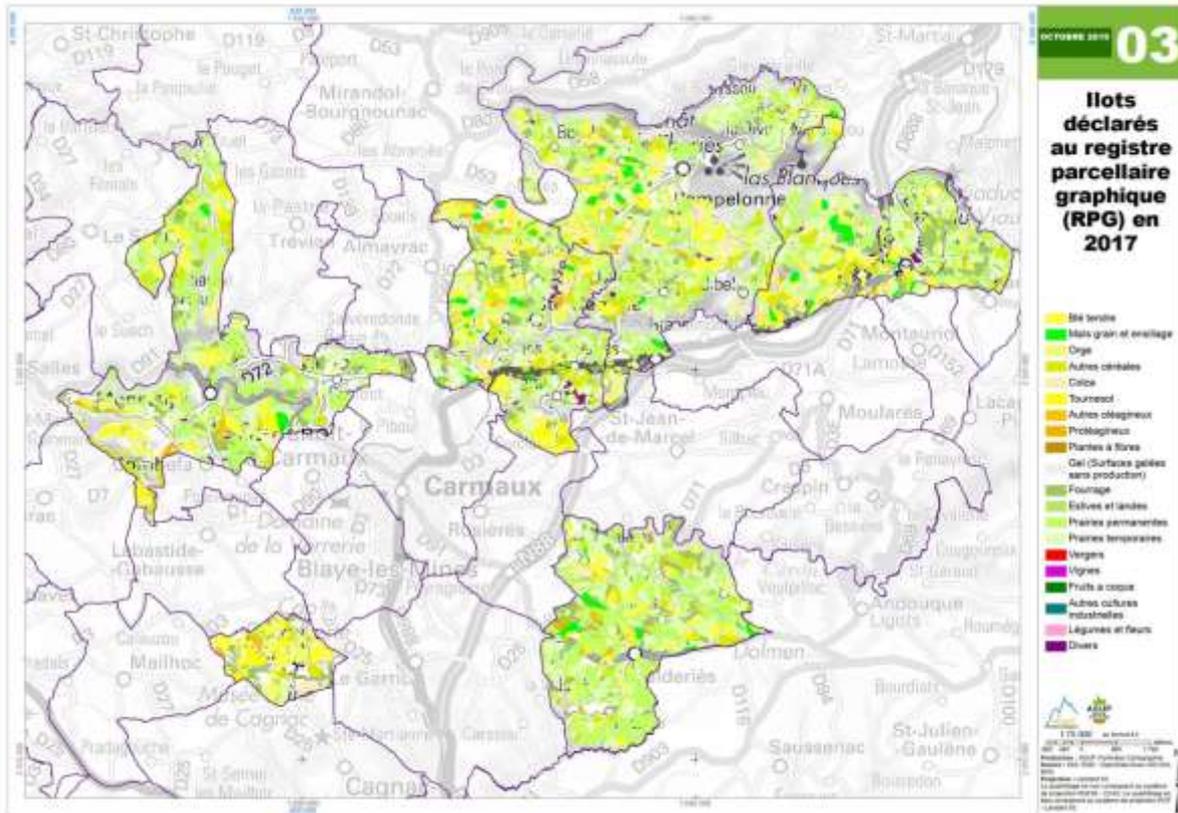
L'examen des données en 2010 et 2017 montre une légère augmentation des surfaces déclarées entre les 2 dates à l'échelle des 6 communes (+42ha, soit +0.5%). Cette stabilité masque une nette diminution des prairies temporaires (-2291 ha), partiellement compensées par l'augmentation des surfaces en prairies permanentes, estives et landes et cultures fourragères, et dans une moindre mesure en céréales et oléo-protéagineux.

Figure 34 - Evolution des surfaces déclarées entre 2010 et 2017

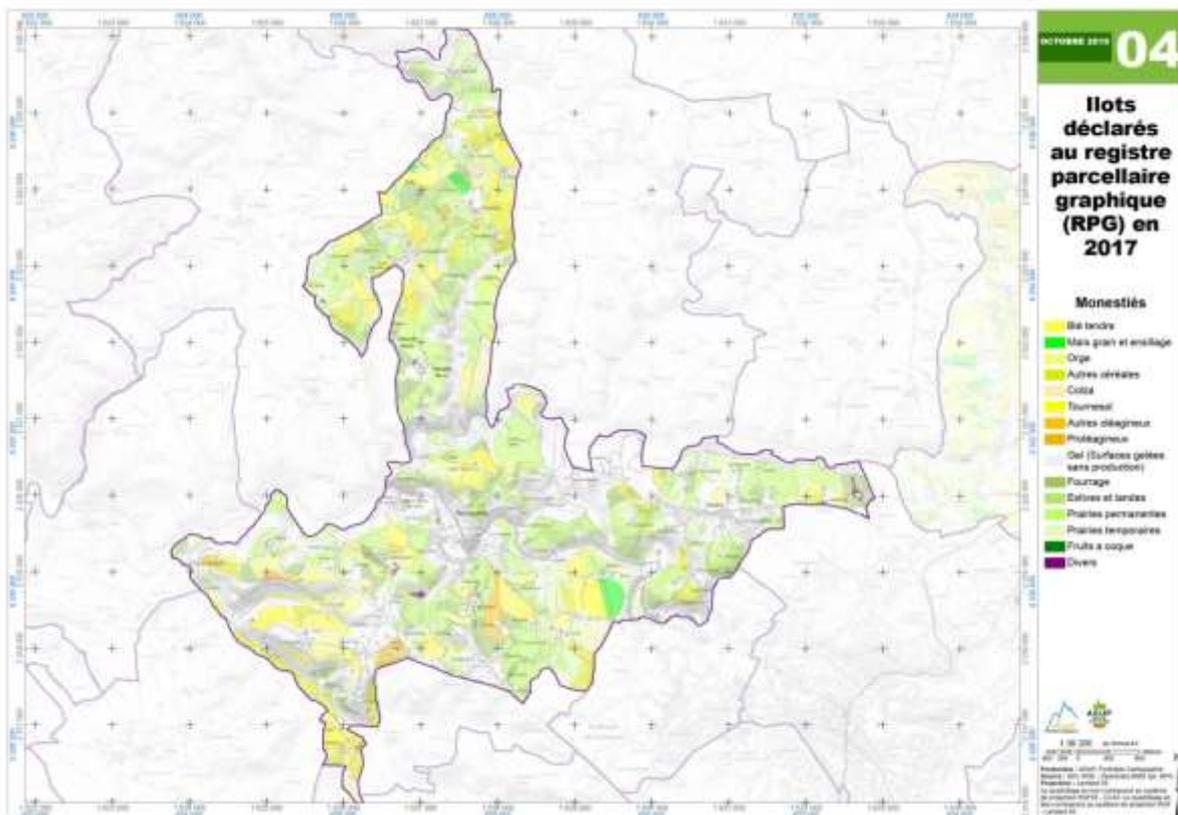
Ensemble des 6 communes	Surfaces en 2010 (ha)	Part	Surfaces en 2017 (ha)	Part	Variation 2010/2017
PRAIRIES NATURELLES + ESTIVES LANDES	2692	33.6%	4014	49.9%	1321
PRAIRIES TEMPORAIRES	2354	29.4%	63	0.8%	-2291
FOURRAGE	75	0.9%	722	9.0%	647
CEREALES	2005	25.1%	2229	27.7%	224
MAIS	267	3.3%	189	2.4%	-78
OLEO-PROTEAGINEUX	474	5.9%	674	8.4%	201
SEMENCES	25	0.3%	0	0.0%	-25
FRUITS - LEGUMES - FLEURS	3	0.0%	1	0.0%	-2
AUTRES	107	1.3%	152	1.9%	45
Total général	8002	100.0%	8044	100.0%	

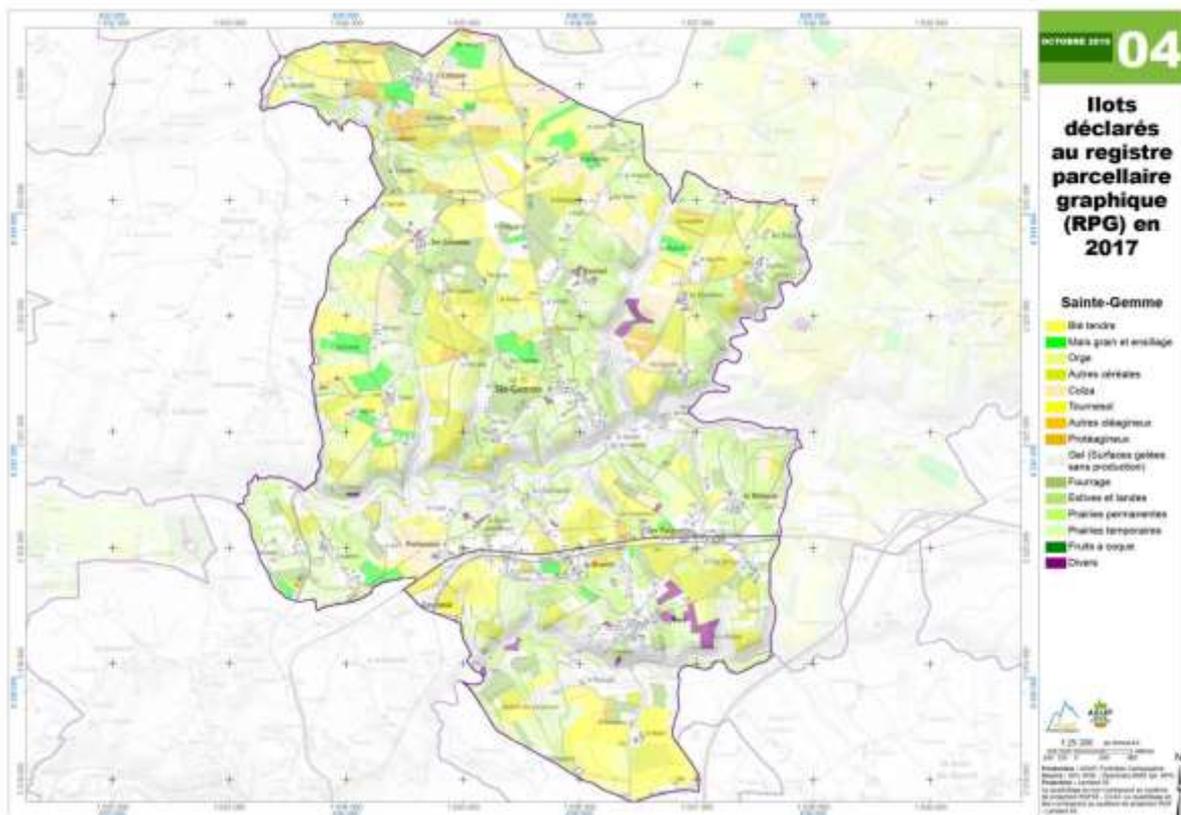
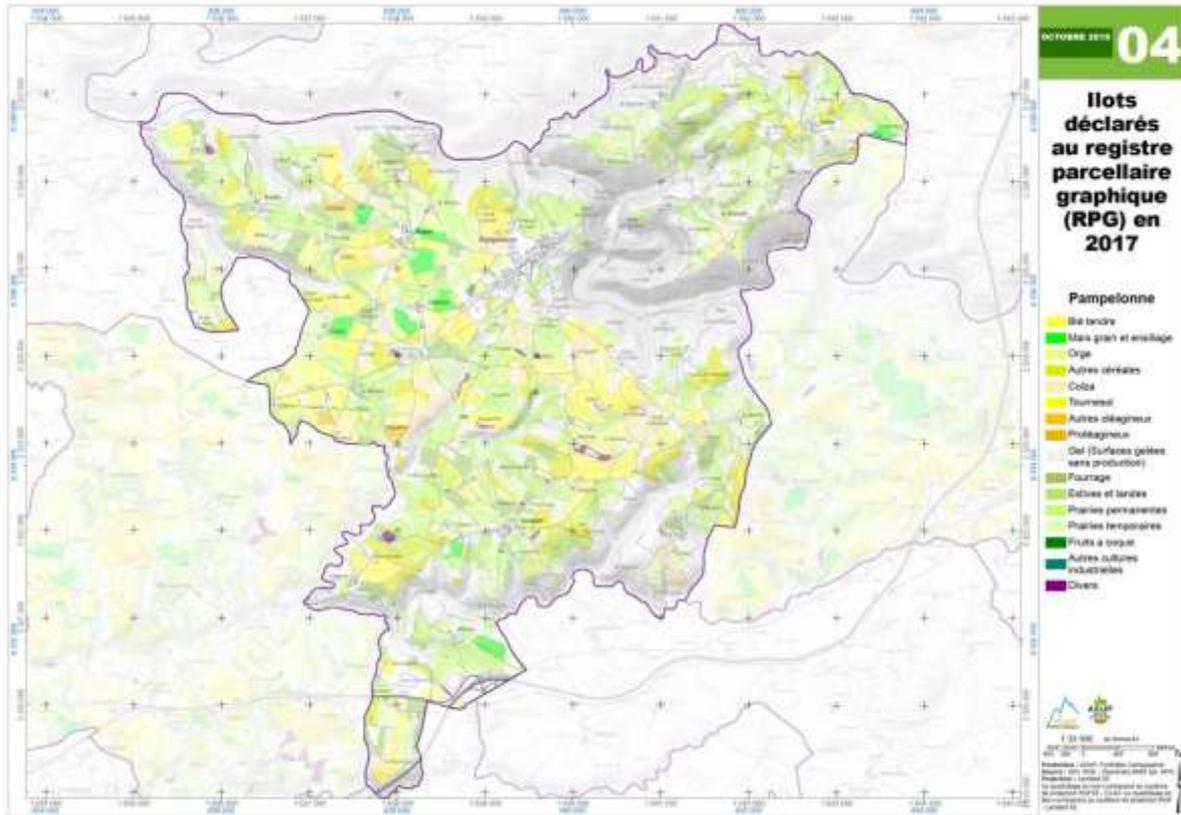


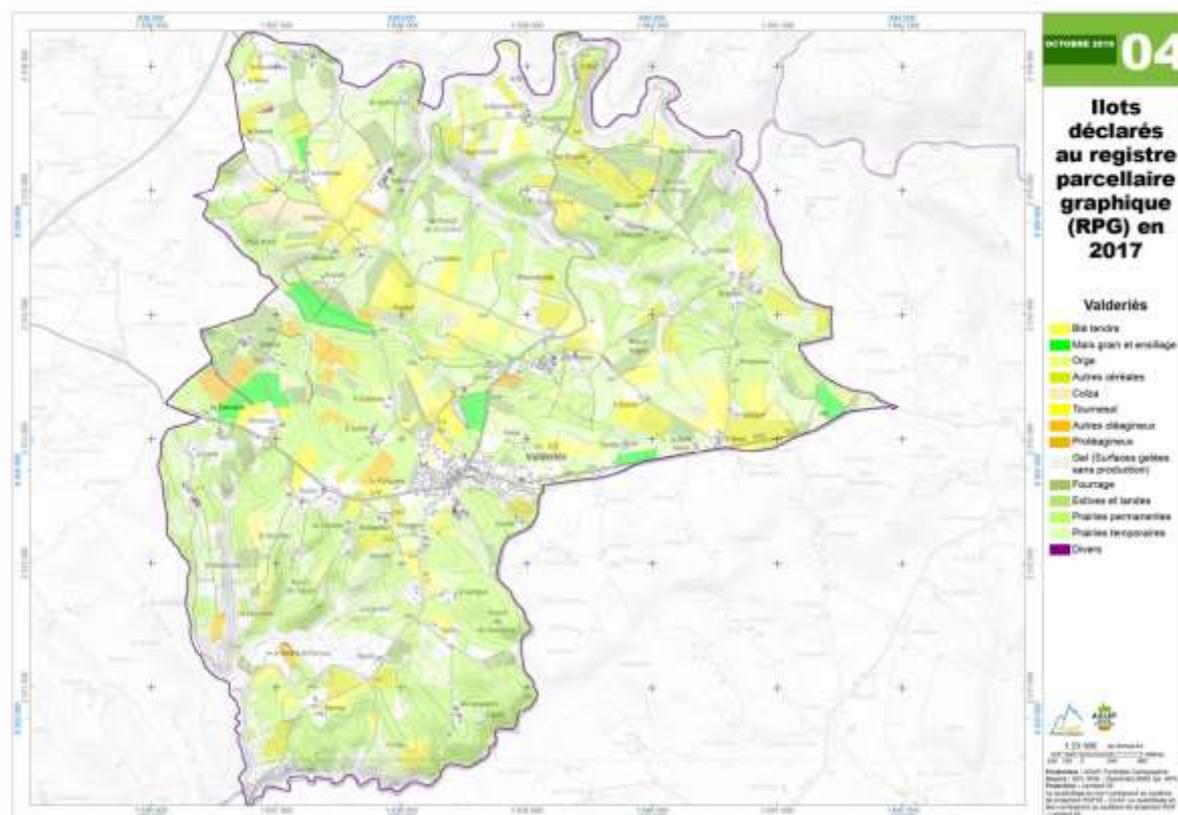
Carte 3 - Ilots PAC 2017 - Ensemble des 6 communes



Carte 4 - Ilots PAC 2017 - Zoom par commune







Dans la catégorie « Autres », on trouve les surfaces en jachères, ou correspondant aux bordures de champ, cours d'eau et forêts, mais aussi les surfaces agricoles temporairement non exploitées qui représentent respectivement 86 ha, 18 ha et 46 ha en 2017.

Figure 35 - Détail des surfaces de la catégorie « Autres » (jachères, bordures, surfaces non exploitées)

Cultures	MONESTIES	PAMPELONNE	SAINTE-GEMME	TAÏX	TANUS	VALDERIES	ENSEMBLE
Jachères	27.27	19.70	15.88	6.28	7.42	9.59	86.14
Bordures de champ, cours d'eau et forêts	4.23	2.66	2.22	4.24	2.20	2.87	18.41
Surface agricole temporairement non exploitée	5.44	8.82	18.43	0.51	10.07	2.69	45.96
Total	36.94	31.18	36.53	11.03	19.69	15.15	150.51

1.2.4.3 ANALYSE DES QUESTIONNAIRES

L'analyse des questionnaires indique que :

- 6 exploitants enquêtés sur 33 déclarent ne pas avoir d'élevage sur leur exploitation.
- 14 des 27 éleveurs n'ont qu'un type de production animale sur l'exploitation, 7 en ont deux et 4 en ont trois différentes. En règle générale, pour ces exploitations au moins un des ateliers correspond à l'élevage de vaches allaitantes. Y sont associés sont des élevages de volailles (poulets, pigeons ou pintades) pour 5 d'entre elles, ou élevage d'autres ruminants (bovin lait, ovins, caprins, buffles) pour 5 d'entre elles ou élevage porcin (1 exploitation). Une exploitation n'a pas d'atelier d'élevage bovin.

- 21 exploitations cultivent des surfaces pour des productions de vente, avec des surfaces très variables et une certaine diversité des cultures comme le montre la figure suivante (Figure 36).

Figure 36 - Cultures de vente citées par les exploitants ayant répondu au questionnaire (source : questionnaires)



- 21 exploitants enquêtés sur 33 envisagent une évolution de leur activité dans les années qui viennent ; les commentaires indiquent qu’il peut s’agir d’une variation des surfaces, d’un développement de nouvelles productions au sein même de la structure, d’une conversion vers de nouvelles pratiques telles que l’agriculture biologique, de l’arrêt de certaines productions, ou de monter de nouvelles filières.
- Les productions sont menées en majorité de manière conventionnelle, mais l’agriculture intégrée/raisonnée concerne 6 exploitations et l’agriculture biologique 4 exploitations. Une exploitation pratique l’agriculture de conservation. De plus, une grande partie des productions se fait sous un label ou un signe de qualité : AOC Roquefort, IGP Veau d’Aveyron et du Ségala, label Rouge Poulet du Ségala.

A noter aussi que l’annuaire des producteurs Bio de l’Aveyron ⁸recense actuellement 4 exploitations bénéficiant de certificats officiels : une à Monestiès, une à Tanus qui pratique la vente directe, et deux à Valderiès.

1.2.4.4 LES MODES DE COMMERCIALISATION

L’un des thèmes abordés concernait les modalités de vente et la diversification. On constate qu’outre la mono-production, la commercialisation auprès des coopératives et négociants reste le mode dominant d’écoulement de la marchandise.

Figure 37 - Quels sont vos modes de commercialisation ? (questionnaire)

	nombre
plusieurs modes	12
un unique mode	19
pas de réponse	2

Figure 38 - Quels sont vos clients – plusieurs réponses possibles ? (questionnaires)

	nombre
coopérative	15
grandes surfaces	2
négociant	18
magasin de producteurs	2
vente directe	7
Autre	2

⁸ Source : Agence Bio

En ce qui concerne les circuits courts, il convient de signaler l'implication du département dans l'approvisionnement de la restauration collective, en particulier dans les collèges et les EHPAD.

1.2.4.5 LES MARQUES DE QUALITE

A. AOC - Appellation d'origine contrôlée / AOP - Appellation d'origine protégée

Roquefort

Le Roquefort est un fromage au lait de brebis, à pâte persillée. La pâte est de couleur blanche à ivoire persillée de bleu de façon régulière.

Les 6 communes sont couvertes par cette AOC à l'exception de Taïx. Ces communes ne se situent pas dans l'aire autorisant l'affinage du fromage.

Historique

- Une origine encore mystérieuse

Les origines de ce fromage restent une énigme qui ne sera sans doute jamais résolue. Le 1er témoignage écrit date du XIème siècle. Une donation au monastère de Conques mentionnait, parmi les revenus, deux fromages à fournir par chacune des caves de Roquefort.

Ce terroir « où ne pousse ni pied de vigne, ni grain de blé », est une expression tirée de Charles VII, Roi de France qui, dès le XVème siècle, protégeait Roquefort sur Soulzon et lui accordait des franchises. Différentes chartes royales, échelonnées de 1407 à 1732, accordèrent aux habitants de Roquefort le monopole de l'affinage du fromage dans ses caves.

- Une production qui se développe

Avec l'aménagement des routes et l'amélioration des moyens de transports, la distribution du fromage est élargie. Les caves sont agrandies et sont dotées d'étages pour accroître la capacité d'affinage. On voit apparaître les premières dynasties de fromagers.

En 1800, 250 tonnes de Roquefort étaient vendues et ce chiffre s'envole jusqu'à 800 tonnes en 1830.

Mode de production

Les brebis, de race Lacaune, sont élevées traditionnellement avec une alimentation à base d'herbe, de fourrages et de céréales provenant au moins à 75 % (évalué en matière sèche) de l'aire géographique de production. En période de disponibilité d'herbe et dès que les conditions climatiques le permettent, le pâturage est obligatoire et quotidien.

Mode d'élaboration

Le Roquefort est élaboré à partir de lait de brebis cru et entier.

- Préparation du caillé
 - emprésurage du lait à 28-34°C,
 - ensemencement avec du pénicillium roqueforti
 - coagulation
 - décaillage et brassage du caillé
 - pré-égouttage du caillé.
 - fabrication des fromages
 - moulage du caillé
 - égouttage en moules avec retournements
 - démoulage et marquage du pain pour permettre son identification
 - salage au sel sec
 - piquage pour favoriser le développement du pénicillium. Ce champignon se développe au cours de l'affinage et donne au fromage sa couleur bleu et son goût savoureux.
 - affinage des fromages

L'affinage des fromages est au minimum de 3 mois dont 14 jours au moins à nu dans les caves naturelles de Roquefort.

L'affinage a lieu uniquement dans les caves situées au cœur des effondrements du plateau du Combalou sur la commune de Roquefort-sur-Soulzon. A l'époque de la formation géologique du site de Roquefort, un éboulis, long de 2 km et large de 300 m, s'est formé. Il a entraîné l'apparition de grottes et des premières fleurines, ces failles indispensables à la ventilation naturelle des caves qui permettent l'affinage du fromage de Roquefort.

B IGP - Indication géographique protégée

Veau d'Aveyron et du Ségala

Le veau d'Aveyron et du Ségala correspond à des carcasses de veaux fermiers lourds (170 à 250 kg de carcasse) abattus à 10 mois maximum et dont la viande est de couleur rosée, tendre et savoureuse.

L'aire géographique de production concerne les 6 communes.

Historique

La dénomination "Ségala" vient du mot "seigle", céréale autrefois très cultivée dans la région.

La production de veaux lourds s'est fortement développée et maintenue grâce à l'étroite symbiose entre l'existence de cheptel bovin et la production ancienne de céréales dans la région.

Mode de production

Les veaux sont issus d'un croisement entre un père de race à viande et une mère de race allaitante traditionnelle.

Ils sont élevés « sous la mère » et reçoivent, en plus du lait maternel, une alimentation complémentaire à base de céréales en distribution libre dès la naissance.

Liens au terroir

Le lien avec l'origine géographique repose sur :

- Une caractéristique : le mode d'élevage « sous la mère » associé à une distribution de céréales dès la naissance qui permet d'obtenir des veaux lourds,
- Une réputation de qualité qui remonte au 19^{ième} siècle pour les consommateurs du Sud-Est de la France et de la région parisienne et qui remonte au milieu du 20^{ème} siècle pour les consommateurs italiens et espagnols.

Preuve de l'origine

Les naissances sont enregistrées et les veaux sont identifiés par deux boucles comportant respectivement un numéro individuel et la marque « Veau d'Aveyron et du Ségala ».

A l'abattoir, la carcasse est identifiée par un étiquetage comprenant le nom de l'éleveur. Des enregistrements documentaires réalisés tout au long de la filière complètent ce dispositif.

Agneau de l'Aveyron

L'agneau de l'Aveyron est abattu jeune (carcasses d'un poids moyen de 17 kg) et la viande est rosée, tendre et savoureuse.

L'aire géographique de l'agneau de l'Aveyron concerne les 6 communes à l'exception de Taïx.

Mode de production

L'agneau de l'Aveyron est un agneau né et élevé sous la mère en bergerie.

Son alimentation de base est le lait, éventuellement complété par les aliments à base de céréales.

Il est très jeune, son âge est compris entre 60 et 120 jours.

Différentes races sont utilisées, notamment la race Lacaune caractéristique de la zone. Elle n'est pas obligatoire et des croisements entre la race Lacaune et d'autres races sont autorisés.

Liens au terroir

Le lien avec l'origine géographique repose sur :

- Une qualité organoleptique gustative liée à la conduite de l'élevage en bergerie, traditionnelle et typique de la zone géographique,

- Une réputation de qualité de l'agneau de l'Aveyron qui s'est développé grâce à la présence de l'industrie laitière de Roquefort et à l'implantation de la race Lacaune qui, à sa rusticité, allie des qualités laitières et maternelles.

Preuve de l'origine

Les agneaux sont identifiés par bague (tip-tag) portant un numéro individuel. Ce numéro est reporté sur la carcasse et sur le certificat d'origine joint à la carcasse. Ceci assure la traçabilité du produit.

IGP « Comté Tolosan »

L'aire géographique concerne les 6 communes.

L'indication géographique protégée « Comté Tolosan » est réservée :

- aux vins tranquilles, rouges, rosés et blancs ;
- aux vins mousseux de qualité rosés et blancs,
- aux vins de raisins surmûris blancs.

Les vins présentent un titre alcoométrique volumique acquis minimum de 9,5 % vol. pour les vins blancs et de 10 % vol. pour les vins rouges et rosés.

Les vins rouges de couleur pourpre à grenat plus ou moins soutenue, sont caractérisés, au nez et en bouche, par des arômes fruités. Les tanins ronds leur confèrent un caractère léger et gouleyant.

Les vins rosés, d'un rosé relativement intense, qualifiés de friands, sont caractérisés par des arômes fruités, associés à de la fraîcheur.

Les vins blancs secs présentent une couleur jaune soutenue et brillante et sont des vins aromatiques caractérisés par des arômes floraux et fruités. Les vins blancs avec restes de sucre et les vins de raisins surmûris présentent des nuances plus orangées avec des arômes plus évolués de fruits mûrs.

Les vins mousseux de teinte jaune pâle à citronnée pour les blancs et rosé saumoné à corail pour les vins rosés, présentent une finesse aromatique avec des arômes primaires de pomme et une bonne acidité, donnant en bouche une fraîcheur gustative agréable associée à de fines bulles.

Les vins sont produits à partir de l'ensemble des cépages classés en tant que variétés de vigne de raisins de cuve ; les principaux cépages entrant dans l'élaboration des vins de l'indication géographique protégée « Comté Tolosan » sont :

- vins rouges et rosés : cabernet sauvignon, cabernet franc, duras, fer servadou, gamay, cot, merlot, negrette, pinot noir, syrah et tannat.
- vins blancs : chardonnay, chenin, colombar, gros manseng, len de l'el, mauzac blanc, muscadelle, petit manseng, sauvignon blanc, sémillon, ugni blanc.

Ils sont produits dans la limite d'un rendement maximum à l'hectare de 120 hectolitres pour les vins rouges, rosés et blancs.

IGP « Côtes du Tarn »

L'aire géographique ne concerne que la commune de Taïx

L'IGP est réservée aux vins tranquilles, rouges, rosés et blancs, et aux raisins surmûris blancs. Elle peut être complétée par les unités géographiques « Cunac » et « Cabanes » ainsi que par les mentions « primeur » ou « nouveau »

Les vins présentent un titre alcoométrique volumique acquis minimum de 9,5 % vol pour les vins blancs et de 10 % vol. pour les vins rouges et rosés.

Les vins rouges sont caractérisés, au nez et en bouche, par des arômes fruités et épicés. Les tanins ronds leur confèrent un caractère léger et gouleyant. Les vins rosés, qualifiés de friands, sont caractérisés par des arômes fruités et épicés associés à de la fraîcheur. Les vins blancs secs sont des vins aromatiques caractérisés par des arômes floraux et fruités. Les vins blancs avec restes de sucre et les vins de raisins surmûris présentent des arômes plus évolués de fruits mûrs.

Les vins rouges et rosés bénéficiant de l'indication géographique protégée « Côtes du Tarn » sont produits exclusivement à partir des cépages suivants : alicante Bouschet, cabernet franc, cabernet-sauvignon, carignan,

cinsault, duras, egiodola, fer servadou, gamaret, gamay, gamay de Bouze, gamay de Chaudenay, jurançon, malbec, marselan, merille, merlot, négrette, portugais bleu, prunelard, syrah et tannat.

Les vins blancs bénéficiant de l'indication géographique protégée « Côtes du Tarn » sont produits exclusivement à partir des cépages suivants : chardonnay, chasan, colombard, gros manseng, len de l'el, listan, mauzac, mauzac rose, muscadelle, ondenc, petit manseng, sauvignon, sémillon et ugni blanc.

Ils sont produits dans la limite d'un rendement maximum à l'hectare de 120 hectolitres pour les vins rouges, rosés et blancs. Pour les vins de raisins surmûris, la limite est portée à un rendement maximum à l'hectare de 70 hectolitres.

Canard à foie gras du Sud-Ouest

L'aire géographique concerne les 6 communes.

Mode de production

Les produits du canard à foie gras du Sud-Ouest sont issus d'un canard de barbarie mâle ou d'un canard mulard mâle. Ce canard a été élevé, gavé au maïs, abattu et transformé dans le Sud-Ouest .

Les différents produits issus du canard à foie gras sont les suivants :

- Produits crus : foie gras, magret, cuisse, aiguillette, cœur, manchon, gésier
- Produits transformés : foie gras entier, foie gras, bloc de foie gras (avec ou sans morceaux), magret séché ou fumé, confit (ailes, cuisses, magrets, manchons et gésiers).

Cette IGP s'appuie sur le cahier des charges Label rouge LA/12/89 « Foie gras cru et produits de découpe de canard mulard fermier du Sud-Ouest ».

Mode d'élaboration

Les préparations à base de foie gras doivent être réalisées à base de foies gras crus pesant au minimum 350 grammes.

Les magrets fumés, séchés et/ou traités en salaisons doivent être issus de magrets crus ayant un poids minimal de 300 grammes.

Les confits sont les préparations issues de la cuisson de pièces de viande de canard à foie gras, salées au sec, dans la graisse de canard exclusivement.

Preuve de l'origine

Depuis le couvoir jusqu'à l'élaboration du produit fini, sur toute la filière, est mis en place un système de traçabilité matérialisé par des documents qui seront enregistrés et par la tenue d'une compatibilité matière par chaque opérateur de la filière (couvoir, éleveur, gaveur, abattoir, découpeur, conserveur et marchand d'aliments).

Jambon de Bayonne

La zone de production des porcs recouvre 6 communes, qui par contre ne se situent pas dans la zone de transformation des jambons (salage, séchage, affinage, désossage).

Le jambon de Bayonne est élaboré à partir de porcs charcutiers engraisés avec un aliment contenant au moins 60 % de céréales, issues de céréales et pois.

Porc du Sud-Ouest

L'aire géographique de production concerne les 6 communes.

La viande de Porc du Sud-Ouest est une viande fraîche issue de porcs nés et élevés dans l'aire Sud-Ouest. D'un point de vue organoleptique, la viande, de couleur rouge, est juteuse et tendre, et présente un goût intense.

Pendant toute la durée de l'élevage, les aliments ne doivent pas contenir de manioc, de patate douce, d'eaux grasses, de farine de viande, farine d'os, de plume ou de sang, ainsi que toute autre protéine provenant d'animaux terrestres, à l'exception des gélatines utilisées comme support des vitamines et des minéraux, à l'exception également des protéines issues du lait et des produits laitiers.

Du sevrage à l'abattage, les aliments distribués aux porcs contiennent au minimum 60% de grains de céréales, leurs produits et sous-produits.

Durant la phase d'engraissement, soit à partir de la douzième semaine de vie jusqu'à l'abattage, les aliments distribués aux porcs contiennent au minimum 30 % de maïs denté et ne doivent pas contenir d'huile de palme, de produits issus de poisson, de graisses animales, d'additifs facteurs de croissance, ni d'additifs antibiotiques.

Les porcs sont abattus à un poids chaud minimum de carcasse de 90 Kg. Pour limiter le stress des porcs qui dégrade la qualité de la viande, le parcours doit être aussi court que possible entre l'exploitation et l'abattoir : 200 Km au maximum ou 6 heures maximum de transport entre l'élevage et l'abattoir.

C La marque « Saveur du Tarn »

Depuis 2012, la marque « Saveurs du Tarn » permet aux consommateurs de repérer les produits locaux. Créée par le centre agroalimentaire Tarnais Agropoint, avec le soutien du Département, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre de Commerce et d'Industrie, elle regroupe 135 adhérents (producteurs, artisans, industriels, distributeurs et organismes).

1.2.5 LES BATIMENTS

1.2.5.1 INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE

Les bâtiments agricoles ont été référencés directement sur plan cadastral, dans le cadre de la saisie des questionnaires, lors des réunions en commune par l'expertise des agriculteurs ; ils ont ensuite été complétés lors de tournées de terrain puis validés lors de l'atelier thématique (

La catégorie « Autre » correspond à des bâtiments agricoles vacants, à l'habitation d'exploitants agricoles ou à des ateliers de transformation.

Les cartes de localisation des bâtiments agricoles montre une répartition homogène, qui suit le plus souvent une logique de fermes isolées ou de hameaux ; dans ce dernier cas, cela implique une coexistence entre bâtiments agricoles et bâtiments résidentiels (**Erreur ! Référence non valide pour un signet.** et Carte 6). Il existe très peu de bâtiments agricoles totalement isolés : le nombre de bâtiments agricoles situés à plus de 200m d'un autre bâtiment est évalué à environ une dizaine à l'échelle des 6 communes. Ainsi le « mitage » lié à la construction de nouveaux bâtiments agricole est limité sur le territoire.

Les bâtiments agricoles « légers » tels que les tunnels de stockage ou d'élevage, ainsi que les bâtiments mobiles d'élevage figurent sur la carte mais ils n'ont pas fait l'objet d'une distinction spécifique. Ces bâtiments présentent des avantages en termes de réversibilité et de coût, en particulier pour les petites structures agricoles qui possèdent des troupeaux éventuellement dispersés dans le territoire, mais aussi les agriculteurs en cours d'installation. Leur déploiement pose la question de leur insertion paysagère, mais leurs avantages indéniables doivent également être considérés en préalable à toute décision d'urbanisme.

A noter que 7 bâtiments ont été désignés comme vacants par les agriculteurs, ce qui représenterait de l'ordre de 2% des bâtiments référencés : il s'agit de bâtiments récents n'ayant pas de caractère patrimonial dont certains sont rattachés à des ensembles bâtis qui comprennent également des habitations et qui peuvent donc être considérés comme des annexes à ces habitations. La question du maintien de la vocation agricole ou d'un changement de destination se pose donc éventuellement pour deux d'entre eux, situés sur la commune de Tanus. On recense en outre 12 anciens bâtiments agricoles liés à d'anciennes exploitations qui ont disparu, et qui n'ont de fait plus de destination agricole.

On constate pour de nombreux sites une évolution de l'organisation des exploitations agricoles : à l'origine, habitation de l'agriculteur et bâtiments d'exploitation sont proches les uns des autres, organisés autour d'une cour commune, voire situés dans le même corps de ferme. Avec le développement des structures collectives, de la multi activité au sein du couple et la recherche d'un plus grand confort, l'habitat des différentes générations d'exploitants s'est dissocié depuis les années 1970 ; cela a conduit à la construction de nouveaux logements proches mais néanmoins distincts des sites d'exploitation. Aujourd'hui, les générations les plus âgées ont atteint l'âge de la retraite mais continuent à vivre sur l'exploitation. Après le décès ou le départ de leurs occupants, se pose le problème du devenir de ces logements situés au cœur de l'exploitation avec des bâtiments agricoles encore utilisés : mutation vers des logements à vocation touristique (gîtes) ? Vacance de ces logements ? Occupation par des tiers non agriculteurs (avec un risque potentiel de conflits) ?

Les bâtiments d'élevage représentent la majorité des bâtiments agricoles. Ces chiffres du tableau suivant (Figure 40) et la carte suivante (Figure 41) confirment la diversité des productions animales à l'échelle des communes, mais aussi des exploitations.

Figure 40 - Bâtiments d'élevage référencés en 2019

Commune	Monestiès	Pampelonne	Sainte-Gemme	Tanus	Taix	Valderiès	Ensemble
Bovins viande	19	26	28	22		32	127
Bovins lait		2				1	3
Bovins mixte			2			3	5
Ovins viande	2	2	7	2	1	1	15
Ovins lait		1		2			3
Caprins lait	1						1
Porcins			3	10			13
Volailles - Canards - Lapins	5	2	10	2		2	21
Polyélevage			6	2		1	9
Chevaux	2		2				4
Autre		1	1				2
Total	29	34	59	40	1	40	203

Les bâtiments destinés à l'élevage bovin sont majoritaires dans toutes les communes à l'exception de Taix où le seul élevage est persiste concerne les ovins. Ils représentent les 2/3 des bâtiments d'élevage recensés pour les 6 communes, avec une majorité des bâtiments destinés à la production de viande bovine.

Les réunions communales et la collecte des questionnaires ont permis de recenser un certain nombre de projets agricoles. La carte suivante les recense (Figure 42).

Les 8 exploitations identifiées comme ayant des projets se répartissent de la façon suivante : 5 projets de nouveaux bâtiments, localisé ou non, 3 projets de diversification des productions et une exploitation achetée récemment dont le projet agricole est inconnu.

Carte 5 et Carte 6).⁵

Figure 39 - Répartition des types de bâtiment référencés en 2019

Type de bâtiment	Monestiès	Pampelonne	Sainte-Gemme	Taix	Tanus	Valderiès	Total
Elevage	29	34	59	1	40	40	203
Stockage	9	23	28	7	16	19	102
Autre	4	6	5	1	3	14	33
Total	42	63	92	9	59	73	337

La catégorie « Autre » correspond à des bâtiments agricoles vacants, à l'habitation d'exploitants agricoles ou à des ateliers de transformation.

Les cartes de localisation des bâtiments agricoles montre une répartition homogène, qui suit le plus souvent une logique de fermes isolées ou de hameaux ; dans ce dernier cas, cela implique une coexistence entre bâtiments agricoles et bâtiments résidentiels (**Erreur ! Référence non valide pour un signet.** et Carte 6). Il existe très peu de bâtiments agricoles totalement isolés : le nombre de bâtiments agricoles situés à plus de 200m d'un autre bâtiment est évalué à environ une dizaine à l'échelle des 6 communes. Ainsi le « mitage » lié à la construction de nouveaux bâtiments agricole est limité sur le territoire.

Les bâtiments agricoles « légers » tels que les tunnels de stockage ou d'élevage, ainsi que les bâtiments mobiles d'élevage figurent sur la carte mais ils n'ont pas fait l'objet d'une distinction spécifique. Ces bâtiments présentent des avantages en termes de réversibilité et de coût, en particulier pour les petites structures

agricoles qui possèdent des troupeaux éventuellement dispersés dans le territoire, mais aussi les agriculteurs en cours d'installation. Leur déploiement pose la question de leur insertion paysagère, mais leurs avantages indéniables doivent également être considérés en préalable à toute décision d'urbanisme.

A noter que 7 bâtiments ont été désignés comme vacants par les agriculteurs, ce qui représenterait de l'ordre de 2% des bâtiments référencés : il s'agit de bâtiments récents n'ayant pas de caractère patrimonial dont certains sont rattachés à des ensembles bâtis qui comprennent également des habitations et qui peuvent donc être considérés comme des annexes à ces habitations. La question du maintien de la vocation agricole ou d'un changement de destination se pose donc éventuellement pour deux d'entre eux, situés sur la commune de Tanus. On recense en outre 12 anciens bâtiments agricoles liés à d'anciennes exploitations qui ont disparu, et qui n'ont de fait plus de destination agricole.

On constate pour de nombreux sites une évolution de l'organisation des exploitations agricoles : à l'origine, habitation de l'agriculteur et bâtiments d'exploitation sont proches les uns des autres, organisés autour d'une cour commune, voire situés dans le même corps de ferme. Avec le développement des structures collectives, de la multi activité au sein du couple et la recherche d'un plus grand confort, l'habitat des différentes générations d'exploitants s'est dissocié depuis les années 1970 ; cela a conduit à la construction de nouveaux logements proches mais néanmoins distincts des sites d'exploitation. Aujourd'hui, les générations les plus âgées ont atteint l'âge de la retraite mais continuent à vivre sur l'exploitation. Après le décès ou le départ de leurs occupants, se pose le problème du devenir de ces logements situés au cœur de l'exploitation avec des bâtiments agricoles encore utilisés : mutation vers des logements à vocation touristique (gîtes) ? Vacance de ces logements ? Occupation par des tiers non agriculteurs (avec un risque potentiel de conflits) ?

Les bâtiments d'élevage représentent la majorité des bâtiments agricoles. Ces chiffres du tableau suivant (Figure 40) et la carte suivante (Figure 41) confirment la diversité des productions animales à l'échelle des communes, mais aussi des exploitations.

Figure 40 - Bâtiments d'élevage référencés en 2019

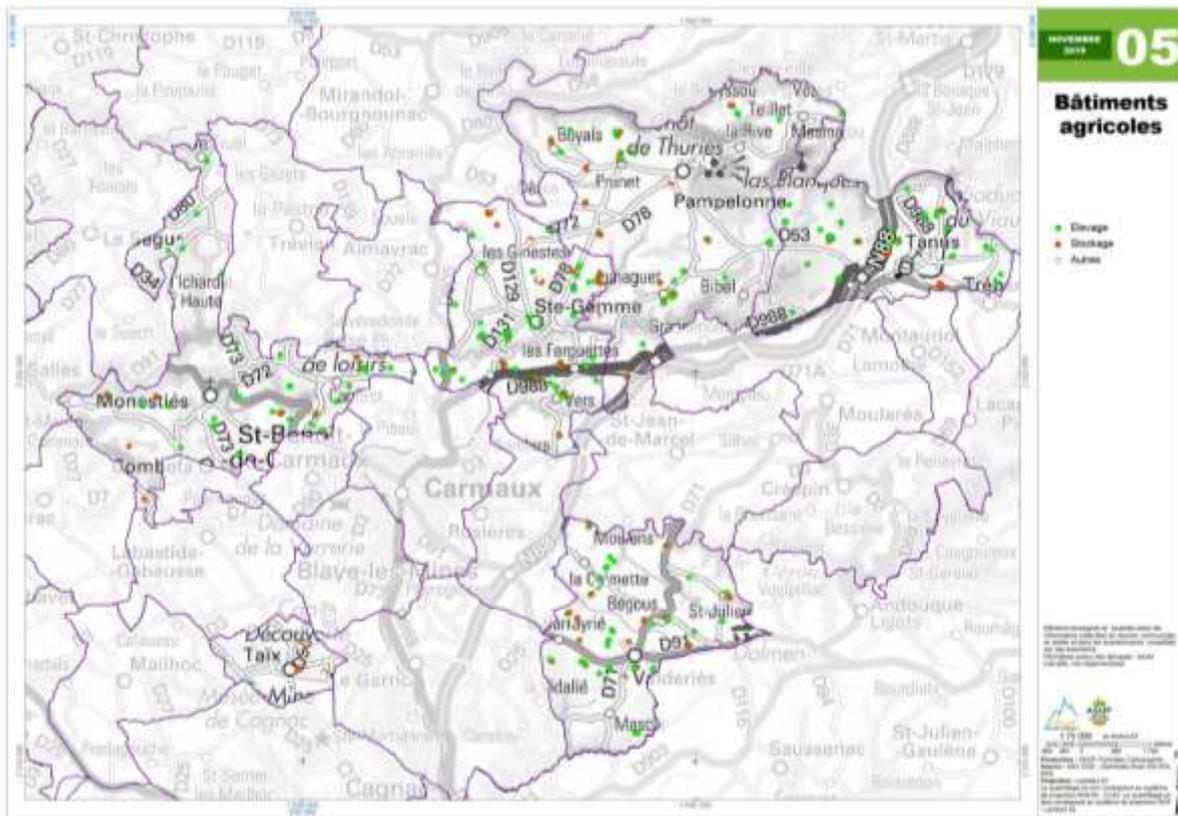
Commune	Monestiès	Pampelonne	Sainte-Gemme	Tanus	Taix	Valderiès	Ensemble
Bovins viande	19	26	28	22		32	127
Bovins lait		2				1	3
Bovins mixte			2			3	5
Ovins viande	2	2	7	2	1	1	15
Ovins lait		1		2			3
Caprins lait	1						1
Porcins			3	10			13
Volailles - Canards - Lapins	5	2	10	2		2	21
Polyélevage			6	2		1	9
Chevaux	2		2				4
Autre		1	1				2
Total	29	34	59	40	1	40	203

Les bâtiments destinés à l'élevage bovin sont majoritaires dans toutes les communes à l'exception de Taix où le seul élevage est persiste concerne les ovins. Ils représentent les 2/3 des bâtiments d'élevage recensés pour les 6 communes, avec une majorité des bâtiments destinés à la production de viande bovine.

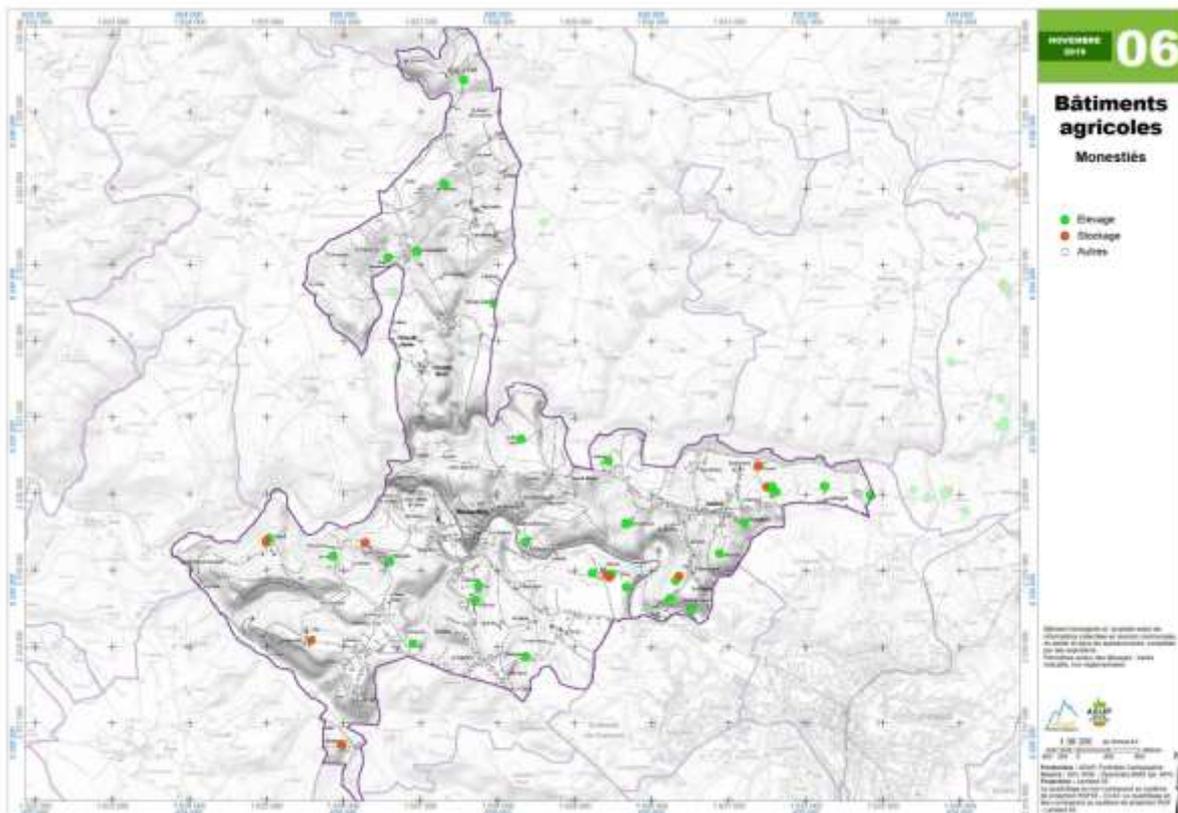
Les réunions communales et la collecte des questionnaires ont permis de recenser un certain nombre de projets agricoles. La carte suivante les recense (Figure 42).

Les 8 exploitations identifiées comme ayant des projets se répartissent de la façon suivante : 5 projets de nouveaux bâtiments, localisé ou non, 3 projets de diversification des productions et une exploitation achetée récemment dont le projet agricole est inconnu.

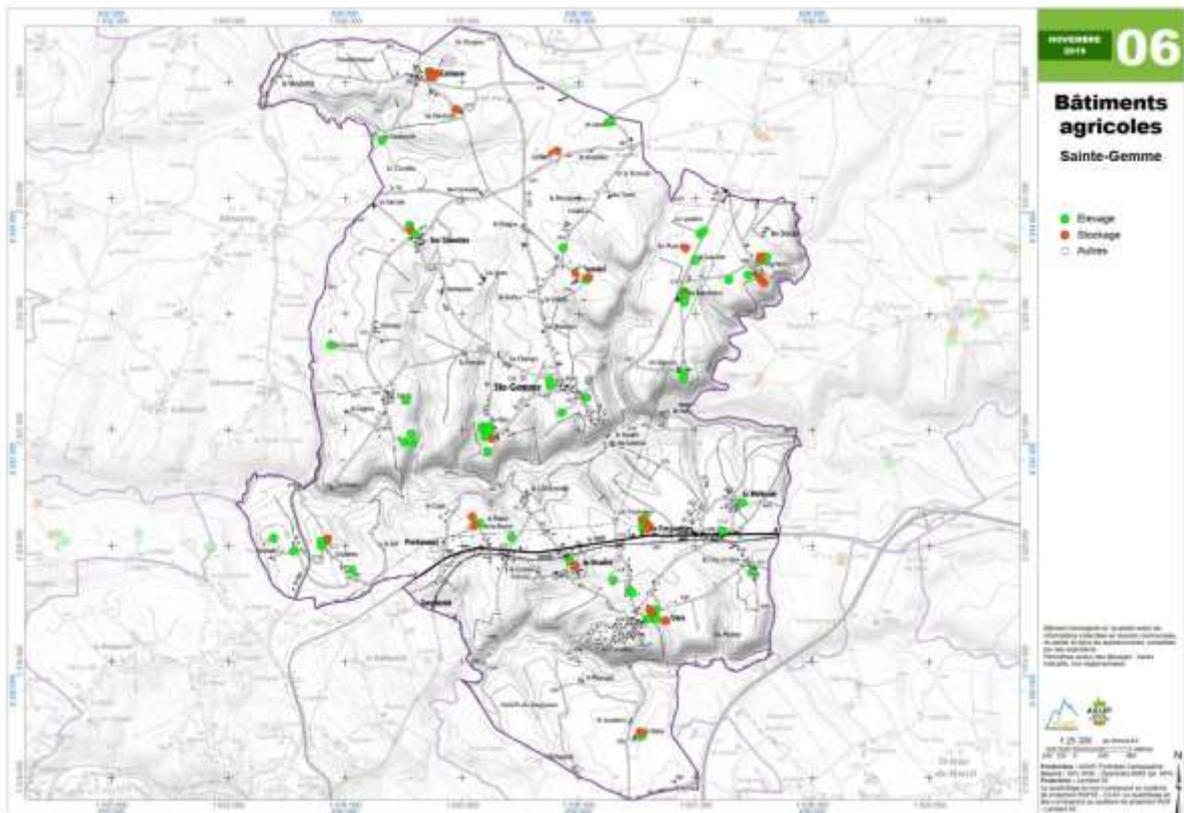
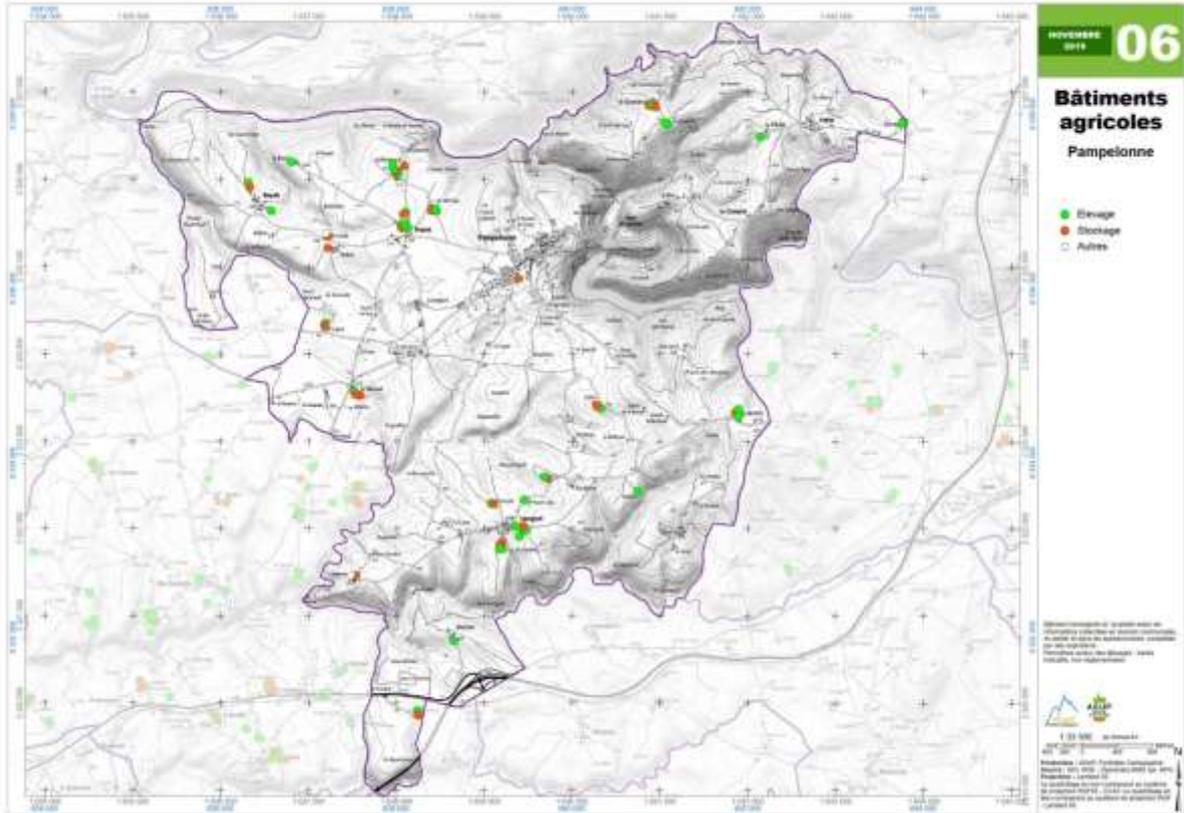
Carte 5 - Bâtiments agricoles recensés en 2019 par les agriculteurs - Ensemble des 6 communes⁹

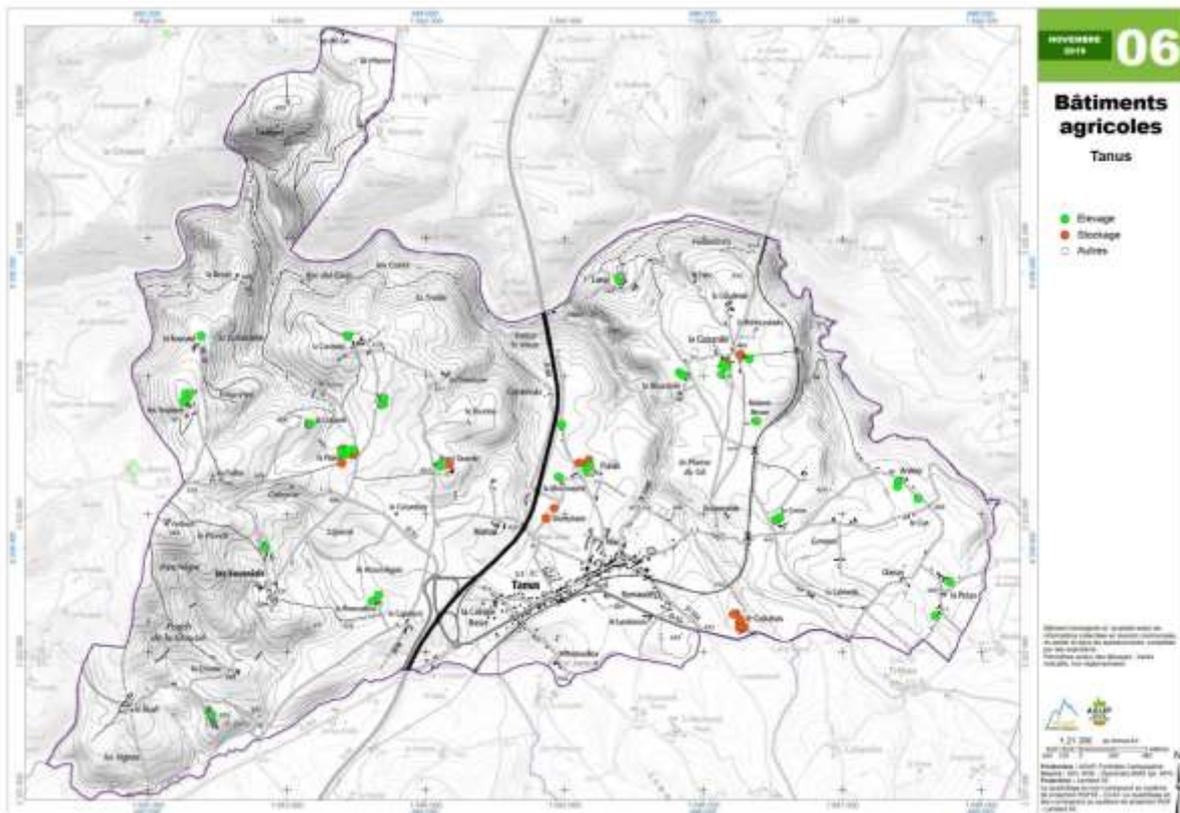
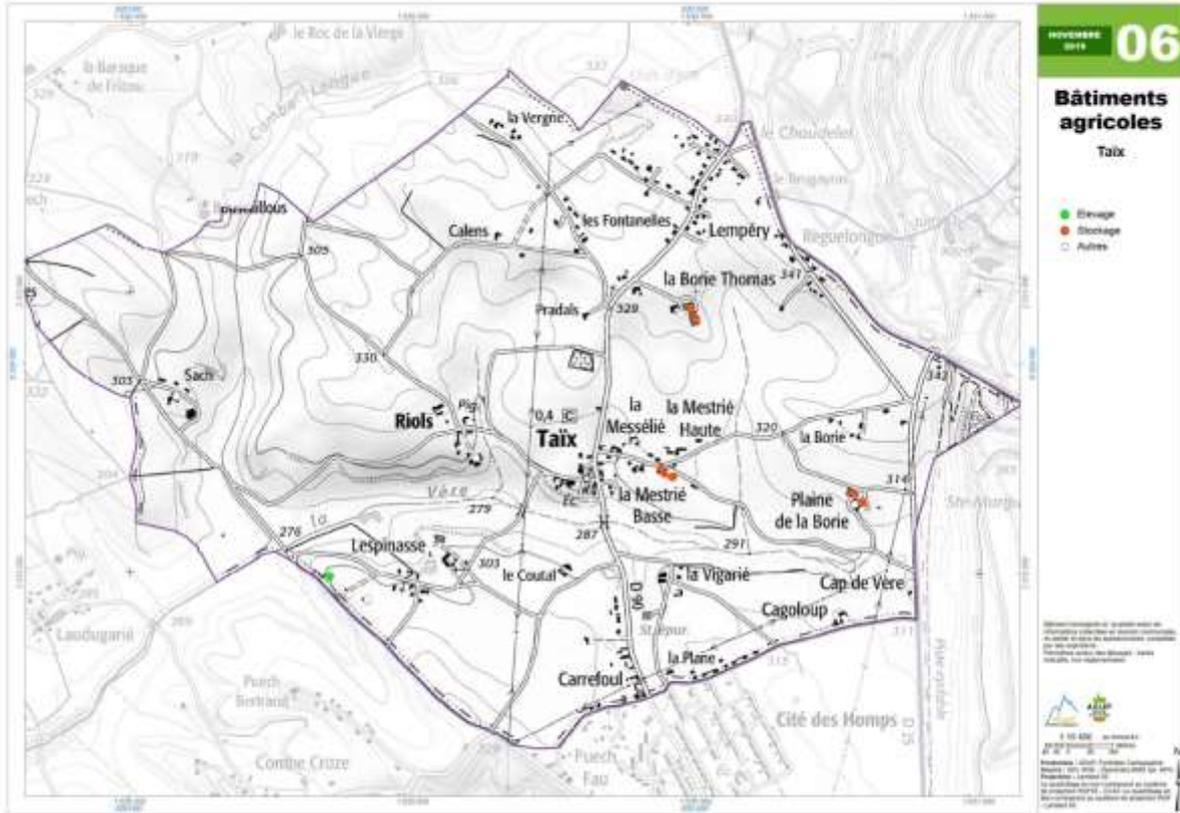


Carte 6 - Bâtiments agricoles recensés en 2019 par les agriculteurs - Zoom par commune



⁹ Les cartes sont annexées en fin de rapport au format A3





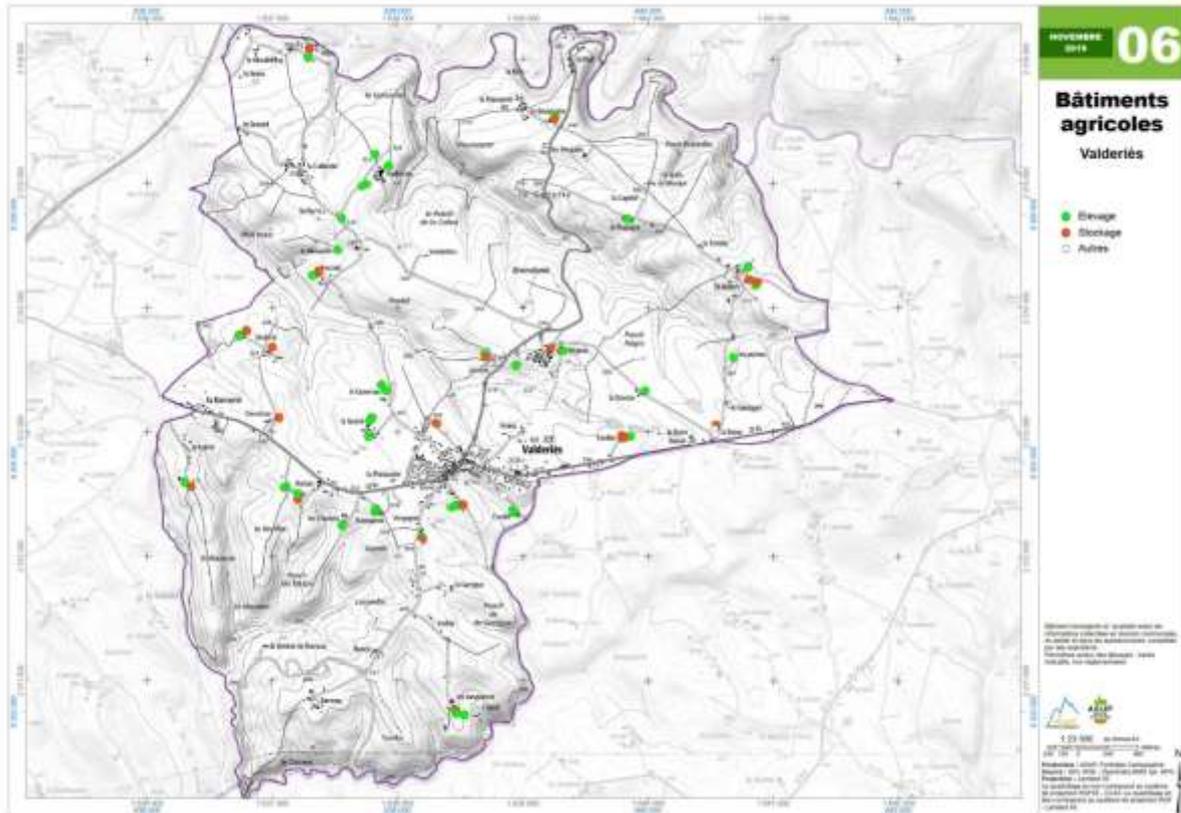


Figure 41 - Localisation des bâtiments d'élevage en fonction de leur production⁵

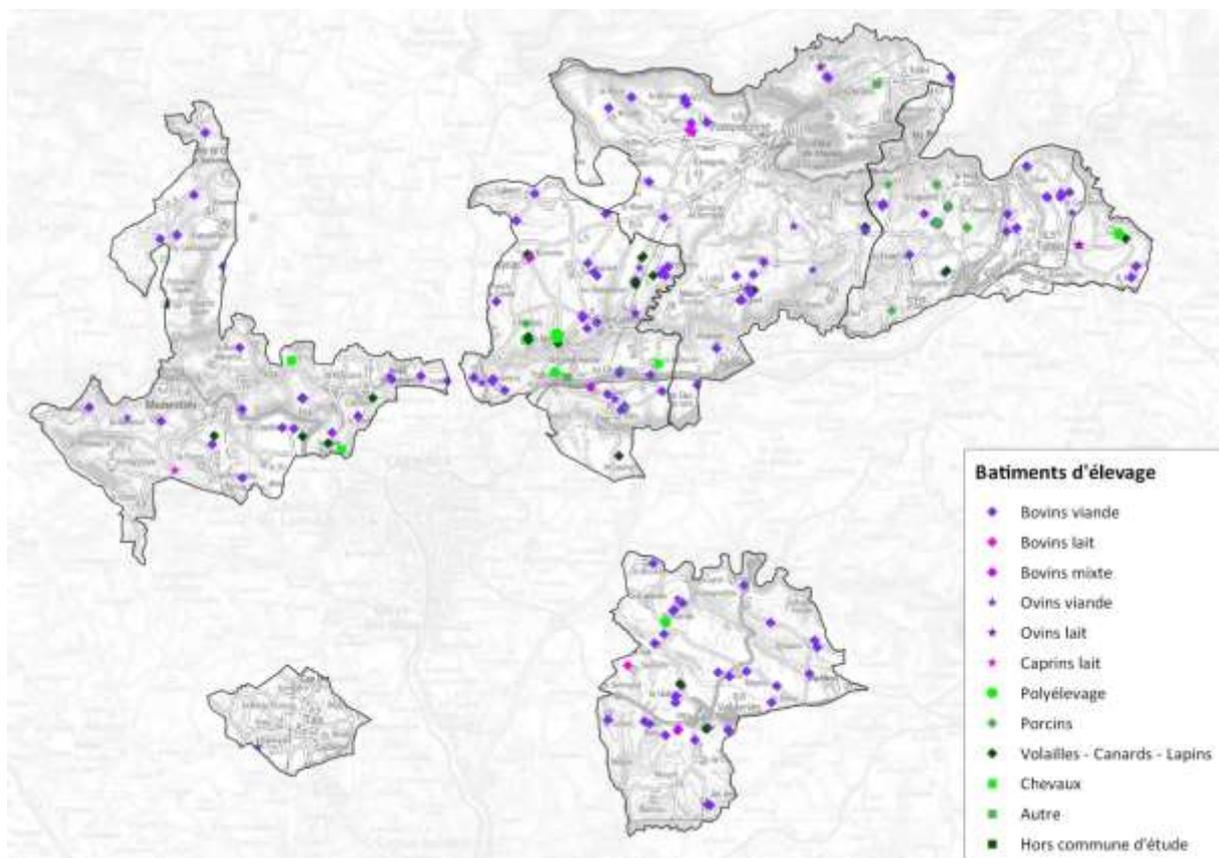
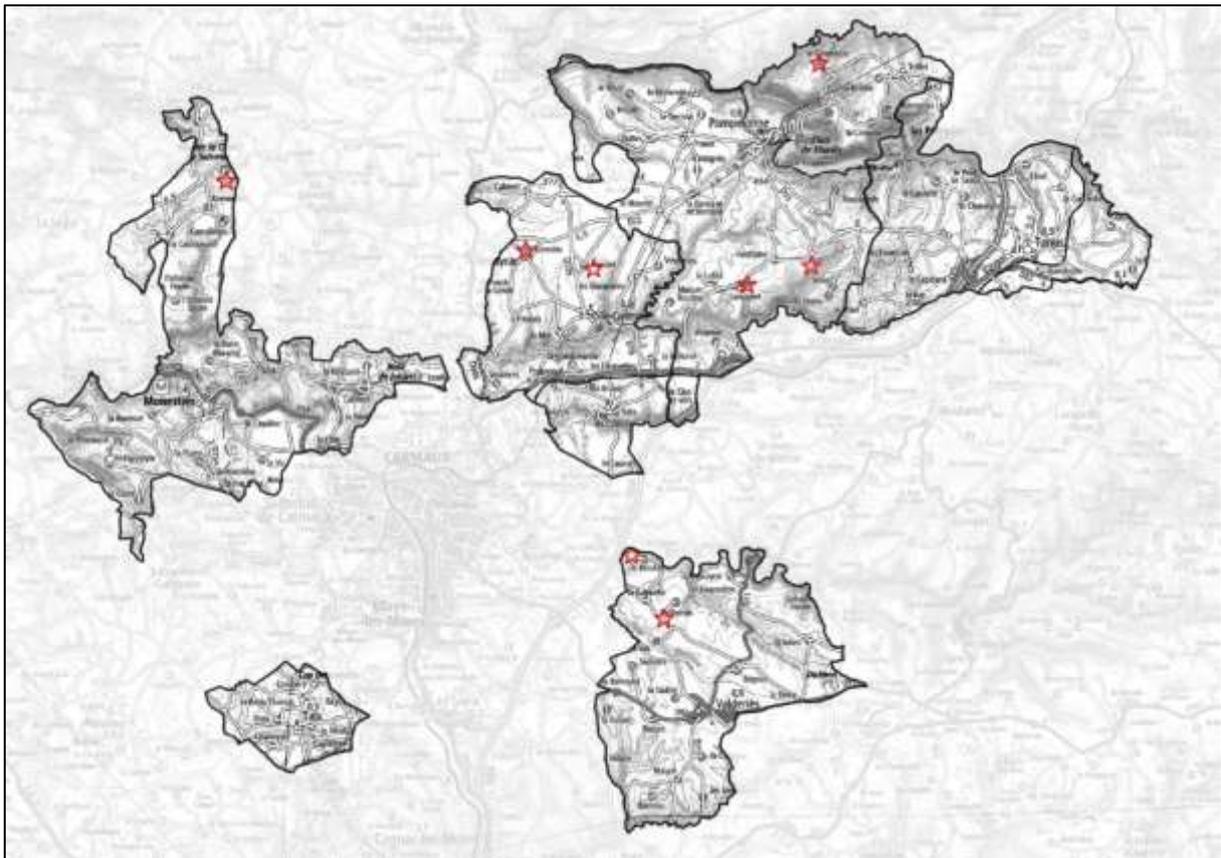


Figure 42 - Localisation des projets fournis par les agriculteurs⁵

1.2.5.2 INSTALLATION CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

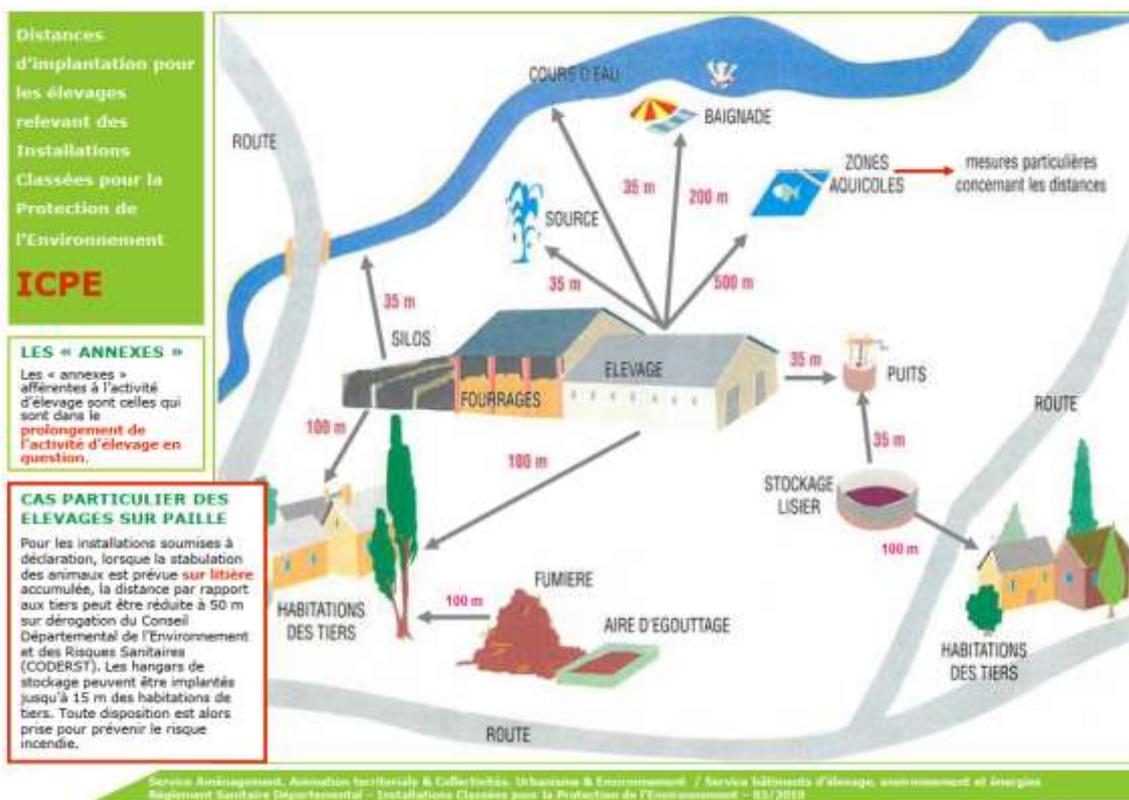
Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

- Déclaration : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire ;
- Enregistrement : conçu comme une autorisation simplifiée visant des secteurs pour lesquels les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues et standardisées. Ce régime a été introduit par l'ordonnance n°2009-663 du 11 juin 2009 et mis en œuvre par un ensemble de dispositions publiées au JO du 14 avril 2010 ;
- Autorisation : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement de l'installation.

Les prescriptions générales applicables aux ICPE sont définies par trois arrêtés en date du 27 décembre 2013¹⁰. Ces arrêtés définissent en particulier les distances à respecter par rapport aux habitations ou locaux habituellement occupés par des tiers, des puits, forages et sources, des berges des cours d'eau et des lieux de baignade (Figure 43).

¹⁰ Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous les rubriques nos 2101-1, 2101-2, 2101-3, 2102 et 2111 ; Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2661 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques n°2101, 2102, 2111 et 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Figure 43 - Distances imposées par rapport aux ICPE agricoles¹¹

Le tableau et la carte ci-après dressent la liste des établissements classés au titre du régime ICPE et les localisent. Les informations sont issues de la base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement et du site internet de la Préfecture du Tarn en ce qui concerne les installations classées soumises à déclaration entre 2016 et 2019.¹² Ces données ont été confirmées et complétées par les questionnaires.

Figure 44 - Liste des exploitations ICPE (régime autorisation, enregistrement, déclaration)

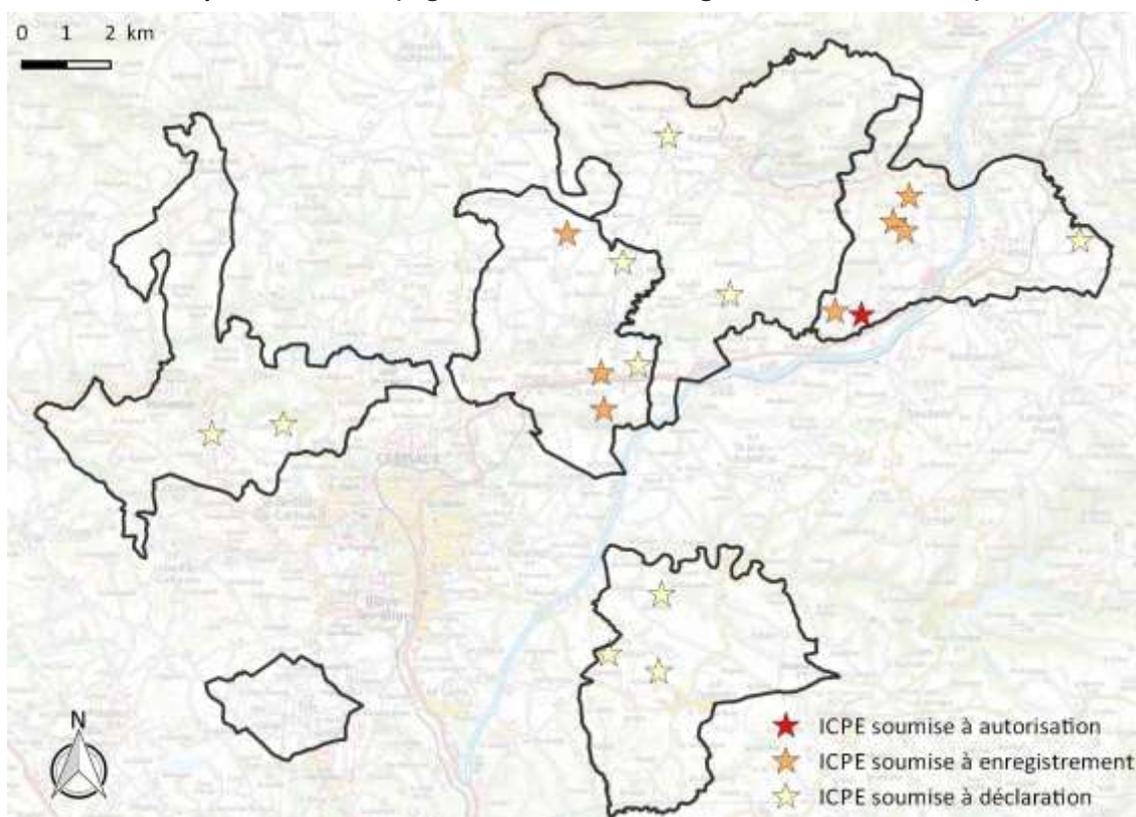
NOM ETABLISSEMENT	COMMUNE	REGIME	NATURE	SOURCE
GAEC de la VALLEE du CEROU	MONESTIES	Déclaration	Elevage de volailles et de bovins - Stockage agricole	site internet de la Préfecture du Tarn
GAEC DU BASCOUL	MONESTIES	Déclaration	Elevage de volailles	site internet de la Préfecture du Tarn
GAEC REY et FILS	PAMPELONNE	Déclaration	Elevage de volaille et bâtiment de stockage agricole	site internet de la Préfecture du Tarn
GAEC VIEILLEDENT	PAMPELONNE	Déclaration	Stockage agricole	site internet de la Préfecture du Tarn
EARL DE LEBIN - Francis ICHARD	STE GEMME	Enregistrement	Elevage de porcs	base des installations classées
EARL DE VERS	STE GEMME	Enregistrement	Elevage de porcs	base des installations classées
FERME EQUESTRE LA MELONIE	STE GEMME	Déclaration	Stockage agricole	site internet de la Préfecture du Tarn
GAEC CAZELLES ET FILS	STE GEMME	Enregistrement	Elevage de porcs et de bovins	base des installations classées
TEGON Angélique	STE GEMME	Déclaration	Elevage de volailles	site internet de la Préfecture du Tarn

¹¹ Source : Chambre d'agriculture de l'Aveyron

¹² La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations a refusé de transmettre la liste nominative des établissements ICPE

NOM ETABLISSEMENT	COMMUNE	REGIME	NATURE	SOURCE
ASSIE DOMINIQUE	TANUS	Enregistrement	Elevage de porcs	base des installations classées
BONNEFOUS Yoann	TANUS	Enregistrement	Elevage de porcs	base des installations classées
EARL DE LA PLAINE	TANUS	Enregistrement	Elevage de porcs et de bovins	base des installations classées
GAEC DELPOUX	TANUS	Déclaration	Stockage agricole	site internet de la Préfecture du Tarn
PORCI SEGALA	TANUS	Autorisation	Elevage de porcs	base des installations classées
SARL DU BRUEL (CADAPEAU)	TANUS	Enregistrement	Elevage de porcs	base des installations classées
CAVAILLES Benoît	VALDERIES	Déclaration	Elevage de volailles	site internet de la Préfecture du Tarn
EARL des LIGUIES	VALDERIES	Déclaration	Elevage bovins lait	Questionnaire
GAEC de PAILHEROLS	VALDERIES	Déclaration	Stockage agricole, élevage de volailles et de bovins	site internet de la Préfecture du Tarn

Figure 45 - Carte des exploitations ICPE (régime autorisation, enregistrement, déclaration)



1.2.5.3 LES COOPERATIVES D'UTILISATION DU MATERIEL AGRICOLE (CUMA)

On recense 4 CUMA sur le territoire des 6 communes lui-même : CUMA de VALDERIES, CUMA de MONESTIES, CUMA des 2 VIADUCS (TANUS) et CUMA de DEZES (PAMPELONNE).

Lors des réunions et dans les questionnaires les agriculteurs signalent faire appel à une ou plusieurs des 11 CUMA du secteur. C'est un élément très important de la dynamique collective du territoire.

Les deux tiers des exploitants ayant répondu aux questionnaires affirment se servir des CUMA, à la fois pour du prêt de matériel. Certains adhèrent même à plusieurs CUMA.

Figure 46 - Adhérez-vous à une CUMA (questionnaire) ?

Adhésion CUMA	nombre	%
non	8	24.2
oui	22	66.7
pas de réponse	3	9.1

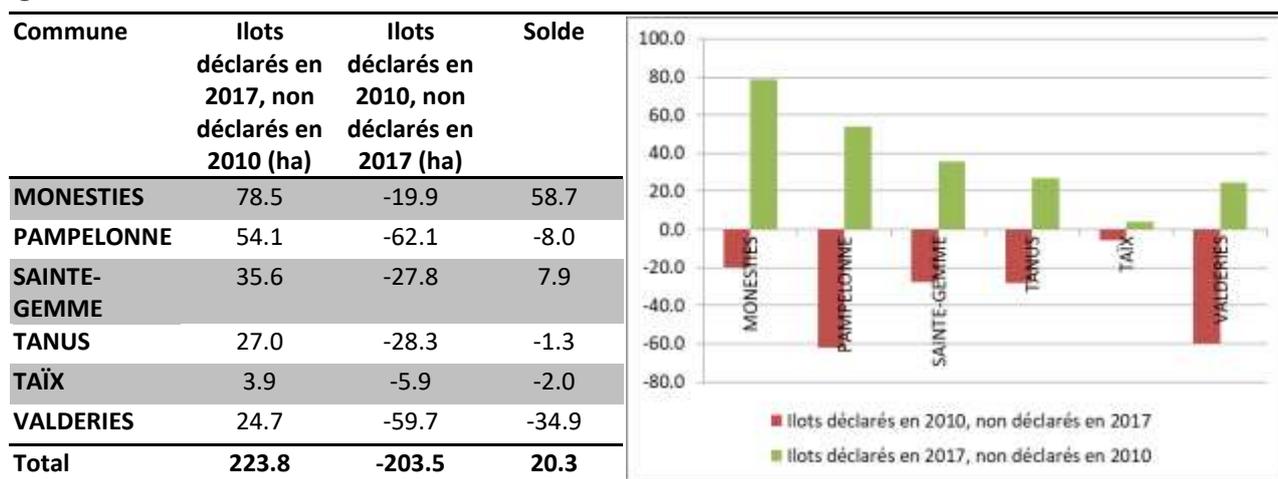
Il est important que les nouveaux bâtiments de CUMA puissent s'implanter de façon à optimiser le travail des agriculteurs. Il n'a pas été signalé de problème particulier concernant des besoins en bâtiments pour des CUMA.

1.2.6 LE FONCIER : PRESSION, STRUCTURES, MAITRISE, MITAGE

1.2.6.1 EVOLUTION DES ILOTS DECLARES AU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE (RPG) ENTRE 2010 ET 2017

Les ilots déclarés au registre parcellaire graphique (RPG) entre 2010 et 2017 montrent une évolution qui fonctionne dans les deux sens : les ilots déclarés au RPG en 2010 mais pas en 2017 représentent environ 203.5ha (environ 268 ilots) ; à l'inverse, les ilots apparus dans le RPG en 2017 et absents en 2010 représentent environ 223.8ha pour environ 324 ilots (Figure 47, Carte 7 et Carte 8).

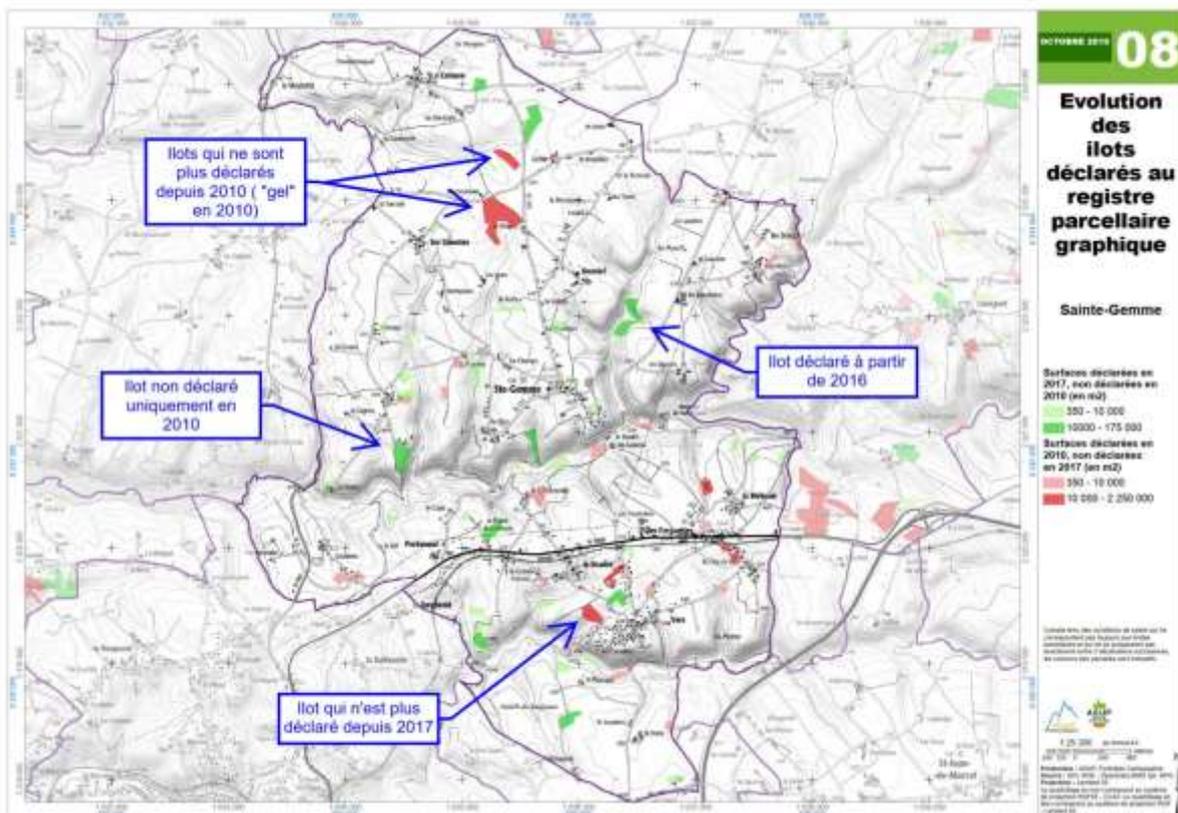
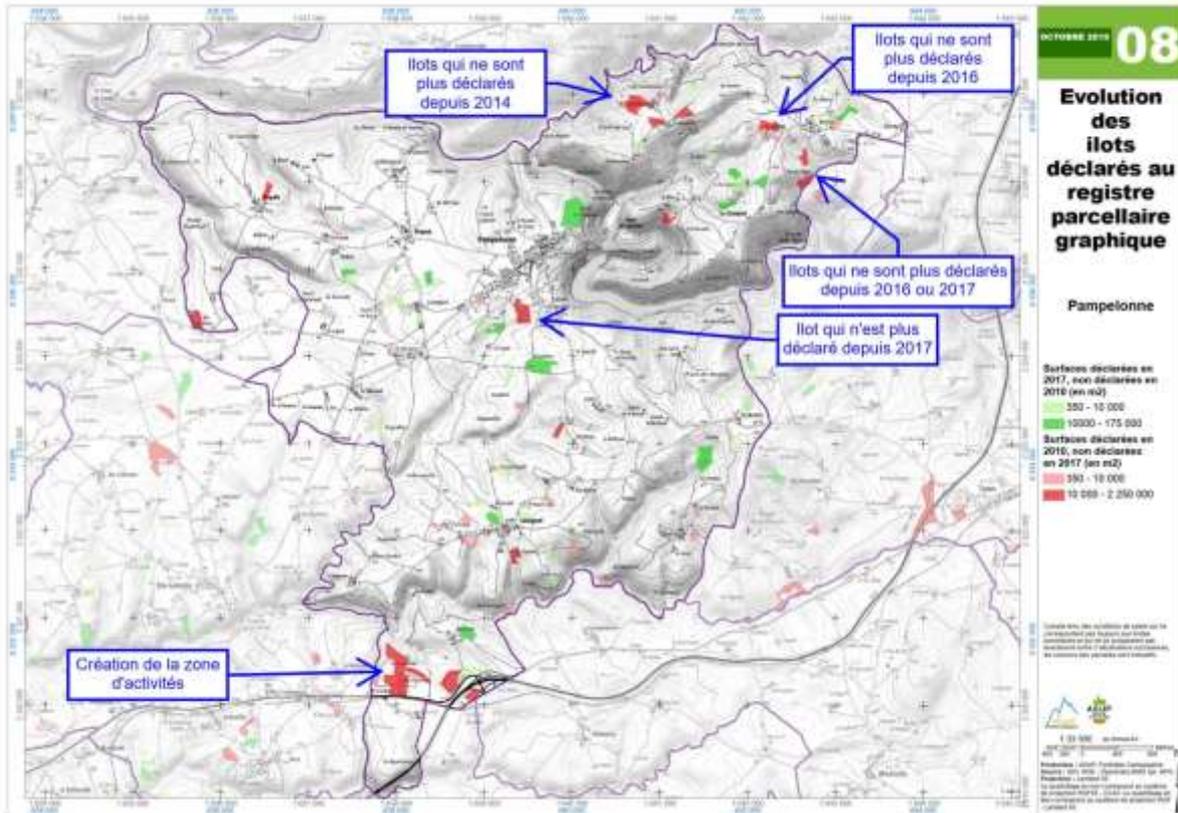
Une telle amplitude de modifications entre deux RPG illustre la difficulté de caractériser l'évolution géographique du foncier agricole.

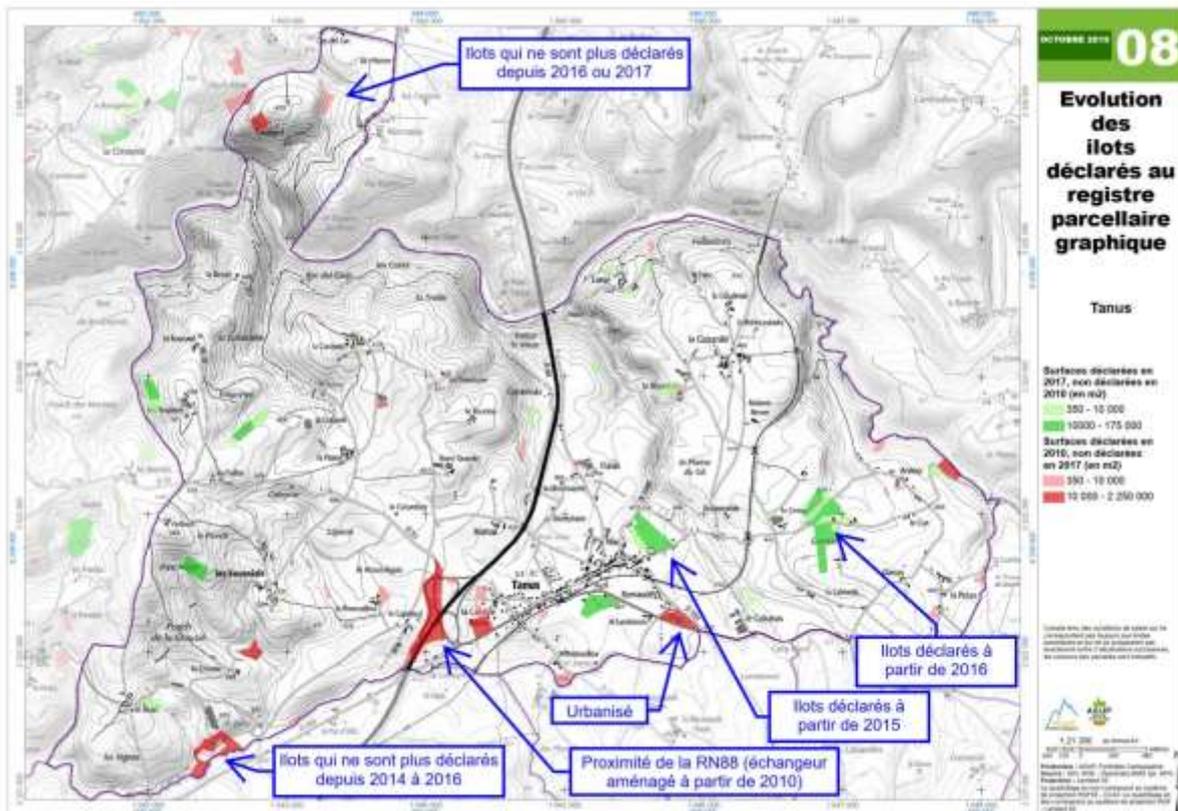
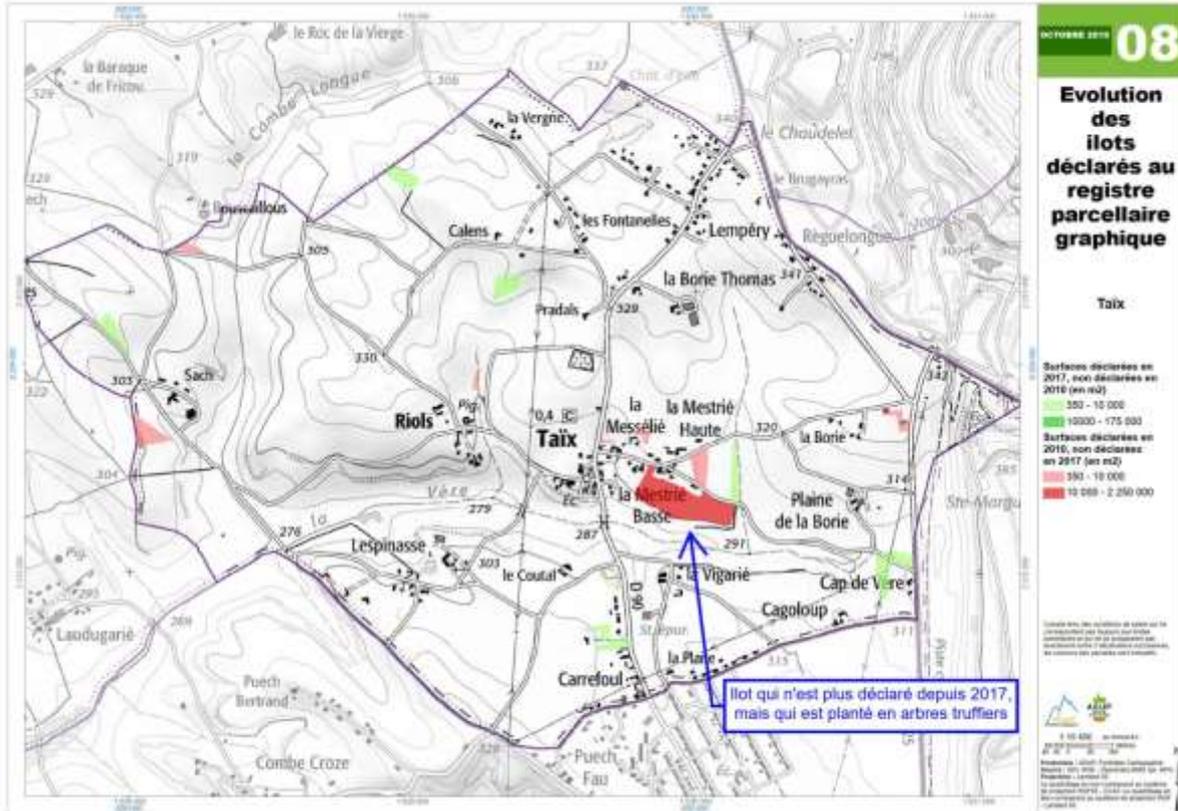
Figure 47 - Surfaces des ilots déclarés au RPG entre 2010 et 2017¹³

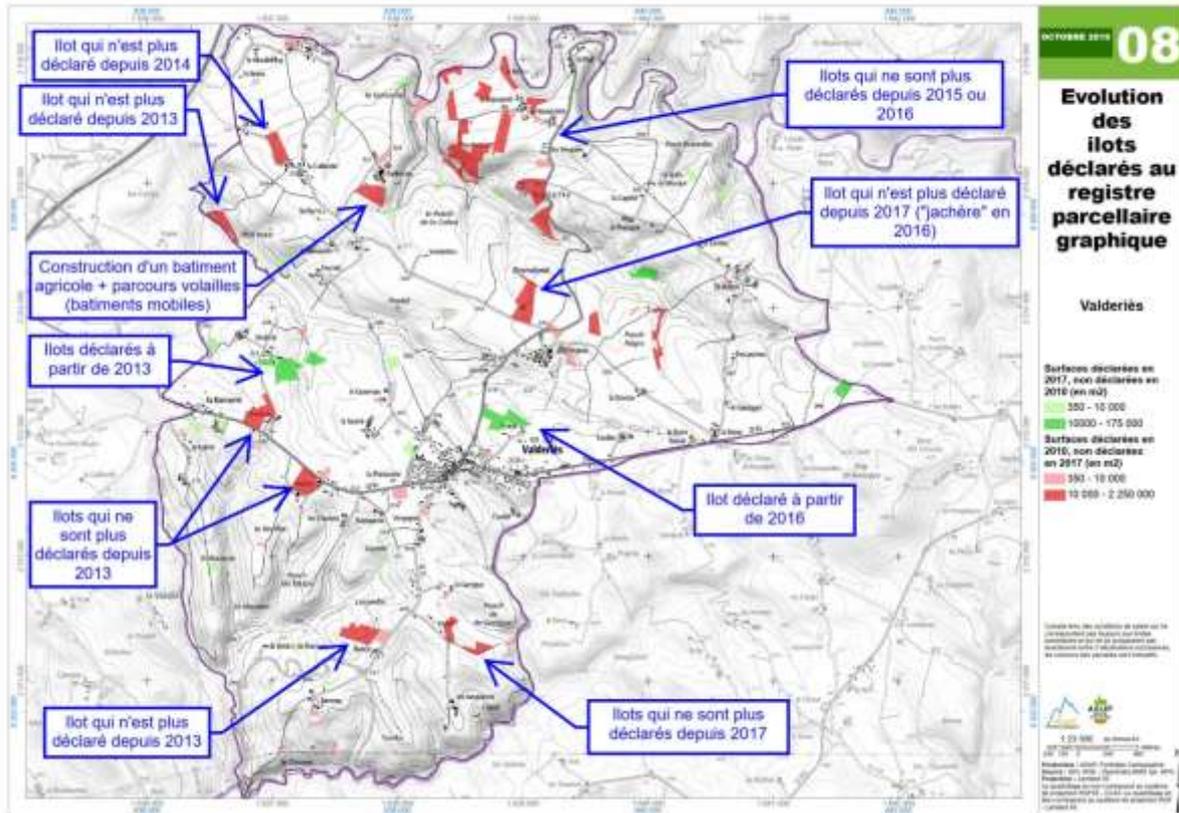
Même s'il existe une relative stabilité à l'échelle des 6 communes (variation estimée à +20.3 ha)¹⁴, les chiffres montrent des disparités entre communes.

¹³ Source : RPG 2010 et 2017 – Traitement ASUP

¹⁴ La différence avec le chiffre obtenu en soustrayant les surfaces déclarées au RPG en 2010 et 2017 s'explique par la simplification qu'il a été nécessaire de réaliser afin de ne pas prendre en compte les variations liées à la saisie du contour des parcelles qui apparaissent aux 2 dates.







Nous avons pu, lors des réunions communales ou par l’analyse de différentes sources, identifier certains facteurs expliquant ces modifications entre les deux RPG, lorsqu’il s’agissait notamment de grandes surfaces et d’ilots parcellaires importants.

La forte augmentation des surfaces à Monestiés s’explique avant tout par la reprise d’une exploitation pour environ 41ha.

A Valderiès, tout un secteur de la commune qui semble soumis à une certaine déprise, ce qui est confirmé par les participants à l’atelier communal qui signalent une moins bonne valeur agronomique des terres dans ce secteur.

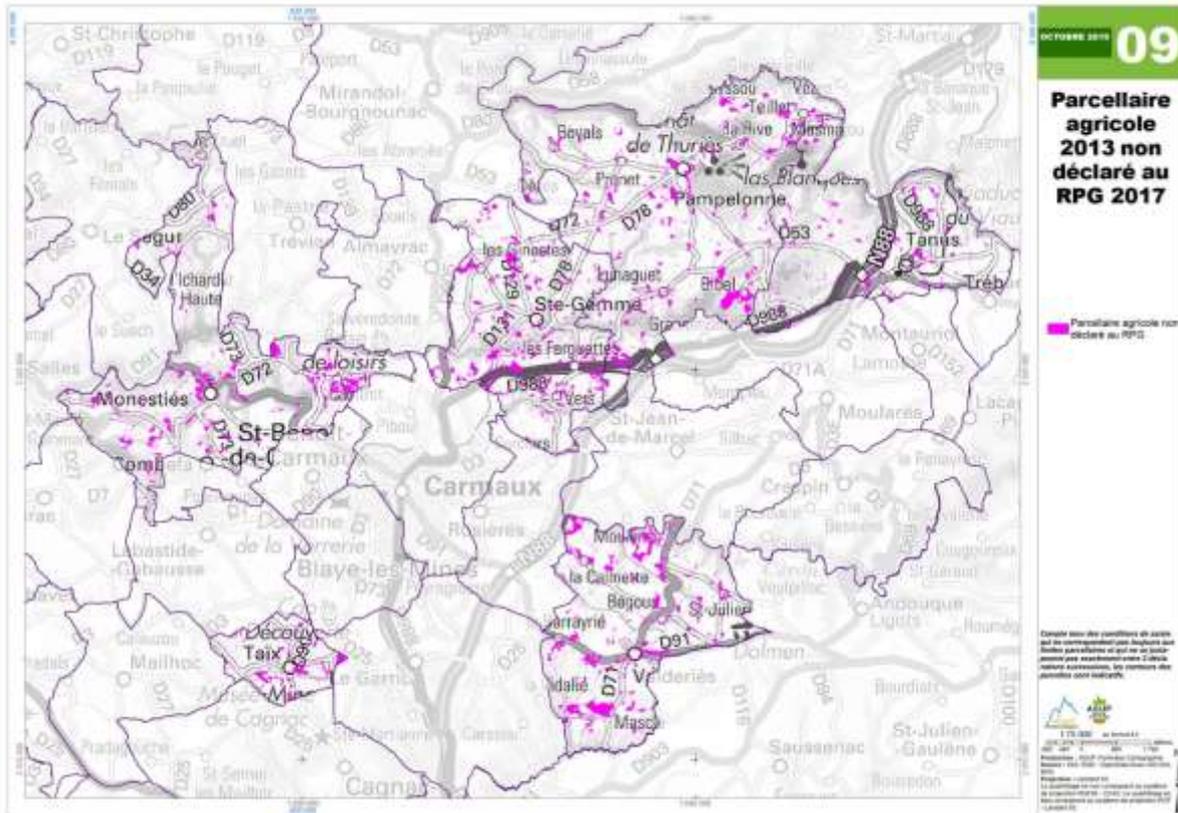
1.2.6.2 SURFACES AGRICOLES NON DECLAREES AU RPG EN 2017

En comparant les données d’occupation du sol à grande échelle (OSGE 2013) et le RPG 2017 il est possible d’établir une carte des surfaces agricoles non déclarées en tant qu’ilots RPG (Carte 9 et Carte 10).

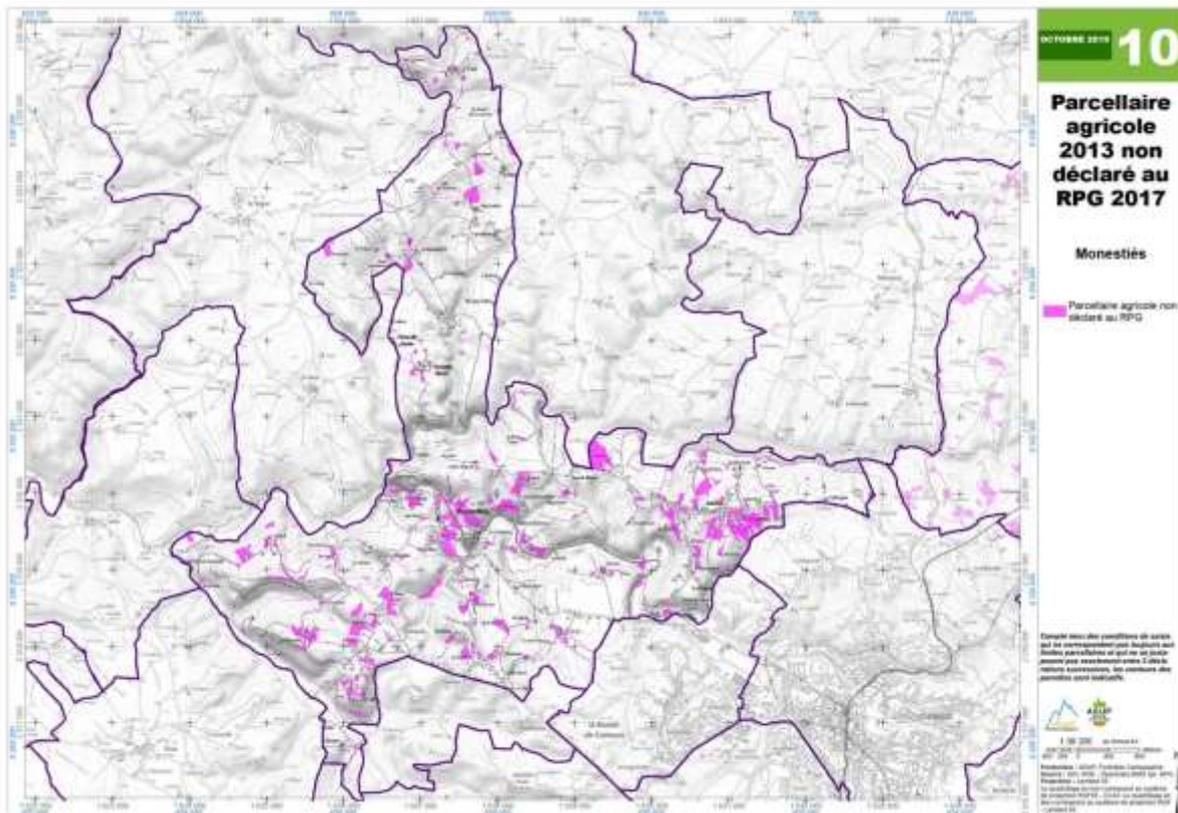
Figure 48 - Surface agricole OSGE 2013 non déclarée RPG2017

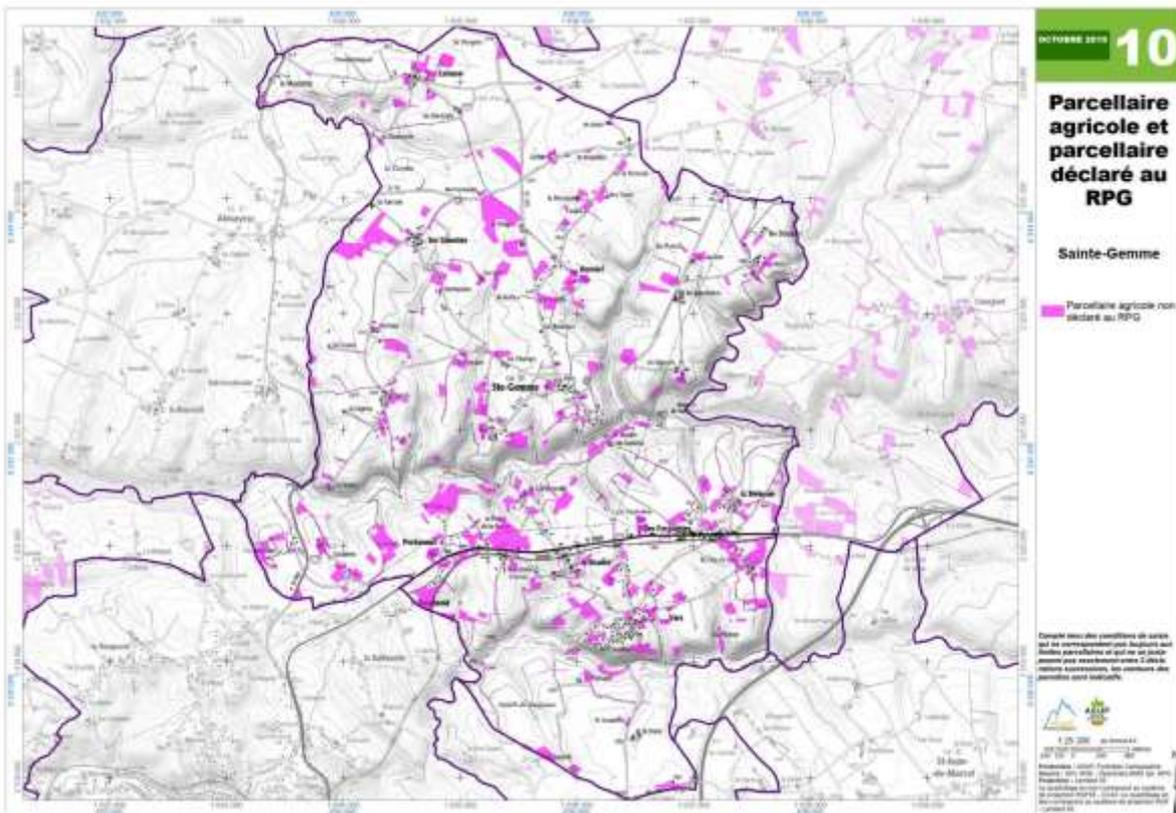
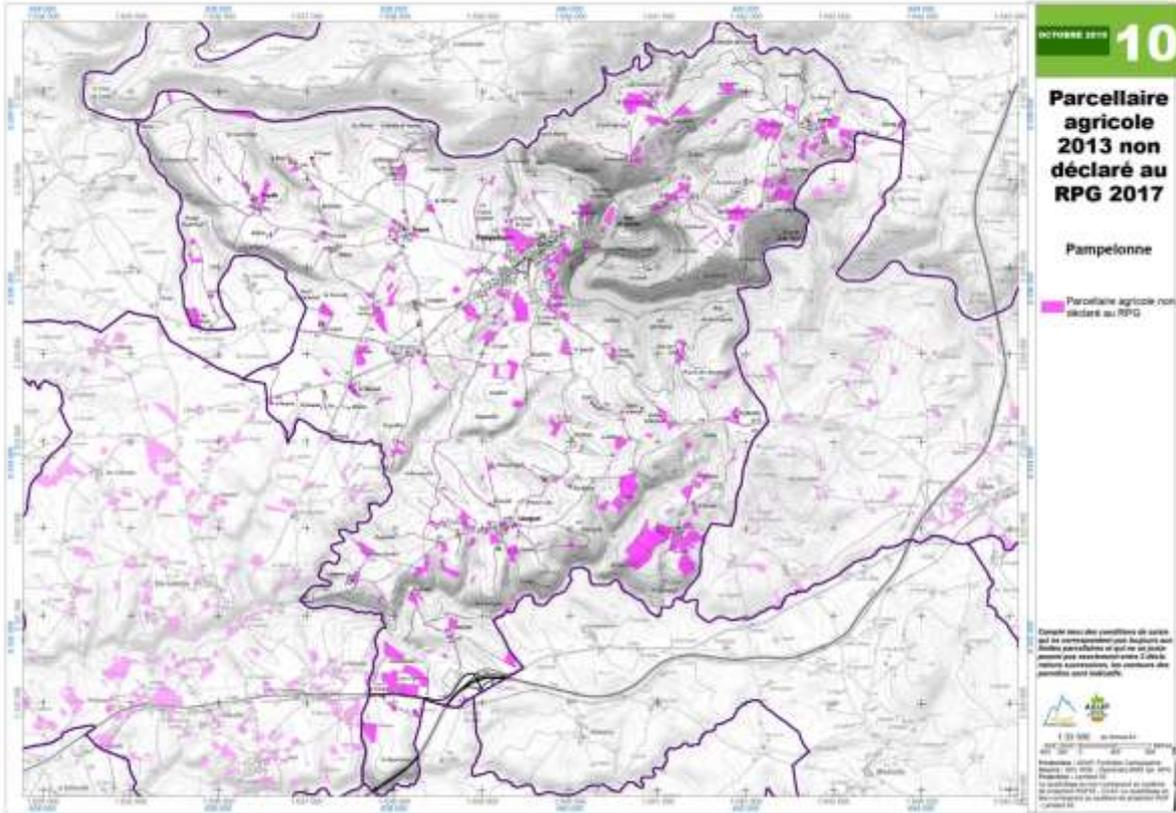
Cultures	MONESTIES	PAMPELONNE	SAINTE-GEMME	TAÏX	TANUS	VALDERIES	ENSEMBLE
Surface agricole non déclarées au RPG 2017	164.2	215.7	164.2	81.4	41.6	176.9	843.9
Surface déclarée RPG 2017	1594.3	1894.8	1405.7	345.5	1246.2	1557.6	8044.2
Part des surfaces agricoles non déclarées	10.3%	11.4%	11.7%	23.6%	3.3%	11.4%	10.5%

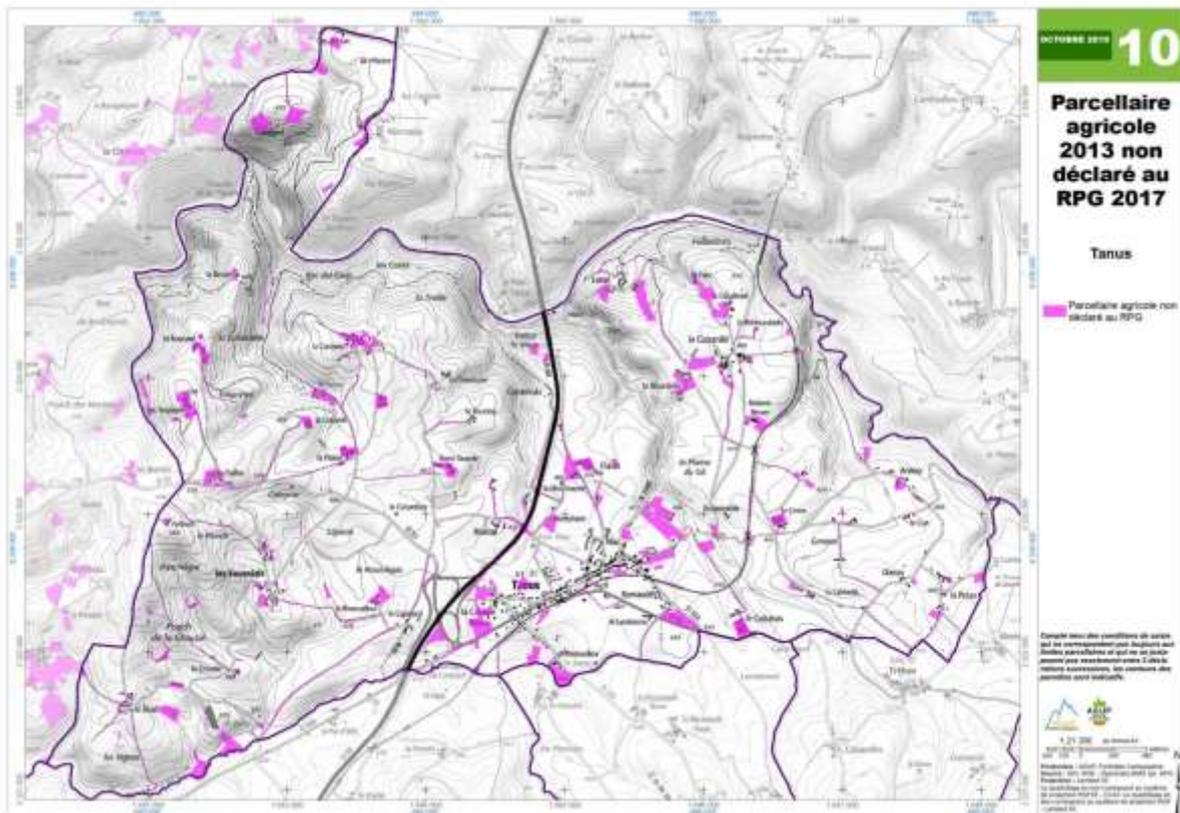
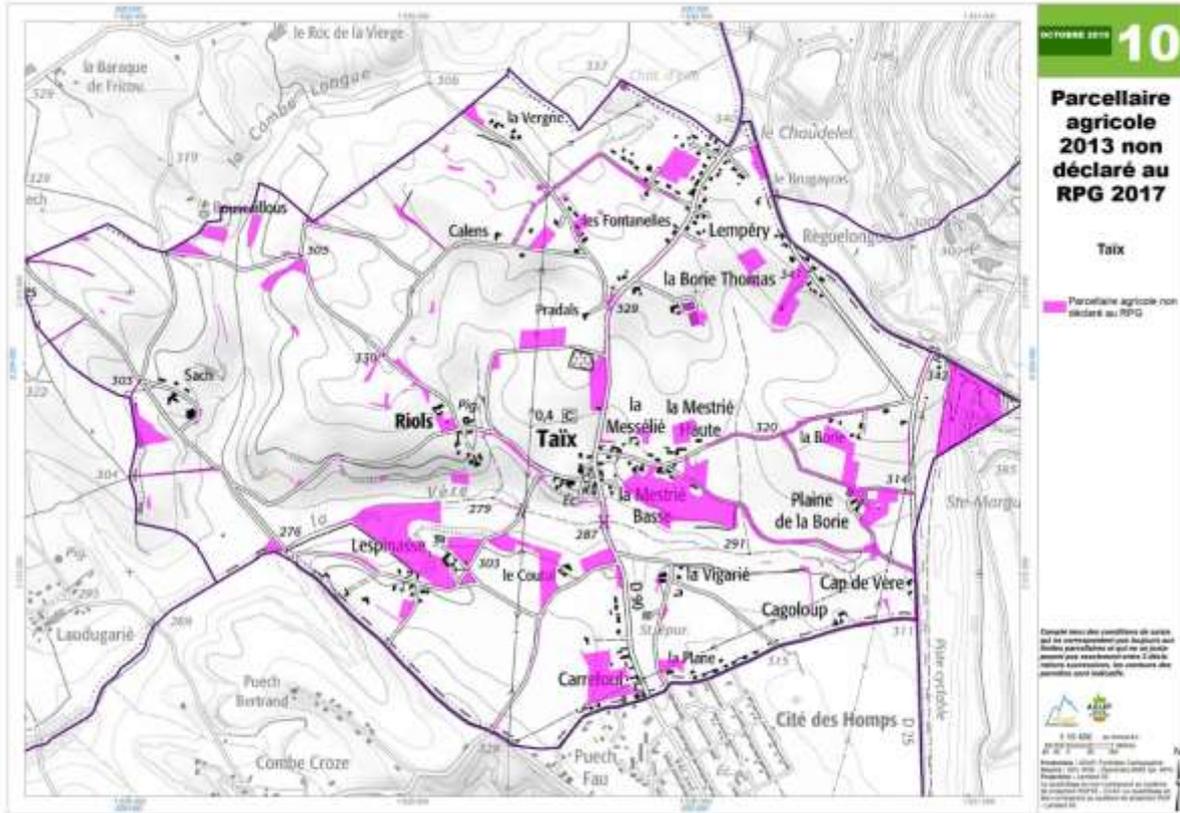
Carte 9 - Parcellaire agricole non déclaré au RPG 2017 - Ensemble des 6 communes

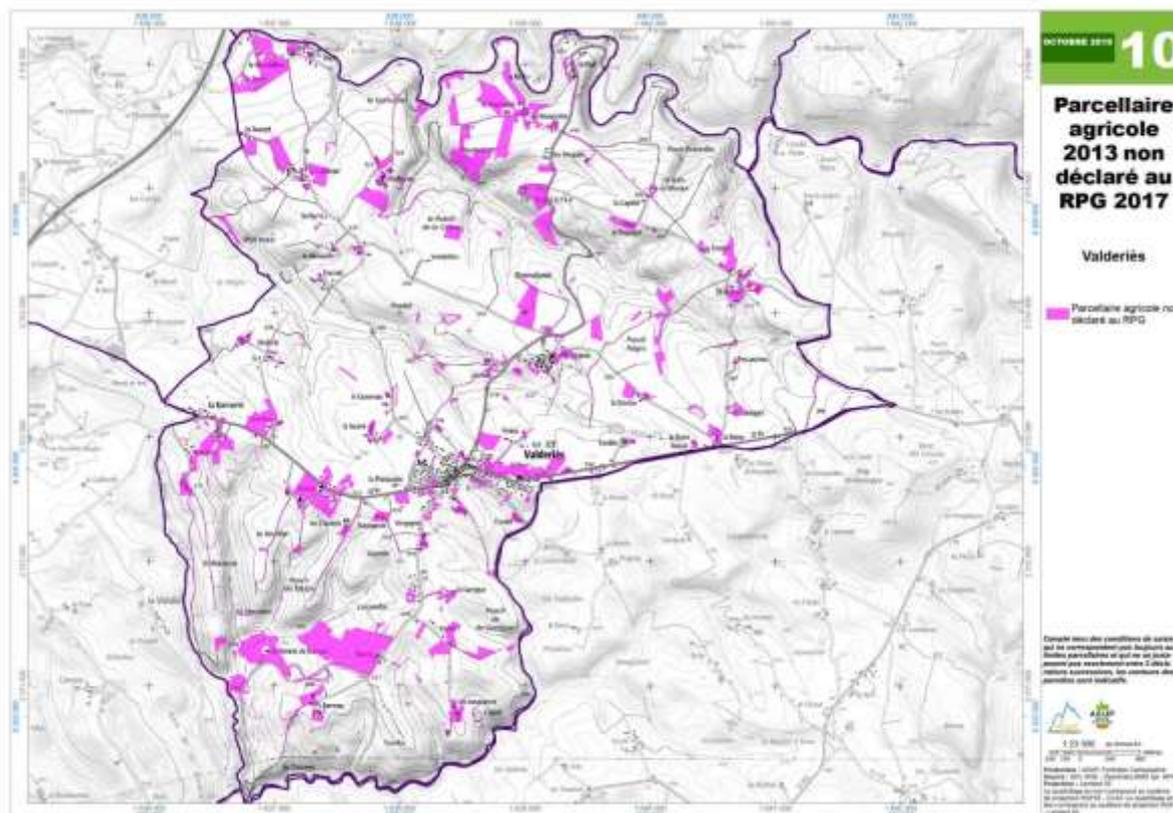


Carte 10 - Parcellaire agricole non déclaré au RPG 2017 - Zoom par commune









La surface totale du parcellaire agricole (au sens de l’occupation du sol OSGE) non déclaré au RPG 2017 représenterait environ 844 ha, répartis en plus de 2500 parcelles. Bien qu’il soit nécessaire d’interpréter avec prudence ces chiffres (notamment en raison de l’affectation en catégorie agricole de ces parcelles dans l’OSGE), ce parcellaire représenterait l’équivalent de 10% des surfaces déclarées au RPG en 2017, mais avec un chiffre très élevé à Taix (24%) et très faible à Tanus (3%).

Ces chiffres suscitent de nombreuses interrogations, en particulier quant à la fragilité de ce foncier agricole, qui représente une surface non négligeable mais peut correspondre à des structures parcellaires peu adaptées aux pratiques agricoles traditionnelles actuelles : c’est un enjeu non négligeable pour la question du fonctionnement agricole.

1.2.6.3 MUTATIONS FONCIERES

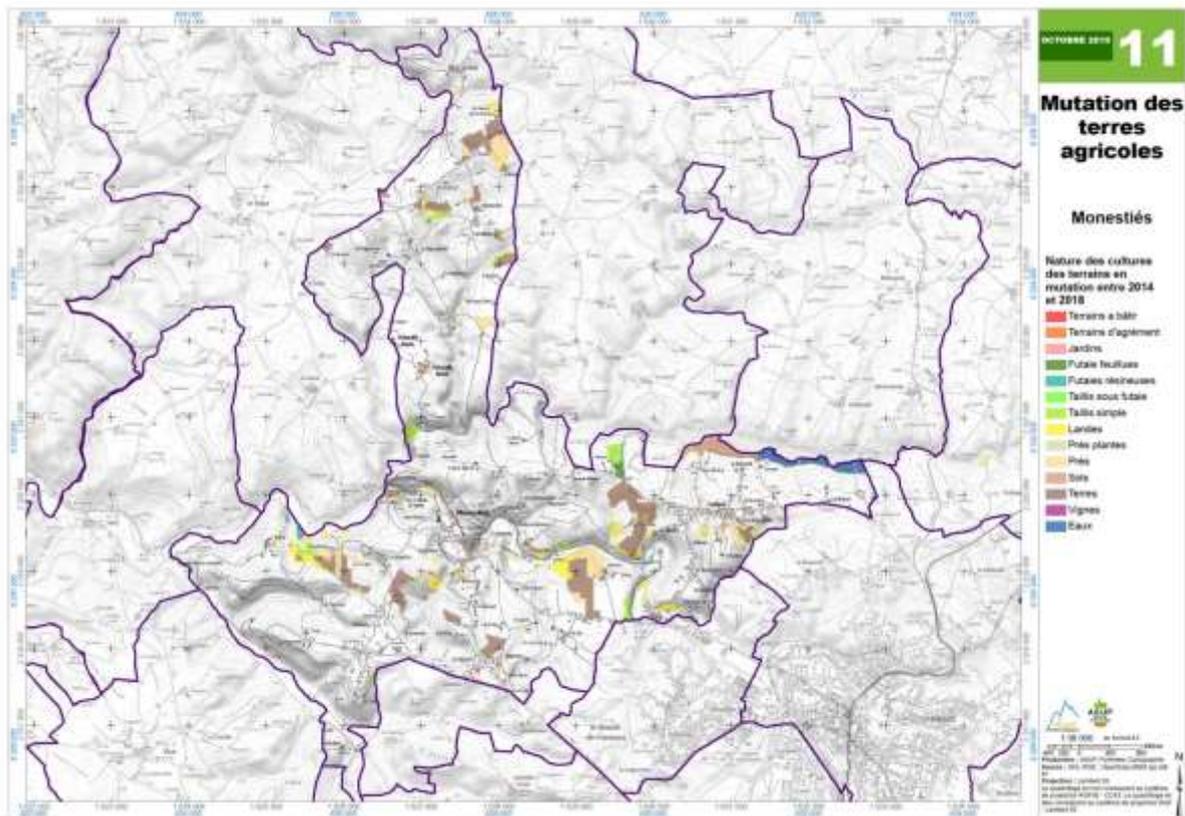
L’analyse des données de demandes de valeurs foncières (DVF) recense l’ensemble des ventes de biens fonciers réalisées au cours des cinq dernières années (biens bâtis ou non bâtis) fait apparaître un marché qui a concerné 1398.2 ha, dont environ 1013 environ relatifs à des surfaces agricoles, 66 ha à des forêts et 272 à des taillis et landes (Figure 49, Carte 11).

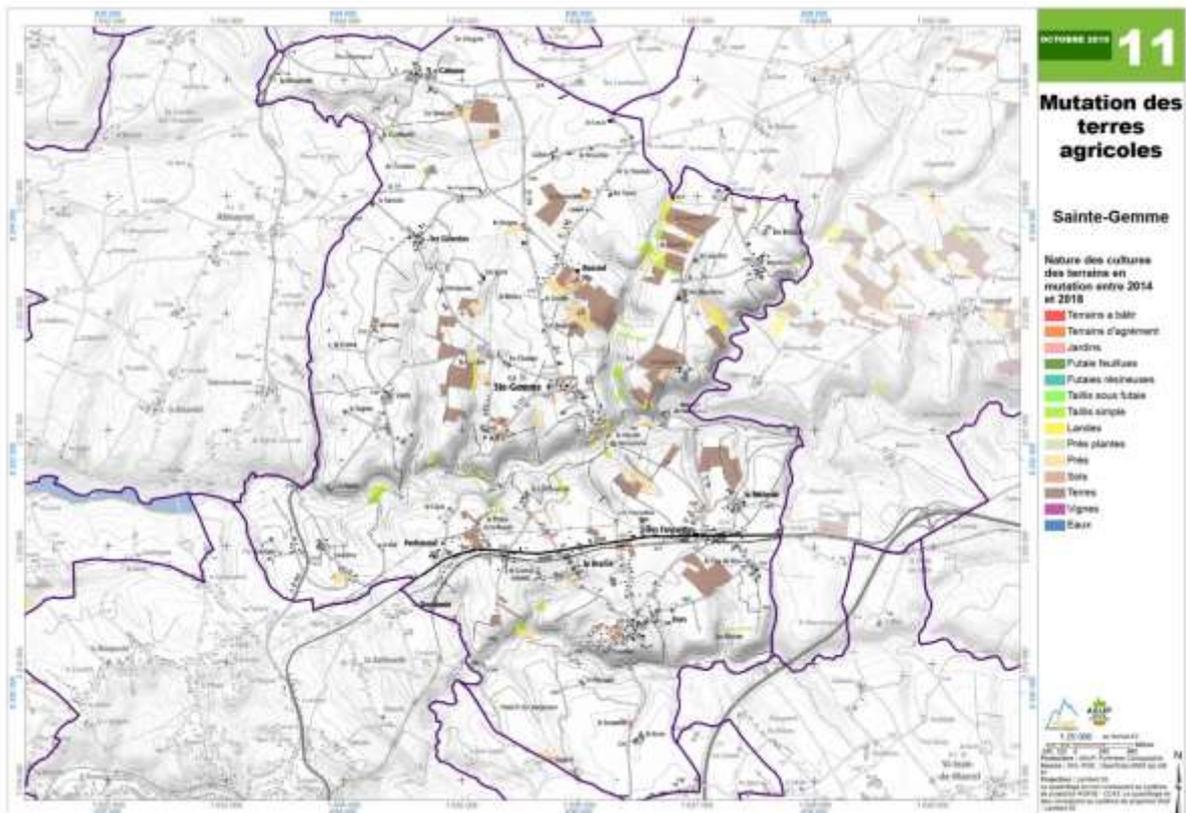
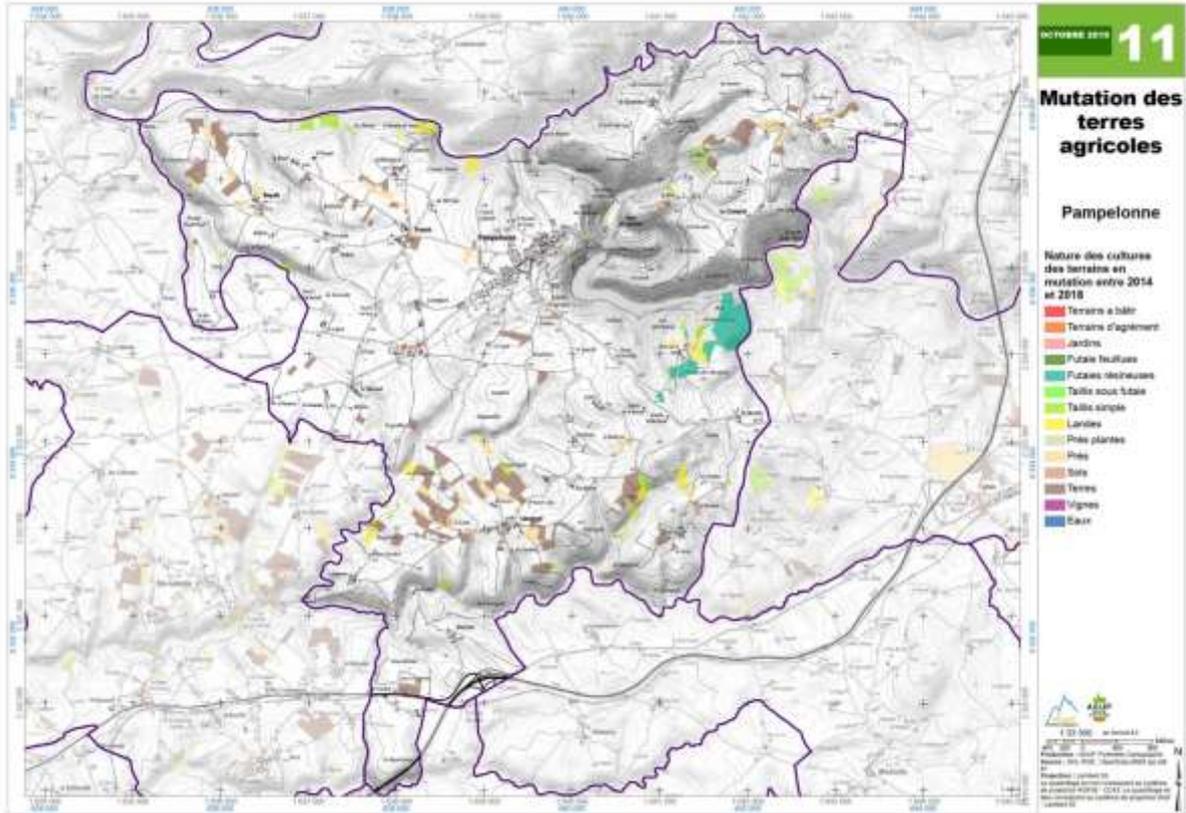
Figure 49 - Mutations foncières et nature de culture (2014-2018)

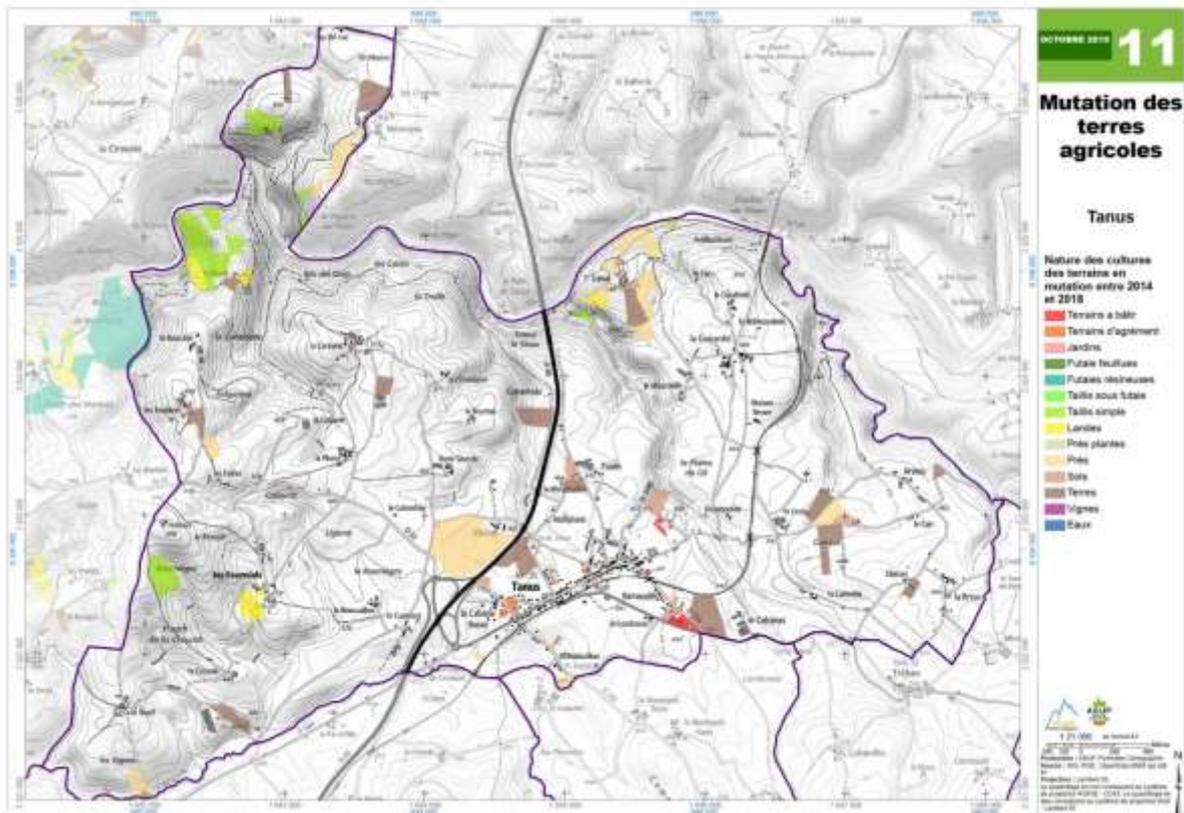
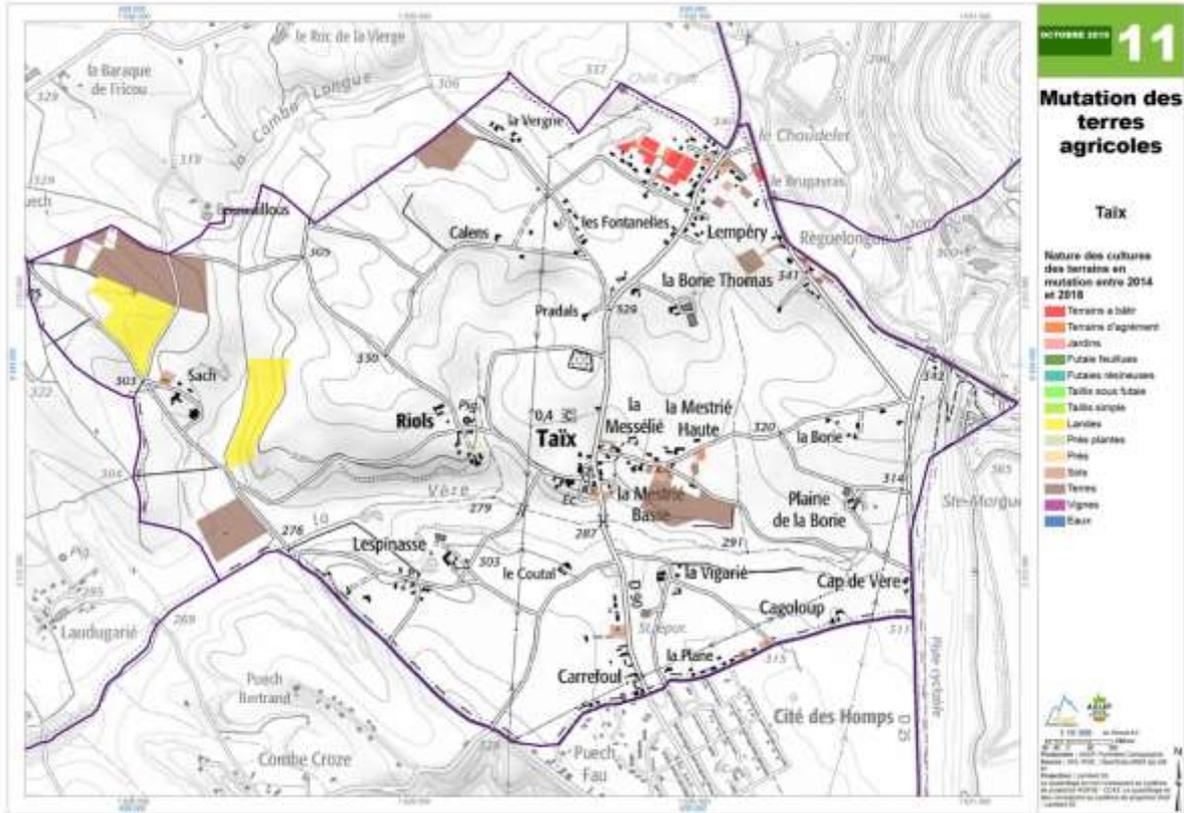
Nature de culture							TOTAL
	MONESTIES	PAMPOLONNE	SAINTE-GEMME	TAIX	TANUS	VALDERIES	
TERRAINS A BATIR	0.3	1.5	0.2	2.1	1.9	0.5	6.6
TERRAINS D'AGREMENT	1.7	1.6	1.3	0.9	1.2	0.4	7.1
FUTAIES FEUILLUES	3.2						3.2
FUTAIES RESINEUSES	4.2	58.7					62.9
TAILLIS SOUS FUTAIE		0.3					0.3

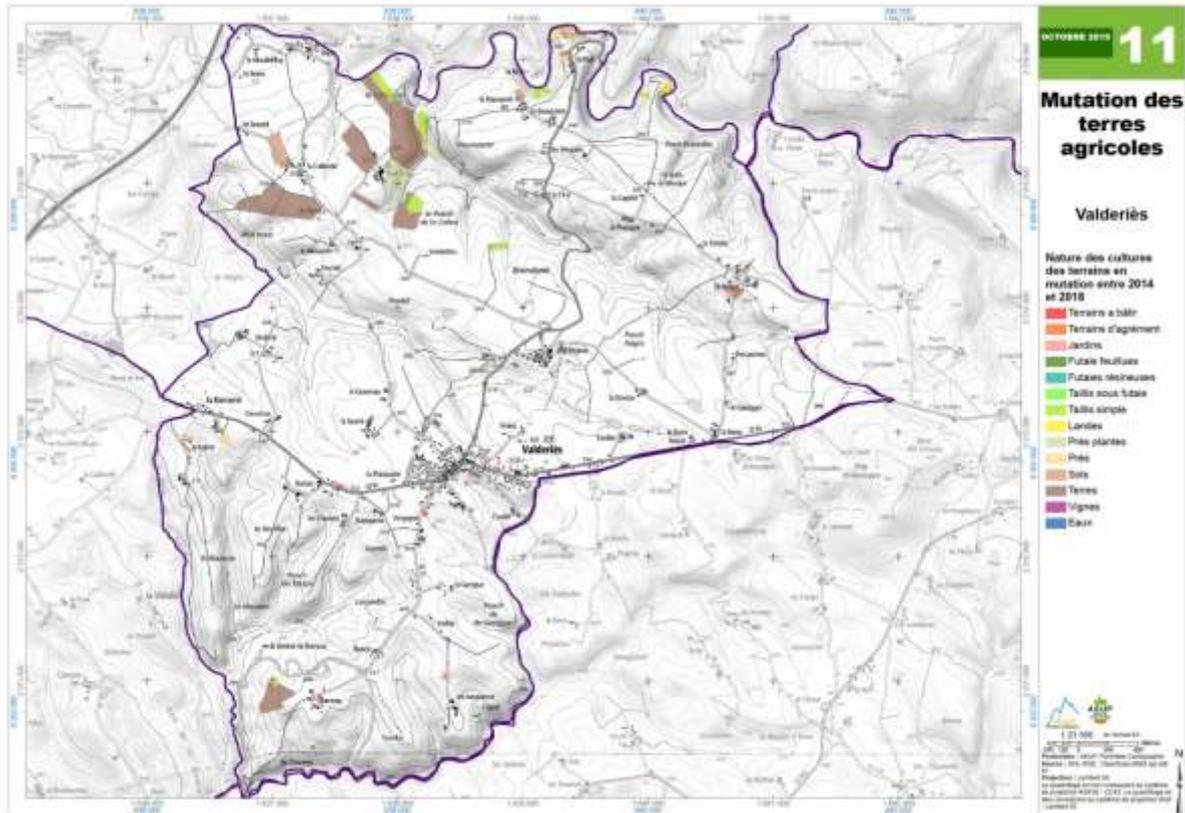
Nature de culture							TOTAL
	MONESTIES	PAMPELONNE	SAINTE-GEMME	TAIX	TANUS	VALDERIES	
TAILLIS SIMPLES	30.8	53.0	23.5	10.5	31.6	25.1	174.6
EAUX	26.4						26.4
JARDINS	2.3	0.6	1.6		0.3	1.2	6.1
LANDES	33.7	21.9	15.6	9.4	15.9	0.6	97.0
PRES	80.1	43.0	48.1		61.2	21.6	254.0
PRES PLANTES						28.8	28.8
SOLS	31.6	24.9	10.2	2.4	28.2	11.1	108.3
TERRES	145.4	117.2	129.8	45.1	98.6	84.4	620.5
VIGNES	0.1	1.0					1.2
NON PRECISE	0.0	1.4			0.1		1.5
TOTAL	359.9	325.0	230.3	70.3	239.0	173.8	1398.2

Carte 11 - Mutations foncières 2014-2018 - Zoom par commune









1.2.6.4 PRESSION FONCIERE

Lors des réunions communales, les exploitants ont surtout exprimé une inquiétude par rapport à la pression foncière exercée par les agriculteurs aveyronnais. Ces derniers recherchent des parcelles moins pentues, qu'ils trouvent plus aisément dans le secteur tarnais. Cette pression fait augmenter le prix des terres, ce qui impose une difficulté supplémentaire pour la création de nouvelles exploitations, par exemple hors cadre familial. C'est un facteur de fragilité du territoire, qui démontre pourtant un certain dynamisme ou au moins une tendance vers une évolution de l'agriculture.

1.2.6.5 MITAGE DU PARCELLAIRE AGRICOLE

Plusieurs secteurs du territoire présentent un parcellaire bâti étroitement intriqué dans le parcellaire agricole. Cela génère des contraintes fortes d'exploitation pour l'épandage, les traitements, les travaux du sol et des conflits potentiels de voisinage. Nous pouvons approcher cette problématique en analysant le foncier bâti dense et sa proximité avec le parcellaire agricole (carte suivante).

Le mitage qui apparaît à l'analyse du document peut être de trois types :

- un mitage agricole qui touche le fonctionnement de plusieurs agriculteurs : il s'agit alors généralement des formes d'urbanisme qui enserrnent progressivement de vastes îlots agricoles et qui génèrent des ruptures avec le reste de l'exploitation ;
- un mitage agricole qui porte atteinte au fonctionnement d'une seule exploitation : même cas que précédemment mais les parcelles sont exploitées par un unique agriculteur ;
- un mitage agricole qui ne disjoint pas les parcelles agricoles entre elles mais qui porte atteinte au fonctionnement du fait de l'existence d'un front urbain : les pratiques agricoles deviennent problématiques, notamment les traitements et épandages.

1.2.6.6 STRUCTURE DU PARCELLAIRE

La structure du parcellaire varie fortement d'une commune à l'autre ou au sein d'une même commune (Figure 50 et Figure 51).

Des communes comme Ste Gemme ont bénéficié de restructurations foncières au gré des agrandissements lors des cessions d'activité sans succession. De même, certains secteurs de Valderiès ont bénéficié de remembrements en liaison avec la construction de l'autoroute. Il en résulte des secteurs où le parcellaire est vaste, bien desservi, mais également dénué de haies et bosquets. Mais même dans des communes de ce type, les exploitants se plaignent que les structures foncières n'ont pas été correctement accompagnées et mises en œuvre.

La taille du parcellaire et plus généralement la restructuration foncière sont des éléments qui ont été évoqués lors de toutes les réunions communales. Il s'agit là d'un point de vigilance important, d'autant plus que les structures parcellaires évoluent désormais en tenant compte de nouvelles données liées à la lutte intégrée contre les ravageurs ou au stockage du carbone.



Figure 50 - Extrait de la photo aérienne de Ste Gemme

Sur l'extrait de la photo aérienne ci-contre, prise à Ste Gemme, on peut constater la coexistence de structures parcellaires de différents types. C'est par exemple dans les zones proches des versants que les structures foncières sont les moins regroupées et donc les moins attractives lors d'éventuelles successions. C'est un des points de fragilité importants de ces communes, notamment dans le Ségala.



Figure 51 - Extrait de la photo aérienne de Taïx (échelle identique à celle de la figure précédente)

On s'aperçoit en contrepartie que des communes comme Taïx bénéficient d'un parcellaire globalement bien structuré. Là encore, des opérations de remembrement ont été mises en œuvre dès 1965. Mais ces remembrements anciens s'accompagnent de nombreuses lacunes en matière de franges boisées, haies, bosquets, qui sont autant de structures auxiliaires de l'agriculture.

1.2.6.7 STATUT FONCIER

Le questionnaire permet aussi d'apporter des éléments de réflexion concernant le statut foncier des exploitants. Le foncier semble assez bien maîtrisé par les exploitants : la part des surfaces exploitées en faire valoir direct est inférieure à 50% pour 6 exploitations, comprise entre 50% et 75% pour 11 exploitations et supérieure à 75% pour 14 exploitations (non réponse : 2 exploitants).

1.2.6.8 IRRIGATION

4 exploitations bénéficient de l'irrigation avec une eau en provenance de retenues collinaires

La figure suivante donne l'évolution des volumes prélevés en 2017.

Figure 52 - données d'irrigation (source : AEAG)

	MONESTIES	PAMPOLONNE	SAINTE-GEMME	TANUS	VALDERIES
Nombre de compteurs	2	1	4	6	4
Volume prélevé estimé en 2017 (m³)	35320	8570	33129	106471	66963

L'irrigation dépend pour l'essentiel de la possession de retenues collinaires. Il s'agit donc d'une pratique non collective, à la faveur d'un relief et des formations propices à la création de retenues collinaires.

1.2.6.9 EPANDAGE

Les exploitations d'élevage possèdent des plans d'épandage déclarés ou non selon leur statut. L'usage de cette information est traditionnellement retenu comme facteur de choix pour l'urbanisation. Or, nous avons choisi de ne pas inclure strictement ces informations dans la « photographie » de la situation agricole actuelle du territoire. En effet :

- Les plans d'épandage sont évolutifs, ils peuvent être modifiés pendant la durée d'élaboration du document d'urbanisme et pendant sa durée d'application ; il serait donc nécessaire de remettre à jour cette information, donc de la recueillir de nouveau en préalable à chaque décision d'urbanisme. Il n'est pas certain que ces modifications soient prises en compte.
- Surtout, nous estimons qu'il existe désormais un enjeu très fort à considérer que toutes les parcelles agricole sont susceptibles de recevoir des épandages organiques, effluents ou autres, la réglementation et la fiscalité générale liée à ces épandages étant une donnée évolutive, notamment dans le cadre des futurs programmes de transition écologique. Il nous apparaît donc comme une donnée de base du choix

de l'urbanisation, de considérer que les parcelles agricoles mitoyennes à tout projet d'urbanisme ou pouvant faire l'objet de projets d'urbanisme sont des parcelles où l'épandage est un procédé important, voire même d'intérêt général.

1.2.7 LES EXPLOITANTS

1.2.7.1 LES ACTIFS AGRICOLES

Le tableau suivant dresse les principales caractéristiques des exploitants selon les données du RGA.

Figure 53 - Caractéristiques des actifs agricoles¹⁵

Communes	Nombre de chefs d'exploitation et coexploitants en 2010	Nombre d'UTA ¹⁶ en 2010	Nombre d'UTA en 2000	Evolution %, 2000-2010 (chefs d'exploitation)
Monestiés	31	27	46	-35%
Pampelonne	34	30	37	-21%
Sainte-Gemme	54	52	59	-10%
Taix	4	2	3	-33%
Tanus	29	27	34	-15%
Valderiès	50	44	64	-9%
Ensemble	202	182	243	

On constate comme dans le cas de l'évolution des exploitations, une baisse généralisée du nombre de chefs d'exploitations et du nombre d'actifs agricoles entre 2000 et 2010.

1.2.7.2 LA SUCCESSION DES EXPLOITANTS

Les exploitations sans successeur connu ont été abordées par le biais de l'analyse du RGA mais aussi des questionnaires et des réunions communales.

Les deux cartes suivantes (Figure 54 et Figure 55) montrent qu'en 2010, près de 50% des exploitants des communes de Monestiés, Taix et Tanus n'avait pas de successeur connu à 5 ans, tandis que pour les autres communes ce taux s'établissait à 40% environ.

La part dans la SAU de ces exploitations sans succession était particulièrement importante à Taix et Tanus.

La question de la succession se pose pour 11 exploitants sur 33 ayant répondu au questionnaire : cette proportion est importante et correspond sans doute à une sur-représentation par rapport à l'ensemble des exploitations. Pour 3 d'entre elles la reprise est assurée avec conservation de la structure d'exploitation (installation dans le cadre familial) ; pour 2 d'entre elles la reprise n'est pas assurée et pour 5 d'entre elles aucune solution de reprise n'est identifiée.

La question de la succession est un sujet sensible, aussi bien à l'échelle des exploitations qu'à l'échelle des communes comme Taix et Pampelonne qui s'interrogent sur l'identité de leur territoire avec un nombre d'exploitants qui diminue (voire pourrait disparaître à Taix) conduisant à des surfaces cultivées par des exploitants extérieurs en augmentation.

Pour les exploitants, compte tenu de la taille des structures, il devient plus difficile de trouver un repreneur, en particulier lorsque la reprise ne peut pas se faire dans le cadre familial. On assiste alors le plus souvent à un démembrement de l'exploitation, avec une reprise du foncier, mais les bâtiments d'exploitation peuvent devenir vacants ; en outre, les exploitants retraités continuent à occuper les habitations insérées dans les corps de ferme, ce qui génère potentiellement un ensemble de contraintes pour un éventuel repreneur.

¹⁵ Source : Agreste - Recensement agricole 2000 et 2010 - Estimations pour les communes non diffusibles

¹⁶ UTA : unités de travail annuel : travail effectué par une personne à temps complet durant une année

Figure 54 - Nombre d'exploitations sans successeur connu en 2010

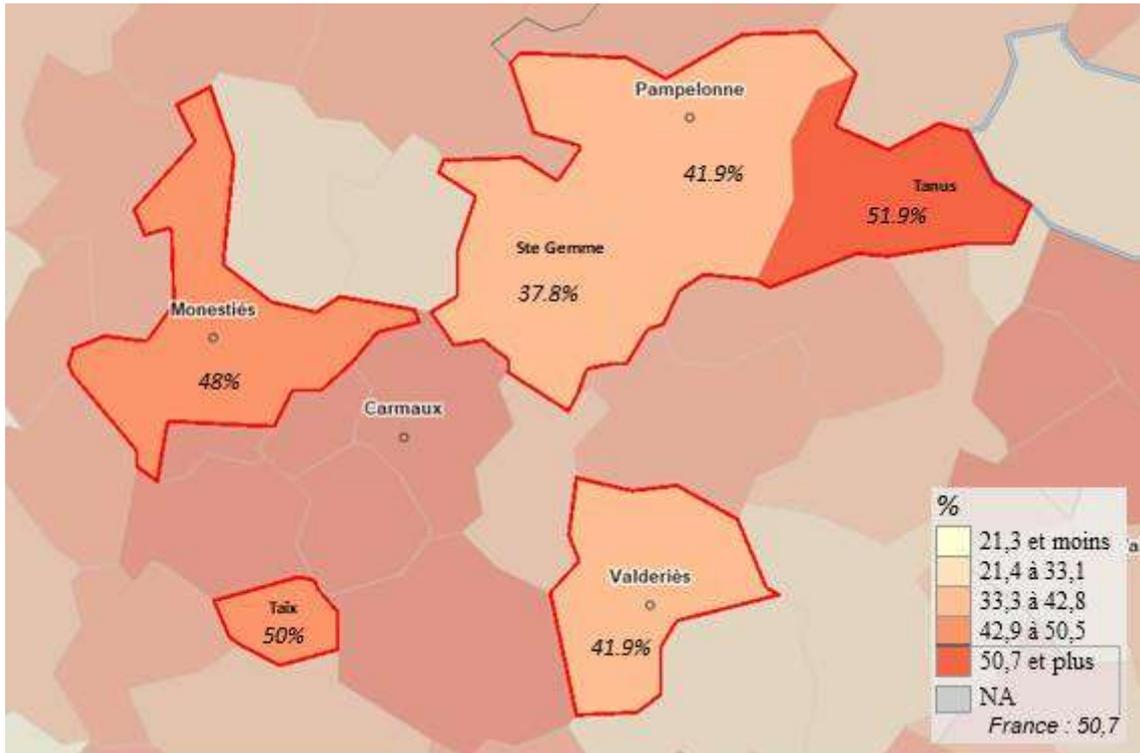
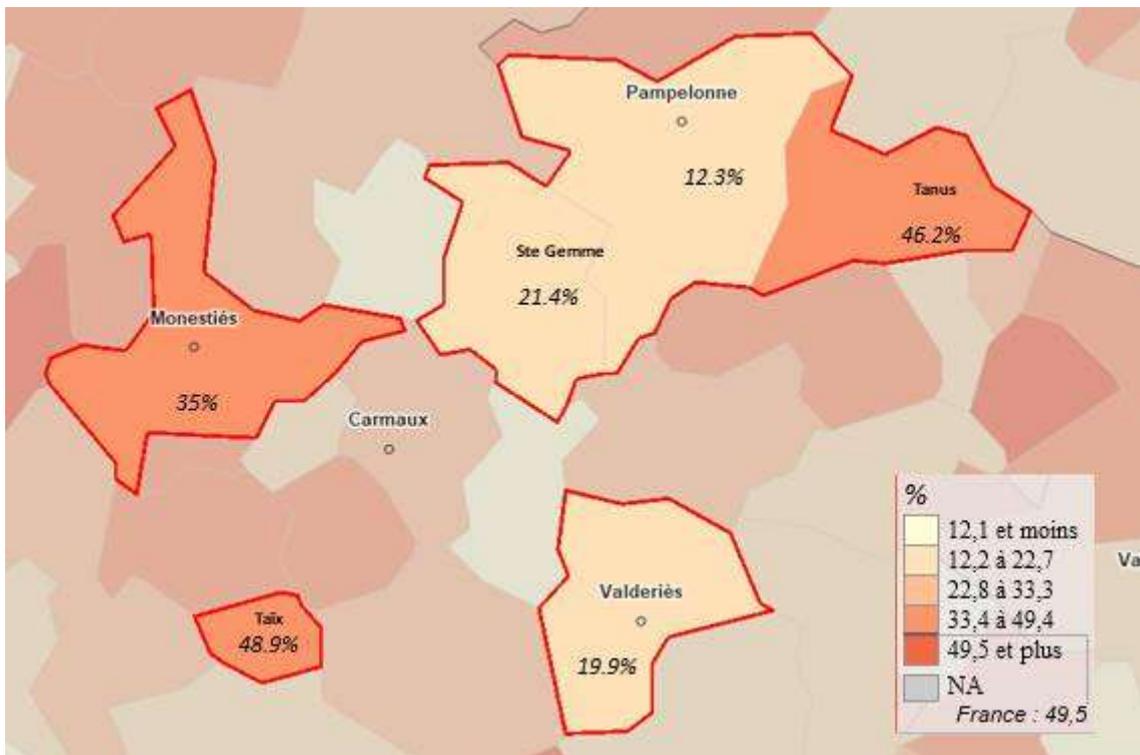


Figure 55 - Exploitations sans successeur connu en 2010, part dans la SAU



Peuvent alors apparaitre des friches agricoles : maintenir à tout prix une vocation agricole à ces bâtiments qui présentent parfois une vétusté technique n'est sans doute pas la solution. Ce phénomène de vacance pose aussi la question du devenir, de la multi-fonctionnalité, de la pérennité des bâtiments en construction : faut-il

promouvoir la construction de bâtiments agricoles évolutifs, réfléchir à des usages multiples, y compris non agricoles ?

La problématique de la succession pose aussi la question des systèmes de production agricole, de leur attractivité et de l'installation hors cadre familial. Il ne nous a pas été possible d'affiner ces notions au travers des réponses aux questionnaires ; la problématique de l'absence de reprise n'est pas seulement une question technique mais aussi une question sociale. Parmi les facteurs de l'absence de reprise (ou d'absence d'idée sur les reprises), on peut citer la lourdeur des investissements, la vétusté des bâtiments et de l'outil, les contraintes de milieu, les contraintes de foncier.

1.3 LE FONCTIONNEMENT DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

Nous analysons dans cette partie de l'étude les différentes fonctions et les différents fonctionnements de l'agriculture sur chacune des 6 communes. Cette analyse est basée pour l'essentiel sur les réunions communales et les débats entre agriculteurs qui s'y sont tenus. Ces débats génèrent une représentation géographique du territoire selon des critères qui ne sont pas forcément objectifs ou chiffrés, mais qui sont autant de ressentis ou d'expertises à prendre en compte.

1.3.1 FONCTION DE PRODUCTION : LES CONTRAINTES DE FONCTIONNEMENT QUOTIDIENNES

Le fonctionnement quotidien de l'agriculture impose la coexistence de plusieurs activités sur un même territoire et pour les mêmes services ou infrastructures : usage des voiries, traversées de zones urbaines, travaux sur des parcelles proches des habitations, livraisons de matériels, collecte de produits. Ces pratiques génèrent alors des contraintes que nous qualifions de « locales ». Elles sont décrites ci-dessous, recueillies à la fois via les questionnaires et via les réunions communales.

On recense dans les réponses des exploitants agricoles les types de contraintes suivantes :

- les caractéristiques du parcellaire (parcellaire morcelé, dispersé) ;
- les problèmes de qualité des terres : potentialités et hétérogénéité. Cette contrainte est signalée sur toutes les communes. On note à ce titre que les exploitants de la commune de Taix se plaignent de ne pas pouvoir améliorer le statut organique des sols de leurs parcelles à l'aide d'amendements organiques, comme des fumiers et lisiers, puisque la commune est tournée vers la culture des céréales ;
- Les conditions d'accès aux parcelles ;
- Les contraintes de voisinage. Il s'agit là d'une revendication assez systématique sur les communes, qui s'exprime différemment : soit par une trop grande proximité des parcelles bâties, ce qui engendre des contraintes d'exploitation par déstructuration de l'outil foncier, soit par un urbanisme lui-même non structuré, qui induit un mitage du parcellaire agricole, une limitation des pratiques d'épandage et de traitements phyto, soit par des plaintes et remarques faites au quotidien par les habitants des communes (ou des communes voisines) ;
- Les contraintes liées à d'autres usages du territoire : c'est le cas par exemple des manifestations sportives ou des circuits de randonnées qui ne tiennent pas compte de la présence des usagers agricoles sur le territoire.

On constate que ces contraintes sur une même commune sont souvent multiples.

Ces contraintes permettent d'alimenter la carte du fonctionnement actuel de l'agriculture sur les communes.

1.3.1.1 LES CONTRAINTES NATURELLES DU TERRITOIRE

Les exploitants se sont exprimés au cours des ateliers autour de quatre contraintes naturelles : le relief, la disponibilité en eau, la qualité des sols et le changement climatique.

- La question du relief est abordée non seulement par le biais des problèmes de mécanisation mais aussi par les processus érosifs que les versants accentuent. Plusieurs exploitants (par exemple à Monestiès)

ont ainsi mis en avant les dommages créés par l'érosion dans les versants lorsque ceux-ci sont dépourvus de haies et autres systèmes pouvant atténuer ces processus ;

- Concernant la disponibilité en eau, la nature et le relief des terrains du Ségala permettent de promouvoir l'utilisation de retenues collinaires pour stocker de l'eau et irriguer une partie des parcelles ; les exploitants ont exprimé cette contrainte en liaison avec l'irrigation et la volonté d'être auto-suffisants pour la production de céréales auto-consommées. Les exploitants de Taïx, qui se situent dans le domaine des sols calcaires, ont ainsi regretté l'absence d'irrigation sur leur territoire. La question de la gestion de l'eau est un facteur fort d'évolution de l'agriculture dans les prochaines années, tout en étant une des contraintes les plus intenses. C'est aussi un facteur de fragilité structurel du territoire ;
- La question de la qualité des terres est revenue également à plusieurs reprises dans les réunions communales et au cours de l'atelier transversal. Elle recouvre à la fois les notions de fertilité mais aussi d'hétérogénéité. L'épaisseur des sols et la sensibilité à la sécheresse qui en découle sont les deux paramètres qui reviennent le plus souvent au cours des réunions ;
- Les contraintes liées au changement climatique sont aussi assez systématiquement évoquées au cours des réunions. Nous abordons plus spécifiquement cette question dans les chapitres suivants. On constate ainsi que c'est une préoccupation majeure même si les facteurs réels (augmentation de température, désaisonnalité, à-coups climatiques, sécheresse ou orages violents) ne sont pas cernés avec exactitude. Les pratiques agricoles se modifient pour en tenir compte. Les exploitants évoquent ainsi plusieurs pistes : (i) baisse du chargement soit par augmentation de la SAU (donc agrandissement des exploitations), soit par baisse du cheptel, (ii) augmentation et anticipation des stocks de foin (ce qui peut nécessiter une augmentation de la taille ou du nombre de bâtiments de stockage), (iii), sécurisation des cultures par l'irrigation, (iv) amélioration des structures parcellaires dans les secteurs antérieurement délaissés, comme les talwegs qui gardent mieux l'humidité et procurent une réserve de fourrage l'été (v) substitution de certaines cultures par d'autres (sorgho à la place du maïs par exemple), (vi) modification des aides PAC.

1.3.1.2 LES CONTRAINTES INDUITES PAR L'ACTIVITE HUMAINE

Les contraintes liées aux déplacements quotidiens sont un des aspects les plus abordés lors des réunions et dans les questionnaires.

Plusieurs exploitants ont ainsi signalé :

- Des problèmes de desserte : passages avec des hauteurs insuffisantes, ou gabarit insuffisant (Tanus, Taïx)
- Qualité insuffisante des assises des revêtements, notamment en contexte argileux (Tanus)
- Dégradation des revêtements en liaison avec une augmentation de la taille des engins agricoles (Taïx, Monestiès)
- Utilisation d'aménagements de type ralentisseur dont le dimensionnement ne permet plus de passer avec des engins agricoles (Pampelonne)
- Entretien insuffisant des bas-côtés (Pampelonne)
- Problème de busage des eaux pluviales (Valderiès, Monestiès)
- Accès problématique à certaines parcelles (Valderiès)
- Sécurisation de traversées de troupeaux (Valderiès)

A noter qu'il ne nous a pas été rapporté de problème de panneautage et d'indicateurs routiers, ni de problème de livraison des marchandises ou de collecte des productions, sauf sur la commune de Tanus.

Les exploitants ont aussi signalé l'importance du linéaire de voirie géré par les communes avec un budget qui est sommes toutes limité.

1.3.1.3 LES CONTRAINTES DE VOISINAGE

Les questionnaires mettent en évidence l'existence de conflits de voisinage dans toutes les communes. Globalement, c'est la proximité des habitations et tout ce que cela engendre qui est vécu comme une sorte de « menace » pas vraiment objectivée ; lorsqu'il n'y a pas de contrainte évoquée, les agriculteurs mentionnent toutefois qu'ils font attention à leurs pratiques, donc que le comportement est déjà modifié de façon préventive. L'un des aspects négatifs de ce volet est l'impossibilité de trouver une solution idéale à cette question des conflits d'usage. Les chartes de respect mutuel signées entre habitants non agricoles et agriculteurs mitoyens dans d'autres territoires agricoles d'Occitanie montrent toutes leurs limites au bout de quelques temps, car il n'y a aucun aspect réglementaire ou coercitif dans ces écrits. D'autres solutions, notamment liées aux pratiques d'épandage, voient le jour en France, par exemple des applications destinées à alerter les habitants d'une période de traitement.

Concernant les conflits liés à d'autres usages du territoire, il faut mentionner la difficulté de déplacer des animaux du fait de voitures garées sur la voirie (signalé à Pampelonne) ou bien des problèmes avec des randonneurs (également à Pampelonne).

Ces contraintes de voisinage posent la question sous-jacente de la place de l'agriculture dans le territoire et d'une remise en cause de sa légitimité.

1.3.1.4 LA CONJONCTURE CLIMATIQUE

Sur l'ensemble des questionnaires, les exploitants déclarent ressentir un changement climatique à plus de 75%. On constate ainsi que c'est une préoccupation majeure même si les facteurs réels ne sont pas cernés avec exactitude. C'est cependant le caractère de sécheresse qui revient en majorité dans les questionnaires et discussions, suivi par la problématique des orages violents, puis celle de la chaleur excessive.

Les conséquences directes évoquées par les agriculteurs sont :

- Des pertes de rendement,
- Des assèchements récurrents des points d'eau
- Des pertes de qualité des fourrages
- Des baisses de rendement et des maturations plus précoces
- L'absence de repousses
- Des phénomènes d'érosion plus intenses
- Des stress accrus sur les cultures

Les pratiques agricoles se modifient pour en tenir compte. Les exploitants évoquent ainsi plusieurs pistes :

- La diminution du chargement, solution que l'on retrouve assez systématiquement chez les éleveurs. Les modalités de cette diminution sont de deux ordres : (i) en priorité, une extensification qui signifie que la taille du troupeau ne varie pas mais que les surfaces s'étendent ; cette solution impose donc un agrandissement des exploitations sur le plan du foncier et peut s'accompagner d'une réduction des intrants (engrais chimiques notamment). (ii) Très rarement, il est évoqué la possibilité de diminuer la taille du troupeau tout en gardant la même surface ;
- L'augmentation des stocks de fourrage ; il s'agit là d'anticiper les périodes éventuelles de sécheresse en stockant davantage de foin. Cette solution est souvent accompagnée d'une réflexion autour des bâtiments de stockage et de leur localisation ;
- La sécurisation par la gestion de l'eau : il s'agit ici principalement de se servir des retenues collinaires pour irriguer en cas de besoin, notamment les parcelles de céréales en autoconsommation. En outre, des agriculteurs ont estimé nécessaire de réfléchir à un maillage de nouvelles retenues collinaires, sous la forme de petites unités. Pour le moment, les projets de nouvelle retenue collinaire (comme celui de Pampelonne) se heurtent à un refus administratif. Ces retenues collinaires présentent par ailleurs l'avantage d'écarter les crues hivernales (propos recueilli à Tanus) ;
- L'amélioration des structures parcellaires dans les secteurs antérieurement délaissés, comme les talwegs et bas de versant qui gardent mieux l'humidité et procurent une réserve de fourrage l'été ;

- La substitution de certaines cultures par d'autres (sorgho à la place du maïs par exemple), abandon des cultures de printemps ;
- La modification des aides PAC ;
- La modification des pratiques : non labour, implantation de plus de prairies, passage à l'agriculture de conservation des sols, semis directs, mélanges fourragers ;
- La plantation d'arbres et maillage du parcellaire par des haies ou par une végétation arborée à la fois pour de l'ombrage, mais aussi pour la fourniture éventuelle d'un « fourrage » de compensation.

Certains propos tenus lors des réunions communales suggèrent dans tous les cas une grande inquiétude et un sentiment que les solutions sont difficiles à trouver, car multiples, techniquement compliquées et fortement impactantes pour le revenu agricole.

Figure 56 - Trois illustrations de l'intérêt des zones de talweg et de bas de versant dans la gestion fourragère estivale

Les trois photos montrent le contraste existant dans la qualité fourragère entre versant et bas de versant en cas d'épisode de sécheresse (été 2019). Les sols dans ces situations spécifiques conjuguent épaisseur importante et position de recueil des eaux de drainage, ce qui les rend indispensables comme réserve fourragère.



1.3.2 FONCTION DE PRODUCTION : LES ATOUTS DU TERRITOIRE RECENSES PAR LES AGRICULTEURS

Lors des réunions, nous avons aussi abordé les atouts structurels du territoire, parmi lesquels :

- l'abattoir de Carmaux est un équipement structurant très important et son maintien est jugé dans la très grande majorité des cas comme essentiel pour le territoire ;
- un maillage des CUMA : les CUMA sont très développées sur le territoire et certaines fonctionnent même en inter-CUMA. C'est un des rouages essentiels de l'activité agricole, notamment dans la perspective de mutualiser des outils pour développer de nouvelles pratiques et de nouvelles filières ;
- des indicateurs de qualité : plusieurs productions (viande bovine, agneau, poulets) sont adossées à plusieurs signes de qualité (IGP, Label Rouge) qui améliorent leur référencement commercial.

1.3.3 LES AUTRES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

1.3.3.1 QUALITE DU CADRE DE VIE ET DU PAYSAGE

L'agriculture est constructrice de paysage, par une prise en compte rationnelle des potentialités et contraintes des sols, du relief. Cet usage rationnel a conduit depuis plusieurs générations à construire des terroirs et à implanter une activité agricole et forestière qui puisse tirer un parti optimal des ressources.

L'activité humaine transforme certains paysages pour s'adapter aux nouvelles fonctions de vie du territoire mais globalement, la répartition de l'occupation du sol sur les 6 communes montre des tendances historiques très fortes. Il suffit pour s'en convaincre de regarder certaines photos aériennes et de les comparer aux types de sols, au relief et à la géologie.

Figure 57 - Variété des paysages agricoles à l'échelle des 6 communes



Du fait de leur dispersion et de l'évolution vers de plus grands bâtiments (en lien avec l'agrandissement des exploitations), les bâtiments agricoles sont très présents dans le paysage, mais les modalités d'implantation et les teintes employées dans la très grande majorité des cas favorisent leur intégration paysagère. On peut cependant regretter que le traitement végétal des abords soit assez peu mis en œuvre.

Figure 58 - Bâtiments agricoles et paysage





Il en découle que toute évolution des pratique agricole peut entrainer une modification du paysage. Les agriculteurs l'ont bien évoqué au travers de leurs témoignages concernant l'enrichissement des marges, la disparition des haies, la transformation des assolements et même l'implantation et le type des bâtiments.

Figure 59 - Enrichissement progressif des versants à Monestiès (secteur Bellevue) et enrichissement d'un thalweg à Tanus



L'extensification des exploitations d'élevage évoquée pour pallier en partie aux changements climatiques et à l'augmentation des coûts de production, peut conduire à un agrandissement des exploitations et à une modification des assolements, se traduisant par des modifications du paysage. Certains agriculteurs ont ainsi évoqué de prioriser les zones les plus facilement mécanisables au détriment des zones de marges plus compliquées (bordures de ruisseaux en fond de vallée étroite), augmentant ainsi la proportion des zones perdant leur vocation agricole.

Le paysage quotidien des habitants de ces 6 communes résulte donc en grande partie de l'activité agricole et forestière et de son évolution.

Il est donc important de considérer l'agriculture au regard de cette fonction de production de paysage et pas seulement sous l'aspect de l'implantation des bâtiments. Les agriculteurs l'ont bien exprimé lors des réunions communales.

1.3.3.2 FONCTIONS SOCIALES

D'une manière générale, les espaces agricoles participent au « lien à la terre » que peuvent entretenir les habitants par le biais des pratiques culturelles qui rythment l'année.

Les débats en réunion ont apporté un certain nombre de réflexions :

- Si le paysage agricole est une donnée intrinsèque de la vie quotidienne des habitants des communes du carmausin, la visibilité des agriculteurs est, quant à elle, extrêmement réduite. Un faible nombre d'agriculteurs gère une surface importante du territoire, donc contribue à l'intérêt général pour la société, mais ce rôle est ignoré ou méconnu. Cela signifie en contrepartie que le poids des actions et décisions portées par les agriculteurs peut être une source d'évolution pour tout le territoire ;
- Le territoire agricole est un espace de loisir et de détente, de pratiques sportives, son évolution influence donc le bien-être des habitants ;
- Il y a une très forte disjonction entre produit et production, que ce soit de la part des consommateurs ou des agriculteurs, car ces derniers ne maîtrisent pas non plus les circuits de commercialisation classiques. Dans les deux cas, si cette maîtrise est rompue, les uns et les autres se retrouvent sous la

dépendance des décisions politiques ou commerciales qui échappent au territoire : PAC, grands groupes commerciaux, groupes financiers. Les questions agricoles suscitent donc une réelle réflexion autour des notions de gouvernance territoriale. Mais cette question dépasse donc le cadre des communes isolées telles que nous les traitons ici ; une échelle mieux adaptée est celle de la communauté de communes ;

- Le lien entre le consommateur et le producteur est important car il peut être source de discussion, de critiques positives ou négatives ; le consommateur est un des facteurs de l'évolution et de la réflexion des agriculteurs concernant leurs pratiques.

1.3.3.3 FONCTIONS LIEES AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET A L'ENVIRONNEMENT

Les agriculteurs sont déjà engagés dans des évolutions de pratiques environnementales complexes, ne serait-ce qu'au travers de l'évolution de la politique agricole européenne.

Différentes démarches peuvent être mises en œuvre au niveau des exploitations ou des territoires agricoles pour aller plus loin dans une prise en compte du développement durable.

Celle qui vient immédiatement à l'esprit est la conversion en agriculture biologique, mais il ne faut toutefois pas opposer systématiquement agriculture biologique AB et agriculture non AB dans la mesure où il existe toute une palette d'actions qui peuvent être mobilisées en agriculture « traditionnelle », « conventionnelle », raisonnée » etc. quel que soit le nom qu'on lui donne (cf. Figure 60).

Le débat entre agriculture biologique et agriculture non biologique se situe sur quatre aspects :

- La transparence dans les pratiques agricoles est importante pour le consommateur et le producteur, ce qui constitue un point à développer ; le consommateur peut aussi porter son choix sur un produit local, non issu de l'AB, à condition qu'il en connaisse la qualité environnementale et bien sûr qu'il soit dans une certaine gamme de prix. Cette notion de relation de confiance entre l'agriculteur dit « traditionnel » et le consommateur remet au centre le besoin d'une définition de la qualité environnementale de la production ;
- Une confusion est entretenue entre normes et qualité de l'AB française par rapport à celles de l'AB UE ou hors UE. On peut exprimer des doutes quant aux cahiers des charges qui sont suivis par les producteurs en AB hors du territoire français. Peut-on dès lors défendre l'idée que l'on puisse développer des circuits de commercialisation dans le territoire en ne tenant compte que d'un label qui recouvrirait une grande disparité de pratiques ? C'est par exemple le cas de la commercialisation en collectivités lorsqu'elle est basée sur des marchés publics ; les grilles de notation de ces marchés privilégient fréquemment le prix des produits ou un couple prix/qualité qui n'est pas tenable pour les productions locales de faible volume en AB ;
- Il faut bien distinguer là encore le faible nombre d'agriculteurs du territoire en comparaison des vastes surfaces à modifier et des efforts économiques que cela représente pour des structures d'entreprises de ce type ;
- Le choix d'une agriculture davantage tournée vers une qualité environnementale doit conduire à poser la question du prix des produits et du comportement des consommateurs, et plus globalement celle du comportement des marchés et celle des décisions politiques.

1.3.3.4 DYNAMIQUE ET QUALITE DE L'EAU

L'agriculture est un des facteurs de la gestion quantitative et qualitative de l'eau. Certains aspects quantitatifs ont déjà été abordés dans le chapitre lié à l'irrigation. On peut également y ajouter les facteurs suivants, dont certains sont d'ores et déjà pris en compte dans les actions du Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère (aujourd'hui Syndicat Mixte de bassin Cérou Vère) via le contrat de rivière :

- La lutte contre l'érosion. Plusieurs secteurs du territoire sont identifiés par les agriculteurs comme sensibles pour l'aléa érosion. L'agriculture influence cet aléa par ses pratiques, au sens large : travaux du sol, occupation du sol (assolements, haies, boisements relictuels), forme du parcellaire. En conséquence, l'évolution de l'agriculture sur le territoire peut avoir une incidence sur cet aléa, tout comme l'évolution des surfaces imperméabilisées des zones urbaines ;

Figure 60 – Des pratiques clés pour engager la transition écologique et énergétique ¹⁷

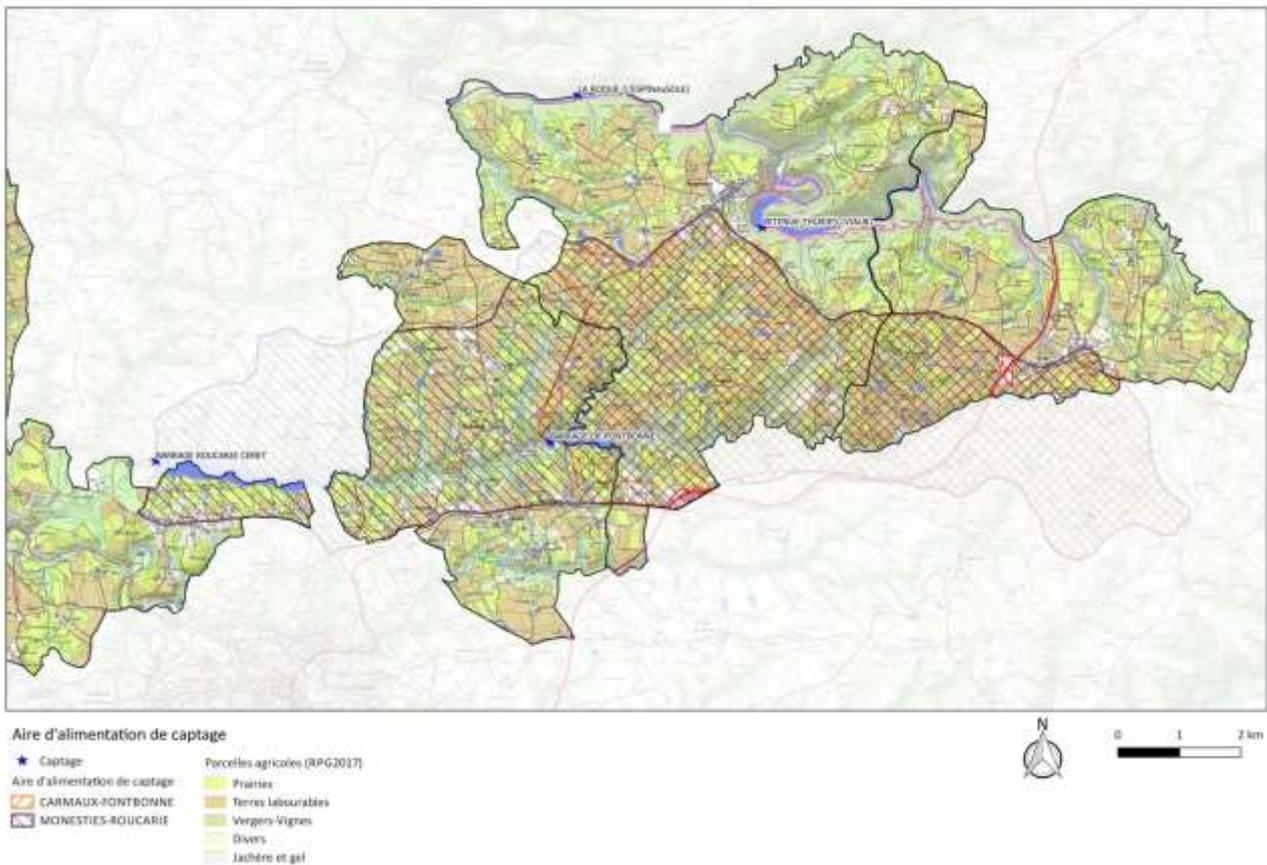


¹⁷ Source : Agriculture en transition - Les filières en action. ADEME - Janvier 2017

- L'amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines. Les sols possèdent des fonctions d'épuration qui influencent donc la qualité des eaux ; la qualité des sols et son évolution, sous la dépendance ici des pratiques agricoles, sera donc un des enjeux forts en matière de gestion qualitative. Le fonctionnement de certains sols au regard de l'eau fait d'ailleurs l'objet de beaucoup d'attentions de la part des agriculteurs, qui ont qualifié leurs sols lors de l'atelier partagé en parlant avant tout de leur comportement. L'incidence de l'activité agricole est donc fondamentale pour de nombreux aspects de la qualité de l'eau ; les communes de Monestiès, Ste Gemme et Pampelonne sont particulièrement concernées par cette problématique, leurs territoires étant partiellement recouverts par les aires d'alimentation de captage (AAC) de Fontbonne et la Roucarié (Figure 61) qui ont donné lieu à 2 Plans d'Actions Territoriaux (PAT) successifs entre 2008 et 2017, animés par le Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Tarn et les acteurs et professionnels agricoles locaux ;

L'objectif du PAT a été de réduire les teneurs en molécules phytosanitaires et en nitrate des eaux brutes et limiter le risque érosion en encourageant le développement de pratiques agricoles favorisant la préservation de l'environnement sans nuire à l'équilibre financier des exploitations. Il a conduit à des changements de pratique agricole : diminution de l'utilisation de certains herbicides et meilleur raisonnement de la fertilisation (dont réalisation de Plans Prévisionnels de Fumure), modification des assolements (développement des prairies multi-espèces, davantage de légumineuses, de prairies longues durées et de méteils, extension des surfaces de bandes enherbées en bord de cours d'eau, etc.).

Figure 61 – Aires d'alimentation de captage (AAC) de Fontbonne et la Roucarié et parcellaire agricole



- Le maintien des paysages à dominante humide. Les agriculteurs ont signalé que les changements climatiques rendent d'autant plus nécessaire la conservation et l'utilisation de zones de fond de vallées pour la production de foin ou de surfaces herbagères en été. Ces zones ont été souvent abandonnées du fait des excès d'eau qu'elles subissent et qui rendent leur exploitation difficile. Actuellement, elles font donc l'objet d'attentions particulières ; un certain nombre d'entre elles pourraient rendre des services similaires à ceux d'une zone humide, tout en s'inscrivant dans une logique d'écoulement et de

bassin versant : c'est ce que les pédologues qualifient de « paysages à dominante humide », pour insister sur l'aspect fonctionnel et pas seulement patrimonial. De ce point de vue, il faut signaler aussi que la chambre d'agriculture du Tarn anime la CATZH, dispositif chargé de faire cohabiter respect des fonctionnalités des zones humides et bon déroulement des activités économiques liées à celles-ci : la question de l'usage des zones humides comme réserve fourragère peut se poser d'autant plus que la pérennité d'un grand nombre de ces surfaces de zones humides est complètement dépendant d'une gestion artificialisée, par exemple grâce à des pratiques de pâturage et de fauchage.

La gestion qualitative et quantitative de l'eau sur les 6 communes du Carmausin dépend donc aussi de l'action agricole ; à ce titre, on peut donc parler de service écosystémique rendu par l'agriculture au territoire. Ce service est d'autant plus efficace que le parcellaire agricole couvre des surfaces importantes ; c'est en conséquence un puissant levier d'action et donc un enjeu de premier ordre.

1.3.4 SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT AGRICOLE

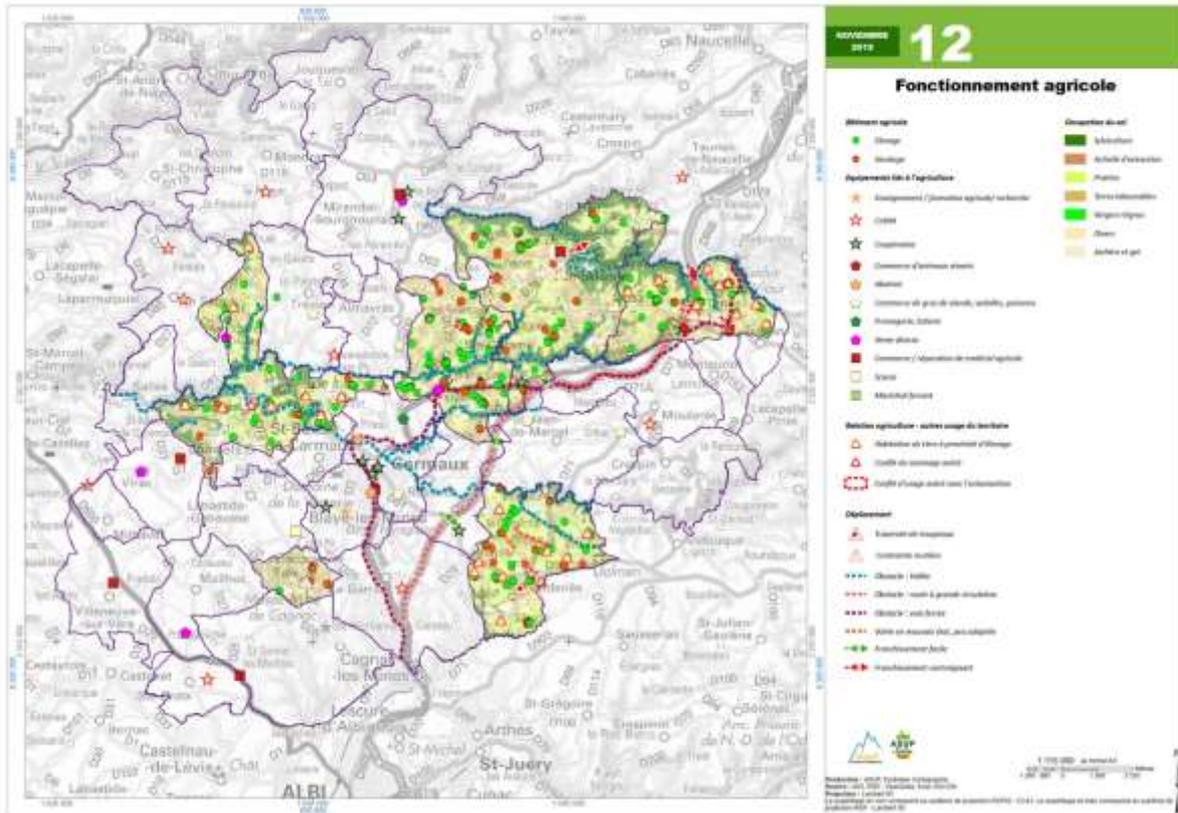
Le croisement des données structurelles, des contraintes de fonctionnement et des autres fonctions de l'agriculture nous permet de produire une carte de synthèse qualifiée de « fonctionnement de l'agriculture ». Ces cartes sont formalisées par commune (Carte 12 et Carte 13) et elles regroupent :

- L'occupation du sol et le RPG 2017 ;
- La localisation des bâtiments agricoles, des équipements, de diverses structures liées à l'agriculture et qui en représentent des atouts ; les bâtiments agricoles vacants ;
- La localisation des contraintes de fonctionnement : problèmes de traversées, de gabarit, conflits de voisinage, contraintes de stationnement, les conflits d'usage liés à l'urbanisation ;
- Les principaux obstacles référencés par les agriculteurs : routes à grande circulation, rivières, voies ferrées ;
- Les hameaux agricoles ;
- Les espaces de fragilité externes liés au morcellement foncier, au mitage urbain, aux projets de développement d'activité, à la sensibilité à l'érosion etc.

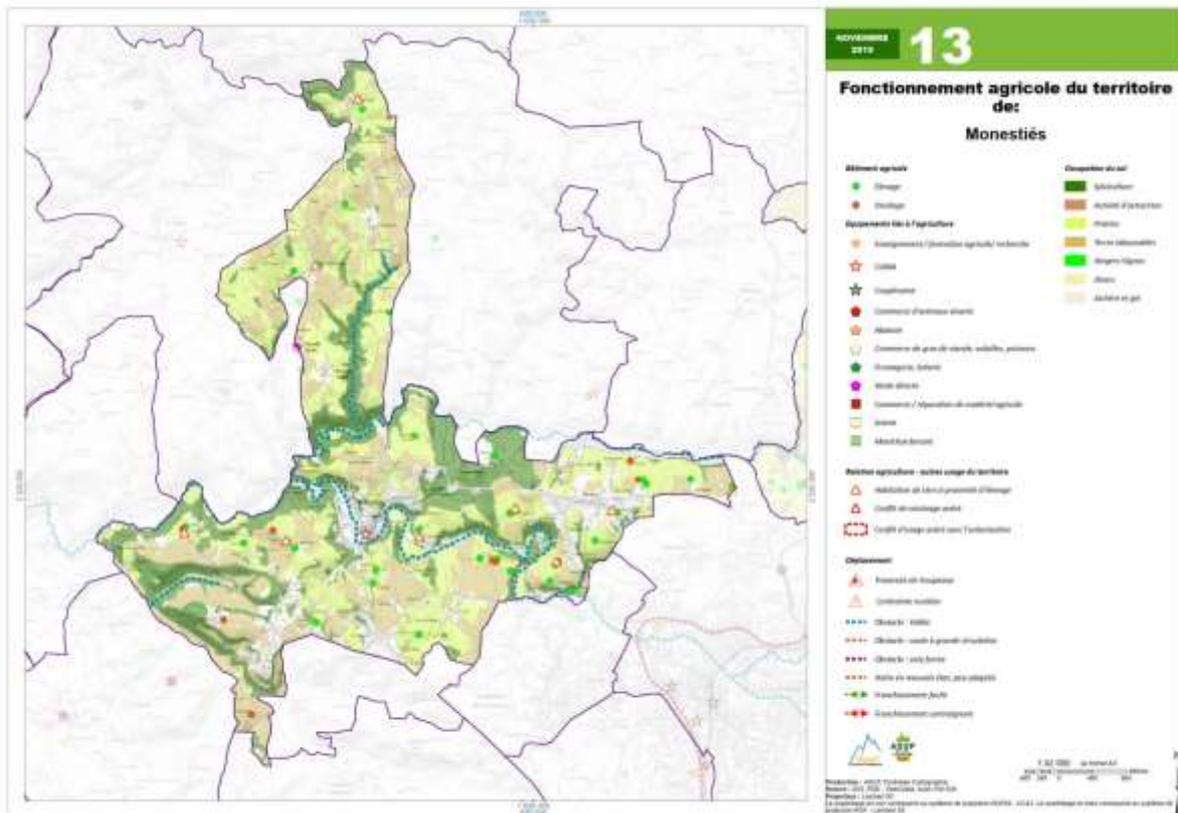
C'est donc un document qui doit servir de base de réflexion pour la prise en compte de la problématique agricole dans les documents d'urbanisme de chaque commune.

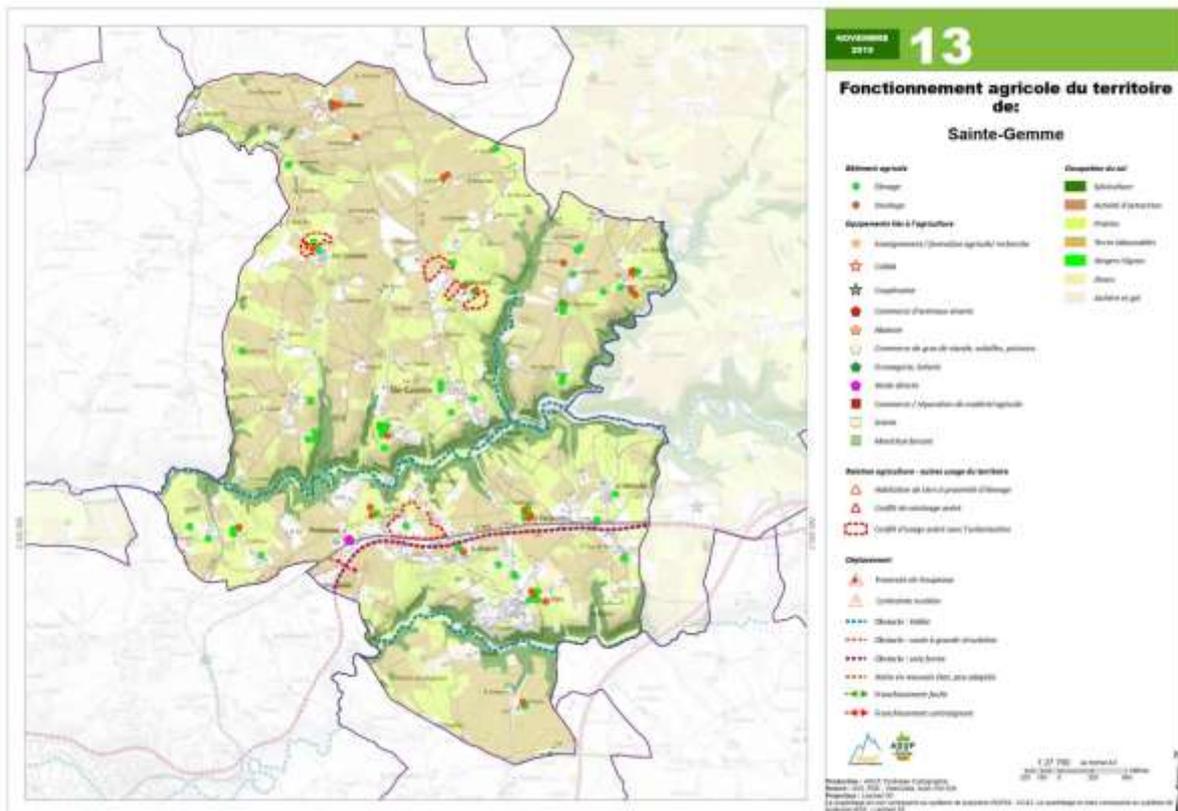
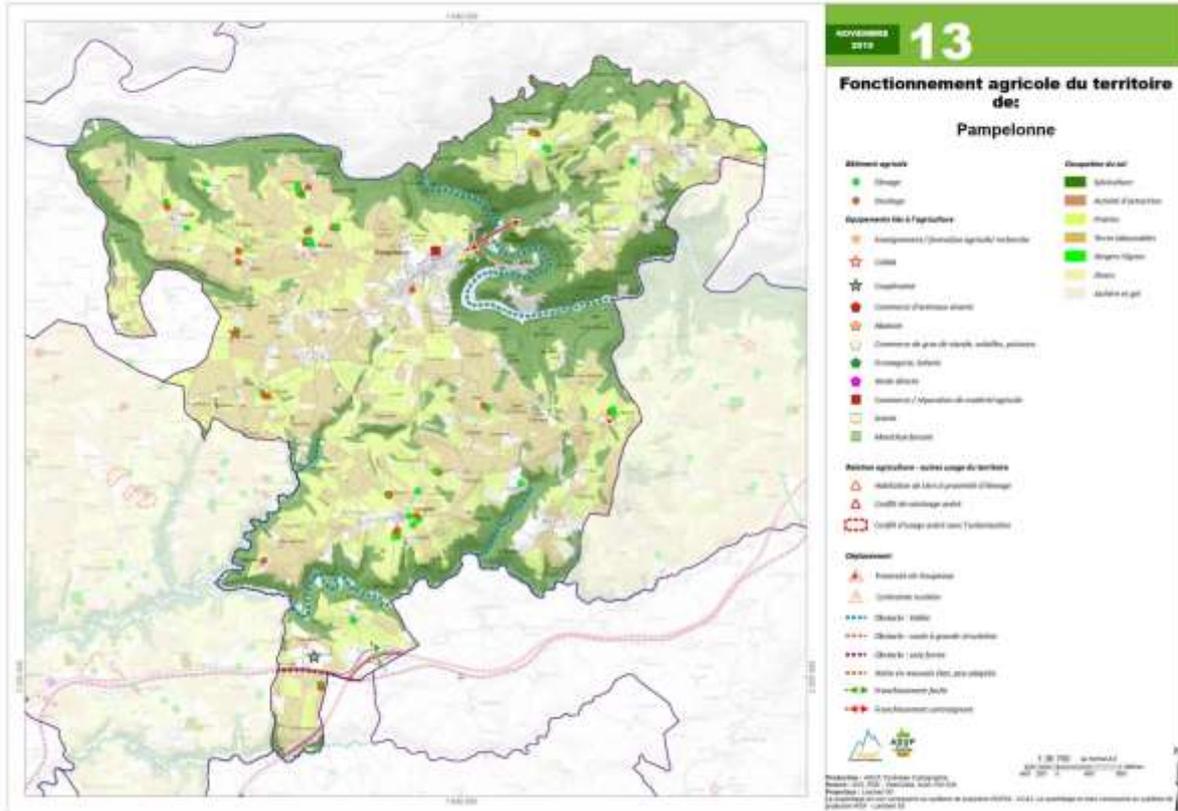
Il permet de répondre aux prescriptions n°19, n°21 du Document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais.

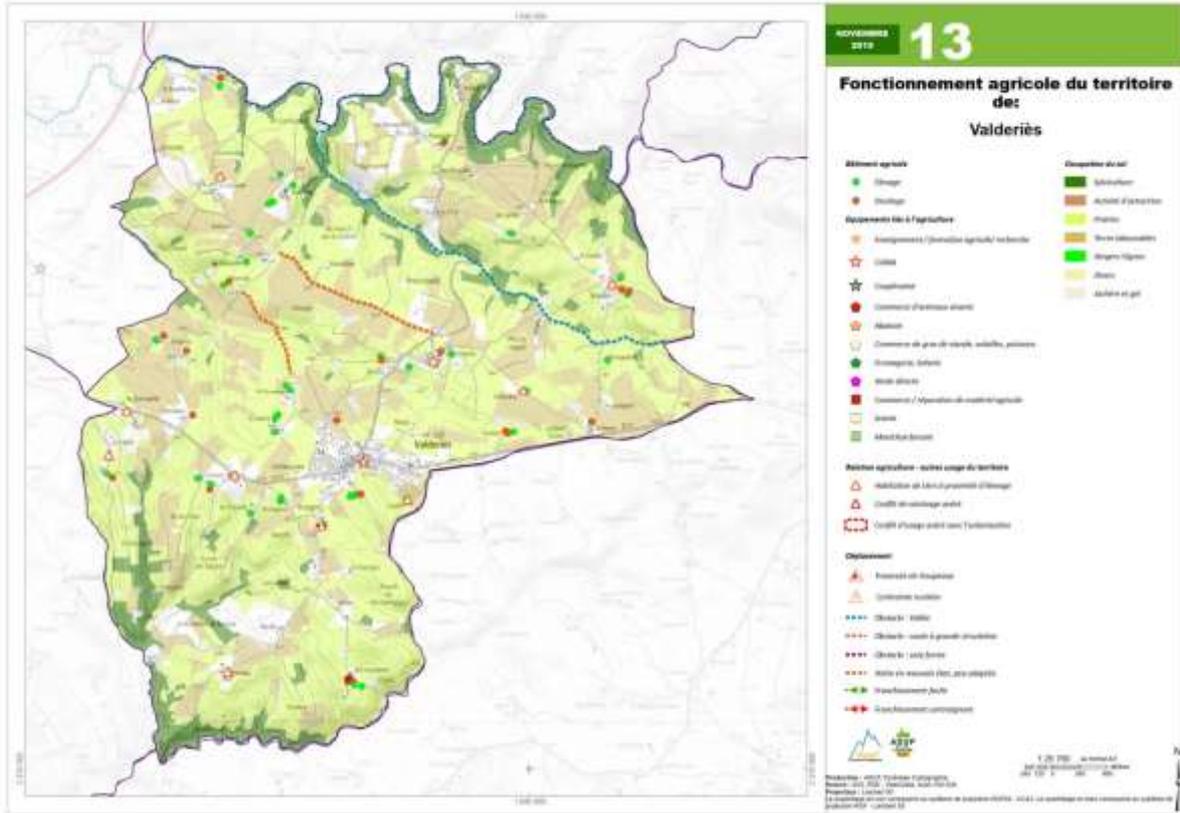
Carte 12 - Synthèse du fonctionnement agricole - Ensemble des 6 communes



Carte 13 - Synthèse du fonctionnement agricole - Zoom par commune







2 L'ESPACE FORESTIER

2.1 LA FORET EN TANT QU'ACTIVITE ECONOMIQUE

A l'échelle des 6 communes, les surfaces boisées (forêts de feuillus, forêts de résineux, forêts mixtes, forêts ouvertes et bois) sont estimées à environ 3159 ha. Le détail par commune est donné dans le tableau ci-dessous.

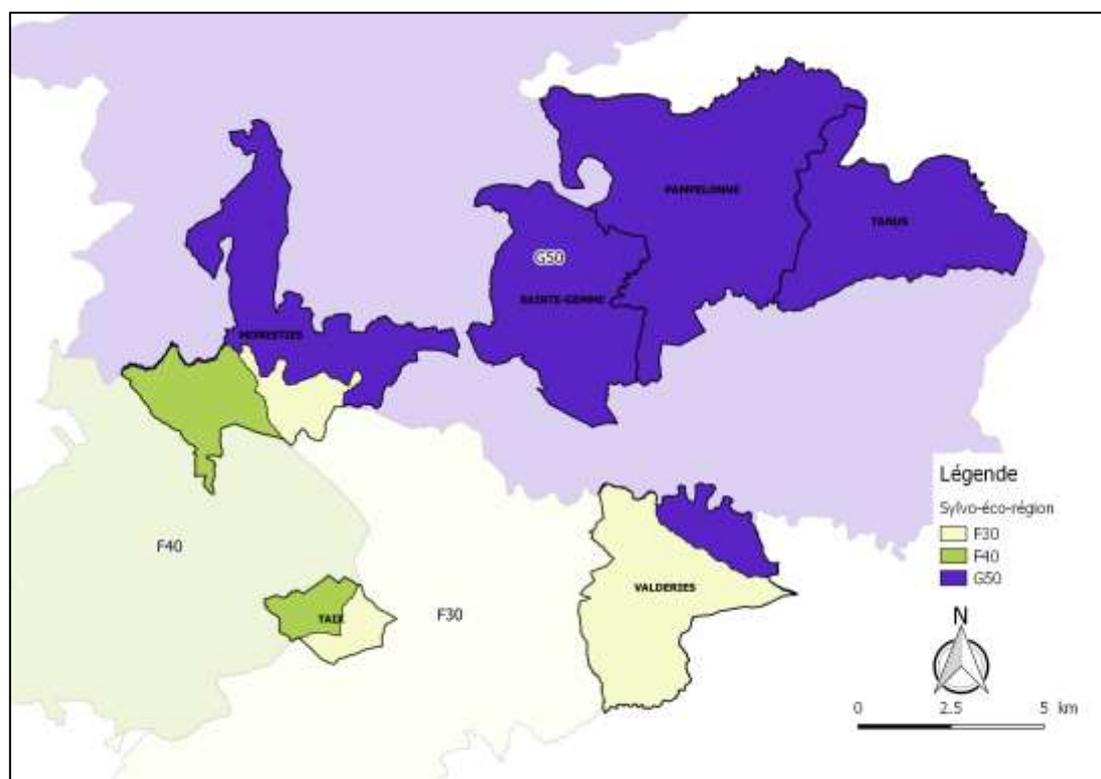
Les forêts relevant du régime forestier se limitent à 91ha dans la commune de Monestiès (« forêt départementale du Tarn »), soit moins de 11% des surfaces en forêt de cette commune.

Figure 62 - Répartition des surfaces en forêt¹⁸ (ha)

Commune	Forêts de feuillus	Forêts de conifères	Forêts fermées mixtes, forêts ouvertes, bois	Total
Monestiès	629.0	98.3	64.9	792.2
Pampelonne	1194.0	16.5	69.9	1280.4
Sainte Gemme	306.9		27.6	334.5
Tanus	413.9		20.0	433.9
Taix	23.7		16.1	39.8
Valderiès	256.8		21.3	278.2
Ensemble	2824.4	114.8	219.8	3159.1

Les 6 communes sont concernées par 3 sylvoécorégions¹⁹ appartenant à 2 grandes régions écologiques (Figure 63).

Figure 63 - Carte des sylvoécorégions



¹⁸ Source : Pyrénées Cartographie (traitement des données IGN RGE, Open data, ONF, BD Topo)

¹⁹ Une sylvoécorégion (SER) correspond à une zone géographique suffisamment vaste à l'intérieur de laquelle la combinaison des valeurs prises par les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats forestiers est originale (source : IGN/IFN).

2.1.1 GRANDE REGION «SUD-OUEST OCEANIQUE » - SYLVOECOREGION « F40 - CAUSSES DU SUD-OUEST »

La partie ouest de Taïx et de Monestiés se situe dans la région forestière « Avant Causse » de la sylvoécoringion « F40 - Causse du Sud-Ouest », et plus particulièrement dans la région forestière « Avant causse ». Cette dernière, située à l'est du Quercy, se caractérise par une altitude un peu plus élevée que le reste de la sylvoécoringion.

La sylvoécoringion F40 correspond à des plateaux calcaires, secs en surface malgré une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 650 et 950 mm. Les zones agricoles occupent 49 % de la surface tandis que la forêt en couvre 42 % de la surface totale.

En forêt, les sols les plus fréquents sont les sols brunifiés (principalement Brunisols eutriques) pour plus de la moitié des surfaces, puis les sols carbonatés pour un tiers des surfaces (Calcosols ou Rendosols) puis les sols calciques (Calcisols ou Rendisols).

Les peuplements forestiers sont dominés par les taillis de chêne pubescent, en général de faible hauteur en raison des fortes contraintes hydriques. Dans le contexte plus agricole de l'avant-causse, les boisements sont mêlés aux cultures (céréales, quelques vignes) et aux prairies parfois entourées de haies à base de frêne, prunellier et chênes. On trouve localement des peupleraies dans les vallées.

2.1.2 GRANDE REGION « MASSIF CENTRAL » - SYLVOECOREGION « G50 - SEGALA ET CHATAIGNERAIE AUVERGNATE »

L'essentiel des 6 communes étudiées se situe dans la région forestière « Ségala » de la sylvoécoringion « G50 - Ségala et châtaigneraie auvergnate ».

Elle se développe principalement sur des roches mères cristallines métamorphiques. La sylvoécoringion G50 est une zone de piémont dont le climat est à dominante océanique malgré des influences méditerranéennes. Elle est essentiellement agricole avec 61 % de la surface, tandis que la forêt couvre 32 % de la surface totale, le plus souvent sur les versants abrupts des vallées qui ne sont pas ou plus valorisés par l'agriculture. En forêt, les sols sont dominés par les brunisols à tendance acide et relativement épais.

Les peuplements forestiers sont dominés par le chêne et le châtaignier, généralement en taillis pour ce dernier dont la culture a quasiment disparu. Le parcellaire est le plus souvent morcelé. On trouve par ailleurs quelques haies, bosquets ou arbres isolés dans l'espace agricole.

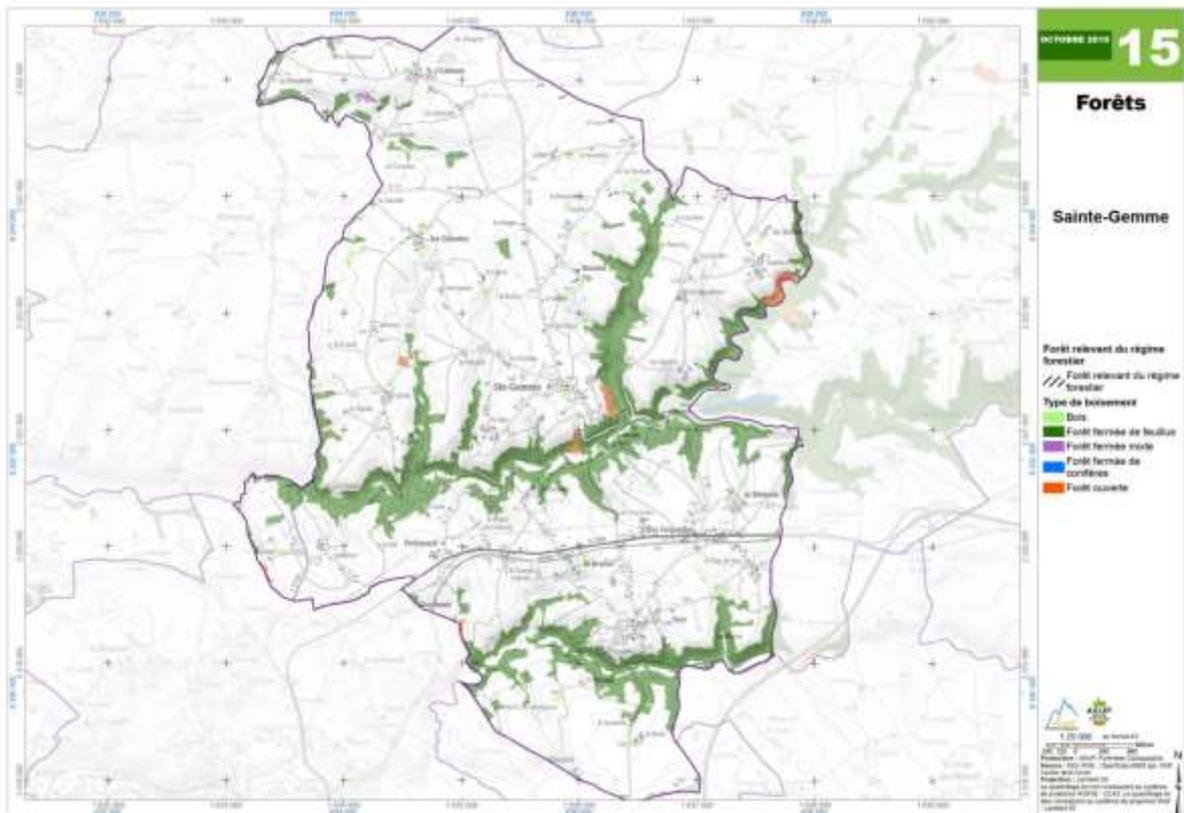
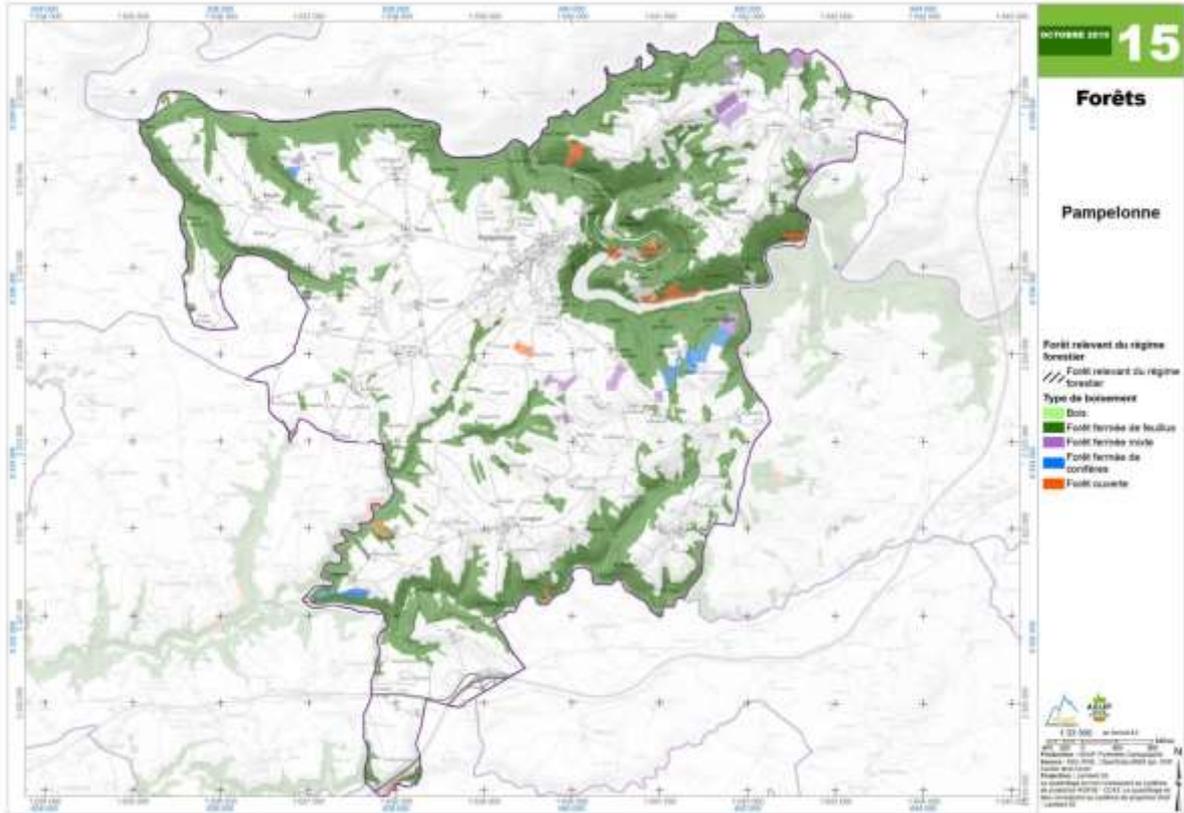
Tout comme pour la partie située dans la sylvoécoringion F40, la forêt se compose en très grande majorité de forêts fermées de feuillus et les haies occupent une surface importante.

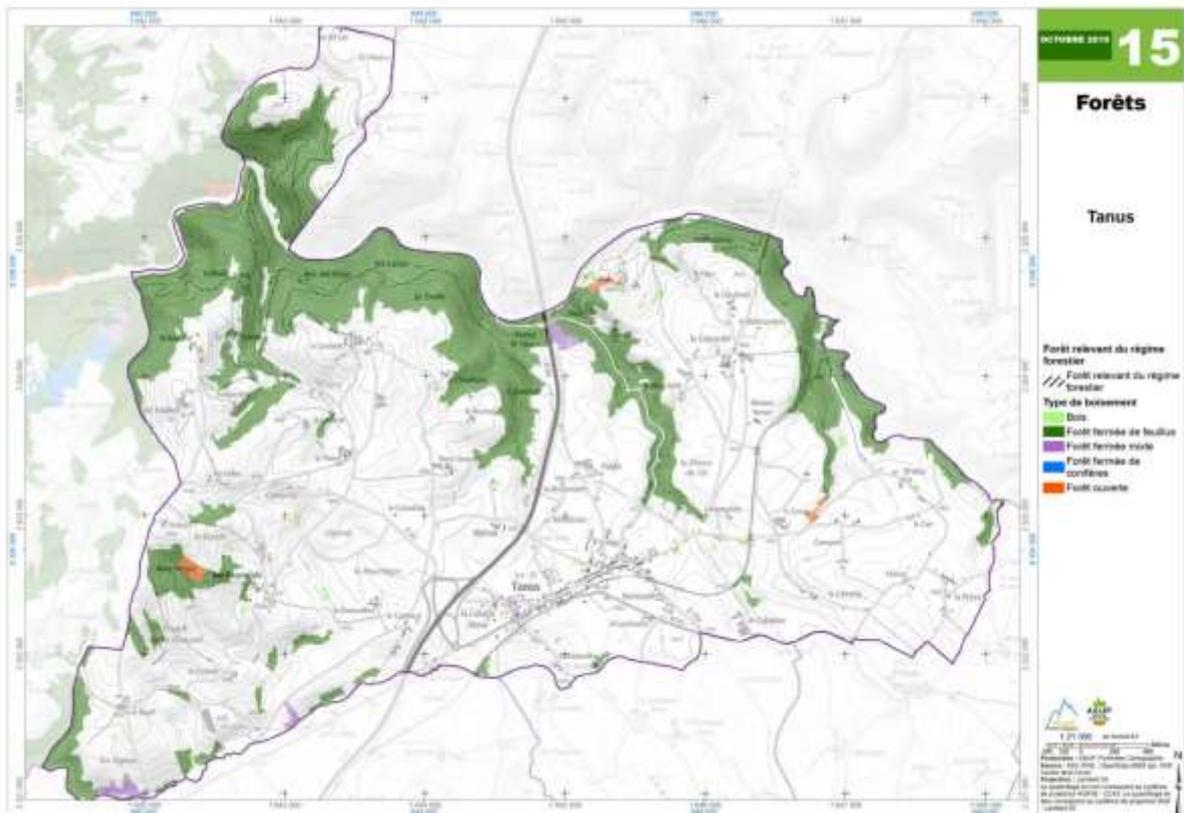
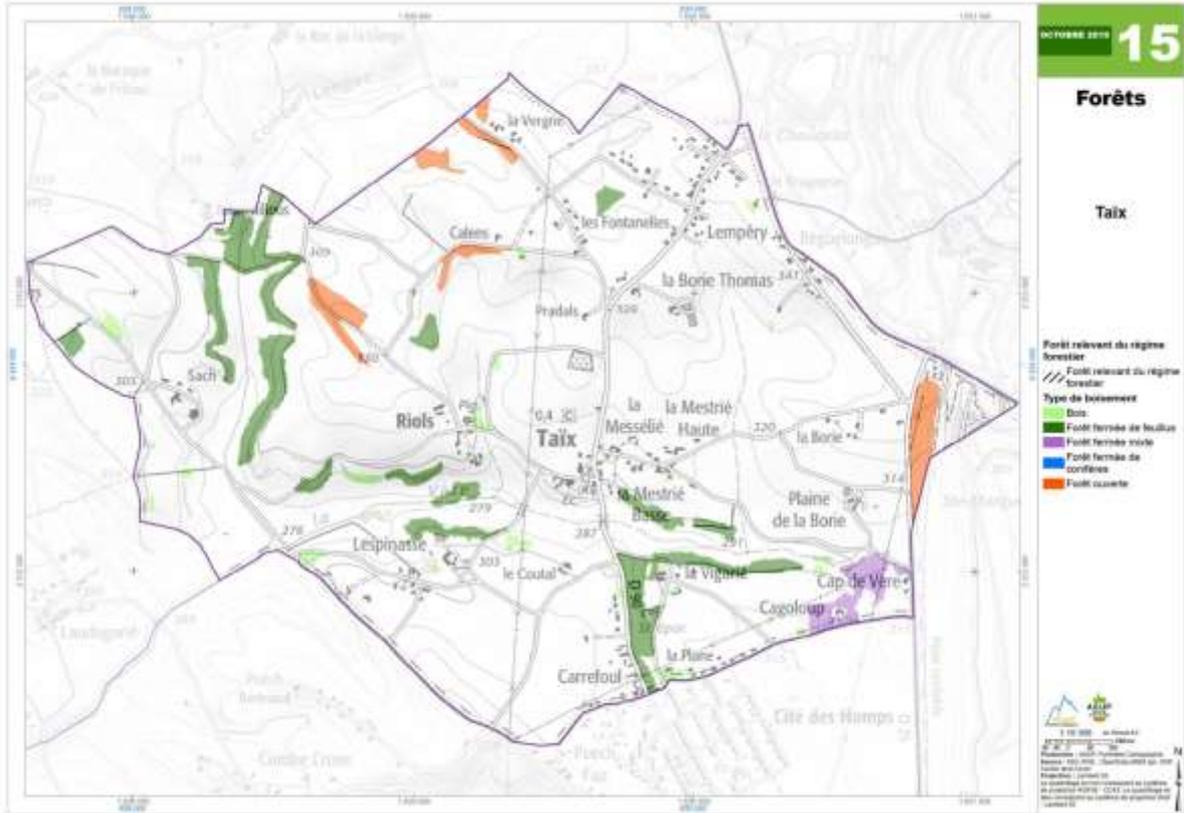
2.1.3 GRANDE REGION « SUD-OUEST OCEANIQUE » - SYLVOECOREGION « F30 – COTEAUX DE LA GARONNE »

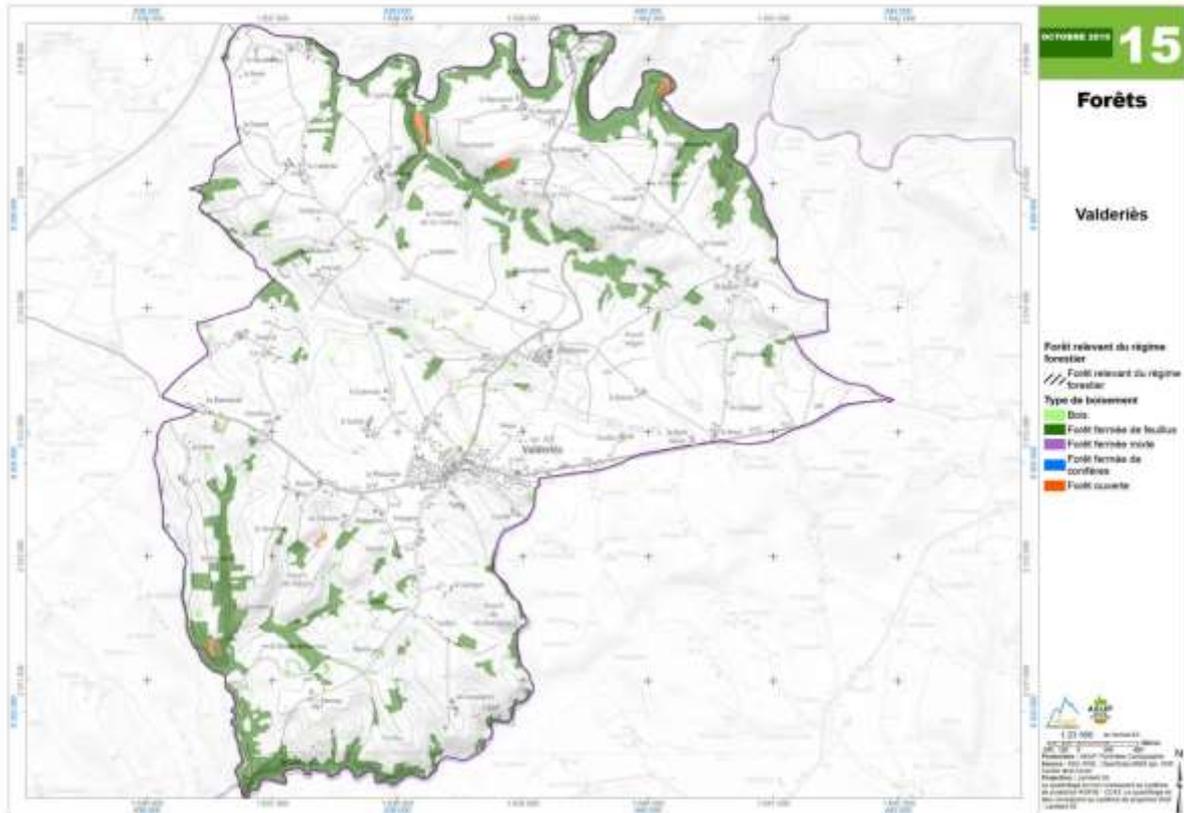
Une partie des communes de Taïx et de Valderiès est incluse dans la SER F30. Elle correspond aux zones basses situées autour du lit de la Garonne et de ses affluents principaux. La pluviométrie moyenne est de 775mm et l'essentiel de la SER est utilisé à des fins agricoles avec 73% de la surface couverte par des zones cultivées.

Les types de sols les plus fréquents sont des sols brunifiés, (principalement des BRUNISOLS eutriques et rédoxiques), puis des sols hydromorphes de type REDOXISOLS et enfin des sols carbonatés de type CALCOSOLS et CALCISOLS. Les trois quarts des humus sont de forme mull. Une grande partie d'entre eux sont également carbonatés.

Les peuplements forestiers sont des taillis et taillis sous futaie de chêne pédonculé, rouvre ou pubescent, localement accompagnés de charme, robinier et châtaignier. Les peuplements sont plutôt morcelés, avec quelques pins maritimes épars.







2.2 LES AUTRES FONCTIONS DE LA FORET

2.2.1 FONCTIONS ENVIRONNEMENTALES

Les boisements, qu'ils constituent de grands ensembles ou simplement des îlots ou des bandes boisées le long des cours d'eau participent à la conservation de la biodiversité, à la régulation du cycle de l'eau et à la lutte contre l'érosion, au stockage de carbone, à la dépollution de l'air et de l'eau et donc plus largement à l'adaptation au changement climatique.

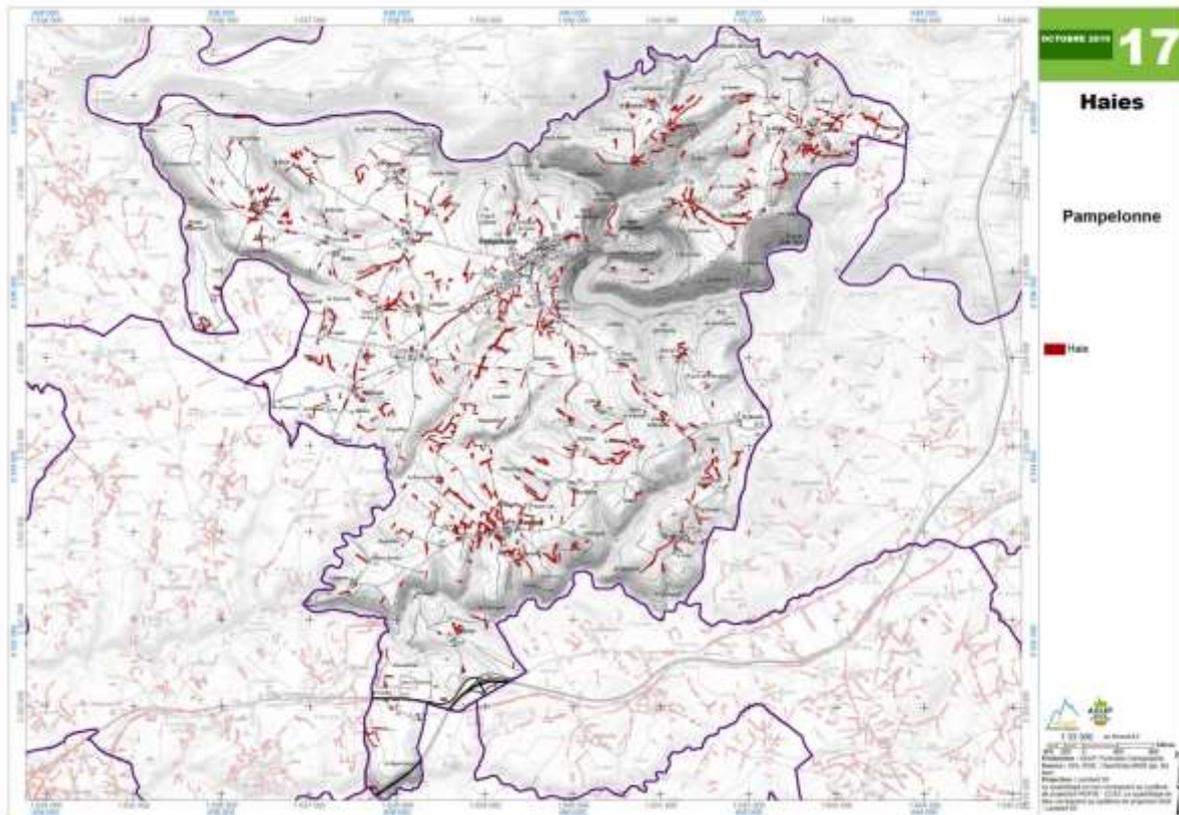
Ils sont aussi susceptibles de participer à la production d'énergie renouvelable au travers du bois-énergie. Toutes ces fonctions environnementales sont à relier aux trames vertes étudiées par ailleurs dans le diagnostic du document d'urbanisme : réseau d'espaces, connexions biologiques.

On insistera particulièrement sur l'importance de la forêt en tant que régulation des mécanismes d'érosion dans le paysage du Ségala. En effet, la nature des sols qu'on y observe rend particulièrement sensible ce territoire à l'aléa érosion ; cette sensibilité des sols doit être croisée avec un relief également facteur d'érosion.

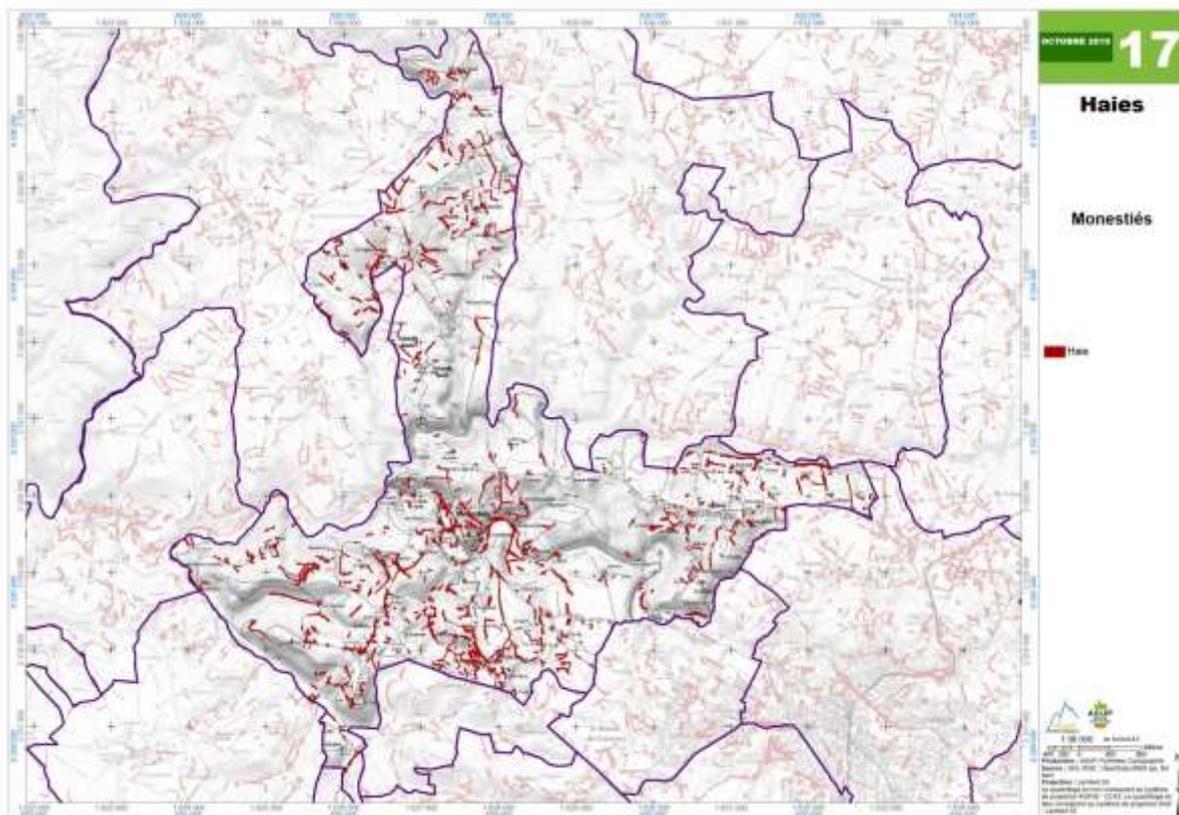
La haie est localement encore très présente dans certains secteurs des 6 communes, avec une surface estimée à 350 ha environ, mais les linéaires sont fortement fragmentés. La haie est un espace de régulation écologique et environnementale, elle contribue à la productivité des parcelles, elle contribue à la biodiversité et à la protection contre le vent et les dérives aériennes des traitements agricoles, elle stabilise les sols. Cependant, elle se situe en contexte agricole (ou urbain pour les haies de clôtures) et nécessite alors un entretien ; la question du devenir des résidus de taille se pose alors.

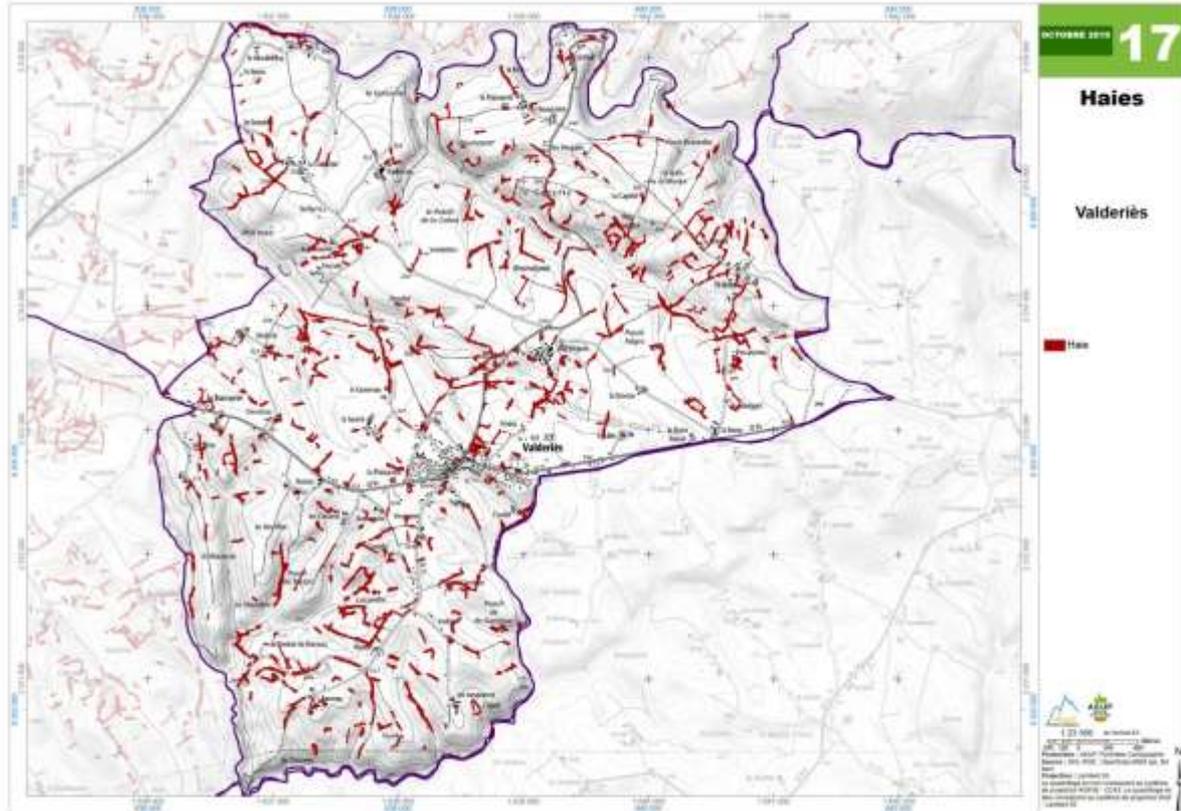
Les cartes suivantes présentent les linéaires de haie sur le territoire (Carte 16 et Carte 17).

Carte 16 - Carte des haies sur le territoire -Ensemble des 6 communes



Carte 17 - Carte des haies sur le territoire -Zoom par commune





2.2.2 QUALITE DU CADRE DE VIE

Les forêts, les haies et bosquets contribuent à la qualité de vie des habitants. Ce sont des espaces récréatifs, de loisir, d'activités sportives ou des espaces de cueillettes.

Ce sont aussi des ensembles qui structurent fortement les paysages quotidiens, par confrontation souvent abrupte avec les espaces agricoles. Les massifs forestiers qui arment les versants des 6 communes et les flancs de vallées font partie du grand paysage quotidien des habitants ; les boisements, bosquets, haies, le structurent plus finement et permettent de différencier les petites régions naturelles.

2.2.3 FONCTIONS SOCIALES

Les espaces forestiers contribuent au lien avec la nature pour les populations qui les fréquentent. Ce sont des espaces pédagogiques pour l'éducation à l'environnement. Ce sont aussi des espaces de loisirs, de promenade, de rencontre.

On note toutefois qu'il existe très peu de massifs publics, dans lesquels des aménagements peuvent être réalisés pour faciliter l'accès et les loisirs (uniquement à Monestiés).

2.3 LA FORET VUE PAR LES EXPLOITANTS AGRICOLES DU TERRITOIRE

La question de l'exploitation forestière a été posée dans les questionnaires. Les résultats montrent que moins de la moitié des réponses indiquent que l'agriculteur exploite des parcelles forestières ; plus de 90% de ces réponses positives concernent une exploitation pour du bois de chauffage. Un seul agriculteur exploite 1ha de forêt pour du bois d'œuvre (Pampelonne). Il n'y a pas de plan de gestion.

Lors des réunions, les réponses ont été similaires : une grande majorité des agriculteurs ne gère pas de boisement, la propriété forestière est éventuellement utilisée comme bois de chauffage, les sols sont considérés comme peu productifs. Ces boisements sont donc peu valorisés : les facteurs en sont le relief et l'accessibilité problématique (réponses données par exemple à Valderiès, Tanus, Ste Gemme). Les exploitants de la commune de Monestiés ont signalé l'utilisation de certains bois de versant comme parcours en été.

Plusieurs exploitants (Ste Gemme, Tanus, Pampelonne), mentionnent l'existence d'anciennes chataigneraies, y compris mécanisées), abandonnées ; la question de leur réhabilitation dans un objectif de revenu complémentaire est posée.

2.4 FACTEURS DE FRAGILITE

Les facteurs de fragilité qui émergent de ces entretiens et informations sont :

- un très fort morcellement de la propriété foncière forestière, avec une multitude de propriétaires qui ne savent pas qu'ils possèdent des boisements ;
- la quasi absence de forêts relevant du régime forestier ou faisant l'objet de plans de gestion ;
- des boisements étendus sur les versants des rivières et le long des versants, mais un relief trop accidenté et une desserte inappropriée en limitent les possibilités de valorisation ;
- une productivité jugée comme étant a priori faible, en liaison avec des sols à fortes contraintes ; toutefois, l'existence d'une production de bois d'œuvre à Pampelonne indique que la productivité potentielle des sols pour le bois d'œuvre pourrait être de nouveau analysée ;
- Une problématique forte liée à la desserte forestière et l'accessibilité compliquée pour des engins forestiers ;
- La question de la gestion des résidus de taille des haies le long des chemins et des parcelles ;
- Une conception peu technique de la gestion forestière ;

En revanche, on n'observe pas d'infrastructure importante morcelant les massifs et limitant leur valorisation.

3 ENJEUX ET PERSPECTIVES DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET SUR LE TERRITOIRE

3.1 CONTEXTE HISTORIQUE

Nous avons décrit en première partie de ce rapport le fonctionnement actuel de l'agriculture au travers de ses différents paramètres. Nous abordons ici une réflexion autour des perspectives de l'agriculture après un bref rappel historique.

L'agriculture sur le territoire a évolué selon de grandes tendances nationales, avec des changements considérables, parallèlement et à l'image de ce qui s'est passé dans les domaines industriels ou du transport.

Ainsi, au vingtième siècle, l'agriculture est passée d'un modèle familial, extensif, très localisé, très peu mécanisé, à fort besoin en main d'œuvre et sans intrants à un modèle dominant mondialisé, spécialisé, intensif (avec recours systématique aux engrais et produits phytosanitaires), très mécanisé, demandant peu de main d'œuvre mais d'importants capitaux.

L'agriculture a ainsi subi des révolutions successives : la mécanisation liée à la traction animale dans la première moitié du vingtième siècle, puis par la suite la motorisation accompagnée de la chimie et de la génétique généralisée.

Cette évolution s'est accompagnée d'un recours accru à l'endettement et d'une perte d'autonomie décisionnelle et financière (les aides européennes constituent une part substantielle des revenus des exploitants). La mondialisation met aujourd'hui les producteurs en concurrence à l'échelle mondiale et les prix agricoles obéissent aux lois commerciales de l'offre et de la demande, sans échapper aux phénomènes de spéculation.

Dans le Carmausin, l'agriculture a par ailleurs été influencée par l'activité minière : au XIXème siècle, une proportion importante de mineurs exerce par ailleurs une activité agricole dans les villages voisins de Carmaux et cette double activité agricole et industrielle persiste au cours du XXème siècle.

3.1.1 LE GRAND VIRAGE VERS L'AGRICULTURE MODERNE AU COURS DES 30 GLORIEUSES

Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'agriculture française s'est vue confier la mission de nourrir l'ensemble de la population et donc d'atteindre l'autosuffisance alimentaire au niveau national. Cela s'est fait par le biais de la généralisation de la mécanisation et de la chimie, le recours quasi systématique à la génétique à travers des variétés ou des races à fort rendement, plus fragiles et cultivées au niveau national (voire au-delà) et ne donnant leur potentiel qu'à condition d'avoir recours à un système intensif basé sur l'utilisation d'énergies fossiles, d'engrais et de pesticides de synthèse. Parallèlement, les races ou variétés anciennes ont été marginalisées, voire abandonnées pour la plupart d'entre elles, conservées parfois uniquement dans des banques de gènes. Des filières ont peu à peu disparu de certaines régions, qui ont perdu peu à peu leur diversité pour aboutir pour certaines d'entre elles à une hyperspécialisation (grandes plaines céréalières du bassin parisien ou monoculture du maïs dans le sud-ouest, grandes régions viticoles ou arboricoles, ...).

3.1.2 LA SITUATION DOMINANTE ACTUELLE

Au cours des 30 ou 40 dernières années est arrivée la surproduction, avec l'instauration de quotas de production, de mécanismes de régulation et la soumission du revenu des agriculteurs aux aides de la Politique Agricole Commune, parallèlement à l'ancrage des denrées agricoles dans le vaste marché mondial où le cours des produits est soumis aux aléas de la bourse. Les agriculteurs dépendent en majorité des groupes agro-alimentaires au niveau des débouchés et des approvisionnements.

Ils ont besoin dans ce contexte de plus en plus de surfaces, de matériels et donc de capitaux tout en ne maîtrisant pas le prix de vente de leur production.

Ils sont plus **spécialisés**, plus productifs et travaillent souvent seuls sur leur exploitation.

De plus, la prise en compte du changement climatique et des normes environnementales (pollutions, qualité de l'eau) créé de plus en plus de contraintes (fractionnement des apports azotés en zone vulnérable, zones et périodes d'épandage, ...) et nécessite des mises aux normes des bâtiments d'élevage en lien avec le devenir des effluents.

L'agriculteur d'aujourd'hui doit rendre des comptes à travers des enregistrements obligatoires et peut être soumis à contrôles et sanctions.

Cependant, malgré la présence de ce modèle dominant, il est important de souligner l'**hétérogénéité des situations**, en lien notamment avec les différents contextes pédoclimatiques, les différentes structures d'exploitations, les différentes productions, labellisées ou non et leur valorisation dans les circuits classiques ou en circuits courts.

3.1.3 QUELQUES GRANDS PERDANTS DANS LA LONGUE EVOLUTION DE L'AGRICULTURE AU XXEME SIECLE

Parmi les productions qui ont fortement régressé voire disparu depuis le XIX^{ème} siècle, on peut citer :

- les **châtaigneraies**, présentes sur le territoire, notamment dans le secteur de Tanus dont le déclin est dû en premier lieu à la substitution de la châtaigne par la pomme de terre dans le régime alimentaire des habitants, mais aussi aux difficultés de mécanisation de la récolte dans des contextes de culture de pente ;
- La **vigne**, avec un déclin entamé lors de la crise du phylloxéra a tout début du XX^{ème} siècle,
- Le **seigle** a aussi disparu au détriment du blé.

Plus récemment, la **production ovine**, a reculé au profit de l'élevage bovin allaitant. Plus globalement, le Ségala, terre pauvre il y a 100 ans, apparaît, grâce au chaulage et à l'apport d'engrais, comme le territoire globalement le plus favorable à l'agriculture avec les zones de vallées.

La **production bovine laitière** est en net recul suite à la crise de ces dernières années, avec l'arrêt de nombreux ateliers. Contrairement à ce qui se passe pour les bovins viande, la production résiduelle perdure en association avec d'autres ateliers, ou grâce à une labellisation en agriculture biologique qui permet une meilleure valorisation.

3.1.4 LES LIMITES DU SYSTEME DOMINANT ACTUEL

- La soumission de la plupart des produits au cours mondial des matières premières pose la difficulté de l'équilibre financier incertain des exploitations et de la difficulté à anticiper l'avenir. L'autonomie décisionnelle des exploitants est faible ;
- Une difficulté à pérenniser les exploitations : l'importance des capitaux nécessaire à une installation hors cadre familial rend difficile la transmission des exploitations telles quelles ;
- Une forte déconnexion avec le local : Les productions peuvent parcourir de longues distances depuis leur lieu de production jusqu'à leur lieu de consommation, qui plus est en subissant de nombreuses transformations. A l'extrême, une part infime de la production de certaines régions sert à nourrir la population locale. Ainsi, le lien social se distend entre l'agriculteur et la population avoisinante ;
- De moins en moins nombreux, les agriculteurs se sentent stigmatisés notamment vis-à-vis des débats actuels sur l'utilisation des engrais et de pesticides et ils le vivent mal. Les préoccupations liées au dérèglement climatique ajoutent une dimension nouvelle à cette problématique environnementale ;
- Les demandes des consommateurs aussi diverses que des produits de qualité, des prix bas, de la traçabilité, de la facilité et de la rapidité de préparation des repas rend difficile l'équation que doivent résoudre les agriculteurs. La multiplicité des labels, aux cahiers des charges divers, côtoyant des produits de qualité, d'origine locale et respectueux de l'environnement ajoute à la confusion.

3.1.5 UN NOUVEAU CONTEXTE QUI EMERGE

- Une demande affirmée se fait sentir vers plus de qualité, plus de traçabilité, plus de local : manger moins, mais manger mieux, voire manger responsable. La vente directe ou avec le moins d'intermédiaires possibles est donc au cœur de cette problématique. De nouveaux phénomènes émergent : la production de protéines d'insectes, moins coûteuses à produire, incorporées dans des plats cuisinés. De même le phénomène « Vegan » occupe l'espace médiatique, jetant l'opprobre sur l'utilisation des animaux dans l'alimentation et de manière plus générale leur élevage.
- Face à des prix de vente non maîtrisés, fluctuants, couvrant parfois à peine, voire pas du tout les coûts de production, les agriculteurs sont donc dans l'obligation de s'adapter pour retrouver un modèle pérenne, ce qui donne de nouvelles tendances qui diffèrent selon les productions ou le contexte de chaque exploitation : diversification des productions, réduction ou augmentation des ateliers, diversification des modes de commercialisation, partage du temps de travail, partage des bâtiments, etc.
- L'élevage apparaît chargé de contraintes pour les jeunes générations : temps de travail, présence quotidienne, faible rentabilité, contraintes réglementaires, mises aux normes. Face à la difficulté de renouvellement des agriculteurs dans le cadre familial apparaissent des vocations hors cadre familial, sur de petites structures avec des productions ou des modèles alternatifs (maraichage, boulanger paysan.
- Certains agriculteurs s'interrogent quant à la pertinence de chercher à agrandir toujours plus les structures d'exploitations pour s'en sortir, au détriment de leur qualité de travail et de vie ; l'alternative serait alors de réfléchir à une meilleure valorisation économique (productions labellisées, vente directe).

3.1.6 LA POLYCLTURE ELEVAGE RESTE LE SYSTEME DE REFERENCE LOCAL

3.1.6.1 ORIGINE DU SYSTEME

La polyculture élevage s'est généralisée au XX^{ème} siècle avant tout du fait de l'utilisation des animaux comme force de travail, ainsi que pour le transport (de personnes ou de marchandise) sur de courtes distances. La nourriture des animaux est à base d'herbe et de cultures de compléments, comme les céréales (blé, orge, avoine) ou les protéagineux (pois, féveroles, ...). Les animaux sont également élevés pour nourrir les agriculteurs et leurs familles et fournissent l'engrais organique nécessaire à l'amendement des sols. De plus, certains (porcs, volailles) participent au recyclage des déchets alimentaires.

L'objet de la polyculture élevage est donc de nourrir en premier lieu les familles de paysans, puis de vendre les surplus localement, par l'intermédiaire des marchés.

3.1.6.2 LA VERSION MODERNE DE LA POLYCLTURE ELEVAGE

Cette polyculture élevage à grande échelle, héritée de la période où dominait la traction animale, est, sous sa forme moderne, le système dominant sur le territoire à l'exception de Taïx. En effet, du fait des contraintes pédoclimatiques, les exploitations spécialisées en céréales sont peu nombreuses sauf pour cette dernière commune.

Ainsi, l'élevage domine, avec une part importante consacrée aux bovins allaitants. Les céréales cultivées sur le territoire sont ainsi valorisées en grande partie sur les exploitations (grains pour l'alimentation animale, paille pour les litières et la production de fumier).

3.1.6.3 LES NOMBREUX APPORTS DE LA POLYCLTURE ELEVAGE POUR LE TERRITOIRE

L'importance de la pérennisation de ce système pour l'avenir du territoire est primordiale. En effet, de nombreux aspects répondent à des préoccupations actuelles :

- Paysages : la polyculture élevage exploite des prairies qui, avec les zones boisées, structurent de nombreux paysages du Ségala. Leur non entretien par endroit, au-delà de considérations esthétiques, peut créer une impression de territoire en voie de désertification et nuire à son image ;

- Changement climatique et gaz à effet de serre : les prairies naturelles sont des puits de carbone et leur intégration dans des exploitations de polyculture élevage permet d'assurer un meilleur couplage des cycles du carbone, de l'azote et du phosphore et de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ;
- Autonomie : l'utilisation des effluents d'élevage permet de limiter l'achat d'engrais. De plus, la production de céréales au sein des exploitations permet de réduire leur dépendance vis-à-vis des achats extérieurs (compléments alimentaires, paille). De même, la luzerne permet de produire du fourrage en diminuant les achats d'intrants (engrais azotés). Seulement, ces possibilités ne sont pas toujours actionnées, voire même elles sont abandonnées quand elles existent déjà, lorsque les conditions pédoclimatiques ne sont pas assez favorables ;
- Circuits courts, traçabilité : la labellisation, la vente directe ou autres circuits courts sont compatibles avec la production issue de la polyculture élevage, même si aujourd'hui ces processus sont considérés comme des « niches ». La vente aux collectivités peut aussi être envisagée à partir de ce type de production.

On ne peut remettre en cause ce système sur le territoire, tant il en forme l'ossature et lui apporte de nombreux bienfaits. Il est donc souhaitable de pérenniser et consolider ce système tout en développant en parallèle d'autres pratiques ou d'autres productions.

3.2 LES ENJEUX DE L'AGRICULTURE

Les enjeux auxquels est confrontée l'agriculture découlent de l'évolution suivie depuis un siècle et doivent permettre de s'adapter au contexte en profonde mutation. Ces enjeux peuvent se décliner en plusieurs points, dont certains relèvent de stratégies territoriales. D'autres enjeux, plus locaux, pourront trouver une expression dans le cadre du PLU, que ce soit dans le projet communal (PADD), le zonage ou le règlement.

3.2.1 ENJEUX GENERAUX

3.2.1.1 (RE-)VALORISER TOUTES LES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE

La fonction de l'agriculture n'est pas que la production, même si cela reste une de ses vocations fondamentales. Nous avons décrit antérieurement un certain nombre d'autres fonctions, complexes à appréhender, qui présentent un intérêt général pour la collectivité ; l'un des enjeux futurs est de valoriser ces autres fonctions en tant que signe du dynamisme du territoire, ne serait-ce que dans un espace de promotion ou d'éducation :

- Fonction paysagère : la construction du paysage et les clés de son évolution sont en partie détenues par les agriculteurs au travers de leurs productions et de leurs pratiques. Ce paysage est l'une des clés de l'identité du territoire. C'est donc un marqueur fort et un attendu pour les habitants comme pour les touristes. Il s'agit donc bien de savoir quel paysage les communes et plus largement le territoire souhaitent promouvoir à l'avenir et comment ils peuvent contribuer à sa gestion, via l'activité agricole ;
- Fonctions environnementales : situées à l'écart des grands centres urbains, le territoire des 6 communes est principalement occupé par des espaces agricoles et forestiers. Les pratiques agricoles sont aussi un des facteurs de la qualité environnementale de cet espace : biodiversité, gestion de la qualité de l'eau, espace de gestion des risques naturels. Les travaux menés par exemple par les syndicats de rivière génèrent un arsenal de solutions et impulsent l'émergence de nouvelles techniques et pratiques agricoles ;
- Fonction sociale : l'agriculture participe pleinement au lien des populations à la terre, à l'éducation à l'environnement, à l'identité, aux efforts vers une alimentation plus saine. Or, l'agriculture baigne tout le territoire, mais ses acteurs sont de moins en moins identifiés et l'intrication entre urbanisme et agriculture se traduit très souvent en défaveur de cette dernière, avec une méconnaissance des cycles de production.

3.2.1.2 ASSURER LA PERENNITE DES STRUCTURES AGRICOLES ET ACCOMPAGNER LEUR EVOLUTION

Il s'agit ici avant tout d'échapper à une pure logique d'offre et de demande basée sur des prix élevés pour les produits les plus recherchés à un instant donné ; cet enjeu est complexe, ses facteurs sont en grande partie hors de portée d'un document de planification territoriale.

En premier lieu, les actions mises œuvre peuvent relever de mesures globales « facilitatrices », telles que :

- Conforter les équipements collectifs existants (abattoir, atelier de découpe), en créer de nouveaux si nécessaire, et faciliter l'implantation de bâtiments à vocation collective comme ceux des CUMA en identifiant les sites les plus pertinents ;
- Intégrer dans les projets territoriaux la question de la double activité et de l'activité extérieure des conjoints d'exploitants, donc de l'emploi non agricoles sur tout le territoire, y compris dans les zones les plus éloignées des centres économiques.
- Réfléchir aux solutions pour la gestion des déchets générés par l'entretien des chemins et des haies, ce qui représente aussi un enjeu d'intérêt collectif ;
- Développer les notions de protection directe des espaces de fragilité ou d'enjeux agricoles forts : PAEN, ZAP, PRIF, ou les notions de protection indirecte de ces mêmes espaces. Ces procédures sont indépendantes de celles de l'élaboration d'un PLU, elles peuvent se mettre en œuvre à tout moment.

Il peut également s'agir d'accompagner des besoins émergents liés à de nouvelles productions, qui peuvent être portées soit dans une optique de diversification des exploitations existantes, soit dans une optique de nouvelles installations : montage et structuration de filières par exemple.

3.2.1.3 DEVELOPPER L'ADAPTABILITE ET LA RESILIENCE DES STRUCTURES

Les structures agricoles sont d'autant plus adaptables et résilientes que leurs productions sont elles-mêmes adaptées aux contextes pédoclimatiques et à leur évolution potentielle. Cela signifie de mieux prendre en compte les multiples contraintes et potentialités des sols du territoire et d'identifier les usages agricoles plus spécifiques de certains secteurs. Cela signifie également que les usages des terres peuvent évoluer, ce qui impose une certaine réversibilité ou multi-fonctionnalité dans les équipements qui seraient mis en place.

L'adaptabilité est une attitude à envisager vis-à-vis de toutes les conjonctures et pas seulement de la conjoncture climatique, par exemple vis-à-vis de l'émergence de nouvelles demandes et de nouveaux besoins des consommateurs. Les structures agricoles doivent donc être suffisamment légères et leurs équipements multifonctionnels pour pouvoir répondre rapidement à ces changements. Les infrastructures et équipements du territoire doivent proposer également cette multifonctionnalité et un maillage efficace. Les diverses productions et pratiques doivent être complémentaires.

Il s'agit d'accompagner au mieux ceux qui le souhaitent dans la modification de leurs pratiques et leurs productions et de faciliter les transitions, ce qui rejoint d'autres grands enjeux comme l'adaptabilité et la résilience. Le document d'urbanisme doit laisser une marge de manœuvre suffisante aux agriculteurs pour ces évolutions (règles relatives aux bâtiments et à leur implantation par exemple) et ne doit pas être un frein aux innovations agricoles.

3.2.2 ENJEUX COMMUNAUX

Les enjeux localisés géographiquement se rattachent à la carte de fonctionnement de l'agriculture. Ainsi, on peut identifier un certain nombre de points qui touchent directement le territoire et ses décisions en matière d'urbanisme, donc qui s'intègrent dans le cadre de l'élaboration du PLU :

- **Apporter si c'est possible une solution aux points de blocage qui altèrent le fonctionnement quotidien des exploitations et anticiper d'éventuels problèmes.**

On rappelle que ces points de blocage ont été listés par les exploitants et reportés sur la carte de fonctionnement : problèmes de traversées de route, problème de gabarit routier, de desserte, de conflits de voisinage, etc. Il est souhaitable également de tenir compte d'un intérêt général économique pour toutes ces opérations liées à la voirie ;

- **Intégrer le parcellaire agricole et son fonctionnement en préalable aux décisions d'urbanisme, afin d'éviter la déstructuration du foncier, le mitage des parcelles, les contraintes d'épandage, les conflits de voisinage et les contraintes de production au sens général.**

Il faut raisonner non seulement à l'échelle de l'exploitation mais aussi à celle d'un ensemble d'exploitations. Les cartes de fonctionnement permettent d'ores et déjà d'intégrer cette réflexion en préalable aux choix d'urbanisation, qui seront détaillés dans les enjeux propres aux différentes communes. Mais cela signifie aussi que l'urbanisation doit intégrer le traitement des lisières avec le parcellaire agricole dans ses réflexions, que ce soit pour le zonage ou pour le règlement : promouvoir par exemple des transitions entre parcelles bâties et parcelles agricoles à l'aide de haies, militer pour que le bâti s'éloigne des lisières avec le parcellaire agricole, travailler la forme des parcelles à urbaniser pour augmenter la distance entre bâti et parcelles agricoles, intégrer ces notions de forme parcellaire dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) du P.L.U., etc.

- **Réfléchir à la problématique de la rétention foncière et aux notions de fragilité du statut foncier de certains agriculteurs.**

Cela signifie que, par exemple, les projets d'infrastructures ou d'urbanisme sur un territoire doivent s'attacher à une analyse fine du fonctionnement du foncier agricole qu'ils vont impacter.

- **Réfléchir aux changements de destination des bâtiments vacants (artisanat ? habitat ? autre ?), mais aussi à leur multifonctionnalité, afin d'éviter la création de friches agricoles.**

Cet enjeu recouvre un travail à mettre en œuvre dans le zonage du P.L.U., mais aussi dans le règlement afin de privilégier par exemple les solutions innovantes en matière de formes de bâtiments, de pérennité, de durabilité, de qualité paysagère et environnementale, mais sans oublier la dimension essentielle de la charge économique que représentent ces constructions agricoles.

- **Valoriser les différentes fonctions de l'agriculture, en lien avec les orientations environnementales et paysagère du P.L.U.**

Cet enjeu est à traduire en liaison avec le projet paysager et environnemental du P.L.U. qui doit lui-même être compatible avec les orientations définies en la matière par le SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais.

- **Prendre en compte les besoins en bâtiments agricoles et ceux liés à cette activité, tout en favorisant leur intégration paysagère : implantation, forme, type.**

La question des distances de réciprocité entre bâtiments d'habitation et bâtiments d'exploitation est une préoccupation forte des agriculteurs. On rappelle que la réglementation s'appuie sur le cadre général du Règlement Sanitaire Départementale (RSD), tandis qu'une réglementation particulière s'applique aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La charte départementale d'urbanisme du Tarn précise par ailleurs les règles d'autorisation des constructions en zone agricole et en particulier les règles relatives au logement de l'exploitant (cf. fiche n°5 de cette charte)⁴.

En ce qui concerne le règlement du P.L.U. qui s'applique aux bâtiments agricoles, il convient de conjuguer au mieux les impératifs techniques, les paramètres économiques et l'aspect visuel des constructions (Figure 64 et Figure 65).

Ainsi le règlement doit intégrer une réflexion au sujet :

- des types et des volumes de bâtiments autorisés (création et extensions) de façon à permettre l'évolution des productions et des structures agricoles (bâtiments « traditionnels », serres, tunnels de stockage et d'élevage, bâtiments mobiles), mais aussi d'autoriser la création de logement « de fonction » pour les agriculteurs ;
- des règles d'implantation, d'orientation, d'organisation du bâti de façon à assurer la fonctionnalité des structures et faciliter le travail des exploitants ;
- de l'aspect extérieur des bâtiments agricoles : types de structures, matériaux et traitements, couleurs des façades et toitures en intégrant les problématiques techniques et économiques ;
- de traitement des abords en intégrant les contraintes de circulation autour des bâtiments.

Figure 64 - Exemple d'impératifs techniques : Concilier bâtiment d'élevage et photovoltaïque (Source : CRA Midi-Pyrénées)

Aération : laisser respirer le bâtiment

La présence de panneaux photovoltaïques n'y change rien ; il est toujours indispensable de prévoir des surfaces de ventilation pour éviter la condensation à l'intérieur du bâtiment et prévenir les maladies des animaux.

Pour assurer un renouvellement homogène de l'air, il faut combiner des ouvertures en bardage et en toiture.

> Bardages

- **Bâtiment semi-ouvert** : 2 pignons et un long pan doivent être ventilants (bois ajouré, tôle perforée, filet brise-vent...).
- **Bâtiment "fermé"** : les 4 faces doivent être ventilées, y compris les pointes de pignons (bois ajouré, tôle perforée, filet brise-vent...).

Si le bâtiment sert l'été (vaches laitières...), les deux longs pans doivent pouvoir s'ouvrir largement (filet sur enrouleur, rideau sur rail, portail...).

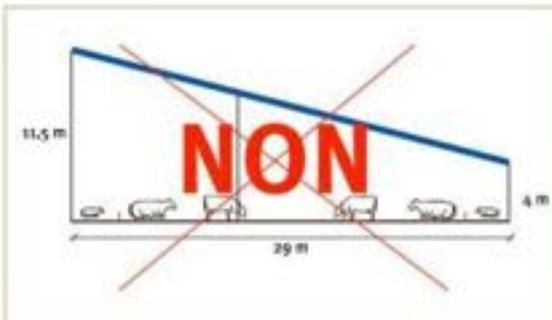
> Toiture

En toiture, les ouvertures se situent :

- en faitage : faîtière ouverte, lanterneau
- sur les rampants :
 - > décrochage au niveau d'un poteau, généralement de 0,50 m à 2 m, l'ouverture restant libre ou protégée par un système brise-vent,
 - > une ou plusieurs "écailles" sur le rampant.



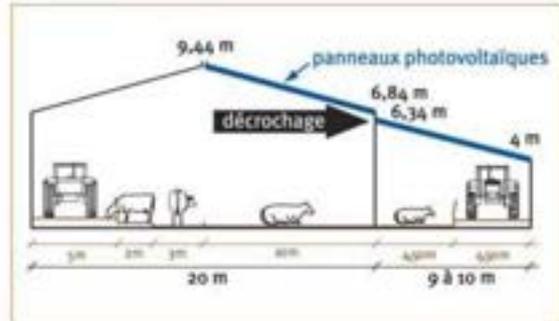
Écailles en toiture



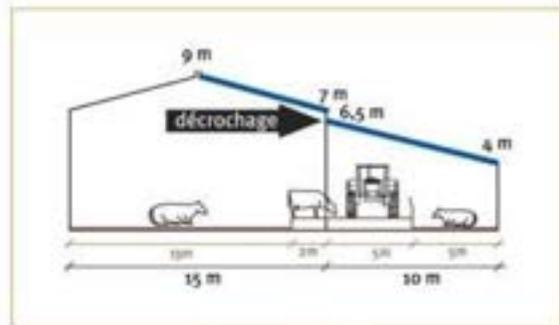
Exemple de bâtiment conçu pour la production d'électricité par panneaux photovoltaïques et inadapté au logement des animaux, il est impossible d'assurer une ambiance de qualité en raison de la très grande largeur sans relais de ventilation.

Exemples de conception de bâtiment

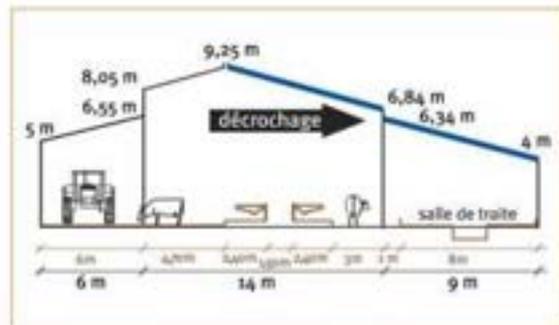
Ci-dessous, quelques vues en coupe de bâtiments conciliant production d'électricité par des panneaux photovoltaïques et élevage d'animaux dans des conditions optimales.



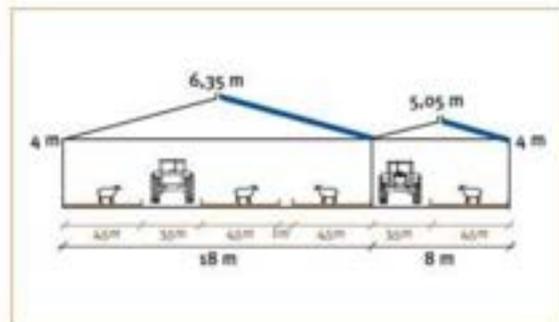
Vaches allaitantes : aire paillée + couloir raclé, box à veaux à l'arrière



Vaches allaitantes et génisses sur aire paillée



Vaches laitières : stabulation libre à deux rangs de logettes



Ovins viande : bergerie avec couloirs larges

Figure 65 - Exemple de paramètres influençant l'aspect visuel des bâtiments

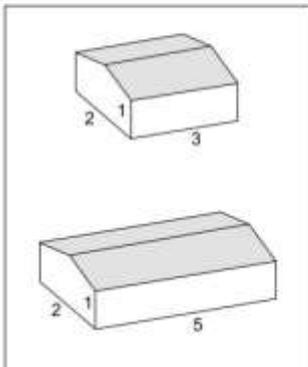
- Le choix des teintes des façades et des toitures (Source : Petit guide visuel pour des paysages agricoles et naturels riches en biodiversité - Syndicat mixte du Pays Sud Toulousain)



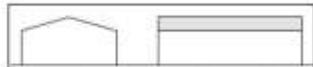
- Les proportions des bâtiments et les pentes des toitures (Source : Bâtiments agricoles et paysage - CAUE44)

PROPORTIONS

Des variations apportées aux dimensions principales, hauteur, longueur, largeur, pente de toiture, ont une incidence réelle sur la perception d'équilibre du bâtiment.



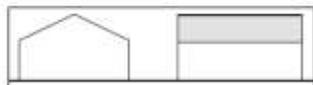
PENTES



Le choix des pentes accentue le caractère « dynamique » ou l'effet « écrasement ». Quel que soit le matériau utilisé, une pente de 15° minimum paraît nécessaire.



Une faible pente accentue l'effet de barre produit par un volume bas et long. La pente a une incidence sur la forme du pignon et la perceptibilité de la couverture.



Une pente forte réduit l'effet « trapu » d'un bâtiment proche du cube.



- L'accompagnement végétal (Source : Paysages et bâtiments agricoles - Guide à l'usage des agriculteurs - CAUE 69)

On préfère



On évite



3.2.2.1 MONESTIES

A Synthèse des éléments communaux

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une démographie agricole plutôt favorable, avec 4 installations depuis 2010, dont 3 hors cadre familial ; un projet d'installation en cours de 4 couples sur le nord de la commune sur environ 27 ha, dont un boulanger paysan et une activité de maraichage, ainsi qu'une autre installation en prévision (succession dans le cadre familial). - De bonnes terres en fond de vallée. - Bonne structuration du foncier grâce à un très ancien remembrement, qui est complétée au fur et à mesure des mutations foncières par des restructurations lors des agrandissements d'exploitation. - Une pression foncière raisonnable lors des cessions d'exploitations et une pression urbaine faible. Pas de terres en déprise. - Diversification : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Productions : élevages bovins ou ovins viande, caprins, volailles. Quelques productions céréalières. ▪ Labels : plusieurs productions labellisées ou dans un esprit label sans l'être, mieux valorisées que dans la cadre d'un label (notamment en ce qui concerne les volailles). ▪ Vente directe : volailles, fromages de chèvre, un boucher possède un élevage bovin, œufs de manière récente. - Pratiques culturales : un agriculteur en conservation des sols pour lutter contre l'érosion et diminuer les coûts. - Energies renouvelables : des installations photovoltaïques chez trois exploitants. - CUMA : la CUMA de Monestiès n'a pas de bâtiment, mais en aurait besoin à terme. Fonctionne en inter-CUMA avec celles du Garric ou du Ségur, pour les outils particuliers. Pas de salarié mais présence d'un groupement d'employeur. - Peu de problèmes de voisinage identifiés à l'heure actuelle. - Des zones boisées valorisées (Forêt départementale notamment). 	<ul style="list-style-type: none"> - Une vague de départs d'exploitants à venir, à l'horizon des 5 prochaines années. - Les bonnes terres de fonds de vallée sont limitées en surface et elles sont inondables ; à l'échelle de la commune, les terres sont hétérogènes (argilo-calcaire, Ségala), d'où une prédominance de l'élevage ; pour une exploitation, avoir des parcelles dans différents contextes pédologiques est un atout en termes d'organisation du travail. - Les céréales sont cultivées essentiellement pour l'autoconsommation. Un peu de maïs grain irrigué, non représentatif par rapport à la production communale. - Assez peu d'irrigation. - Un territoire avec des pentes, sensible à l'érosion et au ravinement (peu de haies en bordures de champs). Ce phénomène s'accroît avec la recrudescence d'orages de plus en plus violents. - Problématique d'entretien des voies communales et chemins ruraux : budget limité de la commune, buses de faible diamètre, élagage à la charge des privés non réalisé, ravinement (cf. point précédent). - Des bois privés de moins en moins valorisés, utilisés pour le bois de chauffage et les parcours. - Des dégâts de gibiers en recrudescence (essentiellement des sangliers).

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Sans aller vers une baisse de la taille des troupeaux (le chargement étant relativement faible), la diminution des achats et des pratiques couteuses est une tendance s'affirmant sur le territoire. - La vente en collectivité est en réflexion après une phase de rééquilibrage des comptes de l'EHPAD. Le 	<ul style="list-style-type: none"> - Une intercommunalité plutôt subie, avec des enjeux pas toujours pris à bras le corps, y compris par les élus (exemple du SCOT). - Un territoire ayant des difficultés à se relever de la fermeture des mines (10% des compteurs d'eau sont inactifs sur le Carmausin), d'où une dynamique

OPPORTUNITES	MENACES
<p>maraichage y est intéressant à valoriser.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La démarche de P.L.U. doit représenter une opportunité en fixant des limites et de nouvelles règles pour l’extension de l’urbanisation. Il doit permettre d’accompagner la réhabilitation de l’ancien, de continuer à gérer la préservation du bassin versant du lac et de gérer au mieux le peu de besoins en constructions neuves (logique de hameaux en tenant compte des réseaux existants). - Les énergies renouvelables sont vues de manière favorable sur la commune : coopérative de photovoltaïque en projet pour les particuliers, méthanisation sur la Carmausin, hydroélectricité s’il y avait des possibilités. 	<p>de l’habitat peu favorable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La reprise d’un centre de loisirs est importante pour le maintien du dynamisme de la commune. - Les débouchés en collectivités nécessitent une définition des besoins et un cadrage important des marchés publics qui doivent être juridiquement inattaquables. - L’absence de prédateurs naturels et la diminution du nombre de chasseurs est un contexte défavorable pour limiter les dégâts de gibier. - Des bois privés de moins en moins utilisés pour les parcours, avec un peu de tendance à l’enfrichement. Les coupes sont réalisées parfois sans que la commune n’en soit informée.

B Enjeux agricoles spécifiques

Les enjeux agricoles spécifiques de la commune de Monestiès sont les suivants :

- Maintenir des espaces agricoles suffisants entre fonds de vallée du Sérou, terres argilo-calcaires et terres du Ségala afin de bénéficier de leurs avantages respectifs et de diluer les risques même si toutes les exploitations de la commune n’exploitent pas des parcelles dans ces différents secteurs ; de plus, tous ces espaces sont stratégiques pour l’agriculture, comme l’indique l’absence de secteurs en déprise agricole dans la commune ;
- Permettre la poursuite de la diversification à l’échelle des exploitations, en assurant notamment des distances d’éloignement suffisantes avec les zones urbanisées nécessaires à des productions telles que les volailles en plein air : les quartiers comme Canitrot paraissent particulièrement sensibles ;
- Eviter la densification et l’extension des hameaux agricoles identifiés dans la première partie du diagnostic agricole ;
- Etre particulièrement vigilant sur l’extension des hameaux non agricoles en raison de l’impact qui peut en résulter en particulier sur les possibilités d’épandage des effluents d’élevage : les quartiers comme Canitrot, le Vic, la Plaine, La Coste et la Trune paraissent particulièrement sensibles ;
- Limiter les linéaires d’interface entre espaces urbanisés et espaces agricoles et favoriser un traitement des lisières urbaines afin de limiter les risques de conflits (question des épandages et des traitements phytosanitaires) : les secteurs concernés sont peu ou prou les mêmes que ceux cités au point précédent, auxquels il faut ajouter le bourg de Monestiès lui-même ;
- Concilier agriculture pérenne et protection de la ressource en eau dans le périmètre de l’Aire d’Alimentation du Captage de la Roucarié ;
- Lutter contre les risques d’érosion au niveau des versants, en préservant les haies les plus stratégiques par une identification dans le P.L.U. en tant qu’élément de paysage à préserver pour des motifs écologiques et en favorisant la densification du réseau de haies implantées perpendiculairement à la pente ;
- S’interroger sur la pertinence d’autoriser un changement de destination du centre équestre de Canitrot, vacant depuis plusieurs années.

3.2.2.2 PAMPELONNE

A Synthèse des éléments communaux

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses retenues collinaires, datant des années 1960 à 1970. - Pas de CUMA sur place mais adhésion aux CUMA 	<ul style="list-style-type: none"> - Prochaine vague de départs en retraite, avec 5 exploitants concernés. - Seulement 2 installations en 10 ans.

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>de Taïx, Tanus etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elevages bovins viande, ovins lait (roquefort), volailles, pigeons de chair. - Quelques projets d'installations photovoltaïques. - Peu de problèmes de voisinage liés aux épandages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte pression foncière, notamment depuis l'Aveyron, où les agriculteurs recherchent des terres moins pentues, notamment dans le Tarn, ce qui fait monter les prix de façon excessive. - Problème de qualité des sols, au nord notamment, très caillouteux, moins épais, plus accidentés. - Grande hétérogénéité des sols à l'échelle de la parcelle. - Pas de circuit de commercialisation de type vente directe. - Peu de diversification, pas de maraichage ; pas de logique de diversification touristique. - Retenues collinaires qui ne sont plus utilisées alors que pourraient servir à sécuriser la ressource ; un projet de retenue collinaire pour sécuriser les rendements, mais refusé pour le moment. - Des conflits de voisinage qui apparaissent, notamment lors des moissons avec la question des poussières. - Plusieurs problèmes de desserte, liés notamment à des dos d'âne qui ne permettent pas de passer avec des engins agricoles, à la largeur insuffisante de certaines voiries, ou même qui diminue du fait de l'absence d'entretien des bas-côtés, à un carrefour dangereux. - Très grand linéaire de voirie communale : problème d'entretien. - Forêts : peu utilisées avec d'anciennes châtaigneraies abandonnées.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Un projet de méthanisation intercommunal qui regrouperait une cinquantaine d'exploitants. - Elaborer de nouvelles stratégies pour mieux lutter contre le changement climatique : plus de stock, récolter les intercultures, augmenter l'autoconsommation, moins de tête de bétail, moins de céréales de vente. Promouvoir l'extensification. - D'anciennes châtaigneraies pourraient être réutilisées pour diversification, mais des aménagements (voirie notamment) seraient à prévoir. 	<p>Changement climatique ; saisons trop contrastées. Les intercultures utilisent toute l'eau disponible dans le sol, que reste-t-il pour les cultures de type maïs ?</p>

B Enjeux agricoles spécifiques

Les enjeux agricoles spécifiques de la commune de Pampelonne sont les suivants :

- Eviter la densification et l'extension des hameaux agricoles identifiés dans la première partie du diagnostic agricole afin de permettre l'évolution des structures existantes ; sont en particulier concernés les hameaux de Lunaguet et Prunet qui sont relativement étendus et dans lesquels on trouve des exploitations ICPE.

- Etre particulièrement vigilant sur l'extension des hameaux non agricoles tels que Castagnès, la Baraque ou Teillet, en raison de l'impact qui peut en résulter en particulier sur les possibilités d'épandage des effluents d'élevage ;
- Limiter les linéaires d'interface entre espaces urbanisés et espaces agricoles et favoriser un traitement des lisières urbaines afin de limiter les risques de conflits (question des épandages et des traitements phytosanitaires) : les secteurs concernés sont peu ou prou les mêmes que ceux cités au point précédent, auxquels il faut ajouter le bourg de Pampelonne lui-même ;
- Concilier agriculture pérenne et protection de la ressource en eau dans le périmètre des Aires d'Alimentation des Captages de la Roucarié et de Fontbonne.
- Lutter contre les risques d'érosion au niveau des versants, en préservant les haies les plus stratégiques par une identification dans le P.L.U. en tant qu'élément de paysage à préserver pour des motifs écologiques et en favorisant la densification du réseau de haies implantées perpendiculairement à la pente.

3.2.2.3 SAINTE GEMME

A Synthèse des éléments communaux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une démographie agricole plutôt favorable (de 25 à 30 agriculteurs), avec 6 installations depuis 2010, dans le cadre ou hors cadre familial. - De bonnes terres dans les zones planes. - Foncier globalement restructuré par agrandissements lors des cessions d'activité sans succession. - Diversification : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Productions : Elevages bovin ou ovin viande, 1 bovin lait, porcins, volailles, 1 production de chevaux de boucherie, 1 centre équestre. Quelques productions céréalières en double activité. ▪ Labels : Plusieurs productions labellisées : volailles, veaux du Ségala, porc IGP jambon de Bayonne. ▪ Vente directe : volailles, bovin viande, porcins, équins, lapins. Plusieurs atelier d'abattage ou de découpe, dont un avec des salariés. ▪ Energies renouvelables : des installations photovoltaïques chez 5 exploitants. - Des céréales en autoconsommation avec quelques surfaces en cultures de vente. - De l'irrigation avec des lacs collinaires (maïs grain, soja,..., mais abandon du maïs semences). - Pas de problème majeur lié à la présence de la RN 88. - Pas de problèmes de voisinage majeur, malgré quelques cas de trop forte proximité entre des bâtiments agricoles et des maisons. - Des bois valorisés pour le chauffage. - Les agriculteurs ont conscience de l'intérêt d'un minimum de haies pour l'ombre ou pour lutter contre l'érosion, haies participant également à la construction des paysages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les terres sont hétérogènes, y compris au sein d'une même parcelle. Les terrains défrichés sont de moins bonne qualité. - Les structures foncières pourraient être mieux organisées (parcellaire et dessertes) dans certains secteurs de la commune suite à un ancien remembrement si les préoccupations de constructibilité des terrains n'avaient pas prédominé. - Commune sujette à des mouvements de terrain (couches argileuses). - Double activité en diminution avec la fermeture des mines. - Une pression foncière agricole certaine, interne à la commune. - une présence urbaine raisonnable, occasionnant cependant des contraintes au niveau des plans d'épandage. - Contraintes importantes liées à la protection des lacs utilisés pour l'alimentation en eau potable. - Le changement climatique se fait sentir, avec des périodes sèches plus marquées en été, obligeant les éleveurs à faire davantage de stocks de fourrages au printemps. Tendance à remplacer le maïs par le sorgho. - Pas de CUMA sur la commune (participation aux CUMA voisines), ni de groupement d'employeurs. - Pas de productions alternatives de type maraichage ou autre. - Le remembrement n'a pas amené non plus un réseau de dessertes satisfaisant, conservant parfois des haies dans l'emprise de certains chemins qui restent de fait mal calibrés. Des points noirs subsistent (gabarit, carrefour à revoir) : quartiers La Branié, de Combevieille, des Veyrières notamment.

ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire peu attractif d'un point de vue touristique, avec peu d'équipements. - Les zones boisées sont confinées sur les versants non mécanisables ; parfois les propriétaires ignorent la localisation de leurs parcelles, voire qu'ils possèdent des bois : certaines parcelles sont plus ou moins à l'abandon. Des plantations de châtaigniers non mécanisables ont été abandonnées. - Le développement des énergies renouvelable est limité au photovoltaïque : hydroélectricité sur le barrage non adaptée, gros projet de méthanisation abandonné (les agriculteurs sont partis sur d'autres types d'investissements (fumières couvertes). - L'irrigation pourrait être une solution face au changement climatique, mais c'est difficile à mettre en place (infrastructures, coût).

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - La démarche de PLU doit représenter une opportunité en fixant des limites et de nouvelles règles pour l'extension de l'urbanisation. Il doit permettre d'accompagner la réhabilitation de l'ancien, de continuer à gérer la préservation du bassin versant des lacs et de gérer au les besoins en constructions neuves aux alentours des centres urbanisés existants (éviter le mitage). Des emplacements réservés pourront être mis en place dans le cadre de l'amélioration des dessertes. - La possibilité d'installer du photovoltaïque est évaluée à chaque nouveau projet de bâtiment. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les contraintes importantes liées à la protection des eaux (clôtures, engrais) rendent les parcelles en bord de ruisseaux difficilement exploitables et peu rentables ; leur entretien tient davantage de la bonne volonté des agriculteurs. Des friches commencent à apparaître. - De même, la maîtrise de l'urbanisation est nécessaire si l'on veut éviter les contraintes d'épandage.

B Enjeux agricoles spécifiques

Les enjeux agricoles spécifiques de la commune de Sainte-Gemme sont les suivants :

- Préserver le maximum d'espaces agricoles dans un contexte d'habitat globalement dispersé (3 « bourgs » et une multitude de hameaux plus ou moins importants) mais aussi de pression foncière agricole et urbaine (proximité de Carmaux) assez marquée ;
- Prendre en compte les bâtiments et installations existants source de nuisances (bruits, odeurs) dans la définition des zones à vocation d'habitat (distances suffisantes en fonction des vents dominants) ;
- Permettre la poursuite de la diversification à l'échelle des exploitations, en assurant notamment des distances d'éloignement suffisantes avec les zones urbanisées nécessaires à des productions telles qu'élevage porcin et volailles en plein air : les quartiers comme Vers, l'ouest des Farguettes, les Ginestes, Bosviel paraissent particulièrement sensibles ;
- Eviter la densification et l'extension des hameaux agricoles identifiés dans la première partie du diagnostic agricole ;
- Etre particulièrement vigilant sur l'extension des bourgs de Ste Gemme et de Vers, du quartier des Farguettes et plus globalement des hameaux non agricoles afin de limiter les risques de conflits : impact sur les possibilités d'épandage des effluents d'élevage, traitements phytosanitaires à proximité des habitations ; il conviendra en particulier de limiter les linéaires d'interface entre espaces urbanisés et espaces agricoles et de favoriser un traitement des lisières urbaines ;

- Concilier agriculture pérenne et protection de la ressource en eau dans le périmètre des Aires d’Alimentation des Captages de la Roucarié et de Fontbonne.
- Lutter contre les risques d’érosion au niveau des versants, en préservant les boisements par un classement en zone naturelle ou une identification dans le P.L.U. en tant qu’élément de paysage à préserver pour des motifs écologiques.

3.2.2.4 Taix

A Synthèse des éléments communaux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Bonnes structures foncières (remembrement en 1965). - Relief favorable à la mécanisation. - Une pression foncière raisonnable, extérieure à la commune, qui se limite aux grandes parcelles (davantage sur la moitié ouest de la commune). - Une urbanisation présente qui ne concurrence pas vraiment l’agriculture. - Pas de terres abandonnées pour l’instant. - Diversification : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Productions : productions céréalières, plus d’élevage, un peu de prairies pour la vente de foin, activité truffière, apiculture, vigne. ▪ Projet de jardin pédagogique en périphérie du bourg. ▪ Pratiques culturelles : un agriculteur cherche à conserver des pratiques d’amendements organiques issus d’élevages extérieurs à la commune ; remplacement des céréales par des luzernes. - Des haies valorisées en bois de chauffage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Très peu d’agriculteurs (3). - Pas de perspectives de reprise ; il n’y aura plus a priori de sièges d’exploitation sur la commune en l’absence de politique volontariste d’installation. Que vont devenir les petites parcelles qui sont peu attractives pour des agriculteurs extérieurs à la commune ? - Des terres hétérogènes de profondeur variable (de 10 cm à 1 mètre). - Peu d’amendements organiques issus d’élevages, épandage de boues de stations d’épuration. - Pas d’irrigation. - Régime hydraulique modifié par l’exploitation des mines. - Mouvements de terrains en lien avec des galeries minières désaffectées. - Erosion et ravinement consécutif à l’absence de haies (exemple récent au nord du bourg). - Enlèvement des haies par les agriculteurs extérieurs à la commune, moins sensibles à leur conservation que les agriculteurs de la commune. - Changement climatique ressenti : les sols sont drainants, les plantes souffrent. - Pas de vente directe en lien avec l’absence d’élevage. - Problématique de dégradation des voies communales et chemins ruraux : passage de gros engins agricoles ou non ; budget limité que la commune peut y consacrer. - Problème de gabarit d’une voie communale au centre du village. - Une cohabitation parfois difficile entre les agriculteurs et les populations non agricoles. - Energies renouvelables : pas d’installations photovoltaïques. - Peu de petit gibier et perte de ruches en lien avec les pratiques culturelles. - Beaucoup de passage de gros gibier en provenance d’une réserve voisine de 800 ha.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - La démarche de PLU doit représenter une 	<ul style="list-style-type: none"> - La proximité d’une réserve de chasse, l’absence de

OPPORTUNITES	MENACES
<p>opportunité en fixant des limites et de nouvelles règles pour l'extension de l'urbanisation. Il doit permettre d'accompagner l'extension des constructions en continuité des zones urbanisées existantes (assainissement collectif présent ou à étendre), tout en préservant une zone agricole dans la partie ouest de la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conscience de l'intérêt de préservation de l'environnement, que ce soit au niveau de la biodiversité, de l'apiculture que de la préservation des milieux humides ou des haies - Constitution de réserves foncières envisageable pour que la commune ou l'intercommunalité puisse développer des projets (installations de maraichage, plantations, espaces verts, cheminements piétonniers, ...) 	<p>prédateurs naturels et la diminution du nombre de chasseurs est un contexte défavorable pour limiter la prolifération du gros gibier.</p> <p>Contexte peu favorable au développement des énergies renouvelables.</p>

B Enjeux agricoles spécifiques

Les enjeux agricoles spécifiques de la commune de Taix sont les suivants :

- Préserver des espaces agricoles cohérents, notamment à l'Est de la commune, dans un contexte de pression urbaine marquée et de marginalisation voire de disparition attendue à plus ou moins long terme des agriculteurs ayant leur siège d'exploitation à Taix ;
- Assurer la fonctionnalité des espaces agricoles, par un maintien dans un état satisfaisant des voies publiques ;
- Avoir une véritable réflexion sur le projet agricole de la commune et sur l'équilibre des différentes fonctions de l'agriculture : même si l'activité agricole devient économiquement et démographiquement de plus en plus marginale à l'échelle de la commune, les surfaces qu'elle exploite restent importantes et contribuent à l'attractivité du territoire ;
- Limiter les linéaires d'interface entre espaces urbanisés et espaces agricoles et favoriser un traitement des lisières urbaines afin de limiter les risques de conflits (question des traitements phytosanitaires en particulier) : les secteurs concernés sont le bourg lui-même, et plus généralement les quartiers situés à proximité de la RD90 ;
- Lutter contre les risques d'érosion, en préservant les haies les plus stratégiques par une identification dans le P.L.U. en tant qu'élément de paysage à préserver pour des motifs écologiques et en favorisant la densification du réseau de haies implantées perpendiculairement à la pente.

3.2.2.5 TANUS

A Synthèse des éléments communaux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une démographie agricole plutôt favorable avec 4 installations pour environ 21 agriculteurs actifs sur la commune. - Augmentation du nombre de sociétés depuis dix ans. - Foncier restructuré par remembrement ; tient compte en partie seulement de la qualité des sols. - Toutes les parcelles sont utilisées, pas de tendance à l'enfrichement. 	<ul style="list-style-type: none"> - forte pression foncière : les exploitations s'agrandissent. - pas de parcelle en propriété communale. - problème de qualité des terres, très argileuses. - Un seul agriculteur JA pratique la vente directe, sur un marché très étroit. - Absence de maraichage et d'autres productions de ce type. - Les projets de méthanisation mettent trop de

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses retenues collinaires, datant des années 1960 à 1970 ; les petites retenues permettent d'écrêter les crues. - Une CUMA qui stocke le matériel chez les agriculteurs, pas de besoin de bâtiment. - Elevages bovins viande, brebis, porcs, volailles. - Forêt utilisée pour le bois de chauffage. - Nombreuses installations photovoltaïques existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - temps à émerger. - Problème de panneautage, notamment pour les livraisons. Ne plus donner les noms de lieu-dit. - Quelques problèmes de desserte, liés notamment à des hauteurs de passage insuffisantes, à des dos d'âne qui ne permettent pas de passer avec des engins agricoles, à la qualité des assises de revêtements, dans un contexte de sous-sol argileux, à des accotements trop dénivelés. - Problème de passage lié à la dépose et au parking de l'école, risques importants d'accidents. - Forêt : le bois est de piètre qualité ; problème de desserte pour l'exploiter. D'anciennes châtaigneraies sont abandonnées.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Se servir de la démarche de P.L.U. pour fixer des règles d'implantation des habitations nouvelles par rapport aux parcelles agricoles cultivées ; en particulier, augmenter la distance d'implantation des habitations par rapport aux limites séparatives avec les parcelles cultivées. - Elaboration en cours, à l'échelle du Tarn, d'une charte du nouvel arrivant pour limiter les conflits de voisinage. - Projets de méthanisation à grande échelle par SA4r, mais les agriculteurs restent sceptiques. - Réfléchir à des normes de bâtiments photovoltaïques plus adaptées aux contraintes des agriculteurs (notamment, fermer les côtés). - Remettre en place une réflexion pour l'usage des parcelles « en bas fond » dans le cadre du changement climatique. - Elaborer de nouvelles stratégies pour mieux lutter contre le changement climatique : plus de stock, de prairies et fourrages, moins de tête de bétail, moins de céréales. - Réfléchir à un remembrement ou à un découpage cadastral qui tienne mieux compte de la qualité des sols. - Des vergers de pommiers occupaient autrefois les parcelles des fonds. Utiliser les adaptations locales de certaines productions aux contraintes de sol. 	<ul style="list-style-type: none"> - Trop de contrainte de forme/hauteur des bâtiments agricoles pour du photovoltaïque. - Toutes les parcelles sont concernées par de l'épandage ; attention donc aux contraintes de voisinage qui en limiteraient l'utilisation. Trop de mitage du parcellaire du fait des constructions. Certains agriculteurs ont abandonné l'élevage pour des problèmes d'épandage. - Changement climatique ; il y a deux vraies saisons et non plus quatre, il faut adapter les pratiques. - Forte pression urbaine ; il faut faire attention à limiter les renforcements urbains qui pourraient gêner les agriculteurs. - Beaucoup de dégâts de sangliers.

B Enjeux agricoles spécifiques

Les enjeux agricoles spécifiques de la commune de Tanus sont les suivants :

- Préserver le maximum d'espaces agricoles dans un contexte de pression foncière agricole et urbaine (proximité de la RN88) assez marquée ;
- Permettre la poursuite de la diversification à l'échelle des exploitations, en assurant notamment des distances d'éloignement suffisantes avec les zones urbanisées nécessaires à des productions telles qu'élevage porcin : les quartiers agricoles de l'ouest de la commune sont particulièrement concernés ;

- Eviter la densification et l'extension des hameaux agricoles identifiés dans la première partie du diagnostic agricole ;
- Etre particulièrement vigilant sur l'extension des hameaux non agricoles en raison de l'impact qui peut en résulter en particulier sur les possibilités d'épandage des effluents d'élevage : Fournials est particulièrement concerné ;
- Limiter les linéaires d'interface entre espaces urbanisés et espaces agricoles et favoriser un traitement des lisières urbaines afin de limiter les risques de conflits (question des épandages et des traitements phytosanitaires) : les secteurs concernés sont le bourg et les hameaux qui seront éventuellement appelés à être développés ;
- Concilier agriculture pérenne et protection de la ressource en eau dans le périmètre de l'Aire d'Alimentation du Captage de Fontbonne ;
- Lutter contre les risques d'érosion au niveau des versants, en préservant les boisements par un classement en zone naturelle ou une identification dans le P.L.U. en tant qu'élément de paysage à préserver pour des motifs écologiques.

3.2.2.6 VALDERIES

A Synthèse des éléments communaux

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne assise agricole (21 exploitants) avec 8 installations depuis 2010, essentiellement dans le cadre familial (dont la moitié en GAEC). - Des terres de bonne qualité sur le plateau. - Bonnes structures foncières dans l'ensemble liées à des arrangements amiables et à un remboursement partiel lié à l'autoroute. - Bonne maîtrise foncière (fort taux de propriété au sein de la commune). - Une pression foncière en baisse. - Une urbanisation présente sans phénomène de mitage. - Diversification : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Productions : bovins viande, 2 bovins lait, canards gras, volailles, apiculteur. ▪ Labels : 1 bovin lait en bio, 1 bovin viande bio, veaux du Ségala. ▪ Pratiques culturelles : débroussaillage avec des chèvres ou des ânes. ▪ Vente directe : 5 exploitations en bovin viande ou volailles. ▪ Vente aux collectivités : approvisionnement de la cantine scolaire en circuits courts, même si ce n'est pas auprès de producteurs de la commune. ▪ Energies renouvelables : 3 installations photovoltaïques chez les agriculteurs + 1 chez les industriels ; une chaufferie bois communale. - Une CUMA dynamique avec un salarié et un saisonnier. - De l'irrigation chez 4 exploitants. - Peu de conflits de voisinage du fait des efforts 	<ul style="list-style-type: none"> - Des terres hétérogènes en qualité, avec des mauvaises terres sur les versants des ruisseaux. - Une zone de déprise (secteur La Massayrié). - L'irrigation est en baisse en lien avec l'abandon du maïs semences et de la production laitière (maïs ensilage). - Commune en zone vulnérable et défavorisée simple. - Epandage de boues de stations d'épuration sur le parcellaire communal. - Déversement de nombreuses sorties d'assainissement sur une même parcelle. - Problématique sur voies communales ou intercommunales : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Routes entourant le lieudit Pradal dégradées (lors de la construction de l'autoroute). De même, lieudit Cordat. ▪ Busage à étendre ou fossés à revoir lieudits Le Gravenas et Cordat. ▪ Accès aux parcelles à revoir lieudit Cordat (suite aux travaux d'accès à la station d'épuration). - Points à revoir sur la RD 71 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rond-point de la gendarmerie à l'entrée de la commune. ▪ Vergogne : traversée d'un troupeau tous les jours en période de pâturage. ▪ Voie d'accès à la Guarrigue : étendre le busage pour faciliter l'accès et l'arrêt du bus.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - consentis par les éleveurs. - Valorisation de bois pour le chauffage (exploitation des arbres morts en majorité). 	

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - La démarche de P.L.U. doit représenter une opportunité en fixant des limites et de nouvelles règles pour l'extension de l'urbanisation. Il doit permettre d'accompagner l'extension des constructions en continuité des zones urbanisées existantes, de gérer les problèmes d'assainissement autonome et de résoudre les problèmes de desserte et de circulation. - Le développement des circuits courts et des énergies renouvelables peut s'appuyer sur des initiatives existantes de la municipalité et sur sa volonté de poursuivre dans cette voie, ainsi que sur une structuration au niveau départemental. L'intérêt croissant des enfants pour l'environnement est aussi un facteur de développement sur la durée. - D'autres projets de photovoltaïque. - Il existe une potentialité de développement de l'exploitation du bois sur la commune. - L'utilisation de chèvres ou d'ânes pour l'entretien de parcelles pentues peut être développée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement de la vente directe aux collectivités se heurte à certains écueils comme la difficulté à s'approvisionner régulièrement en légumes ou le surcoût des repas, pris en charge par le budget communal. Il dépend donc aujourd'hui de la pérennisation d'un choix politique fort. - Le développement du photovoltaïque nécessite des autorisations, parfois refusées, en lien notamment avec la capacité des réseaux existants. - Changement climatique ressenti : les étés dont plus chauds avec des épisodes caniculaires plus fréquents, les automnes et les hivers plus secs. Les épisodes extrêmes sont plus fréquents et apparaissent quasiment chaque année. - Face au changement climatique, la solution apparaît comme la diminution du chargement bovin à l'hectare (diminution du troupeau ou augmentation de la SAU). La survie de l'agriculture dépend quasi exclusivement des aides de la PAC. - Une mauvaise gestion des exutoires d'assainissement autonome peut gêner fortement les exploitations en label bio. - La volonté de mieux valoriser le bois peut se heurter à la difficulté d'exploitation du fait des fortes pentes.

B Enjeux agricoles spécifiques

Les enjeux agricoles spécifiques de la commune de Valderiès sont les suivants :

- Permettre la diversification à l'échelle des exploitations, en assurant notamment des distances d'éloignement suffisantes avec les zones urbanisées nécessaires à des productions telles que les volailles en plein air (Pailhérols par exemple) ;
- Garantir les conditions d'exploitation satisfaisantes pour les exploitations en agriculture biologique, notamment en ce qui concerne la prévention des risques de pollutions extérieures ;
- Eviter la densification et l'extension des hameaux agricoles identifiés dans la première partie du diagnostic agricole ;
- Etre particulièrement vigilant sur l'extension des hameaux non agricoles en raison de l'impact qui peut en résulter en particulier sur les possibilités d'épandage des effluents d'élevage : les quartiers comme la Fabrié, la Barryrié, Rustan ou la Calmette paraissent particulièrement sensibles ;
- Limiter les linéaires d'interface entre espaces urbanisés et espaces agricoles et favoriser un traitement des lisières urbaines afin de limiter les risques de conflits (question des épandages et des traitements phytosanitaires) : les secteurs concernés sont peu ou prou les mêmes que ceux cités au point précédent, auxquels il faut ajouter le bourg de Valderiès lui-même.

3.3 LES ENJEUX DE LA FORET

Il nous apparait important de militer pour l'appropriation des enjeux suivants, que ce soit par les agriculteurs mais aussi par les élus de la collectivité :

- mieux valoriser la ressource forestière, qu'elle soit ligneuse ou non ligneuse, comme revenu complémentaire pour les exploitants agricoles ; cela peut signifier mettre en place une réflexion sur la filière bois-énergie, sur les filières à caractère plus alimentaire comme la châtaigne, les champignons comestible ;
- Promouvoir et faciliter le regroupement des propriétaires pour gagner en technicité et optimiser les actions de gestion. Cela passe par un nécessaire inventaire des propriétaires des territoires boisés ;
- Mettre en place des pratiques de gestion des boisements les plus étendus ;
- Adapter la gestion forestière aux conditions pédoclimatiques et aux scénarios de changement climatique ;
- Améliorer le réseau de desserte forestière pour faciliter la gestion mais aussi faciliter la découverte et l'usage d'une forêt « loisir » ;
- Replacer la haie comme auxiliaire de l'agriculture, avec tout ce que cela implique par rapport à sa gestion et son entretien ;

4 ANNEXES

4.1 LEXIQUE

AB	Agriculture Biologique
AEAG	Agence de l'Eau Adour Garonne
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DOO	Document d'orientation et d'objectifs : pièce constitutive du SCoT ; à valeur prescriptive, il définit les orientations qui assurent la traduction du P.A.D.D. du SCoT
GISSOL	Groupement d'Intérêt Scientifique SOL
ICPE	Installation Classée pour l'Environnement
IGP	Indication Géographique Protégée
PAC	Politique Agricole Commune
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable : pièce constitutive du P.L.U. et du SCoT qui définit les objectifs fixés pour le territoire et qui doivent être traduits dans le P.L.U. ou le SCoT
PAEN	Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains
PAT	Plan d'Action Territorial
PAU	Parties actuellement urbanisées
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PRIF	Périmètre Régional d'Intervention Foncière
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
RMT	Réseau Mixte Technologique
RPG	Registre Parcellaire Graphique
RRP	Référentiel Régional Pédologique
RSD	Règlement Sanitaire Départemental
RUM	Réserve Utile en eau Maximale
SAU	Superficie Agricole Utilisée
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIG	Système d'Information Géographique
UCS	Unité Cartographique de Sol
UTA	Unité de Travail Annuel
UTS	Unité Typologique de Sol
ZAP	Zone Agricole Protégée

4.2 CARTES

Cartes générales

Carte 1 - Hameaux agricoles -Ensemble des 6 communes

Carte 3 - Ilots PAC 2017 - Ensemble des 6 communes

Carte 5 - Bâtiments agricoles recensés en 2019 par les agriculteurs - Ensemble des 6 communes

Carte 7 - Cartographie différentielle des ilots RPG entre 2010 et 2017 - Ensemble des 6 communes

Carte 9 - Parcellaire agricole non déclaré au RPG 2017 - Ensemble des 6 communes

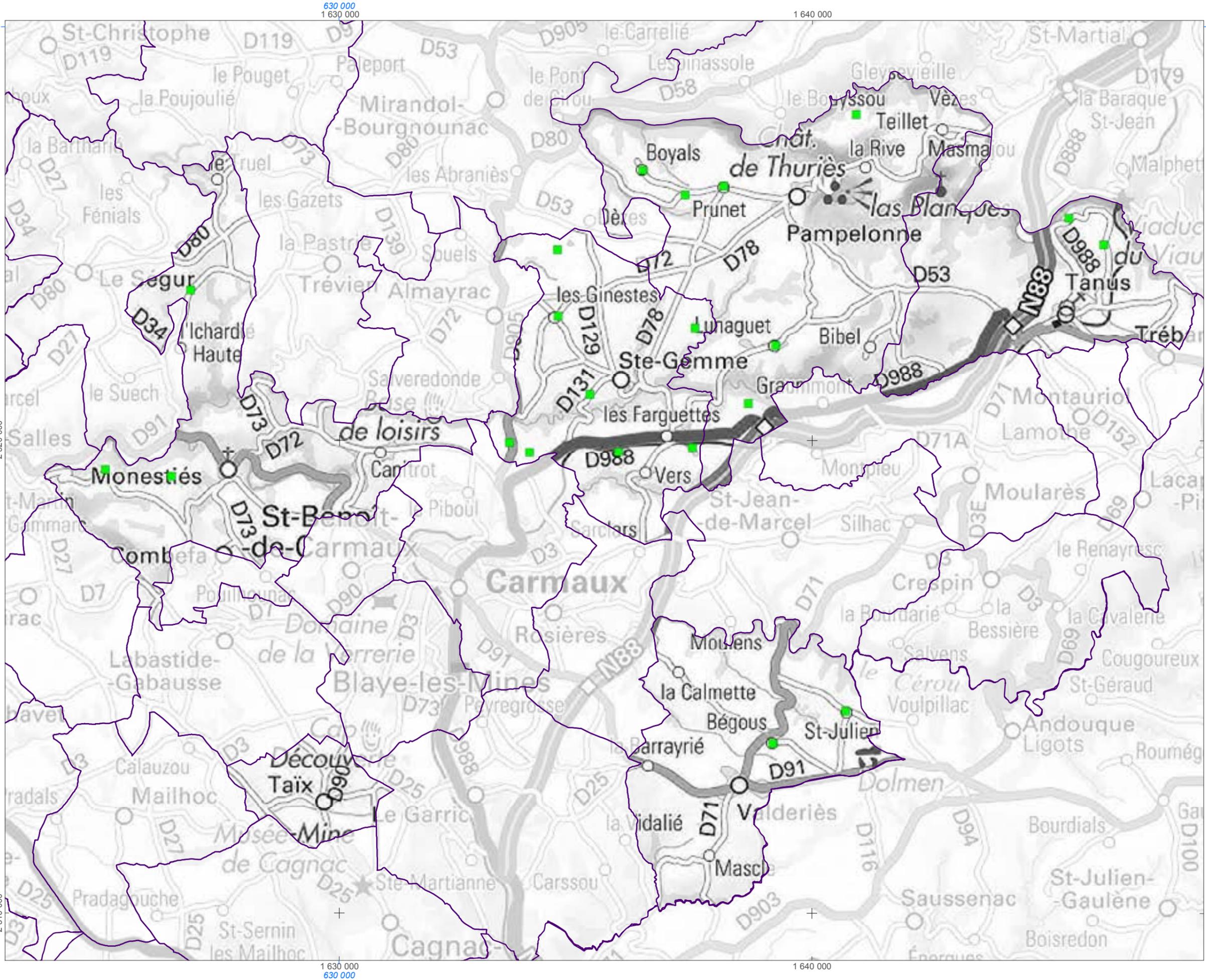
Carte 12 - Synthèse du fonctionnement agricole - Ensemble des 6 communes

Carte 14 - Forêts -Ensemble des 6 communes

Carte 16 - Carte des haies sur le territoire -Ensemble des 6 communes

Hameaux agricoles

 Hameau agricole
comportant des
bâtiments d'élevage



1:75 000 au format A3

880 440 0 880 1760 Mètres
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, Scan 250 IGN, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

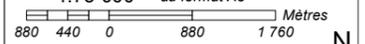
Bâtiments agricoles

- Elevage
- Stockage
- Autres

Bâtiment renseigné et localisé selon les informations collectées en réunion communales, en atelier et dans les questionnaires complétés par des exploitants.
Périmètres autour des élevages : tracés indicatifs, non réglementaires

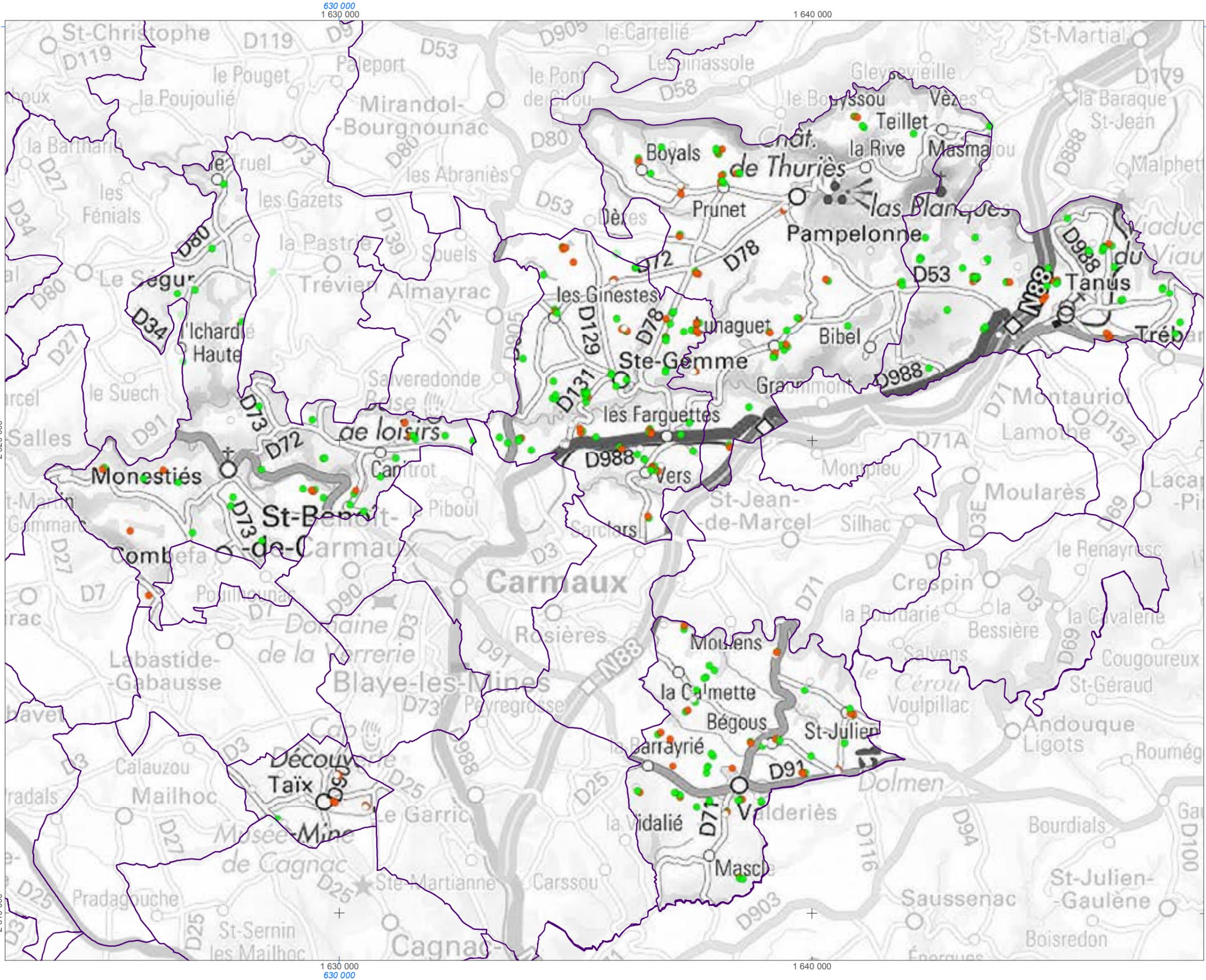


1:75 000 au format A3



Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, Scan 250 IGN, RPG

Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Evolution des ilots déclarés au registre parcellaire graphique (RPG) entre 2010 et 2017

Surfaces déclarées en 2017, non déclarées en 2010 (en m2)

- 350 - 10 000
- 10 000 - 175 000

Surfaces déclarées en 2010, non déclarées en 2017 (en m2)

- 350 - 10 000
- 10 000 - 2 250 000

Compte tenu des conditions de saisie qui ne correspondent pas toujours aux limites parcellaires et qui ne se juxtaposent pas exactement entre 2 déclarations successives, les contours des parcelles sont indicatifs.

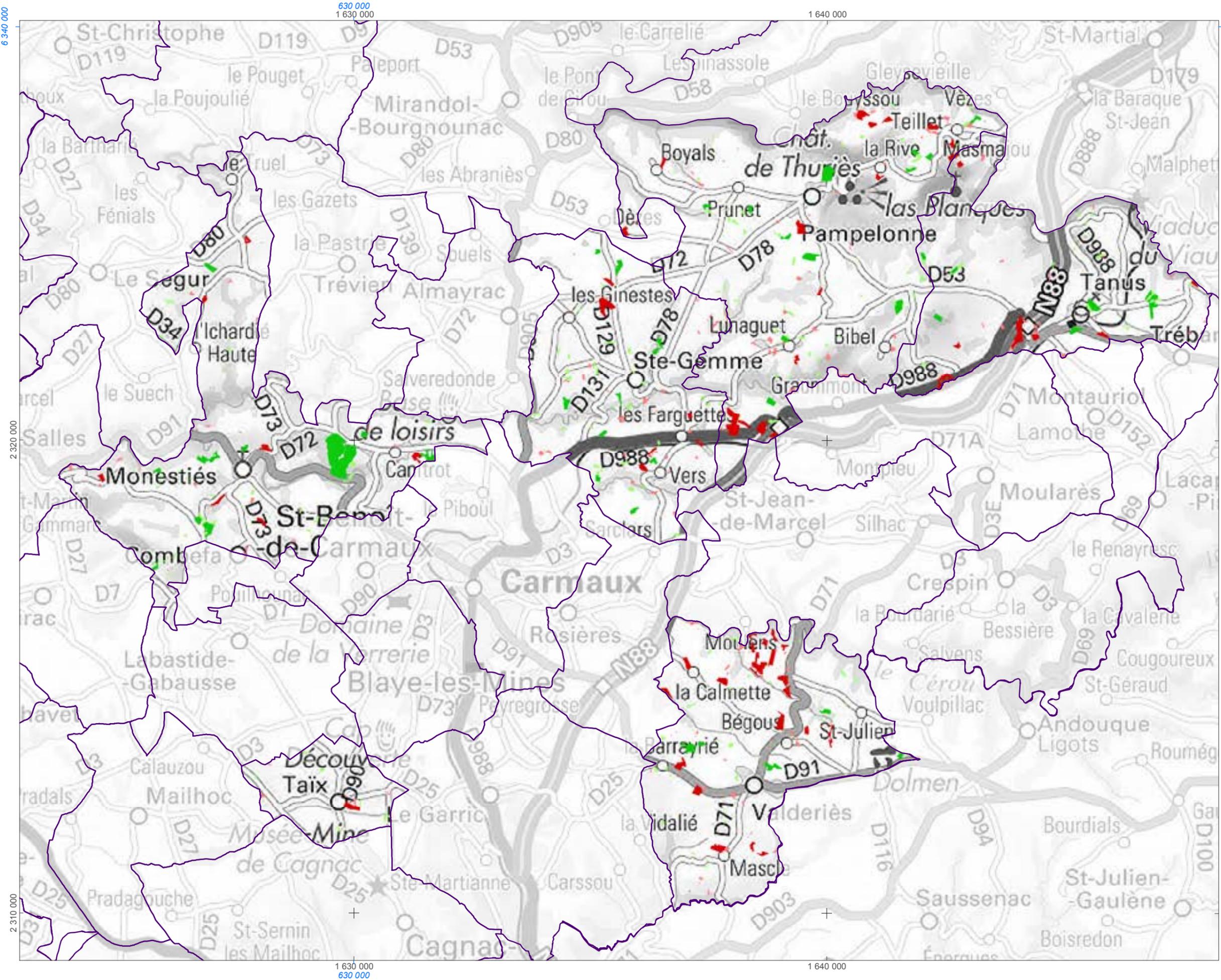


1:75 000 au format A3

880 440 0 880 1760 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, Scan 250 IGN, RPG

Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Parcellaire agricole 2013 non déclaré au RPG 2017

Parcellaire agricole non déclaré au RPG

Compte tenu des conditions de saisie qui ne correspondent pas toujours aux limites parcellaires et qui ne se juxtaposent pas exactement entre 2 déclarations successives, les contours des parcelles sont indicatifs.

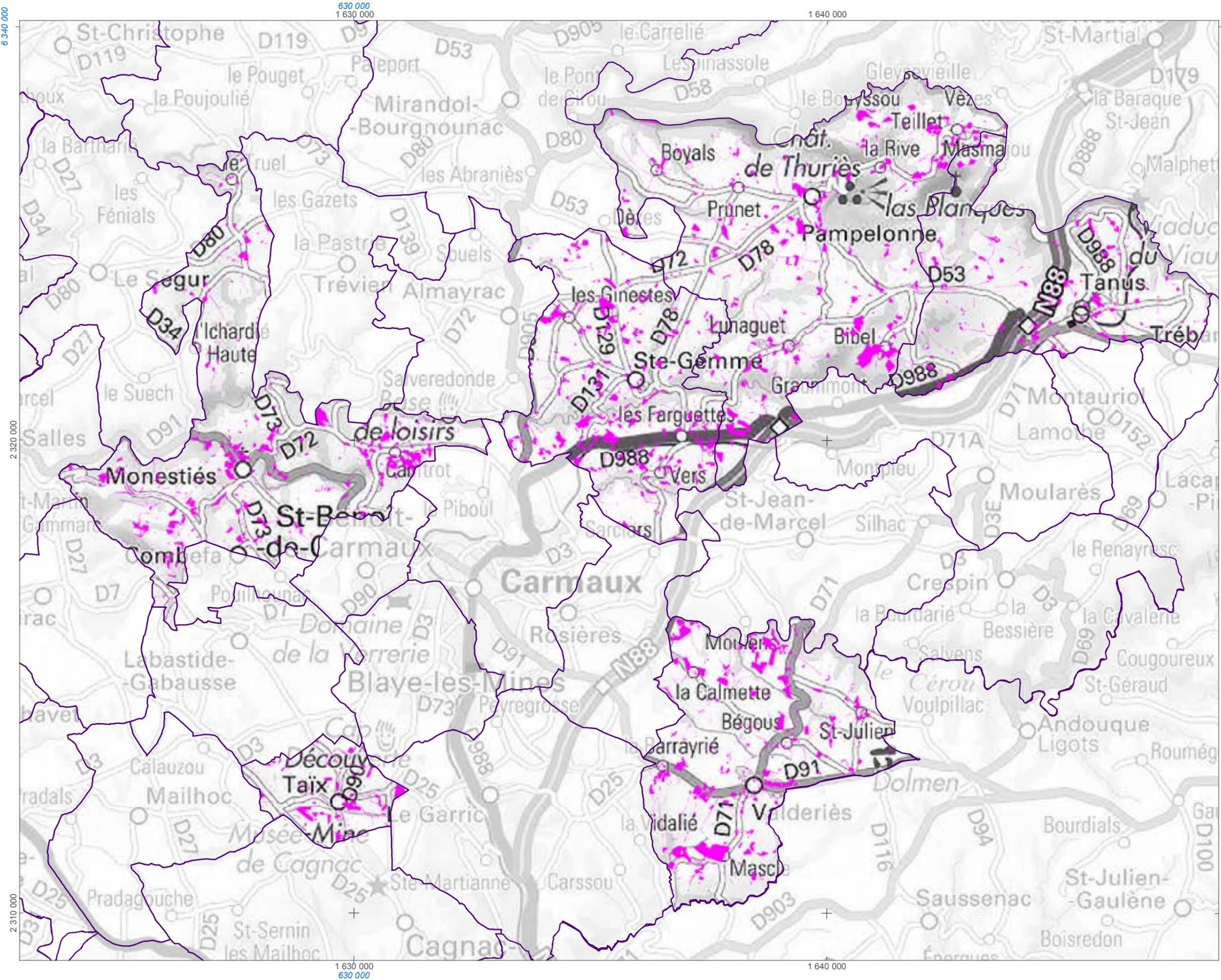


1:75 000 au format A3

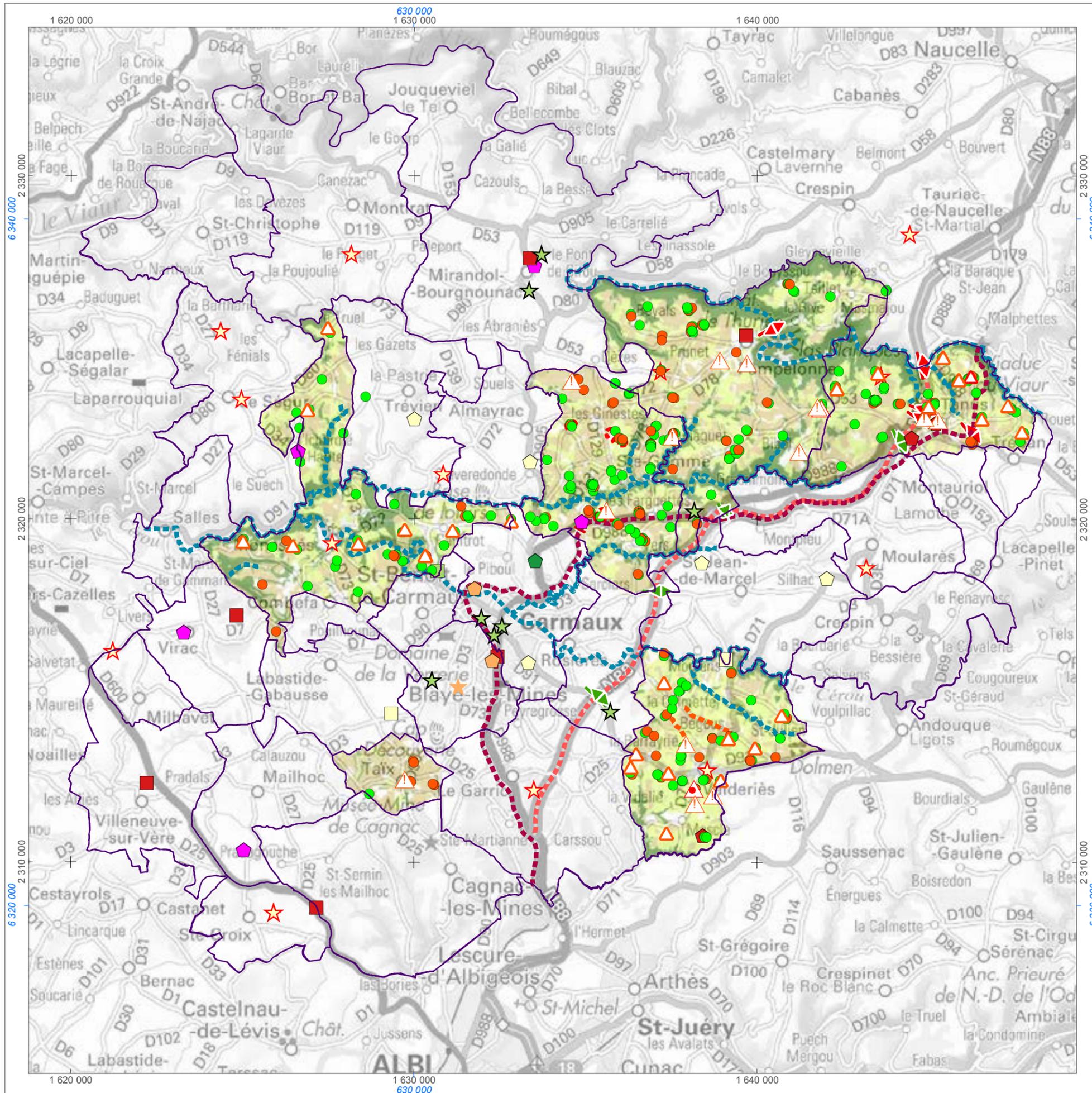


Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, Scan 250 IGN, RPG

Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Fonctionnement agricole



Bâtiment agricole

- Elevage
- Stockage

Équipements liés à l'agriculture

- ★ Enseignement / formation agricole/ recherche
- ★ CUMA
- ★ Coopérative
- ◆ Commerce d'animaux vivants
- ◆ Abattoir
- ◆ Commerce de gros de viande, volailles, poissons
- ◆ Fromagerie, laiterie
- ◆ Vente directe
- ◆ Commerce / réparation de matériel agricole
- ◆ Scierie
- ◆ Maréchal-ferrant

Occupation du sol

- Sylviculture
- Activité d'extraction
- Prairies
- Terres labourables
- Vergers-Vignes
- Divers
- Jachère et gel

Relation agriculture - autres usage du territoire

- △ Habitation de tiers à proximité d'élevage
- △ Conflit de voisinage avéré
- ⬢ Conflit d'usage avéré avec l'urbanisation

Déplacement

- △ Traversée de troupeaux
- △ Contrainte routière
- ▬ Obstacle : Vallée
- ▬ Obstacle : route à grande circulation
- ▬ Obstacle : voie ferrée
- ▬ Voirie en mauvais état, peu adaptée
- ▬ Franchissement facile
- ▬ Franchissement contraignant



ASUP
SYNDICATS UNIFIÉS
DES PYRÉNÉES

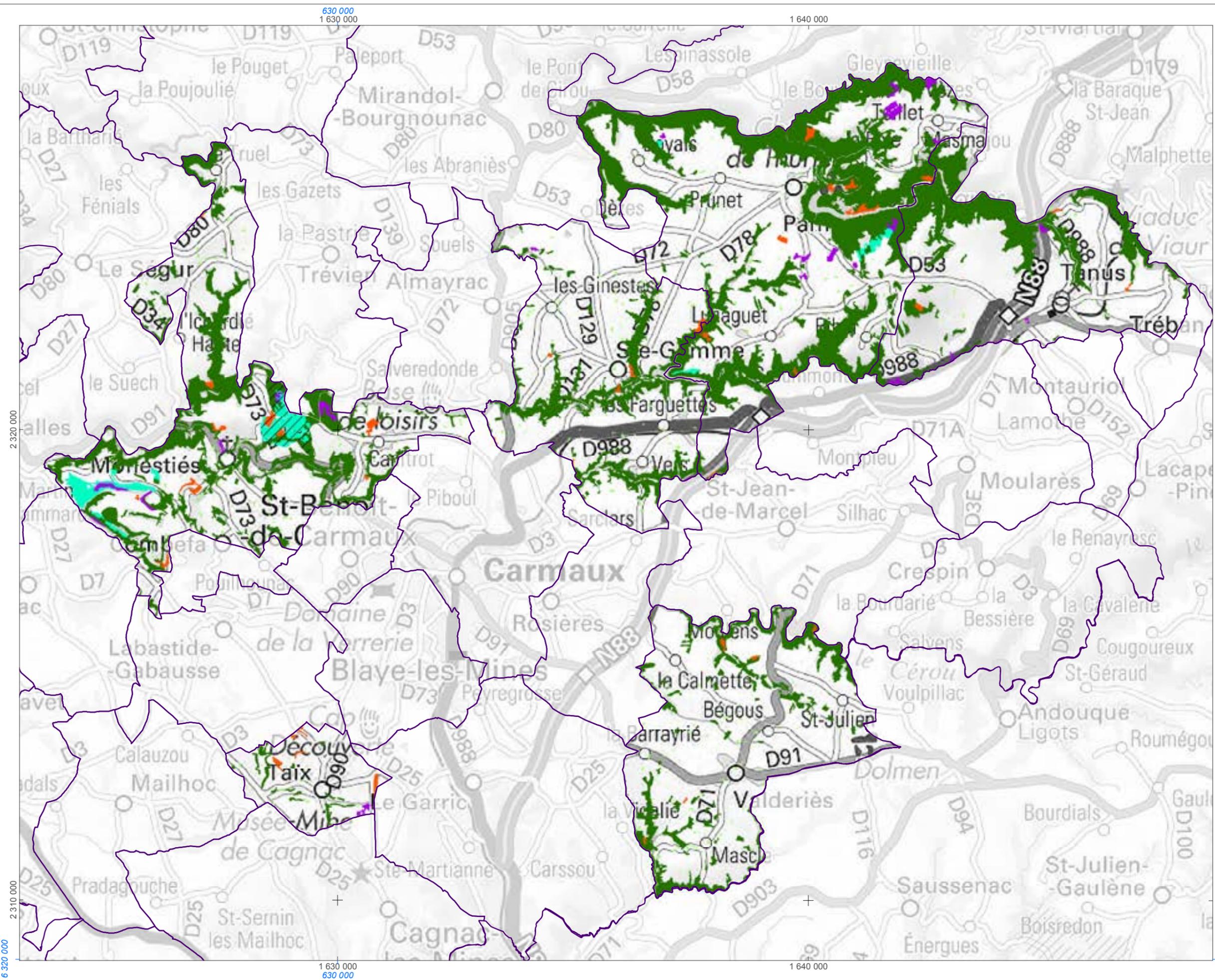
1:115 000 au format A3
1 360 680 0 1 360 2 720 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, Scan 250 IGN
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Forêts

- Forêt relevant du régime forestier**
- Forêt relevant du régime forestier
- Type de boisement**
- Bois
 - Forêt fermée de conifères
 - Forêt fermée de feuillus
 - Forêt fermée mixte
 - Forêt ouverte



ASUP
SOLA & URBANISME

1:75 000 au format A3

880 440 0 880 1760 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
 Source : IGN, RGE ; OpenData, Scan 250 IGN, ONF, bd_topo
 Projection : Lambert 93
 Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

Haies

Haie

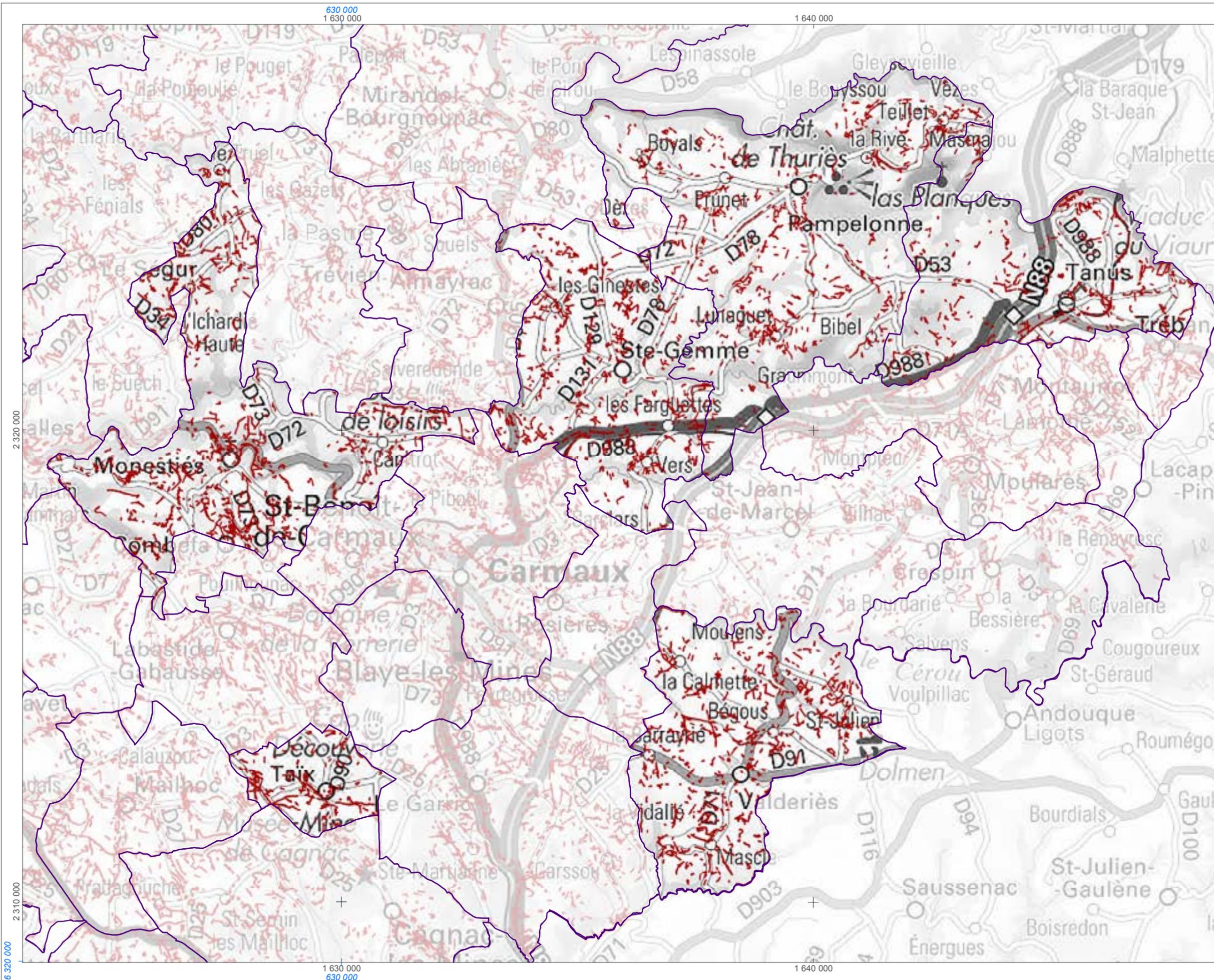


1:75 000 au format A3

880 440 0 880 1760 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, Scan 250 IGN, ONF, Corine Land Cover

Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Commune de Monestiès

Carte 2 - Hameaux agricoles

Carte 4 - Ilots PAC 2017

Carte 6 - Bâtiments agricoles recensés en 2019 par les agriculteurs

Carte 8 - Cartographie différentielle des ilots RPG entre 2010 et 2017

Carte 10 - Parcellaire agricole non déclaré au RPG 2017

Carte 11 - Mutations foncières 2014-2018

Carte 13 - Synthèse du fonctionnement agricole

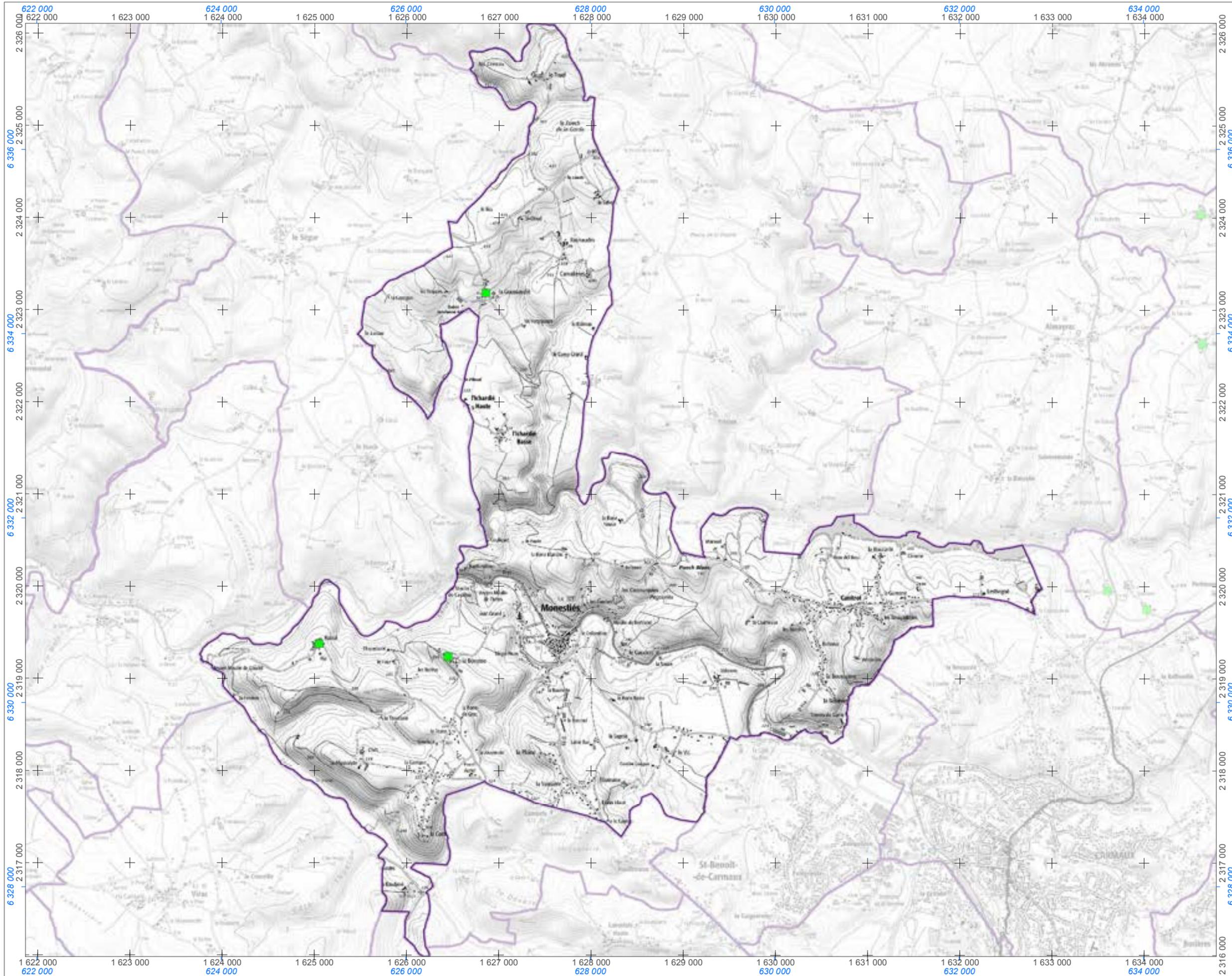
Carte 15 - Forêts

Carte 17 - Carte des haies sur le territoire

Hameaux agricoles

Monestiés

 Hameau agricole
comportant des
bâtimens d'élevage



1:38 200 au format A3
400 200 0 400 800 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



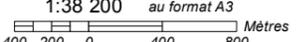
Ilots déclarés au registre parcellaire graphique (RPG) en 2017

Monestiés

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (Surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Fruits à coque
- Divers

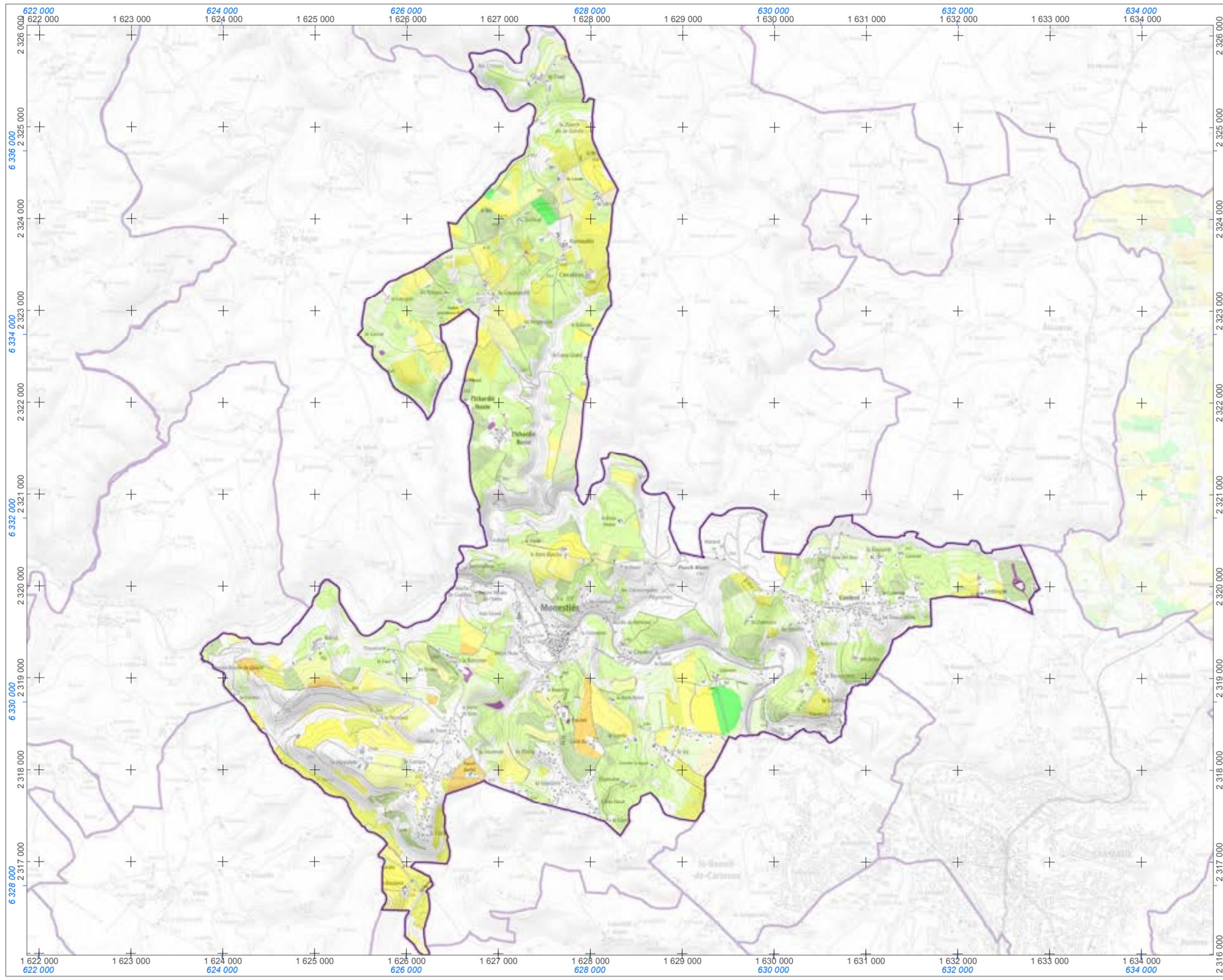


1:38 200 au format A3



400 200 0 400 800 Mètres

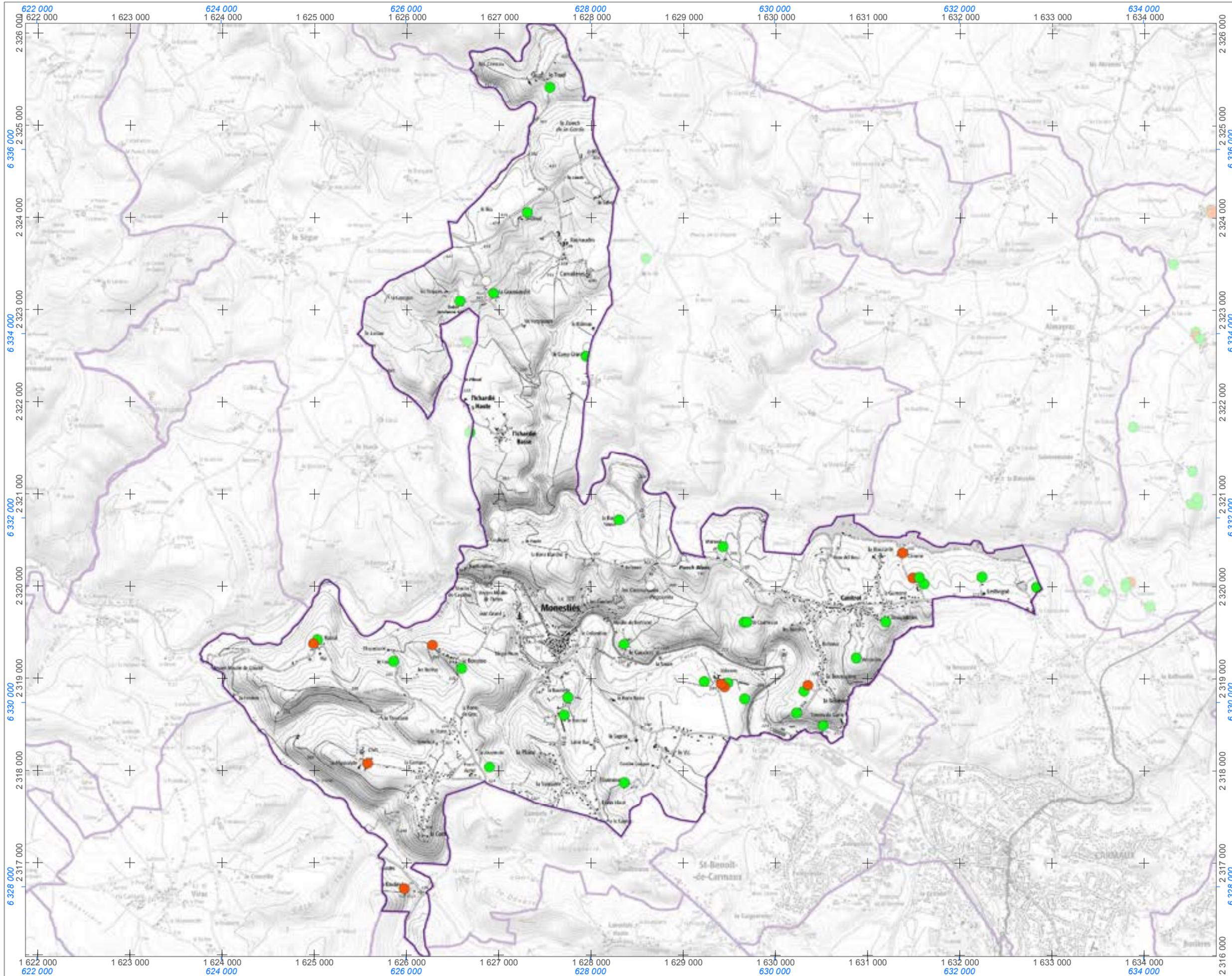
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Bâtiments agricoles

Monestiés

- Elevage
- Stockage
- Autres



Bâtiment renseignés et localisés selon les informations collectées en réunion communales, en atelier et dans les questionnaires complétés par des exploitants.
Périmètres autour des élevages : tracés indicatifs, non réglementaires



1:38 200 au format A3
400 200 0 400 800 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Evolution des ilots déclarés au registre parcellaire graphique

Monestiés

Surfaces déclarées en 2017, non déclarées en 2010 (en m2)

- 350 - 10 000
- 10000 - 175 000

Surfaces déclarées en 2010, non déclarées en 2017 (en m2)

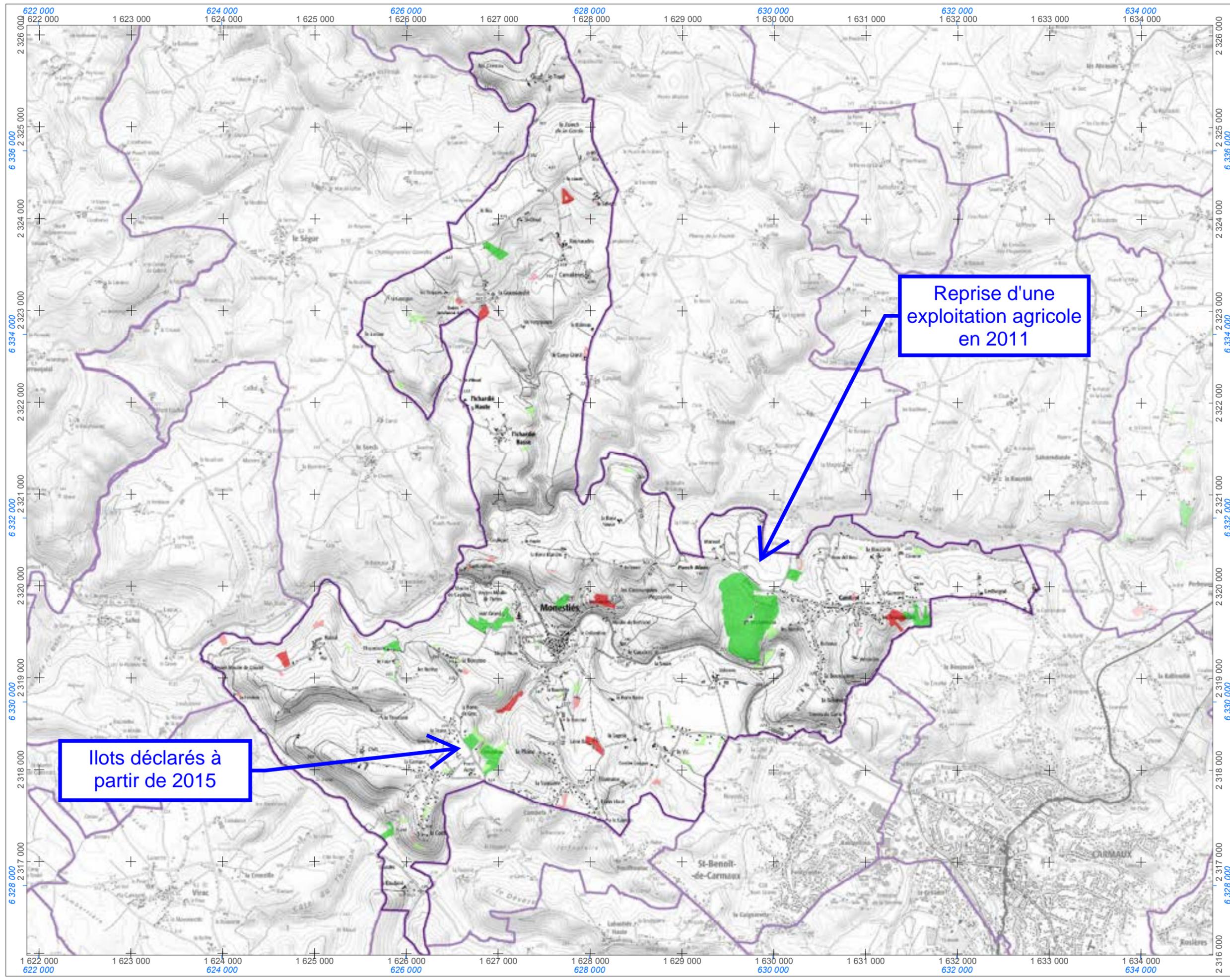
- 350 - 10 000
- 10 000 - 2 250 000

Compte tenu des conditions de saisie qui ne correspondent pas toujours aux limites parcellaires et qui ne se juxtaposent pas exactement entre 2 déclarations successives, les contours des parcelles sont indicatifs.



1:38 200 au format A3
400 200 0 400 800 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



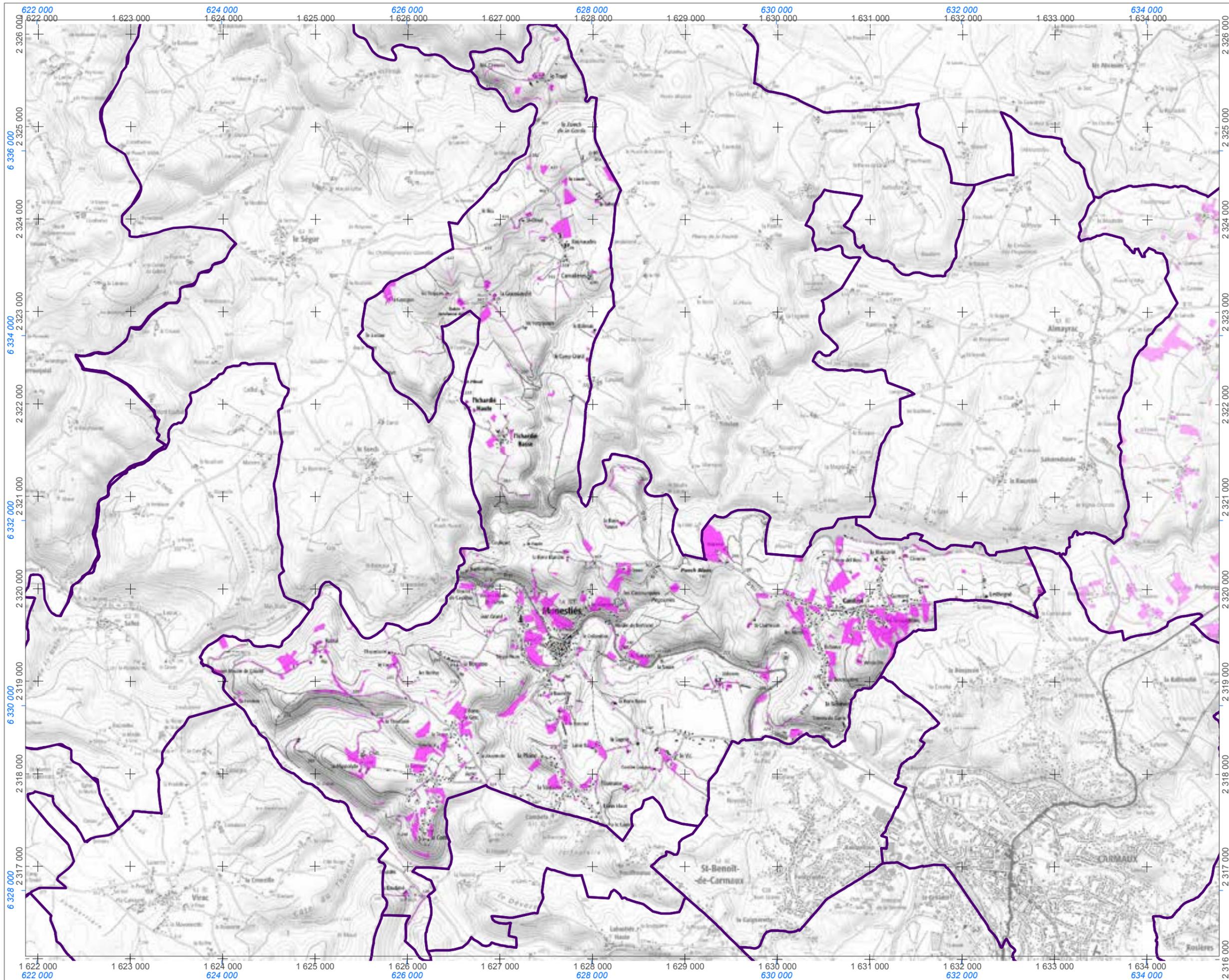
Reprise d'une exploitation agricole en 2011

Ilots déclarés à partir de 2015

Parcellaire agricole 2013 non déclaré au RPG 2017

Monestiés

 Parcellaire agricole non
déclaré au RPG

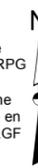


Compte tenu des conditions de saisie qui ne correspondent pas toujours aux limites parcellaires et qui ne se juxtaposent pas exactement entre 2 déclarations successives, les contours des parcelles sont indicatifs.



1:38 200 au format A3
400 200 0 400 800 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

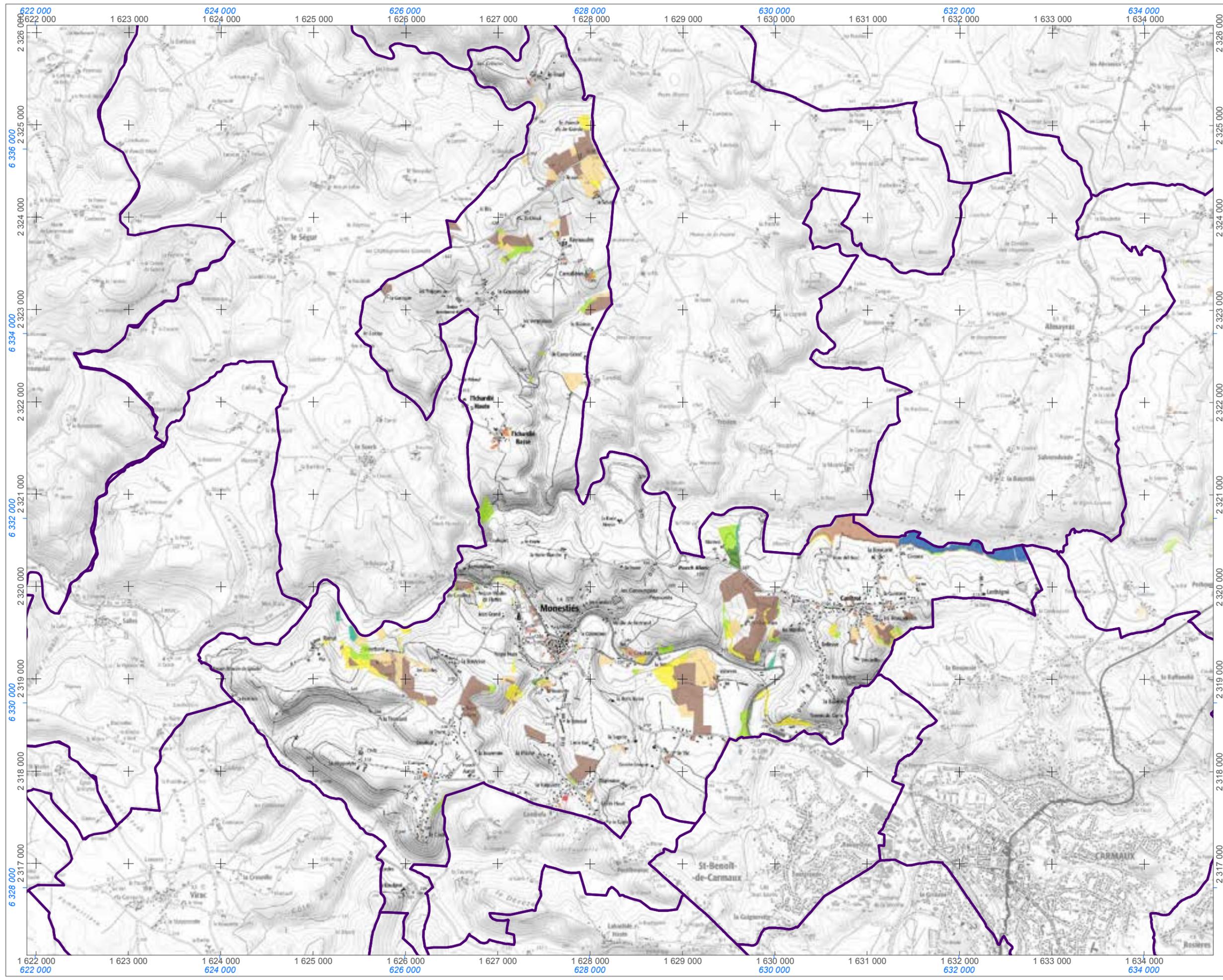


Mutation des terres agricoles

Monestiés

Nature des cultures des terrains en mutation entre 2014 et 2018

- Terrains a bâtir
- Terrains d'agrément
- Jardins
- Futaie feuillues
- Futaies résineuses
- Taillis sous futaie
- Taillis simple
- Landes
- Prés plantes
- Prés
- Sols
- Terres
- Vignes
- Eaux



 **ASUP**
SOLA & URSAISME

1:38 000 au format A3

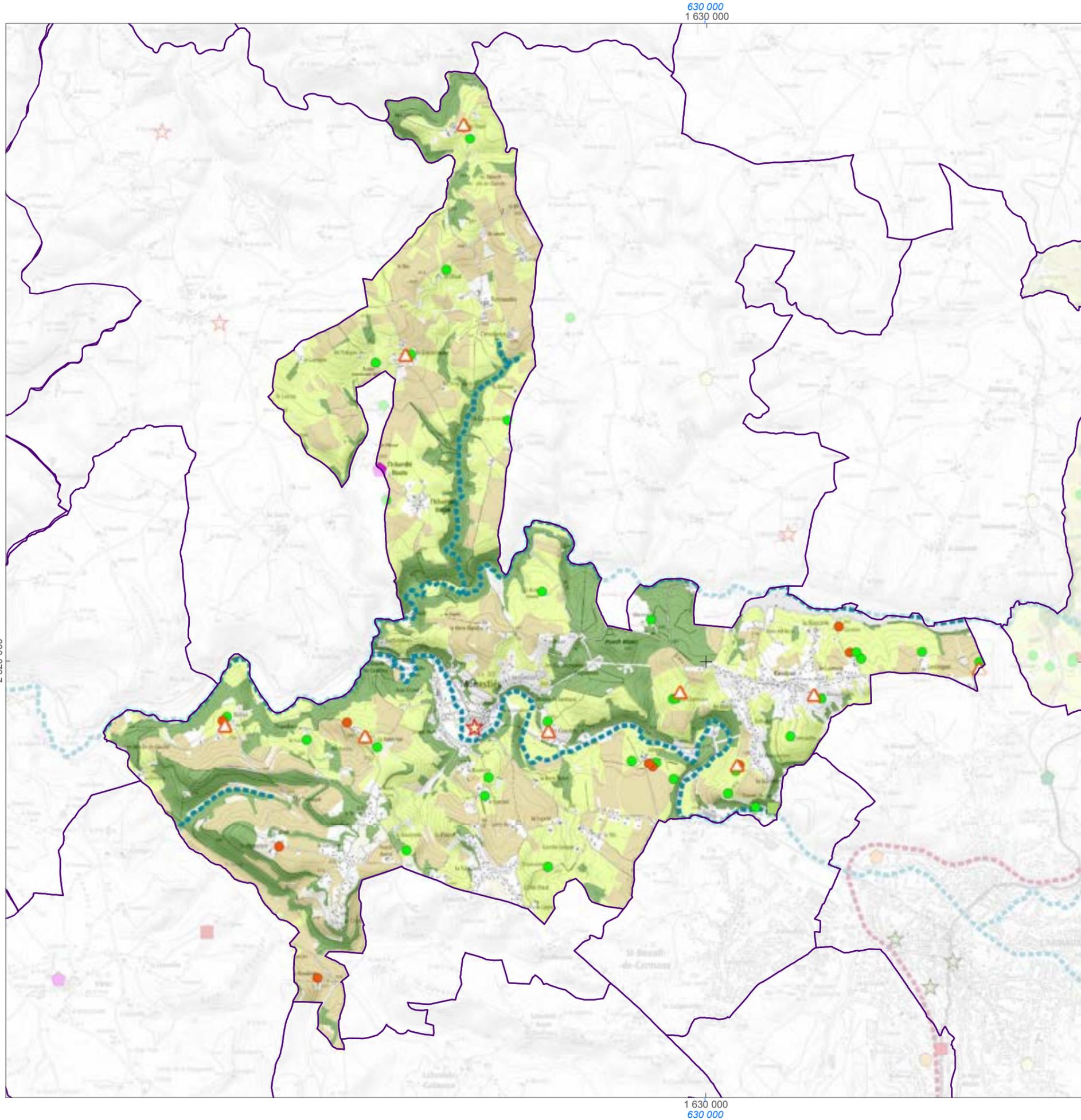
400 200 0 400 800 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, ddt 81

Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Fonctionnement agricole du territoire de: Monestiés



Bâtiment agricole

- Elevage
- Stockage

Equipements liés à l'agriculture

- ★ Enseignement / formation agricole/ recherche
- ★ CUMA
- ★ Coopérative
- ⬠ Commerce d'animaux vivants
- ⬠ Abattoir
- ⬠ Commerce de gros de viande, volailles, poissons
- ⬠ Fromagerie, laiterie
- ⬠ Vente directe
- Commerce / réparation de matériel agricole
- Scierie
- Maréchal-ferrant

Relation agriculture - autres usage du territoire

- △ Habitation de tiers à proximité d'élevage
- △ Conflit de voisinage avéré
- ⬠ Conflit d'usage avéré avec l'urbanisation

Déplacement

- △ Traversée de troupeaux
- ⚠ Contrainte routière
- ▬ Obstacle : Vallée
- ▬ Obstacle : route à grande circulation
- ▬ Obstacle : voie ferrée
- ▬ Voirie en mauvais état, peu adaptée
- ↔ Franchissement facile
- ↔ Franchissement contraignant

Occupation du sol

- Sylviculture
- Activité d'extraction
- Prairies
- Terres labourables
- Vergers-Vignes
- Divers
- Jachère et gel



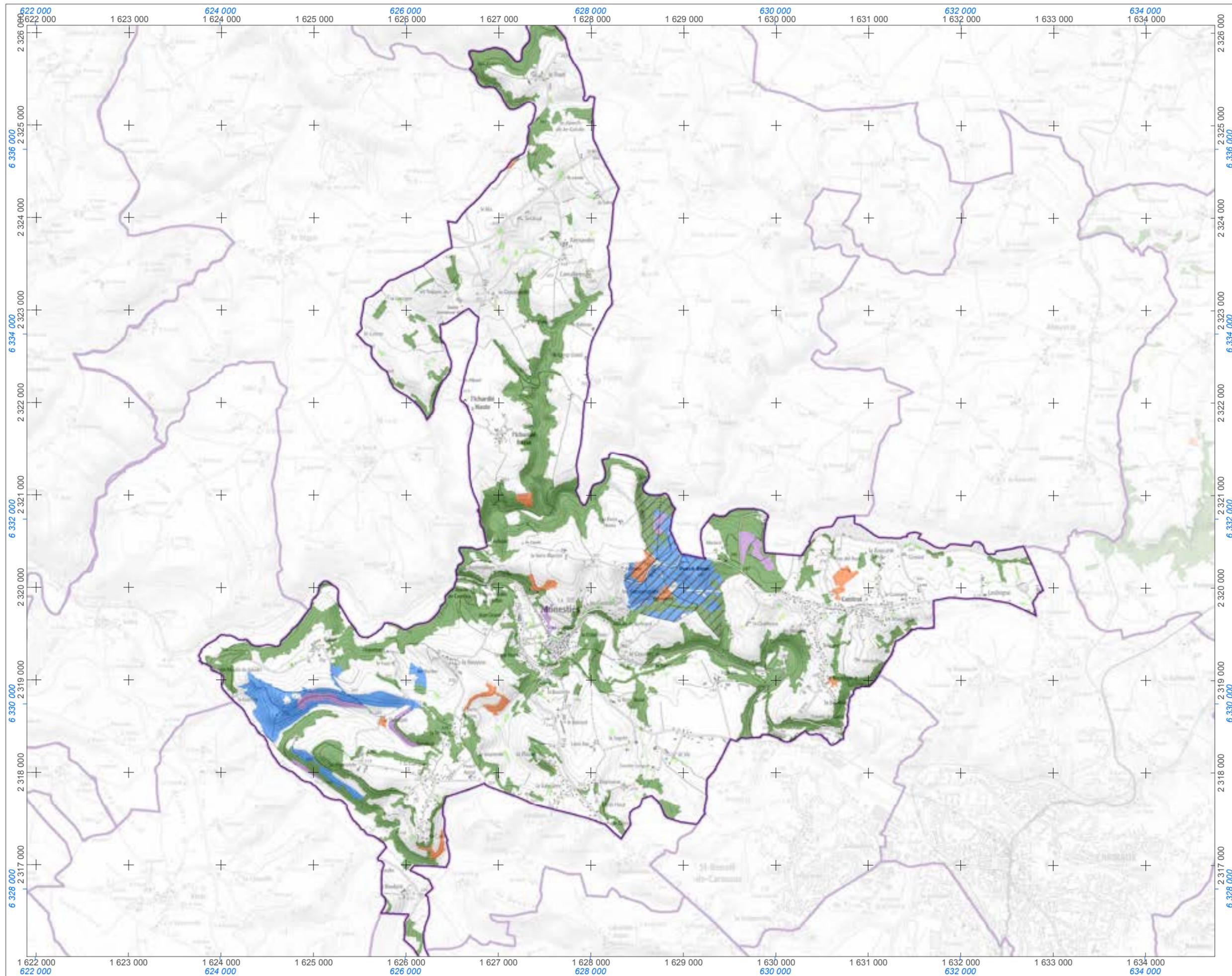
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
 Source : IGN, RGE ; OpenData, Scan 250 IGN
 Projection : Lambert 93
 Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

1:42 000 au format A3
 480 240 0 480 960 Mètres



Forêts

Monestiés



Forêt relevant du régime forestier

Forêt relevant du régime forestier

Type de boisement

- Bois
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt fermée de conifères
- Forêt ouverte

1:38 000 au format A3

400 200 0 400 800 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, ONF, Corine land Cover
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

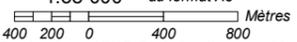
Haies

Monestiés

 Haie

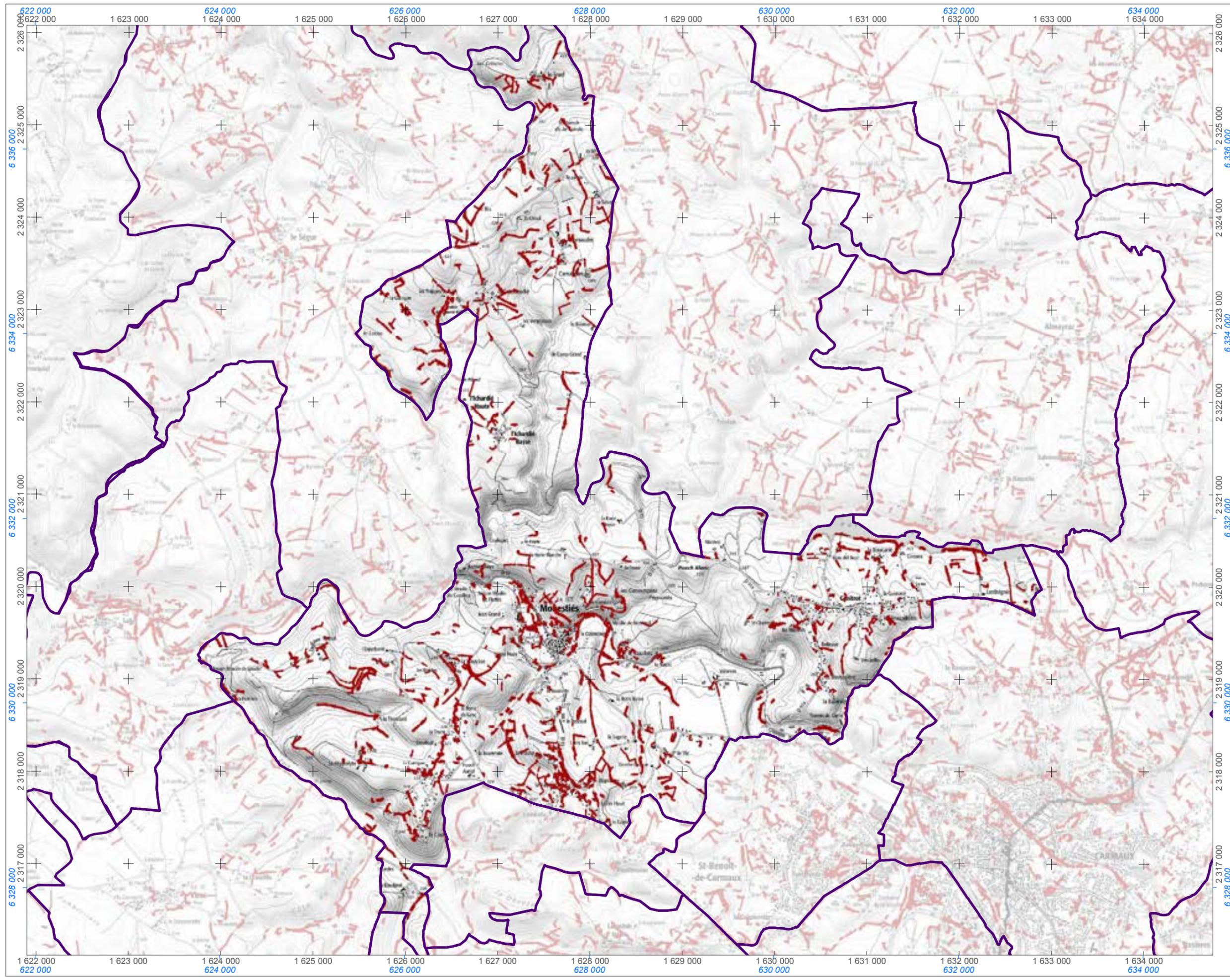


1:38 000 au format A3



400 200 0 400 800 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, Bd topo
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Commune de Pampelonne

Carte 2 - Hameaux agricoles

Carte 4 - Ilots PAC 2017

Carte 6 - Bâtiments agricoles recensés en 2019 par les agriculteurs

Carte 8 - Cartographie différentielle des ilots RPG entre 2010 et 2017

Carte 10 - Parcellaire agricole non déclaré au RPG 2017

Carte 11 - Mutations foncières 2014-2018

Carte 13 - Synthèse du fonctionnement agricole

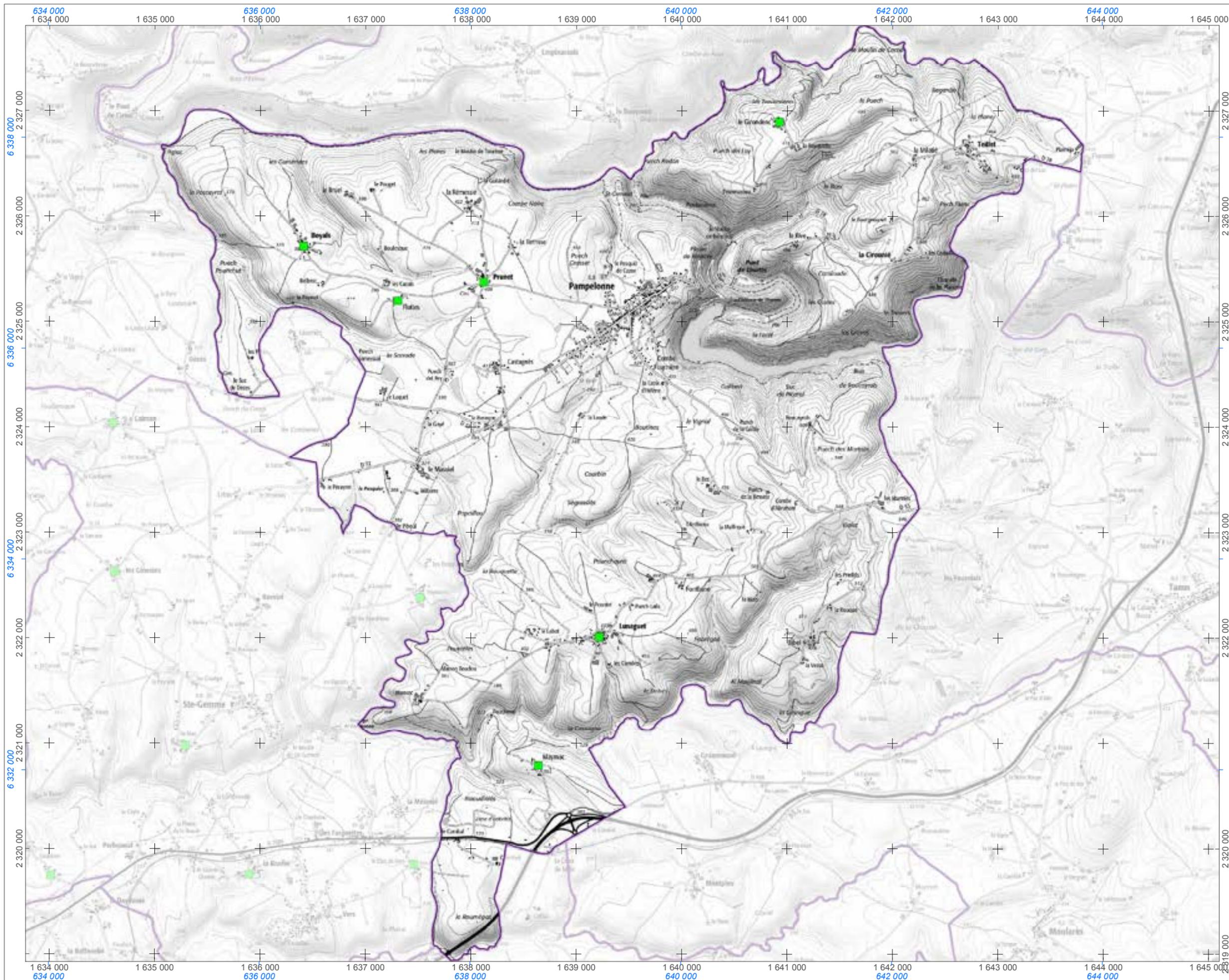
Carte 15 - Forêts

Carte 17 - Carte des haies sur le territoire

Hameaux agricoles

Pampelonne

Hameau agricole
comportant des
bâtiments d'élevage

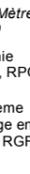


1:33 500 au format A3

400 200 0 400 800 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93

Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Ilots déclarés au registre parcellaire graphique (RPG) en 2017

Pampelonne

-  Blé tendre
-  Maïs grain et ensilage
-  Orge
-  Autres céréales
-  Colza
-  Tournesol
-  Autres oléagineux
-  Protéagineux
-  Gel (Surfaces gelées sans production)
-  Fourrage
-  Estives et landes
-  Prairies permanentes
-  Prairies temporaires
-  Fruits à coque
-  Autres cultures industrielles
-  Divers



1:33 500 au format A3

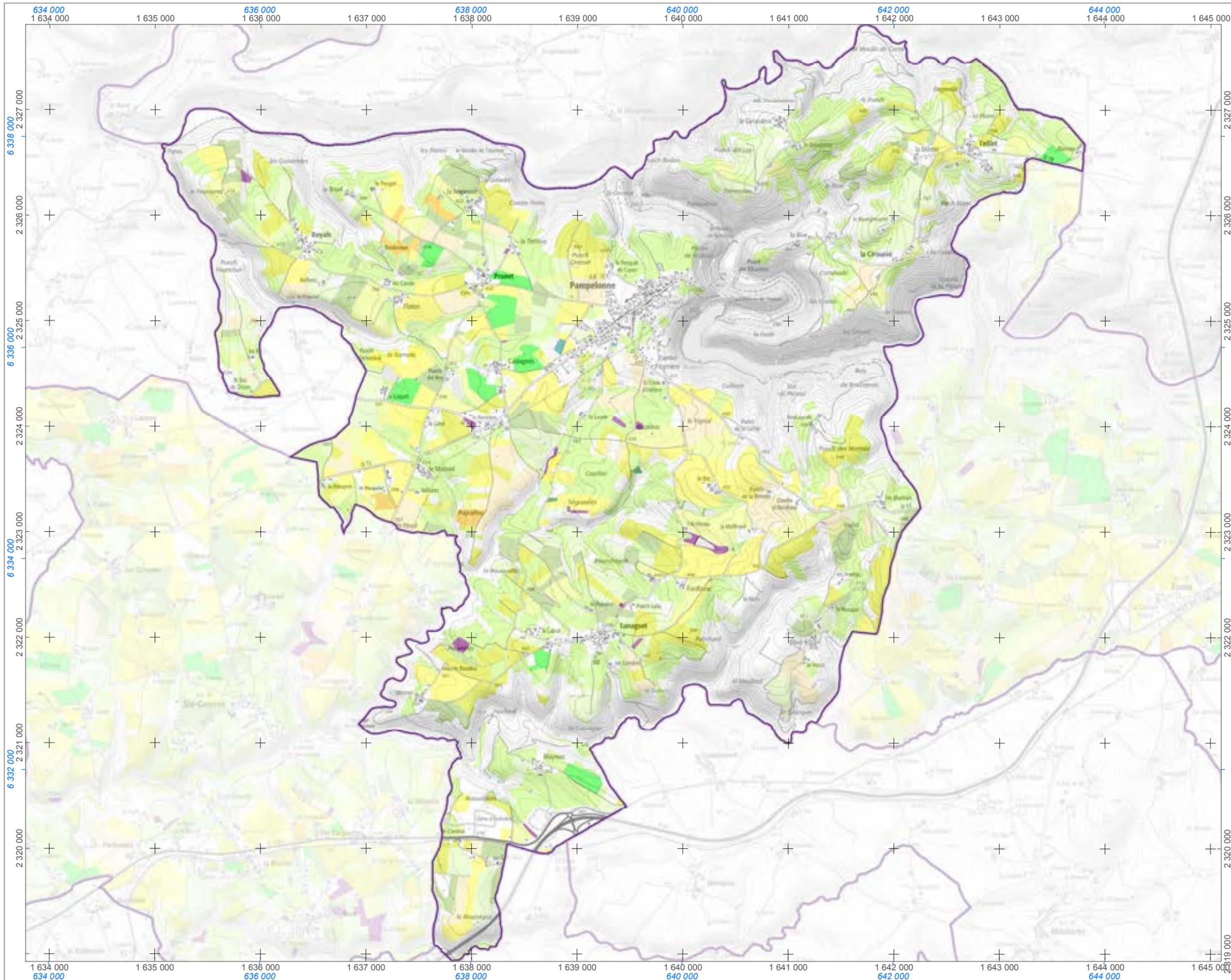


Production : ASUP, Pyrénées Cartographie

Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG

Projection : Lambert 93

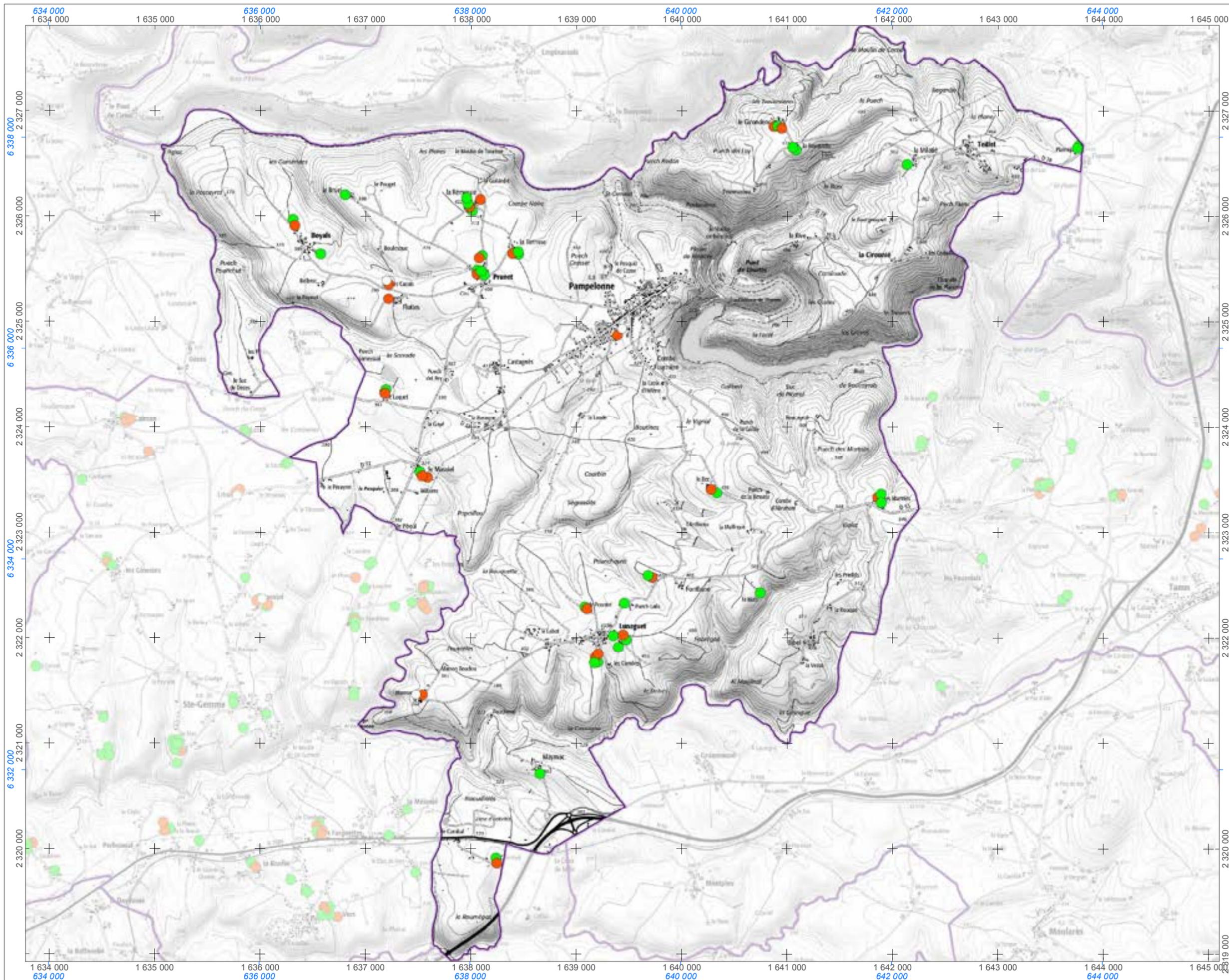
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Bâtiments agricoles

Pampelonne

- Elevage
- Stockage
- Autres



Bâtiment renseignés et localisés selon les informations collectées en réunion communales, en atelier et dans les questionnaires complétés par des exploitants.
Périmètres autour des élevages : tracés indicatifs, non réglementaires



1:33 500 au format A3
400 200 0 400 800 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

Evolution des ilots déclarés au registre parcellaire graphique

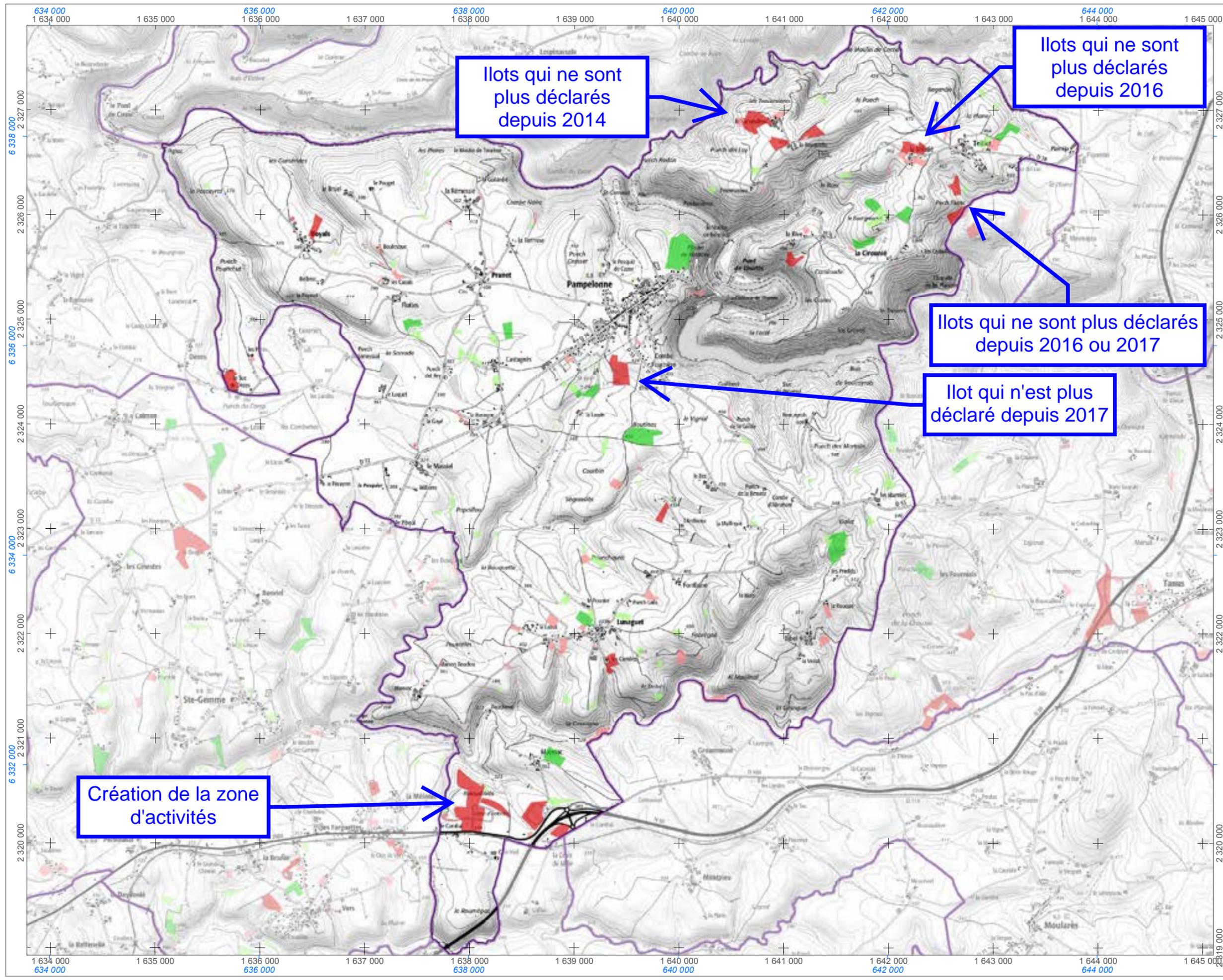
Pampelonne

- Surfaces déclarées en 2017, non déclarées en 2010 (en m2)
- 350 - 10 000
 - 10000 - 175 000
- Surfaces déclarées en 2010, non déclarées en 2017 (en m2)
- 350 - 10 000
 - 10 000 - 2 250 000

Compte tenu des conditions de saisie qui ne correspondent pas toujours aux limites parcellaires et qui ne se juxtaposent pas exactement entre 2 déclarations successives, les contours des parcelles sont indicatifs.

1:33 500 au format A3

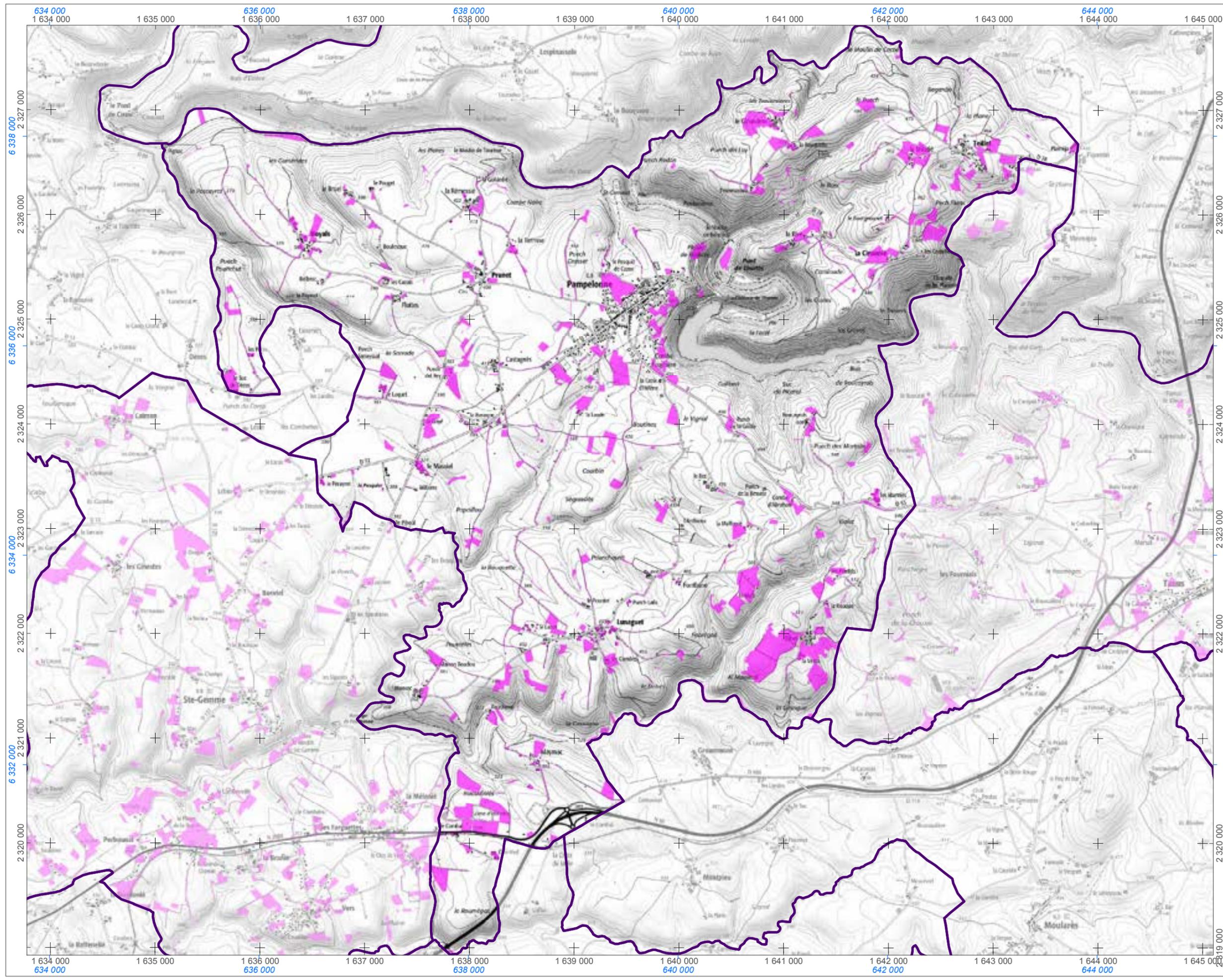
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Parcellaire agricole 2013 non déclaré au RPG 2017

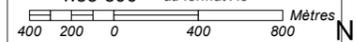
Pampelonne

 Parcellaire agricole non
déclaré au RPG



Compte tenu des conditions de saisie qui ne correspondent pas toujours aux limites parcellaires et qui ne se juxtaposent pas exactement entre 2 déclarations successives, les contours des parcelles sont indicatifs.



1:33 500 au format A3


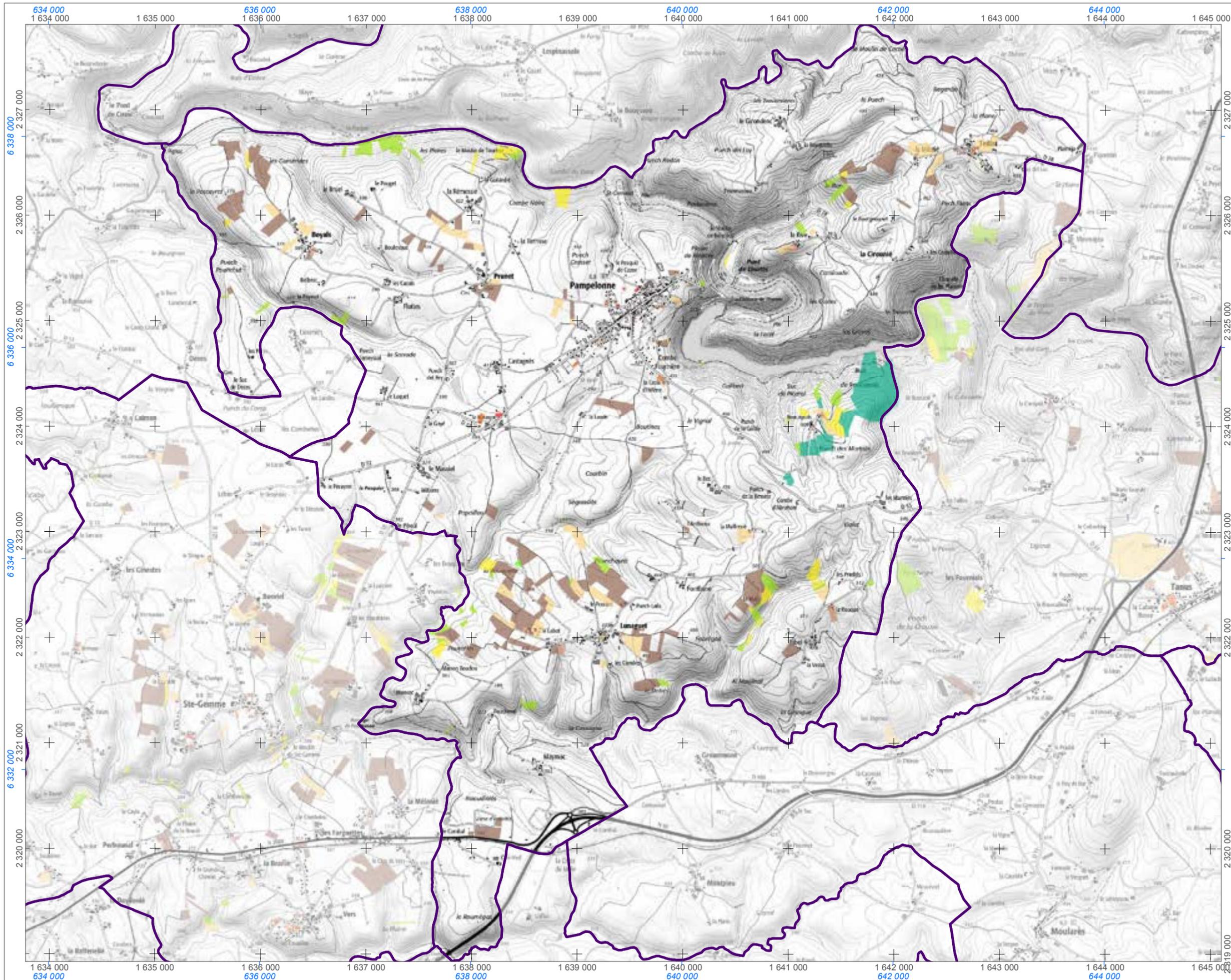
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

Mutation des terres agricoles

Pampelonne

Nature des cultures des terrains en mutation entre 2014 et 2018

- Terrains a bâtir
- Terrains d'agrément
- Jardins
- Futaie feuillues
- Futaies résineuses
- Taillis sous futaie
- Taillis simple
- Landes
- Prés plantes
- Prés
- Sols
- Terres
- Vignes
- Eaux



1:33 500 au format A3

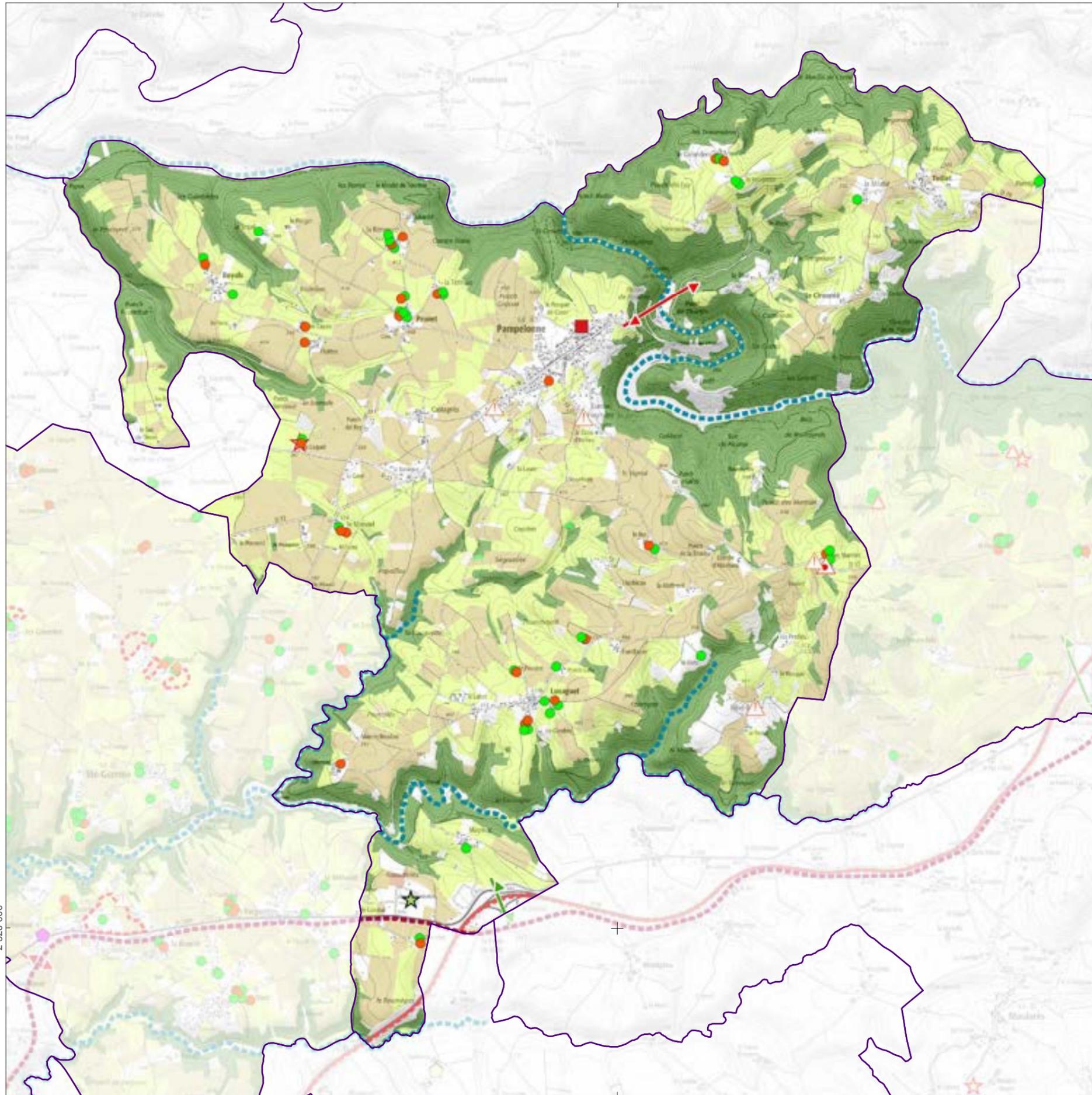
400 200 0 400 800 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, ddt 81

Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Fonctionnement agricole du territoire de: Pampelonne



Bâtiment agricole

- Elevage
- Stockage

Equipements liés à l'agriculture

- ★ Enseignement / formation agricole/ recherche
- ★ CUMA
- ★ Coopérative
- ◆ Commerce d'animaux vivants
- ◆ Abattoir
- ◆ Commerce de gros de viande, volailles, poissons
- ◆ Fromagerie, laiterie
- ◆ Vente directe
- Commerce / réparation de matériel agricole
- Scierie
- Maréchal-ferrant

Occupation du sol

- Sylviculture
- Activité d'extraction
- Prairies
- Terres labourables
- Vergers-Vignes
- Divers
- Jachère et gel

Relation agriculture - autres usage du territoire

- △ Habitation de tiers à proximité d'élevage
- △ Conflit de voisinage avéré
- ⋯ Conflit d'usage avéré avec l'urbanisation

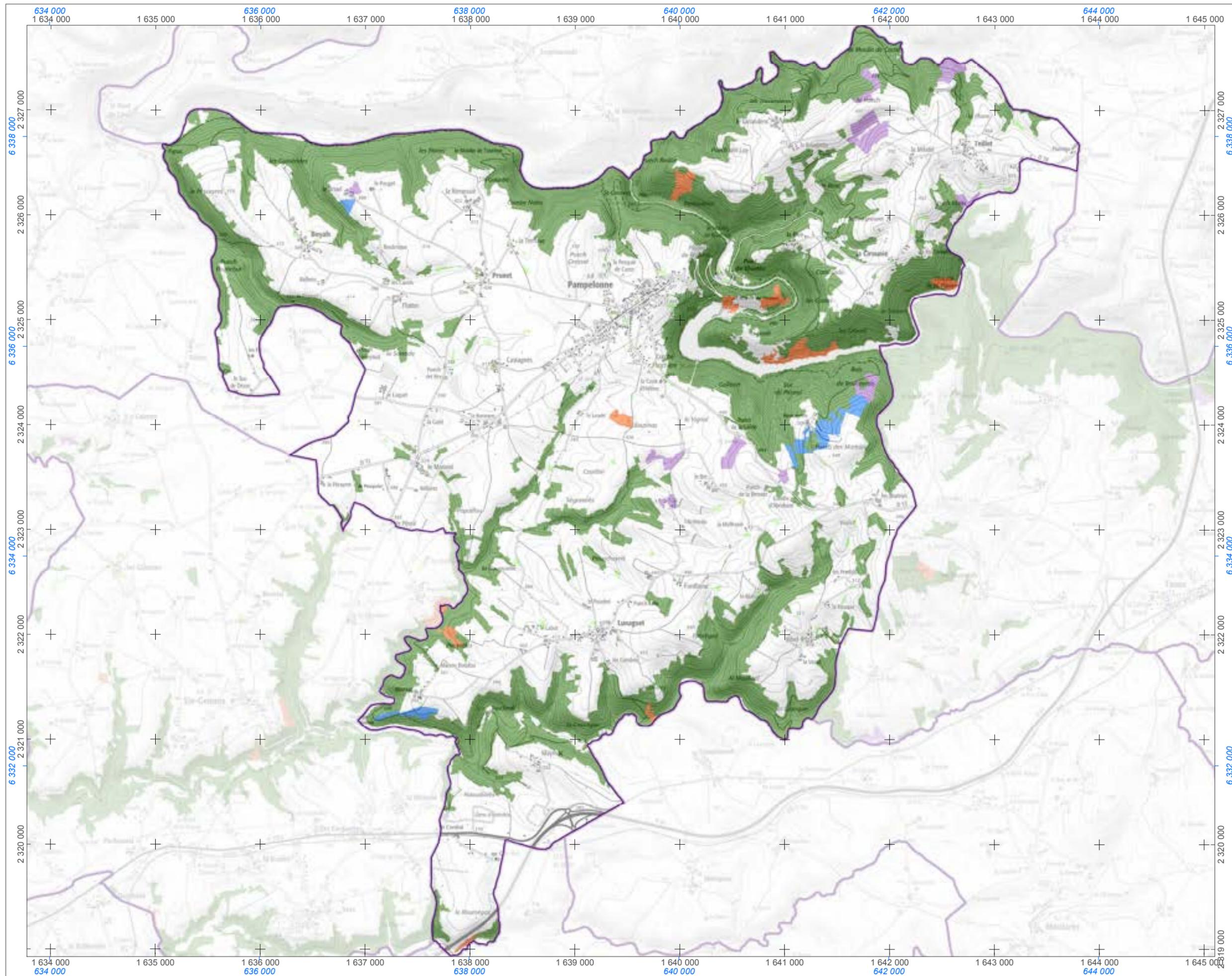
Déplacement

- △ Traversée de troupeaux
- △ Contrainte routière
- Obstacle : Vallée
- Obstacle : route à grande circulation
- Obstacle : voie ferrée
- Voirie en mauvais état, peu adaptée
- ◀▶ Franchissement facile
- ◀▶ Franchissement contraignant



Forêts

Pampelonne



- Forêt relevant du régime forestier**
- Forêt relevant du régime forestier
- Type de boisement**
- Bois
 - Forêt fermée de feuillus
 - Forêt fermée mixte
 - Forêt fermée de conifères
 - Forêt ouverte

 **ASUP**
SOLA & URZANISME

1:33 500 au format A3

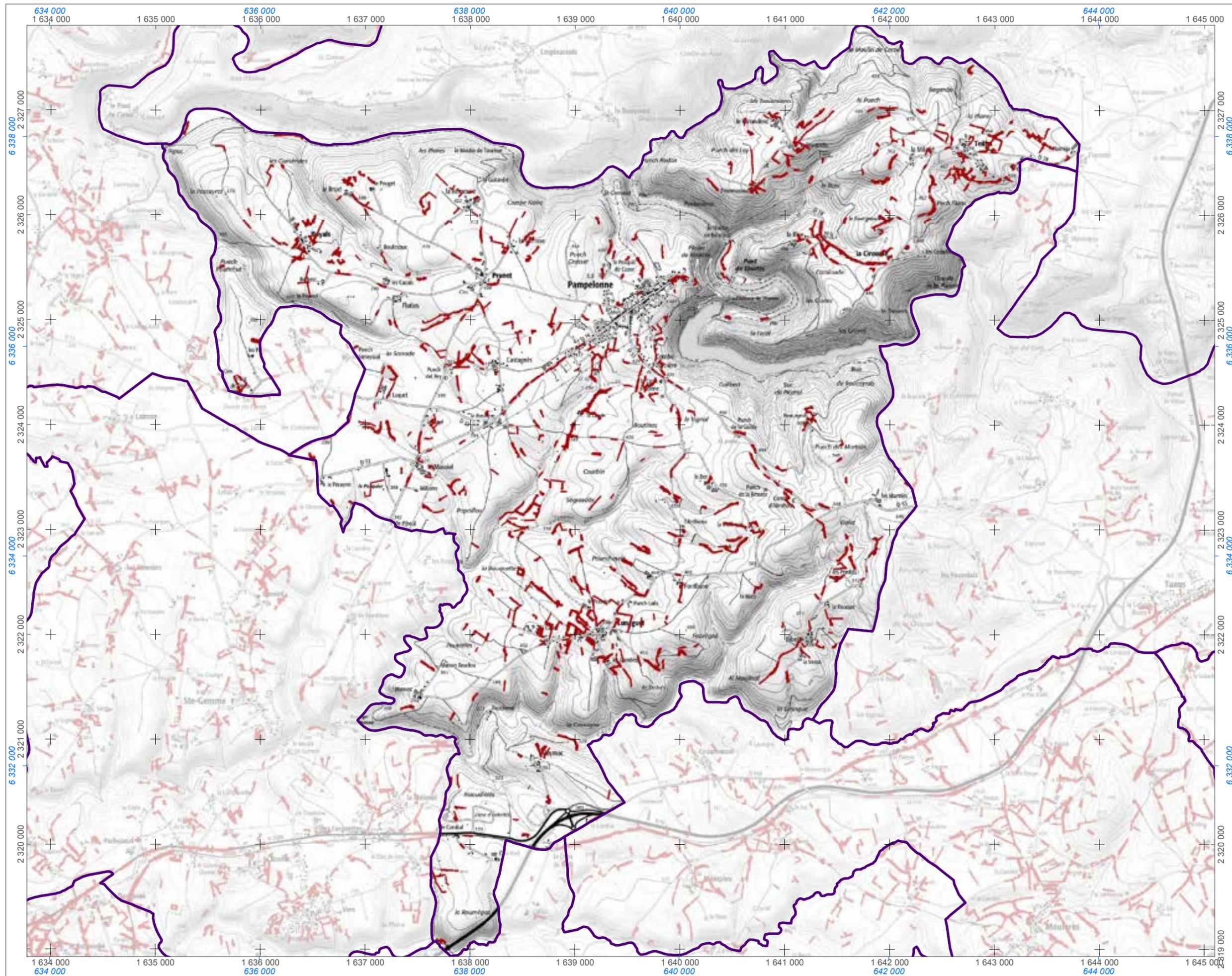
400 200 0 400 800 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, ONF, Corine land Cover
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

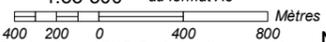
Haies

Pampelonne

 Haie



1:33 500 au format A3



400 200 0 400 800 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, Bd topo
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Commune de Sainte Gemme

Carte 2 - Hameaux agricoles

Carte 4 - Ilots PAC 2017

Carte 6 - Bâtiments agricoles recensés en 2019 par les agriculteurs

Carte 8 - Cartographie différentielle des ilots RPG entre 2010 et 2017

Carte 10 - Parcellaire agricole non déclaré au RPG 2017

Carte 11 - Mutations foncières 2014-2018

Carte 13 - Synthèse du fonctionnement agricole

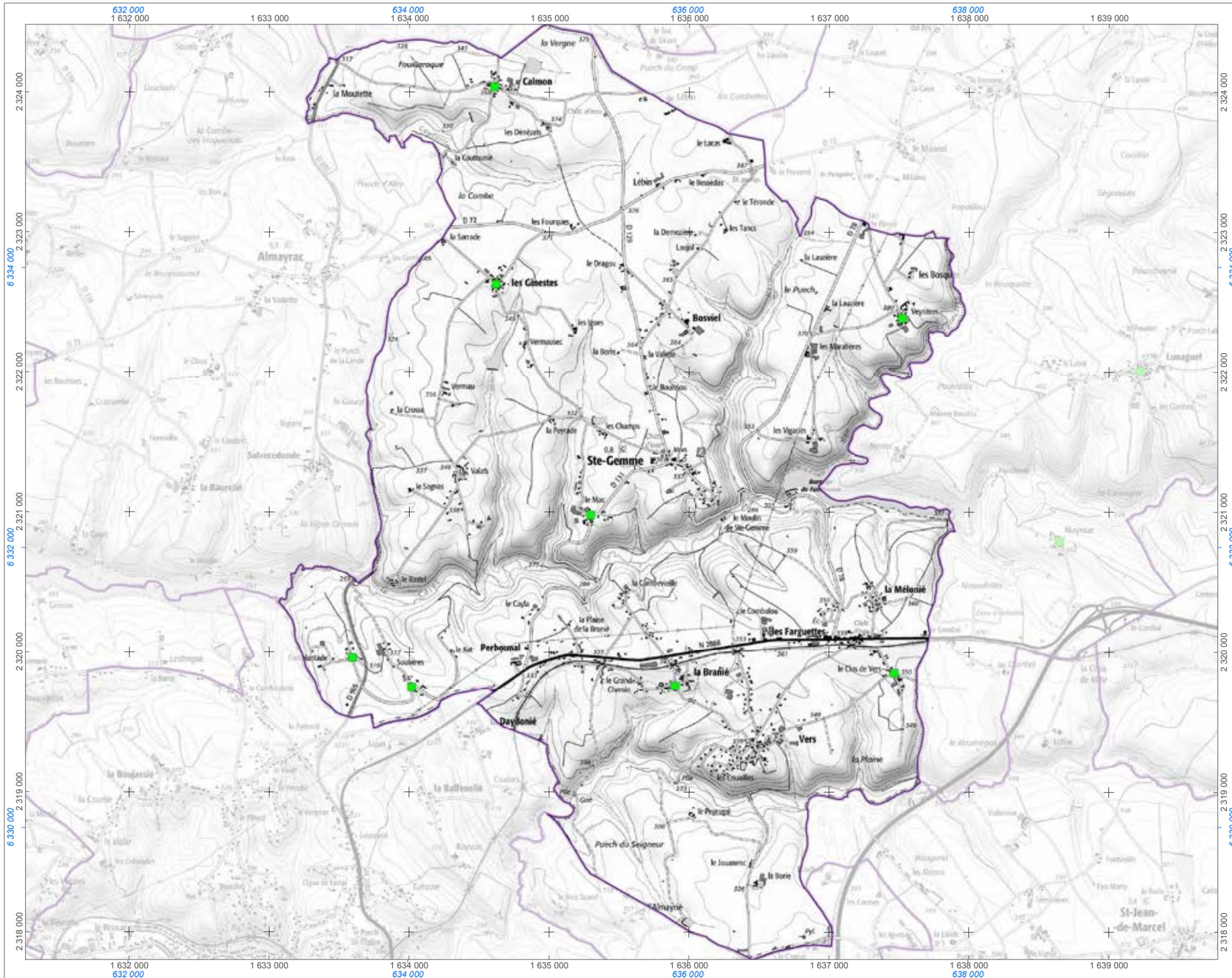
Carte 15 - Forêts

Carte 17 - Carte des haies sur le territoire

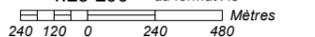
Hameaux agricoles

Sainte-Gemme

 Hameau agricole
comportant des
bâtiments d'élevage



1:25 200 au format A3



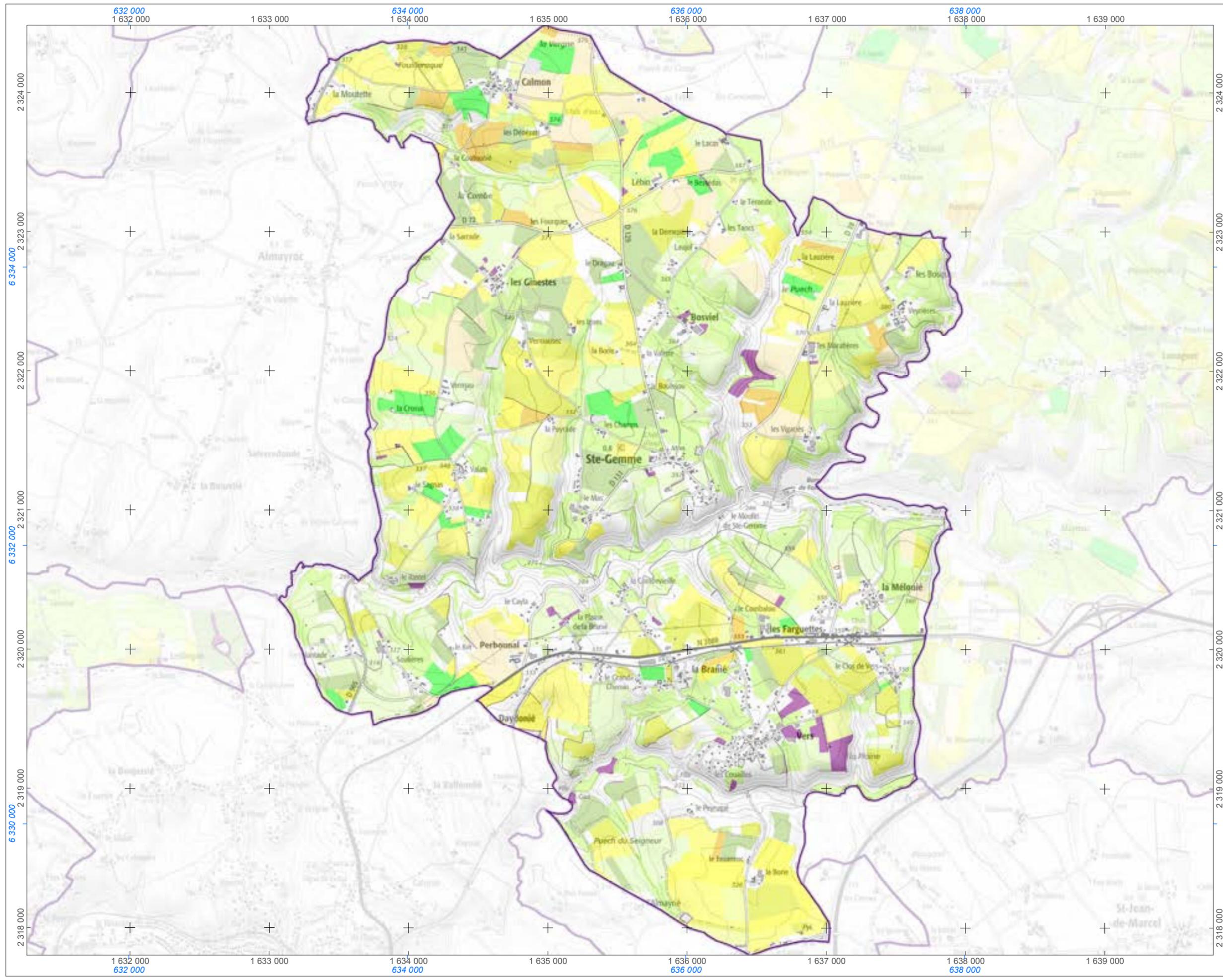
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Ilots déclarés au registre parcellaire graphique (RPG) en 2017

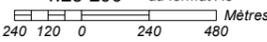
Sainte-Gemme

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (Surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Fruits à coque
- Divers





ASUP
 SOLA & URANISME

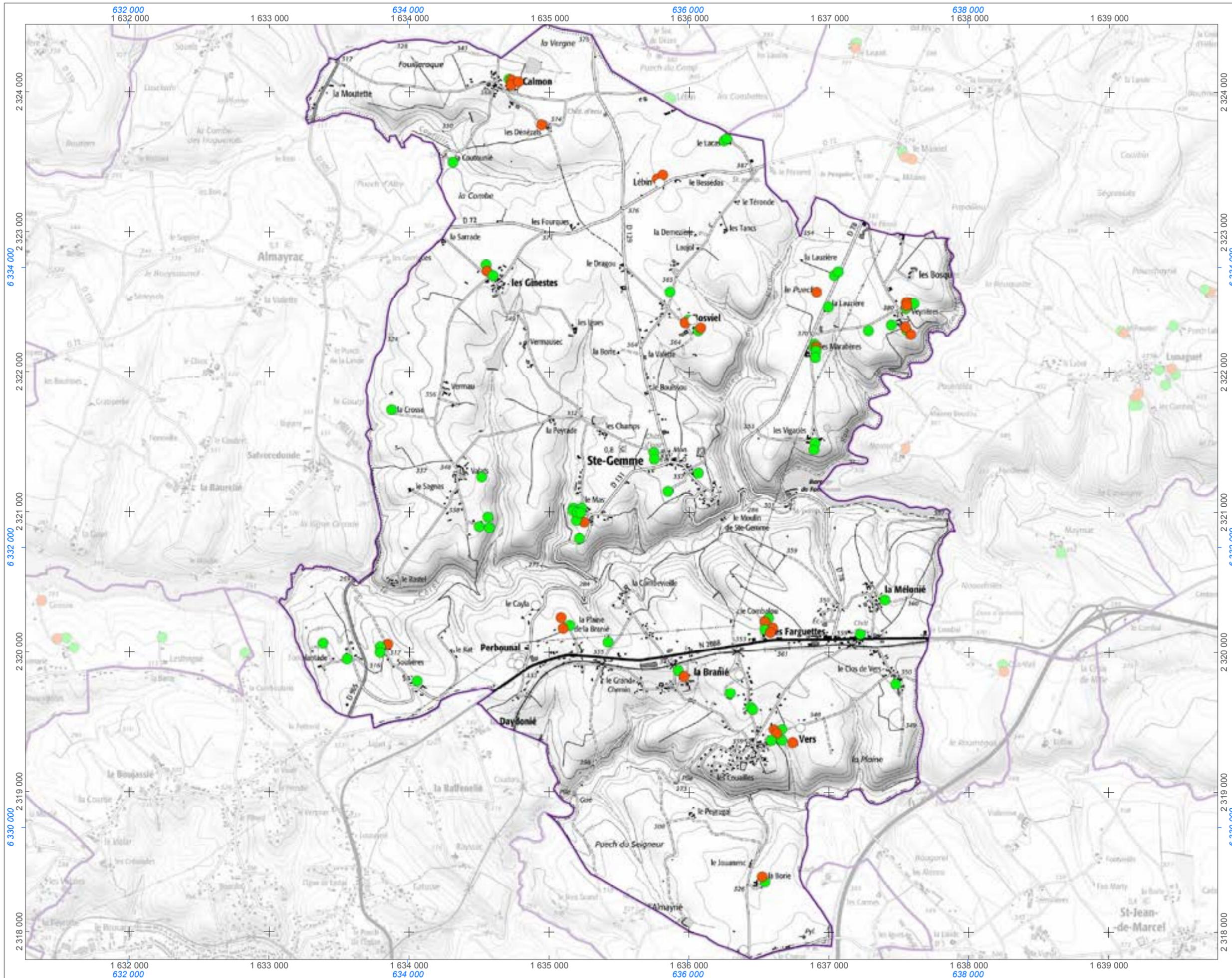
1:25 200 au format A3


 Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
 Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
 Projection : Lambert 93
 Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

Bâtiments agricoles

Sainte-Gemme

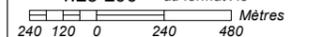
- Elevage
- Stockage
- Autres



Bâtiment renseigné et localisé selon les informations collectées en réunion communales, en atelier et dans les questionnaires complétés par des exploitants.
Périmètres autour des élevages : tracés indicatifs, non réglementaires



1:25 200 au format A3



Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Evolution des ilots déclarés au registre parcellaire graphique

Sainte-Gemme

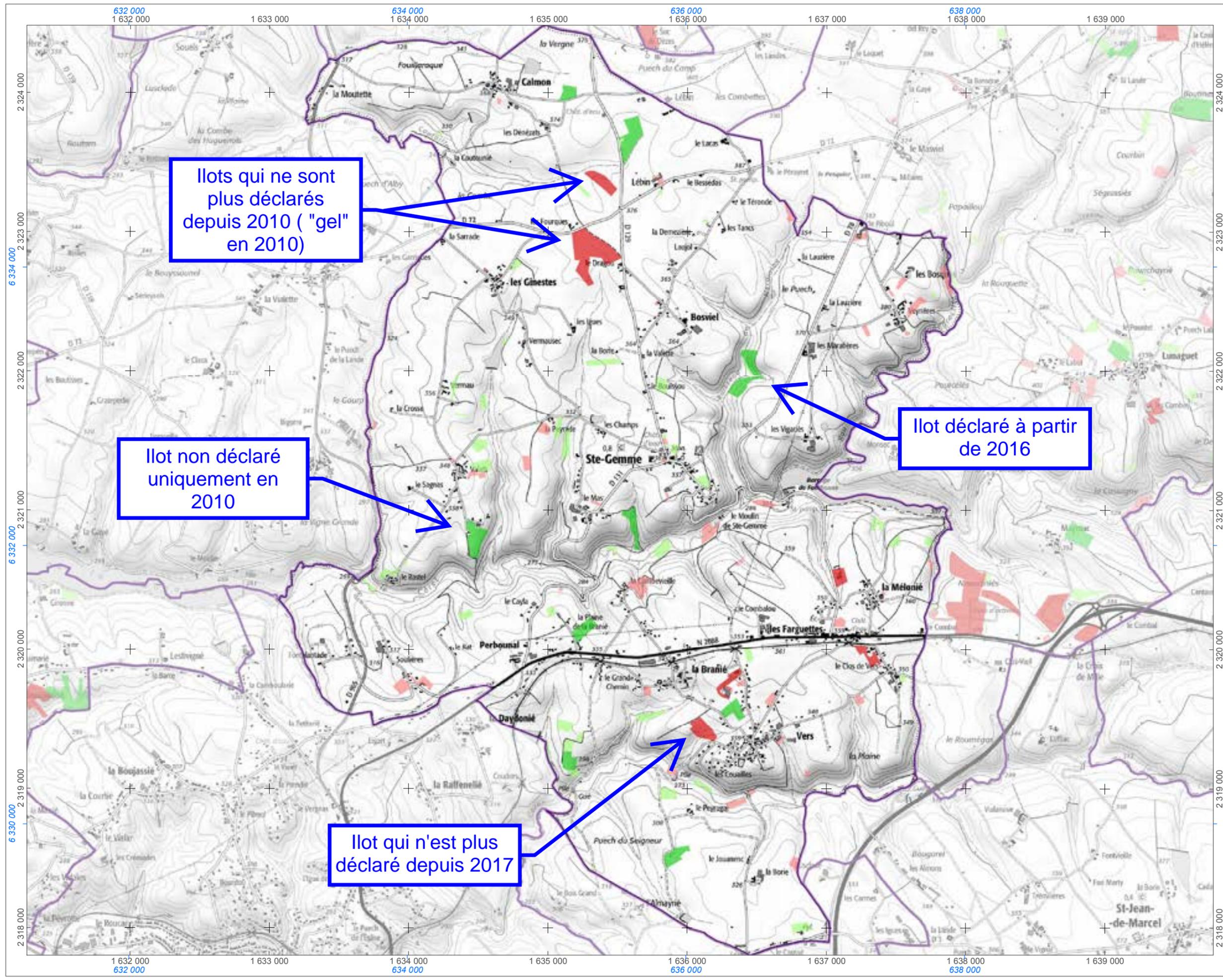
- Surfaces déclarées en 2017, non déclarées en 2010 (en m2)**
- 350 - 10 000
 - 10000 - 175 000
- Surfaces déclarées en 2010, non déclarées en 2017 (en m2)**
- 350 - 10 000
 - 10 000 - 2 250 000

Compte tenu des conditions de saisie qui ne correspondent pas toujours aux limites parcellaires et qui ne se juxtaposent pas exactement entre 2 déclarations successives, les contours des parcelles sont indicatifs.



1:25 200 au format A3
 240 120 0 240 480 Mètres

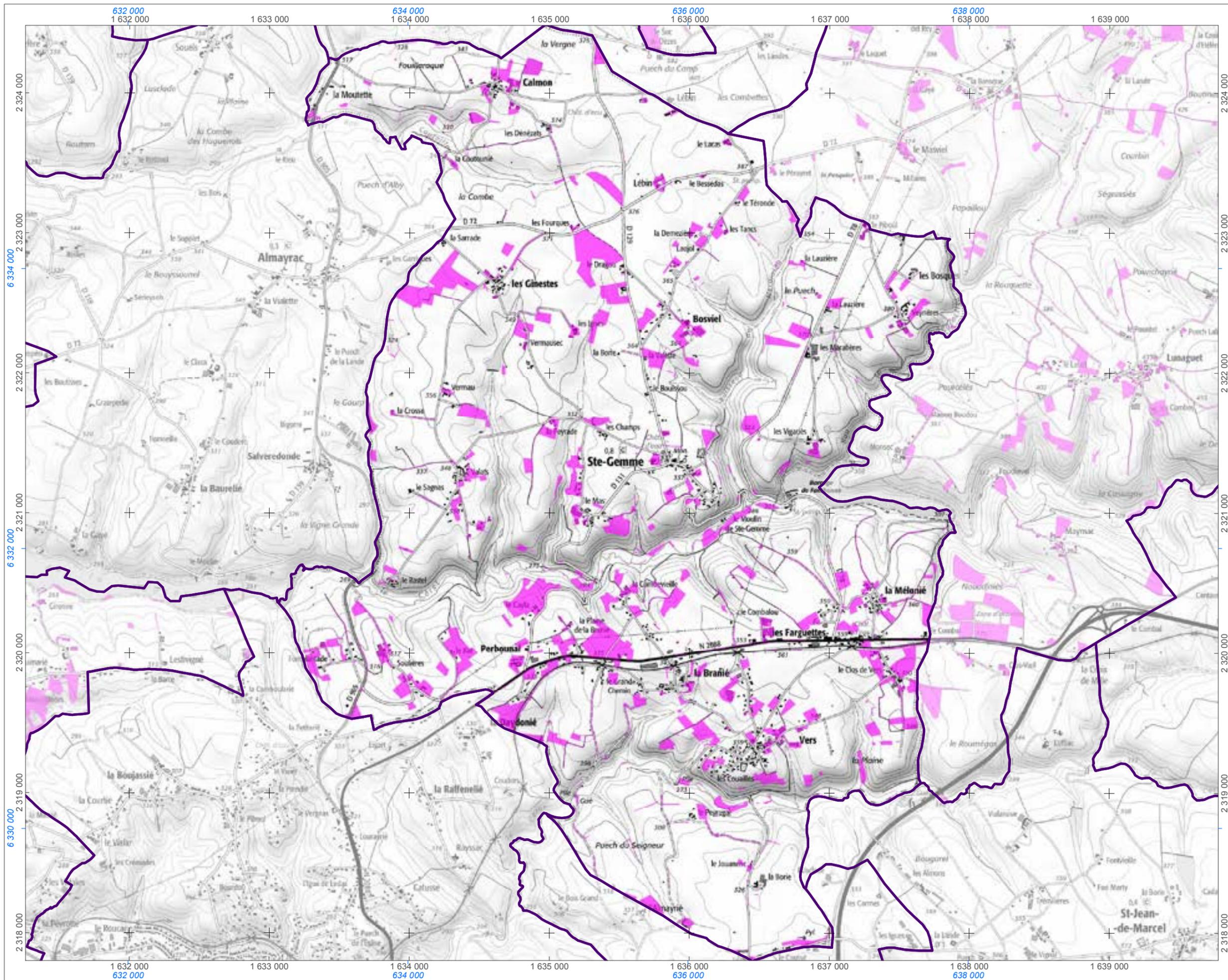
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
 Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RGP
 Projection : Lambert 93
 Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Parcellaire agricole et parcellaire déclaré au RPG

Sainte-Gemme

 Parcellaire agricole non déclaré au RPG



Compte tenu des conditions de saisie qui ne correspondent pas toujours aux limites parcellaires et qui ne se juxtaposent pas exactement entre 2 déclara-tions successives, les contours des parcelles sont indicatifs.



1:25 200 au format A3



Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

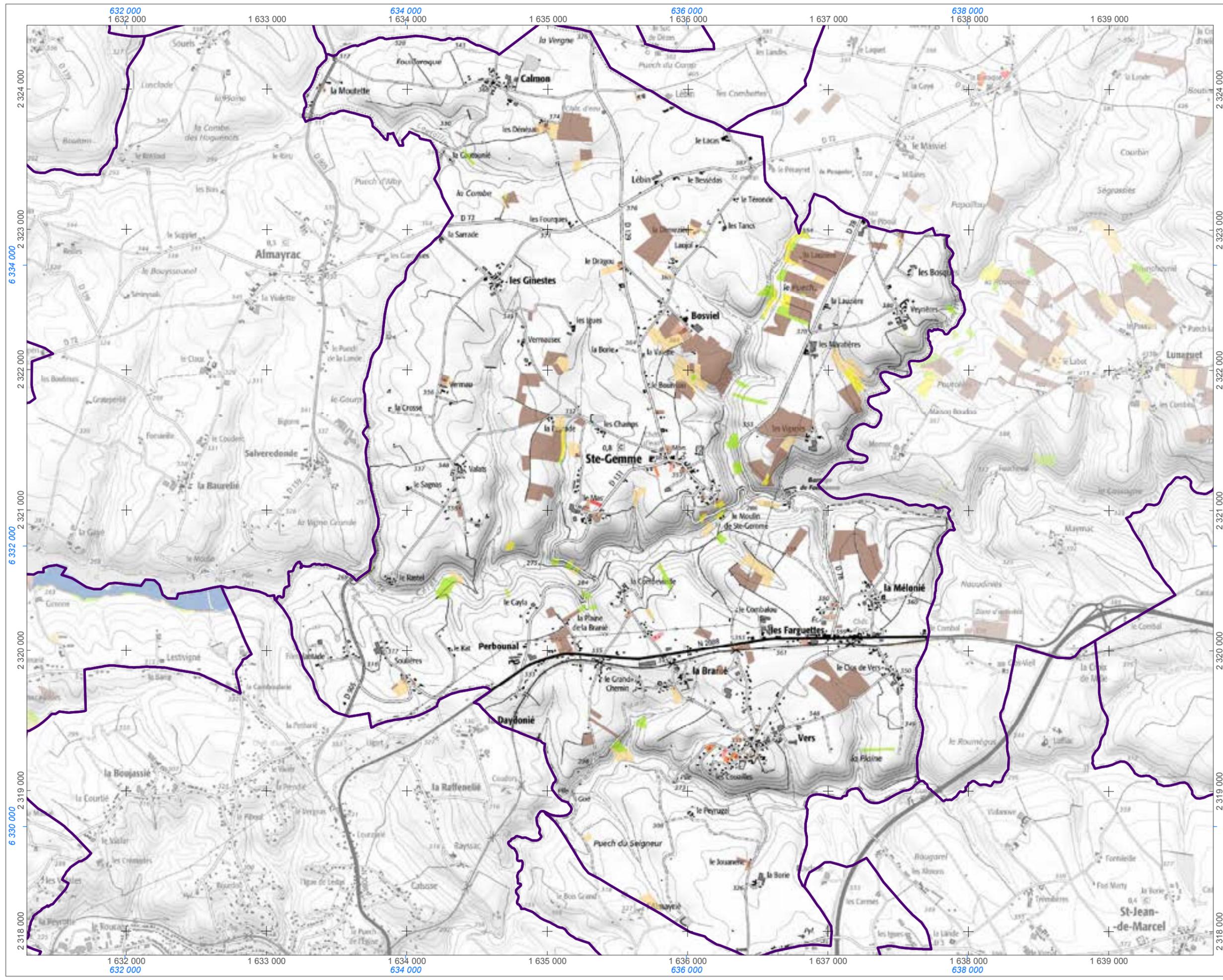


Mutation des terres agricoles

Sainte-Gemme

Nature des cultures des terrains en mutation entre 2014 et 2018

- Terrains a bâtir
- Terrains d'agrément
- Jardins
- Futaie feuillues
- Futaies résineuses
- Taillis sous futaie
- Taillis simple
- Landes
- Prés plantes
- Prés
- Sols
- Terres
- Vignes
- Eaux



 **ASUP**
SOLA & URSAINISME

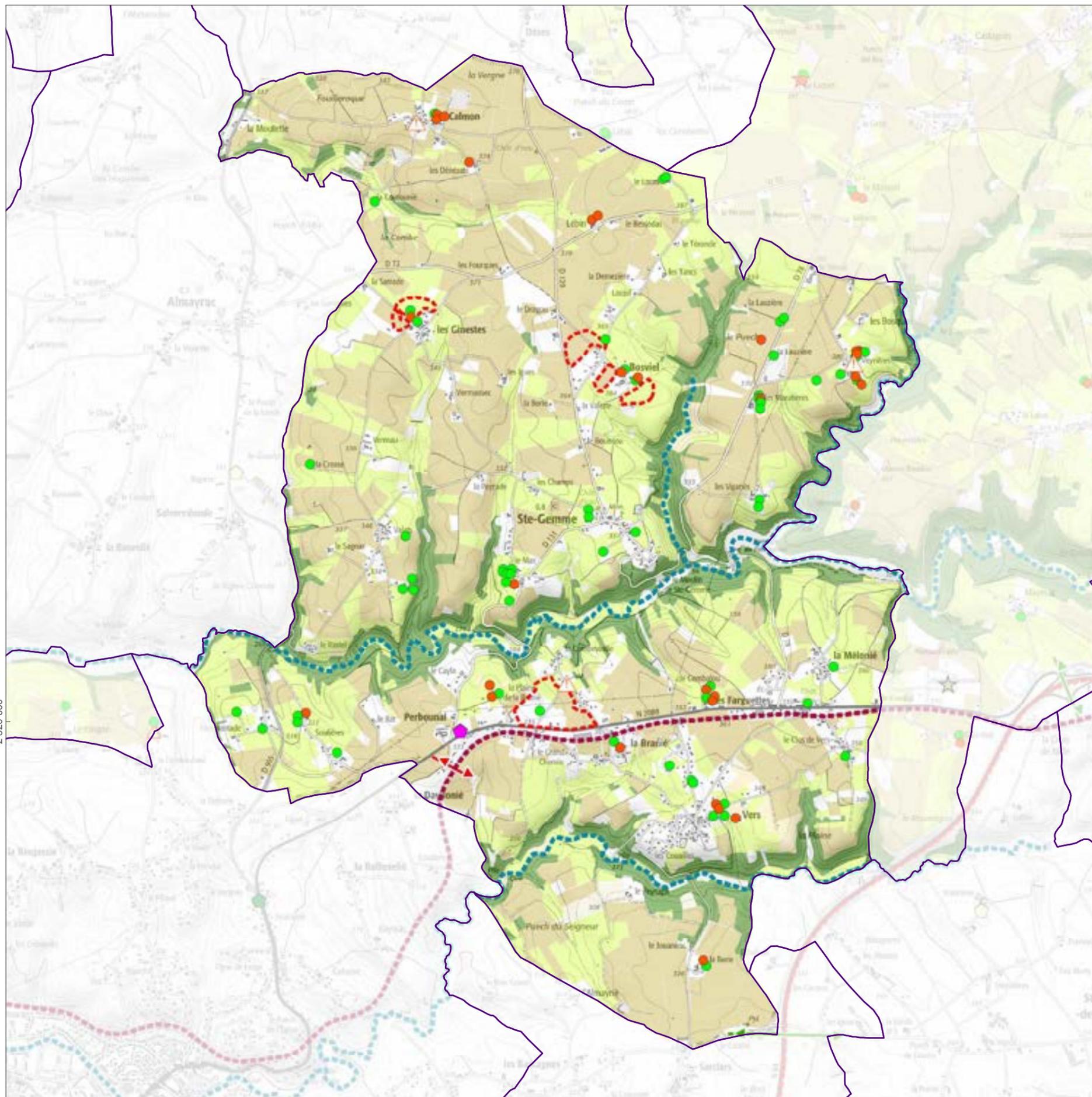
1:25 000 au format A3
240 120 0 240 480 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, ddt 81

Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Fonctionnement agricole du territoire de: Sainte-Gemme



Bâtiment agricole

- Elevage
- Stockage

Equipements liés à l'agriculture

- ★ Enseignement / formation agricole / recherche
- ★ CUMA
- ★ Coopérative
- ◆ Commerce d'animaux vivants
- ◆ Abattoir
- ◆ Commerce de gros de viande, volailles, poissons
- ◆ Fromagerie, laiterie
- ◆ Vente directe
- ◆ Commerce / réparation de matériel agricole
- ◆ Scierie
- ◆ Maréchal-ferrant

Relation agriculture - autres usage du territoire

- △ Habitation de tiers à proximité d'élevage
- △ Conflit de voisinage avéré
- ⬢ Conflit d'usage avéré avec l'urbanisation

Déplacement

- △ Traversée de troupeaux
- △ Contrainte routière
- ▬ Obstacle : Vallée
- ▬ Obstacle : route à grande circulation
- ▬ Obstacle : voie ferrée
- ▬ Voirie en mauvais état, peu adaptée
- ◄ Franchissement facile
- ◄ Franchissement contraignant

Occupation du sol

- Sylviculture
- Activité d'extraction
- Prairies
- Terres labourables
- Vergers-Vignes
- Divers
- Jachère et gel



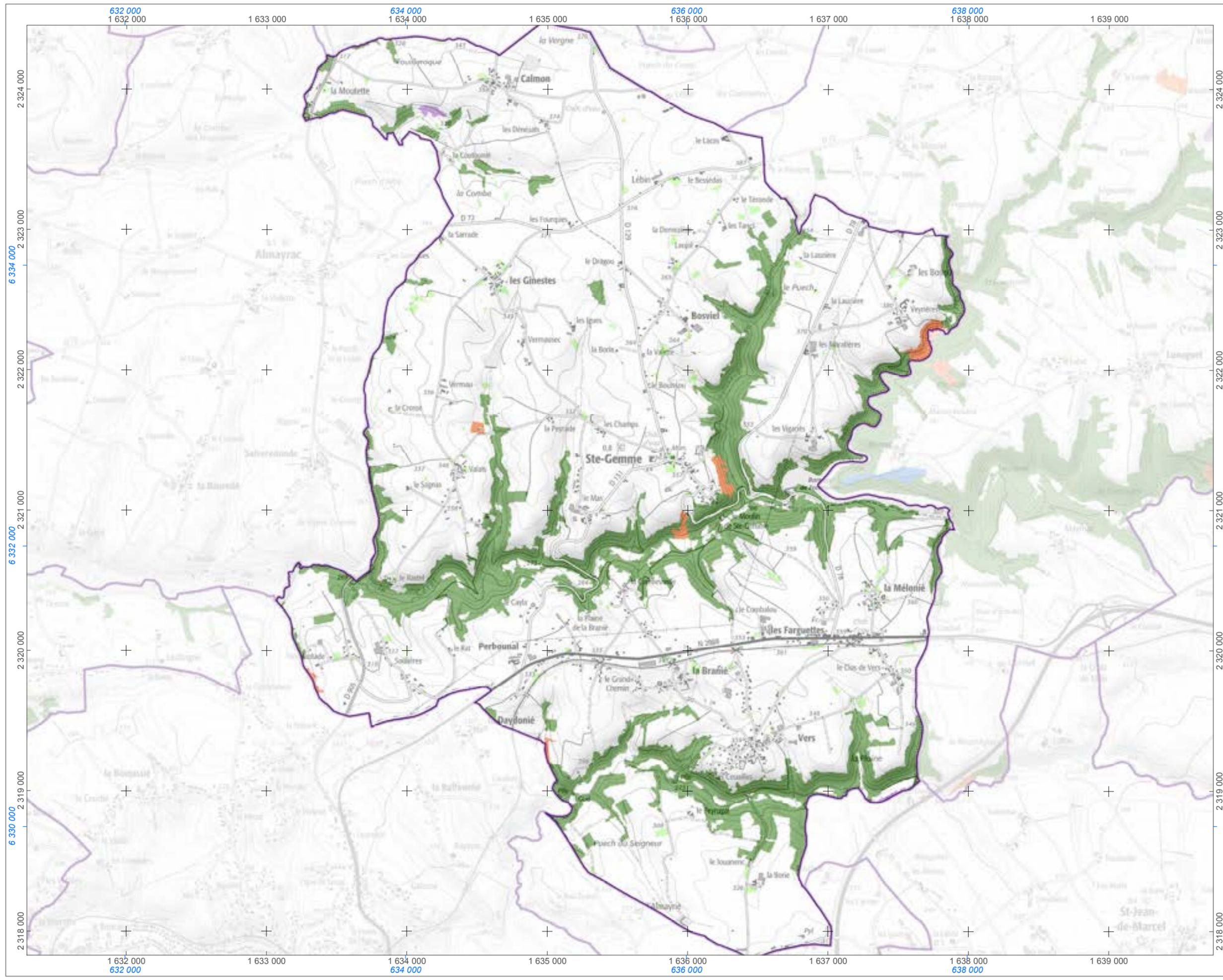
1:27 750 au format A3
320 160 0 320 640 Mètres



Forêts

Sainte-Gemme

- Forêt relevant du régime forestier**
- Forêt relevant du régime forestier
- Type de boisement**
- Bois
 - Forêt fermée de feuillus
 - Forêt fermée mixte
 - Forêt fermée de conifères
 - Forêt ouverte



ASUP
SOLA &
URANISME

1:25 000 au format A3

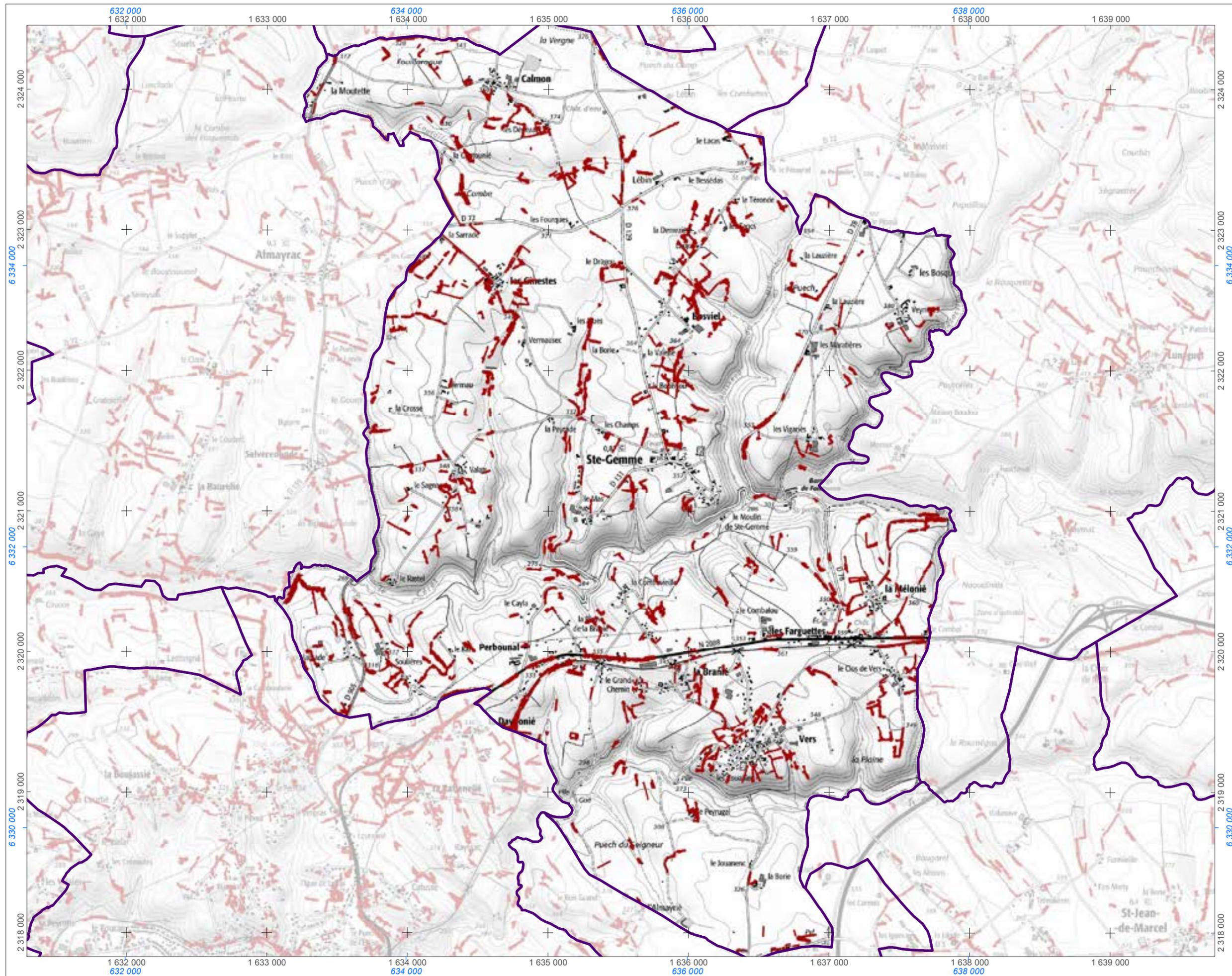
240 120 0 240 480 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, ONF, Corine land Cover
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

Haies

Sainte-Gemme

 Haie



1:25 000 au format A3
240 120 0 240 480 Mètres
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, Bd topo
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Commune de Taïx

Carte 2 - Hameaux agricoles

Carte 4 - Ilots PAC 2017

Carte 6 - Bâtiments agricoles recensés en 2019 par les agriculteurs

Carte 8 - Cartographie différentielle des ilots RPG entre 2010 et 2017

Carte 10 - Parcellaire agricole non déclaré au RPG 2017

Carte 11 - Mutations foncières 2014-2018

Carte 13 - Synthèse du fonctionnement agricole

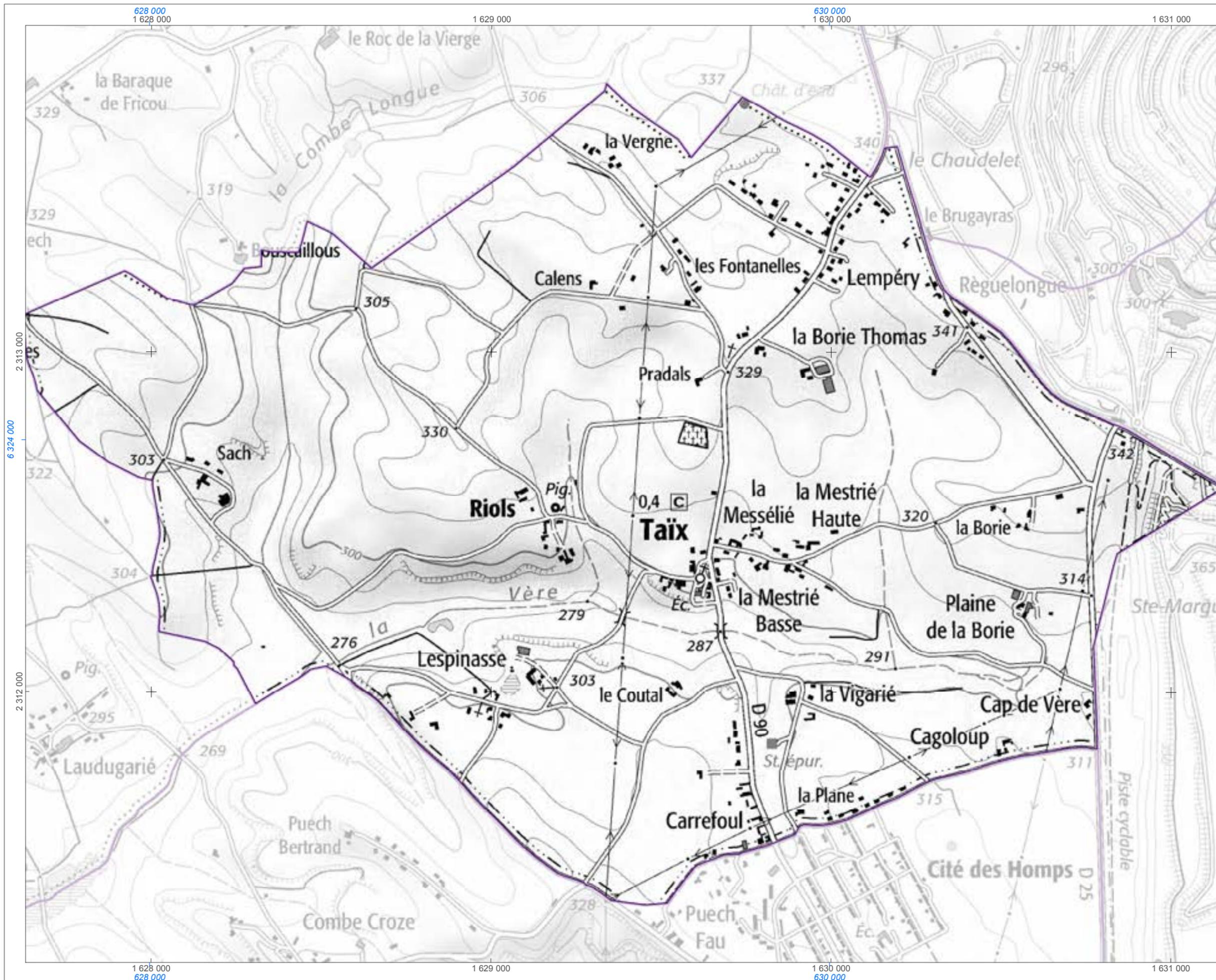
Carte 15 - Forêts

Carte 17 - Carte des haies sur le territoire

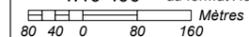
Hameaux agricoles

Taix

Hameau agricole
comportant des
bâtiments d'élevage



1:10 400 au format A3



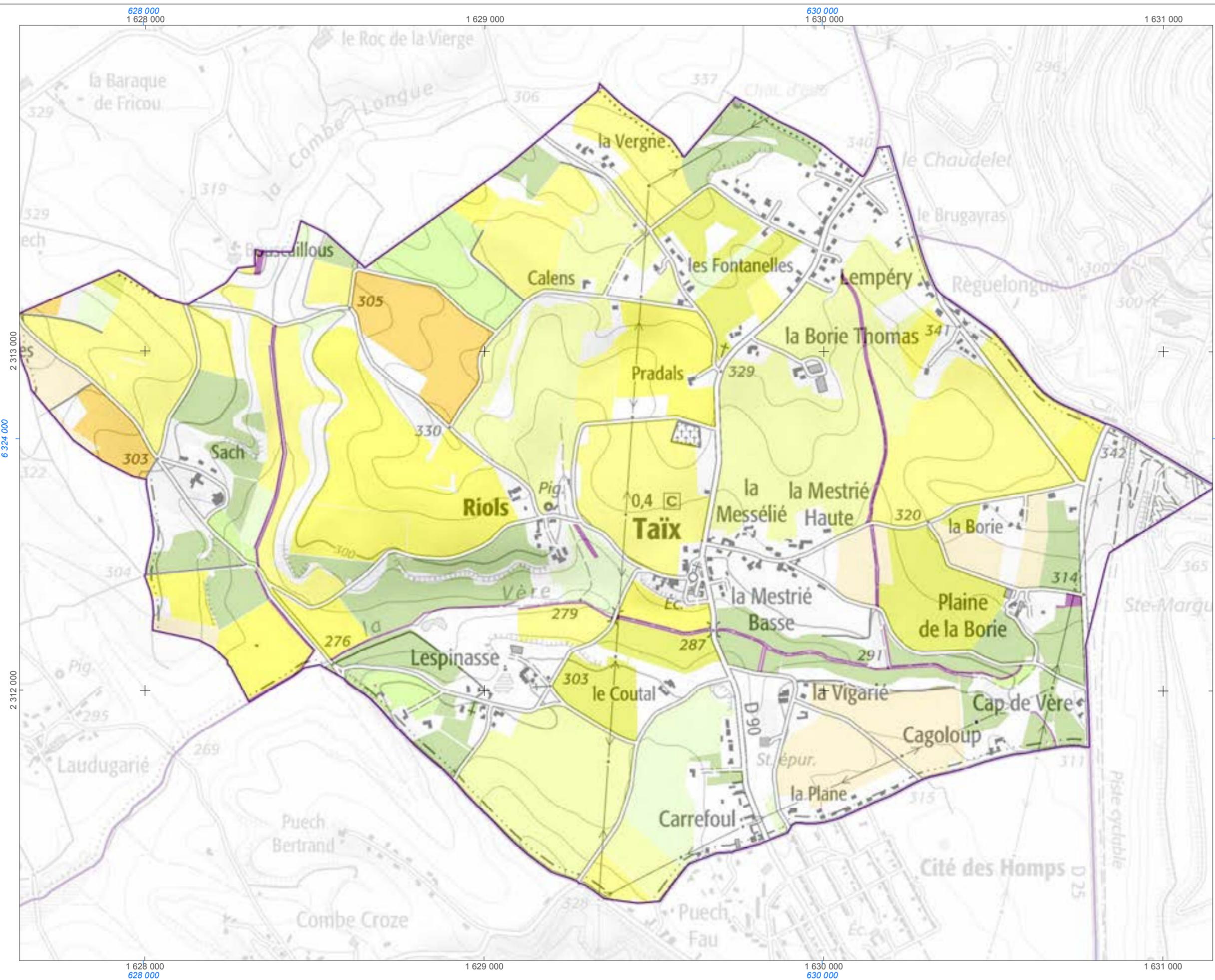
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



lots déclarés au registre parcellaire graphique (RPG) en 2017

Taïx

- Blé tendre
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (Surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers





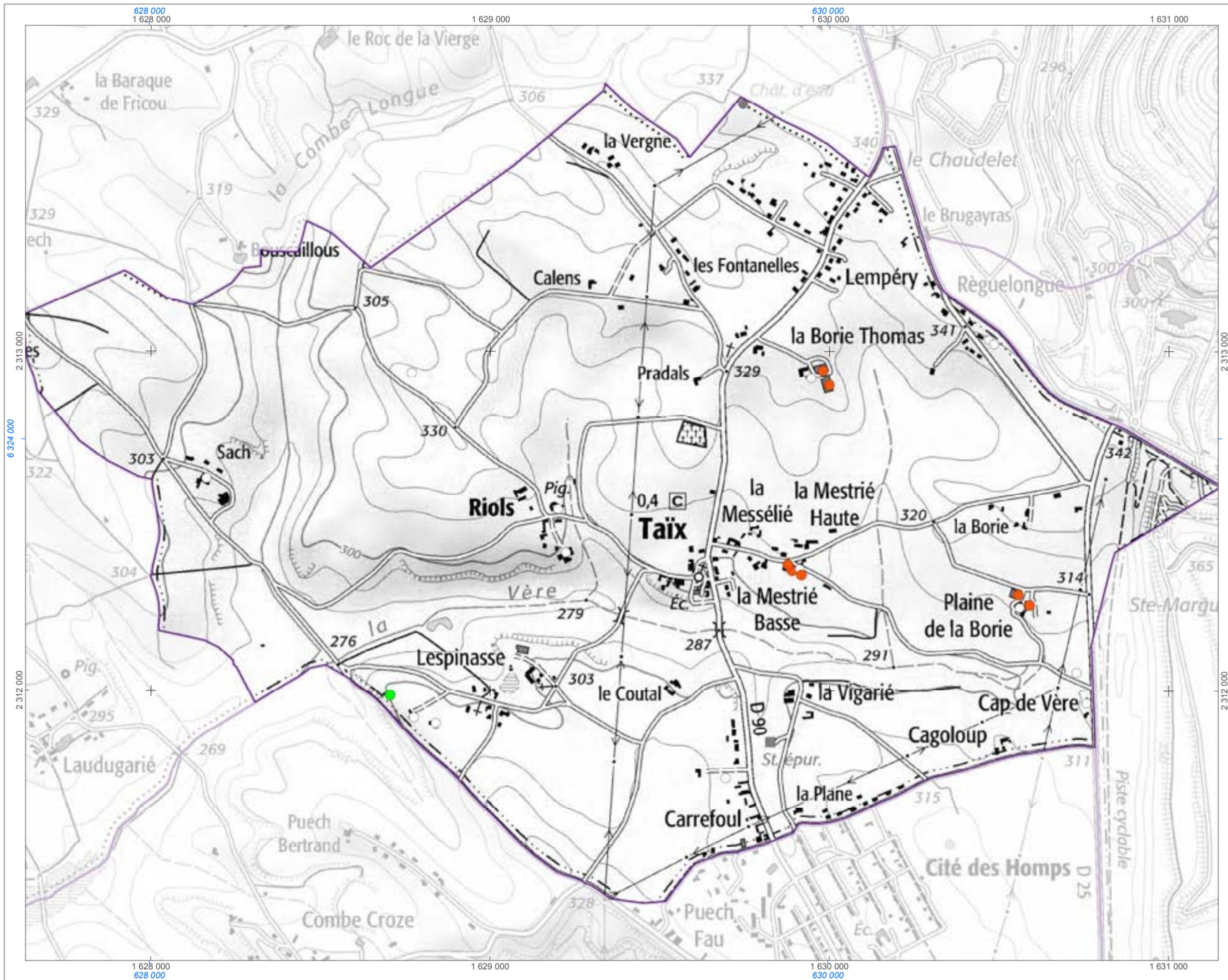
1:10 400 au format A3
 80 40 0 80 160 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
 Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
 Projection : Lambert 93
 Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

Bâtiments agricoles

Taix

- Elevage
- Stockage
- Autres



Bâtiment renseignés et localisés selon les informations collectées en réunion communales, en atelier et dans les questionnaires complétés par des exploitants.
Périmètres autour des élevages : tracés indicatifs, non réglementaires



1:10 400 au format A3
80 40 0 80 160 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Evolution des ilots déclarés au registre parcellaire graphique

Taix

Surfaces déclarées en 2017, non déclarées en 2010 (en m2)

- 350 - 10 000
- 10000 - 175 000

Surfaces déclarées en 2010, non déclarées en 2017 (en m2)

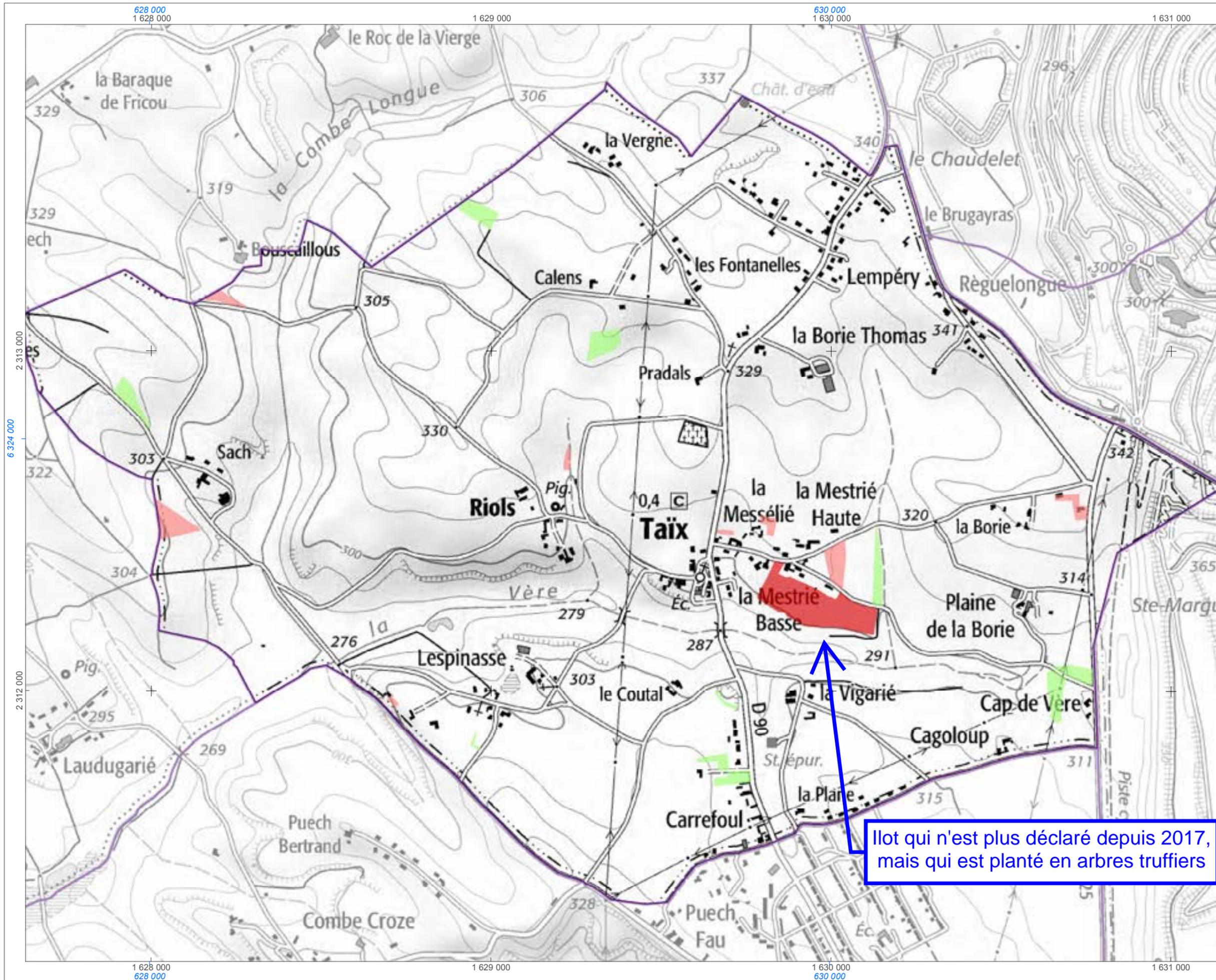
- 350 - 10 000
- 10 000 - 2 250 000

Compte tenu des conditions de saisie qui ne correspondent pas toujours aux limites parcellaires et qui ne se juxtaposent pas exactement entre 2 déclarations successives, les contours des parcelles sont indicatifs.



1:10 400 au format A3
80 40 0 80 160 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

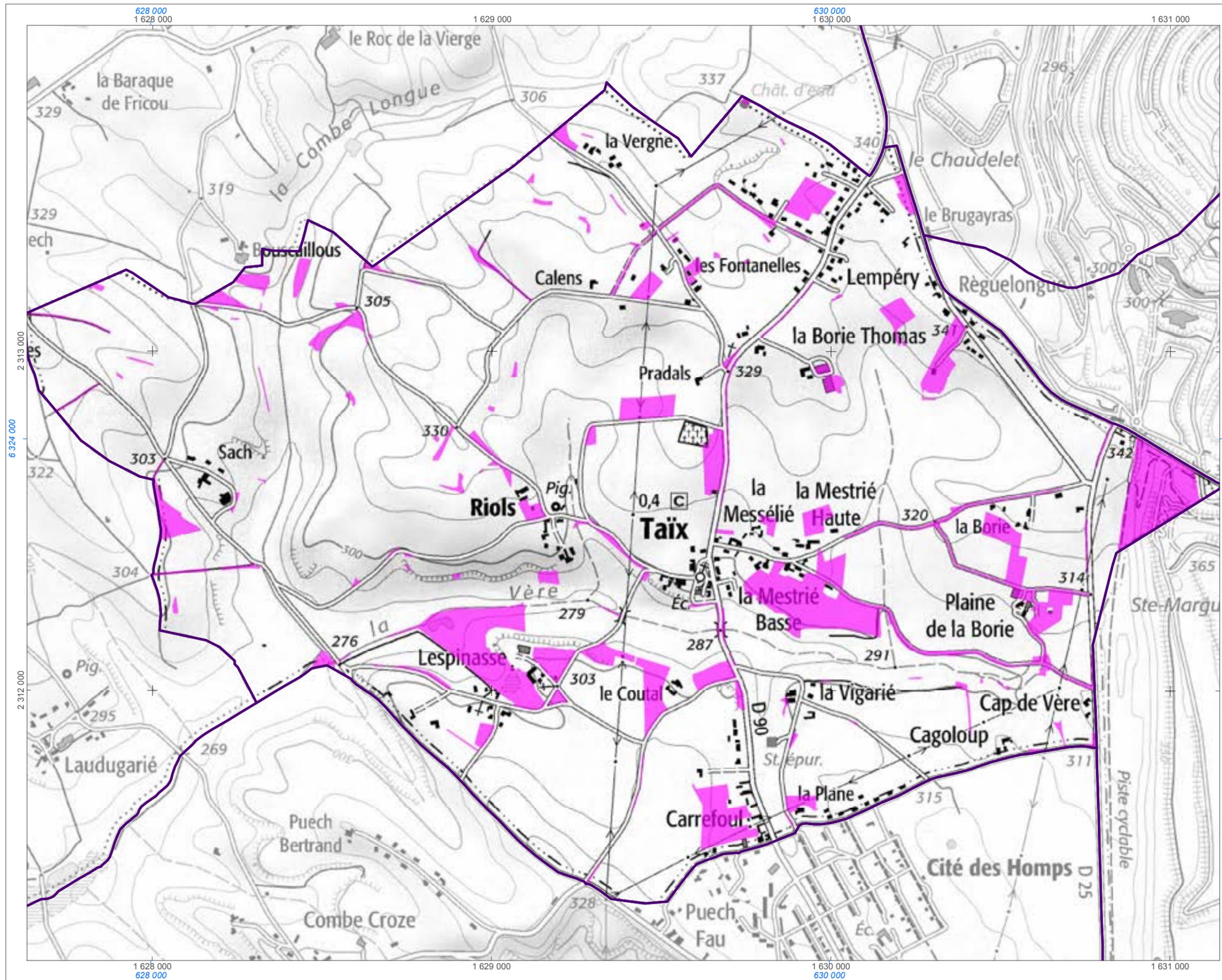


Ilot qui n'est plus déclaré depuis 2017, mais qui est planté en arbres truffiers

Parcellaire agricole 2013 non déclaré au RPG 2017

Taix

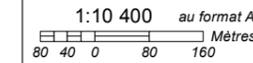
 Parcellaire agricole non déclaré au RPG



Compte tenu des conditions de saisie qui ne correspondent pas toujours aux limites parcellaires et qui ne se juxtaposent pas exactement entre 2 déclarations successives, les contours des parcelles sont indicatifs.



 1:10 400 au format A3



 Production : ASUP, Pyrénées Cartographie

 Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG

 Projection : Lambert 93

 Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

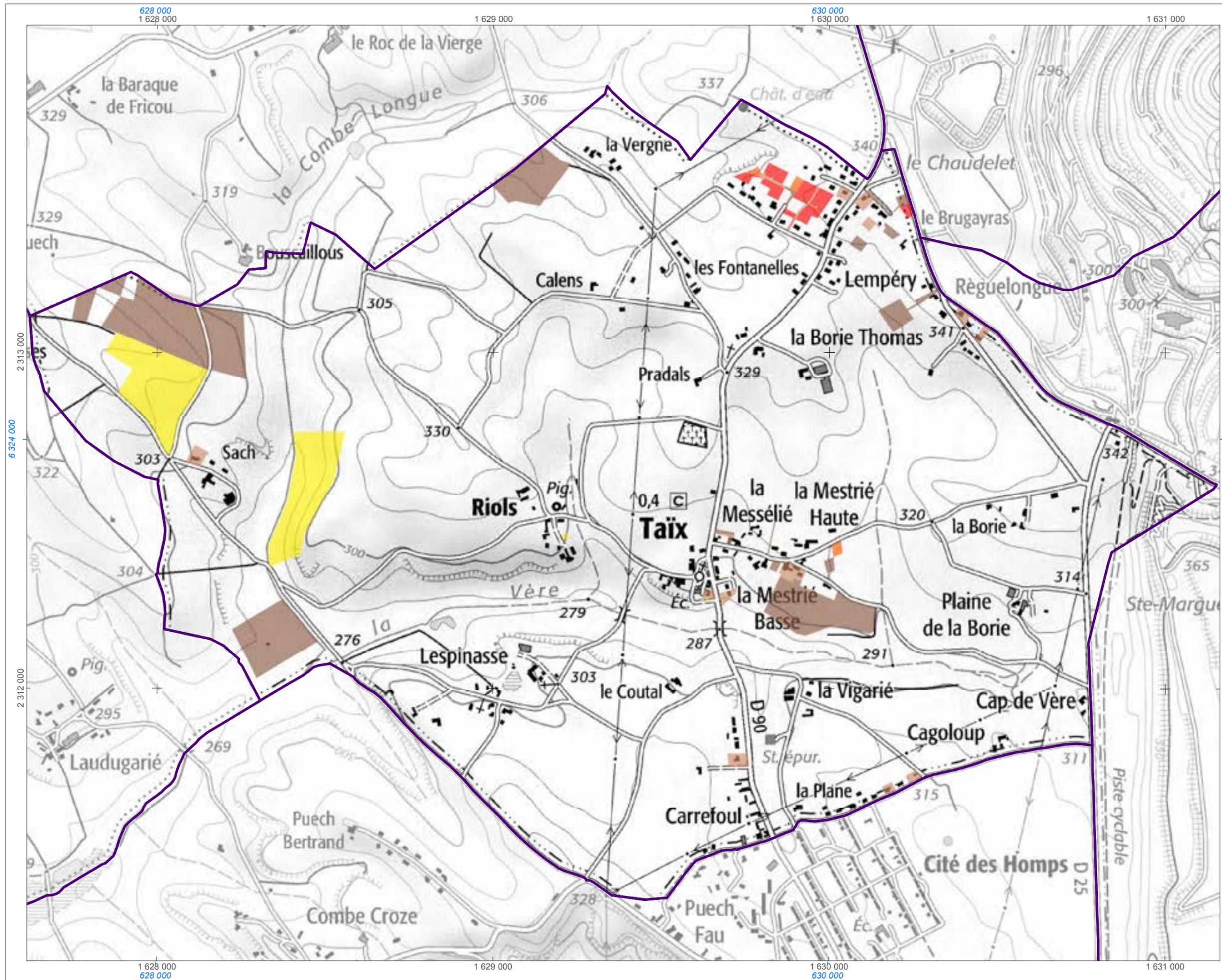


Mutation des terres agricoles

Taïx

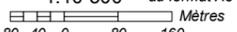
Nature des cultures des terrains en mutation entre 2014 et 2018

- Terrains a bâtir
- Terrains d'agrément
- Jardins
- Futaie feuillues
- Futaies résineuses
- Taillis sous futaie
- Taillis simple
- Landes
- Prés plantes
- Prés
- Sols
- Terres
- Vignes
- Eaux





 1:10 500 au format A3



 Production : ASUP, Pyrénées Cartographie

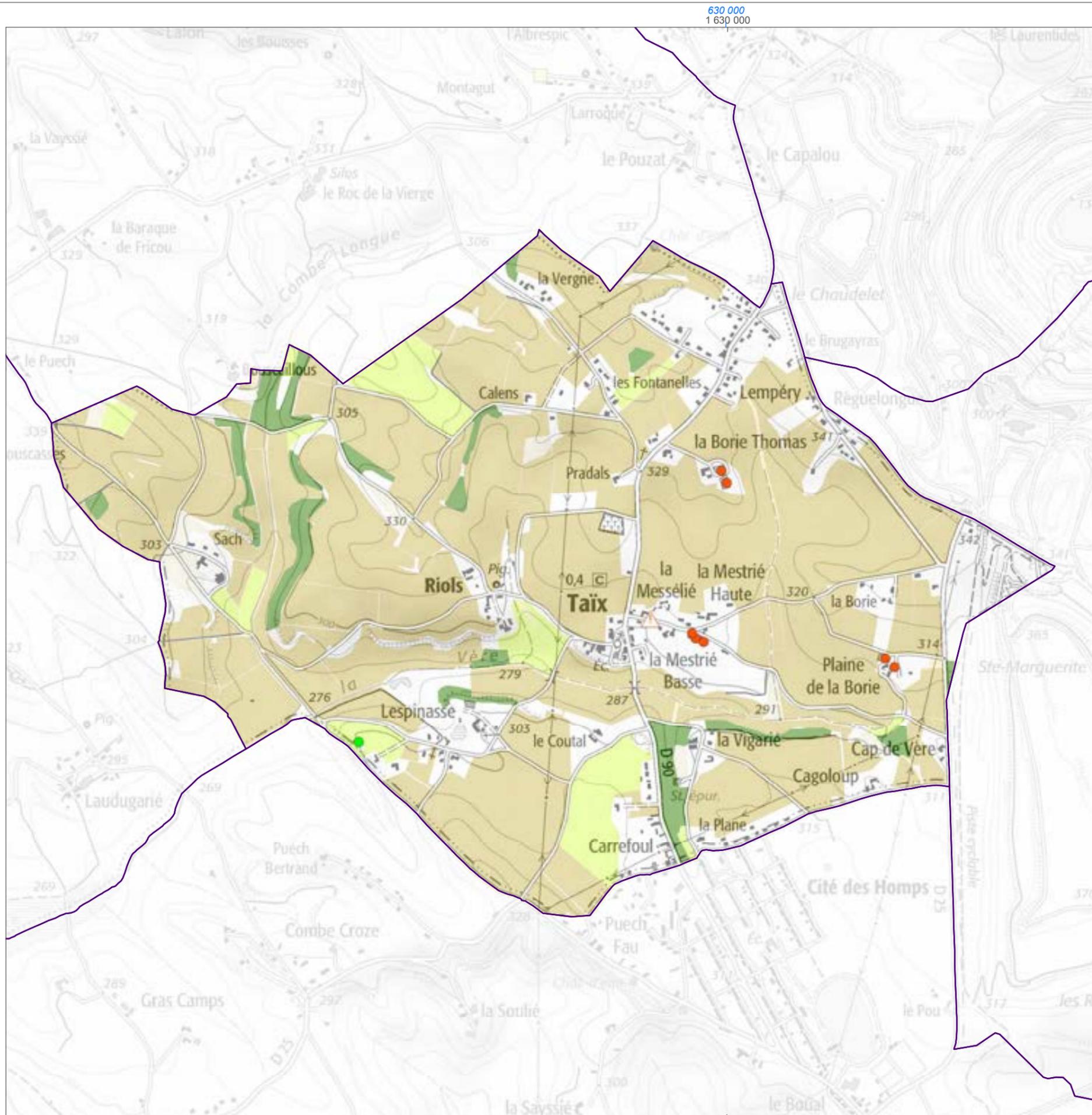
 Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, ddt 81

 Projection : Lambert 93

 Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Fonctionnement agricole du territoire de: Taïx



Bâtiment agricole

- Elevage
- Stockage

Equipements liés à l'agriculture

- ★ Enseignement / formation agricole / recherche
- ★ CUMA
- ★ Coopérative
- ◆ Commerce d'animaux vivants
- ◆ Abattoir
- ◆ Commerce de gros de viande, volailles, poissons
- ◆ Fromagerie, laiterie
- ◆ Vente directe
- ◆ Commerce / réparation de matériel agricole
- ◆ Scierie
- ◆ Maréchal-ferrant

Relation agriculture - autres usage du territoire

- △ Habitation de tiers à proximité d'élevage
- △ Conflit de voisinage avéré
- Conflit d'usage avéré avec l'urbanisation

Déplacement

- ▲ Traversée de troupeaux
- ▲ Contrainte routière
- Obstacle : Vallée
- Obstacle : route à grande circulation
- Obstacle : voie ferrée
- Voirie en mauvais état, peu adaptée
- ◀▶ Franchissement facile
- ◀▶ Franchissement contraignant

Occupation du sol

- Sylviculture
- Activité d'extraction
- Prairies
- Terres labourables
- Vergers-Vignes
- Divers
- Jachère et gel



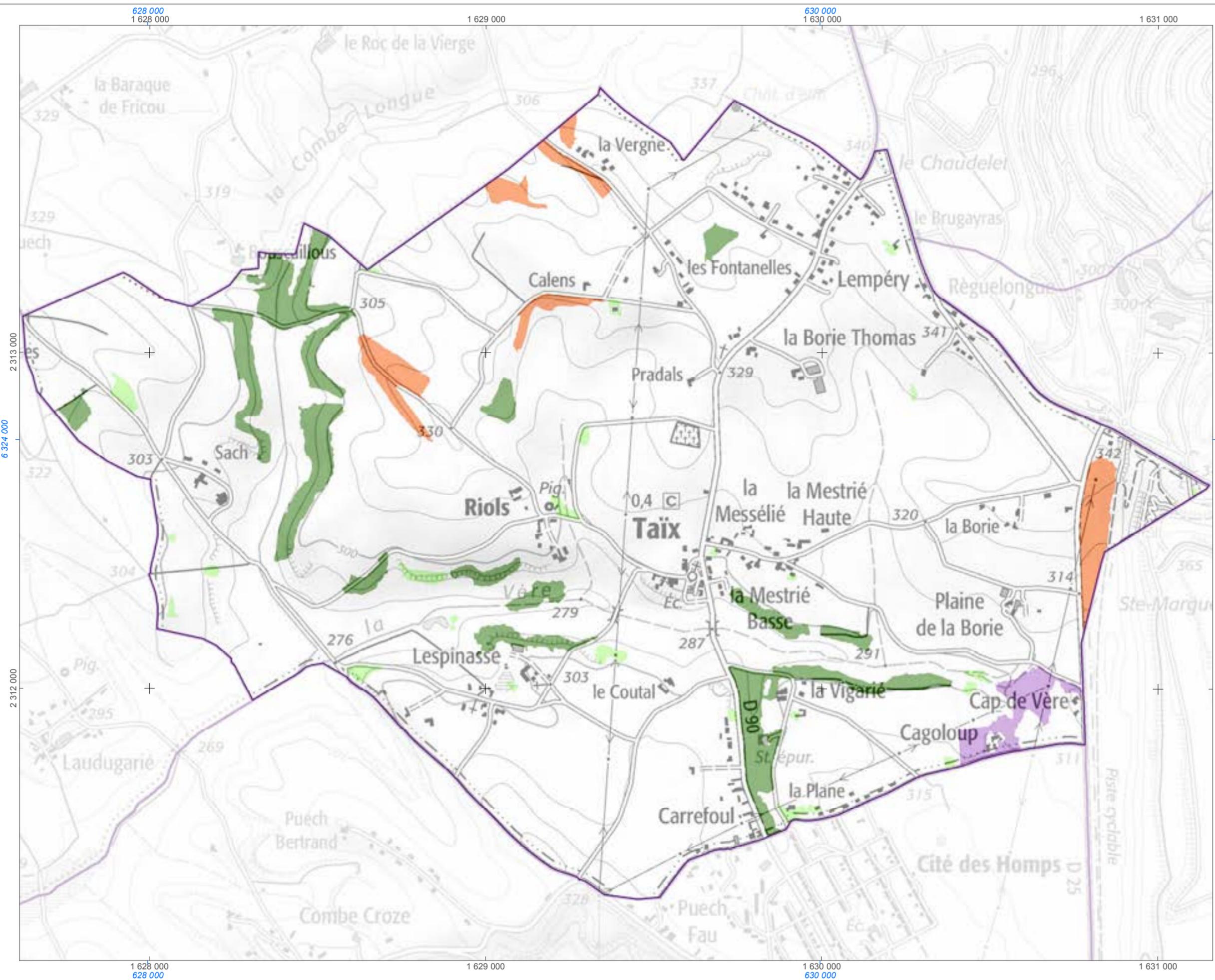
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
 Source : IGN, RGE ; OpenData, Scan 250 IGN
 Projection : Lambert 93
 Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

1:14 500 au format A3
 160 80 0 160 320 Mètres



Forêts

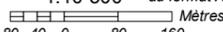
Taïx



- Forêt relevant du régime forestier**
 --- Forêt relevant du régime forestier
- Type de boisement**
- Bois
 - Forêt fermée de feuillus
 - Forêt fermée mixte
 - Forêt fermée de conifères
 - Forêt ouverte



 1:10 500 au format A3



 Production : ASUP, Pyrénées Cartographie

 Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, ONF, Corine land Cover

 Projection : Lambert 93

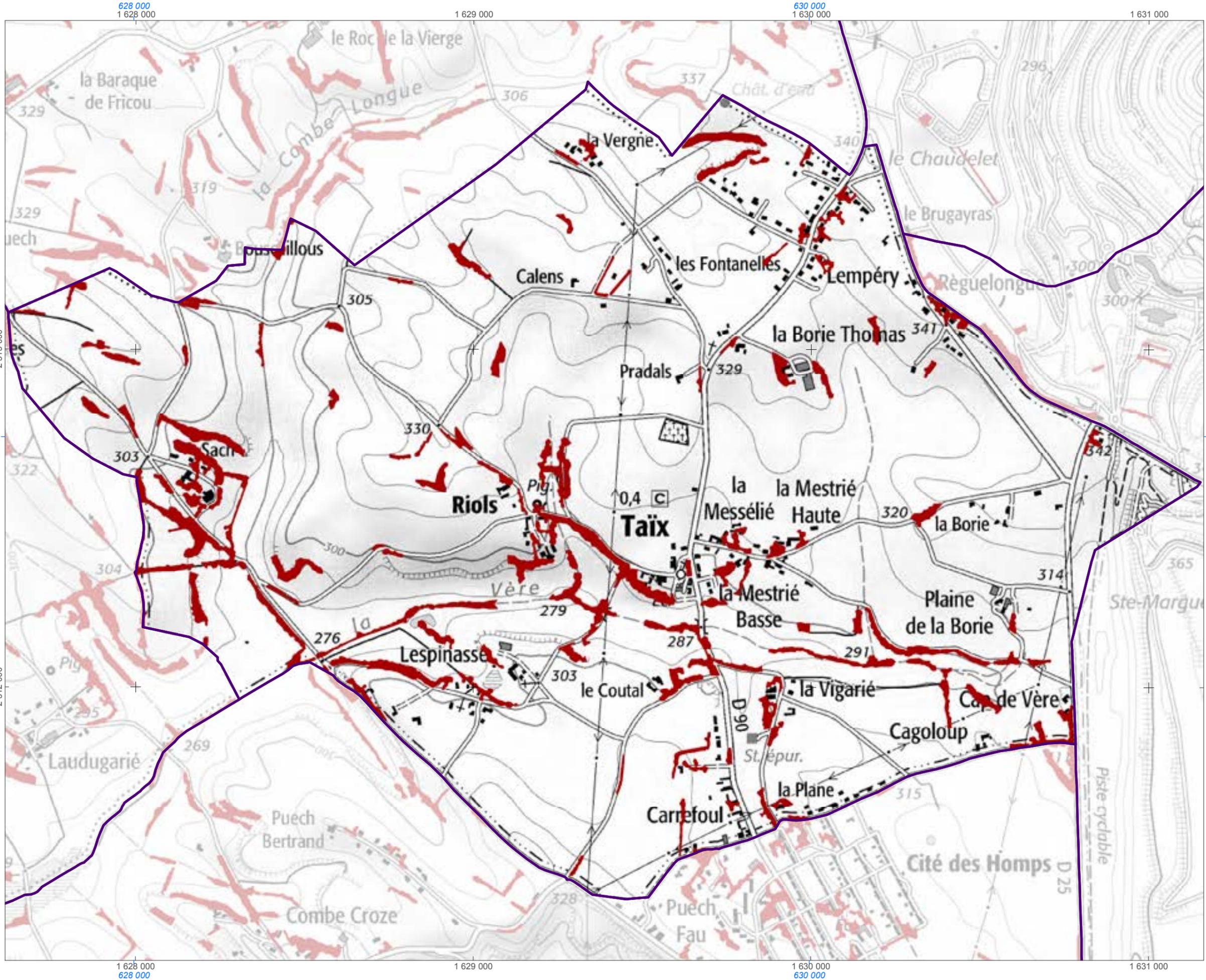
 Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Haies

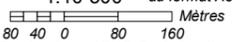
Taïx

 Haie



 **ASUP**
SOLA & URBANISME

1:10 500 au format A3

 Mètres
80 40 0 80 160

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, Bd topo
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Commune de Tanus

Carte 2 - Hameaux agricoles

Carte 4 - Ilots PAC 2017

Carte 6 - Bâtiments agricoles recensés en 2019 par les agriculteurs

Carte 8 - Cartographie différentielle des ilots RPG entre 2010 et 2017

Carte 10 - Parcellaire agricole non déclaré au RPG 2017

Carte 11 - Mutations foncières 2014-2018

Carte 13 - Synthèse du fonctionnement agricole

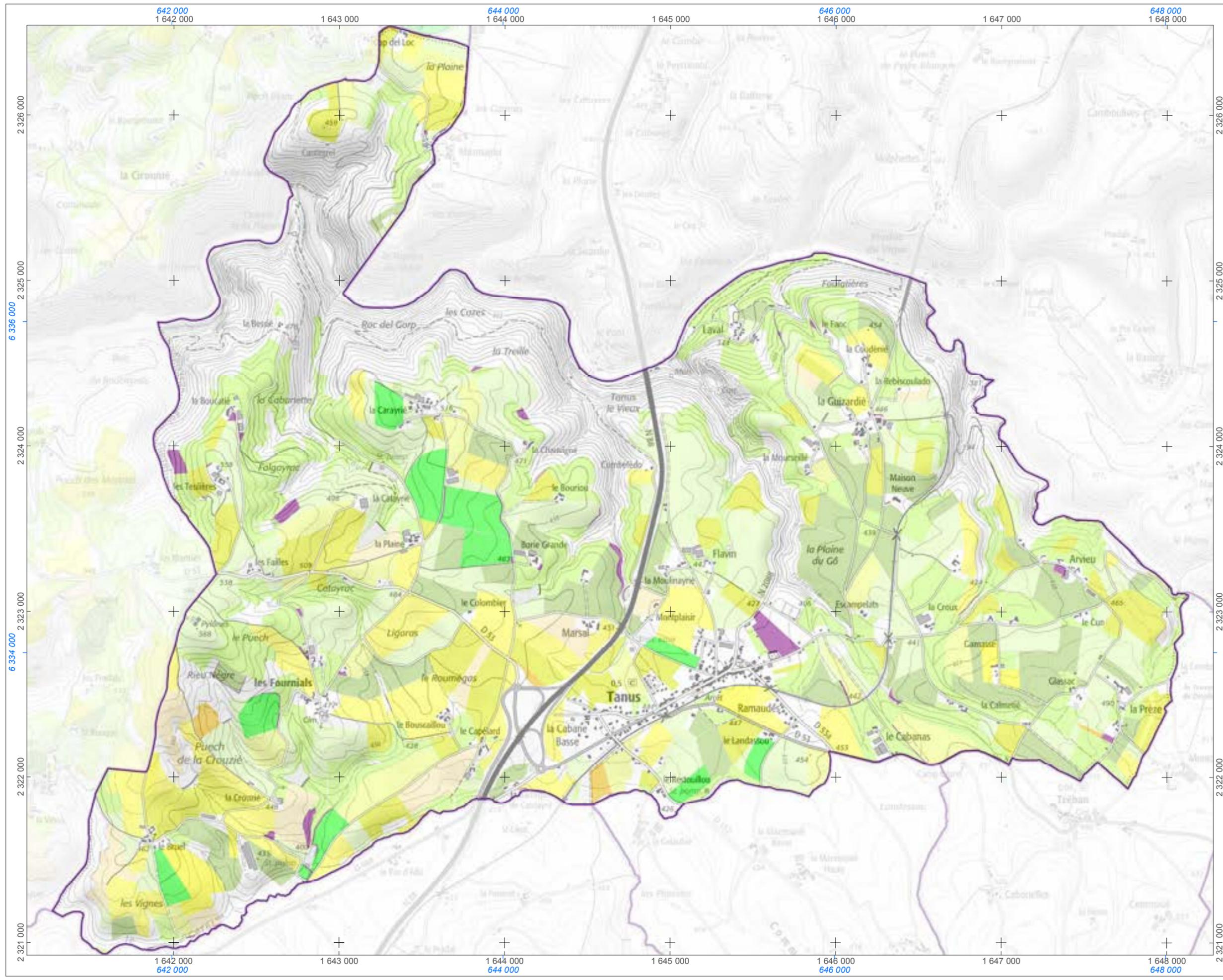
Carte 15 - Forêts

Carte 17 - Carte des haies sur le territoire

Ilots déclarés au registre parcellaire graphique (RPG) en 2017

Tanus

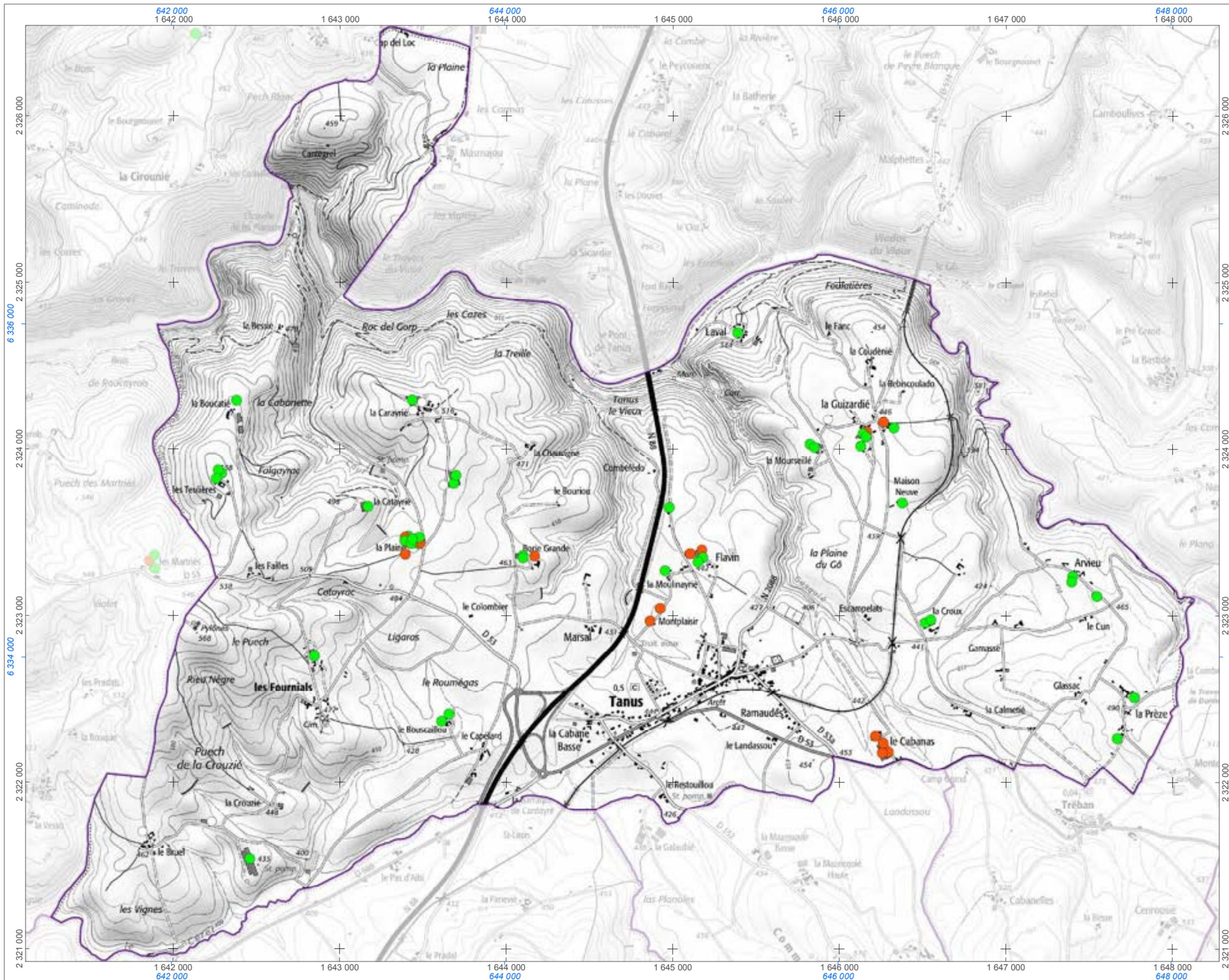
- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Protéagineux
- Gel (Surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers



Bâtiments agricoles

Tanus

- Elevage
- Stockage
- Autres



Bâtiment renseigné et localisé selon les informations collectées en réunion communales, en atelier et dans les questionnaires complétés par des exploitants.
Périmètres autour des élevages : tracés indicatifs, non réglementaires



1:21 200 au format A3

240 120 0 240 480 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

Evolution des ilots déclarés au registre parcellaire graphique

Tanus

- Surfaces déclarées en 2017, non déclarées en 2010 (en m²)
- 350 - 10 000
 - 10000 - 175 000
- Surfaces déclarées en 2010, non déclarées en 2017 (en m²)
- 350 - 10 000
 - 10 000 - 2 250 000

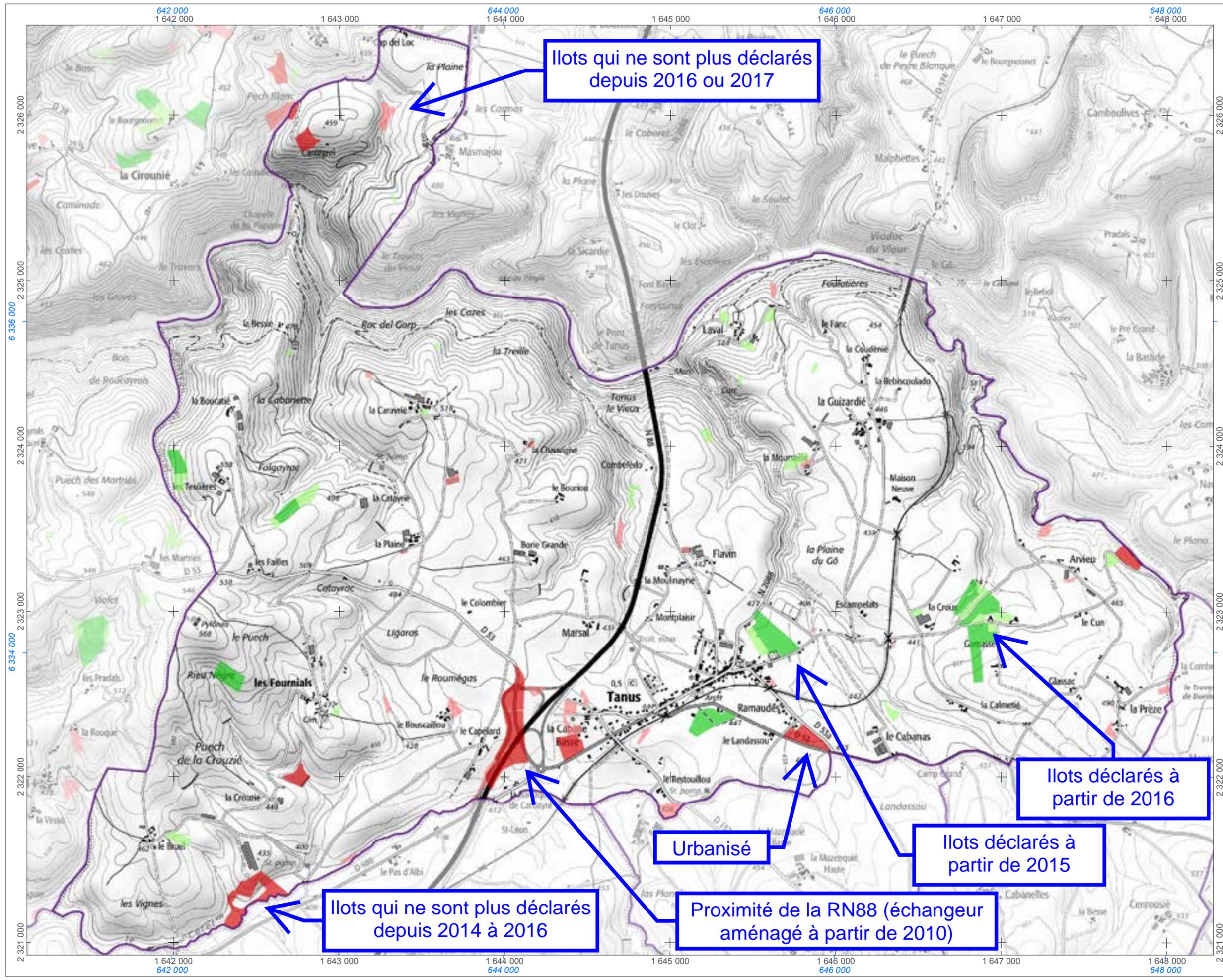
Compte tenu des conditions de saisie qui ne correspondent pas toujours aux limites parcellaires et qui ne se juxtaposent pas exactement entre 2 déclarations successives, les contours des parcelles sont indicatifs.



1:21 200 au format A3

240 120 0 240 480 Mètres

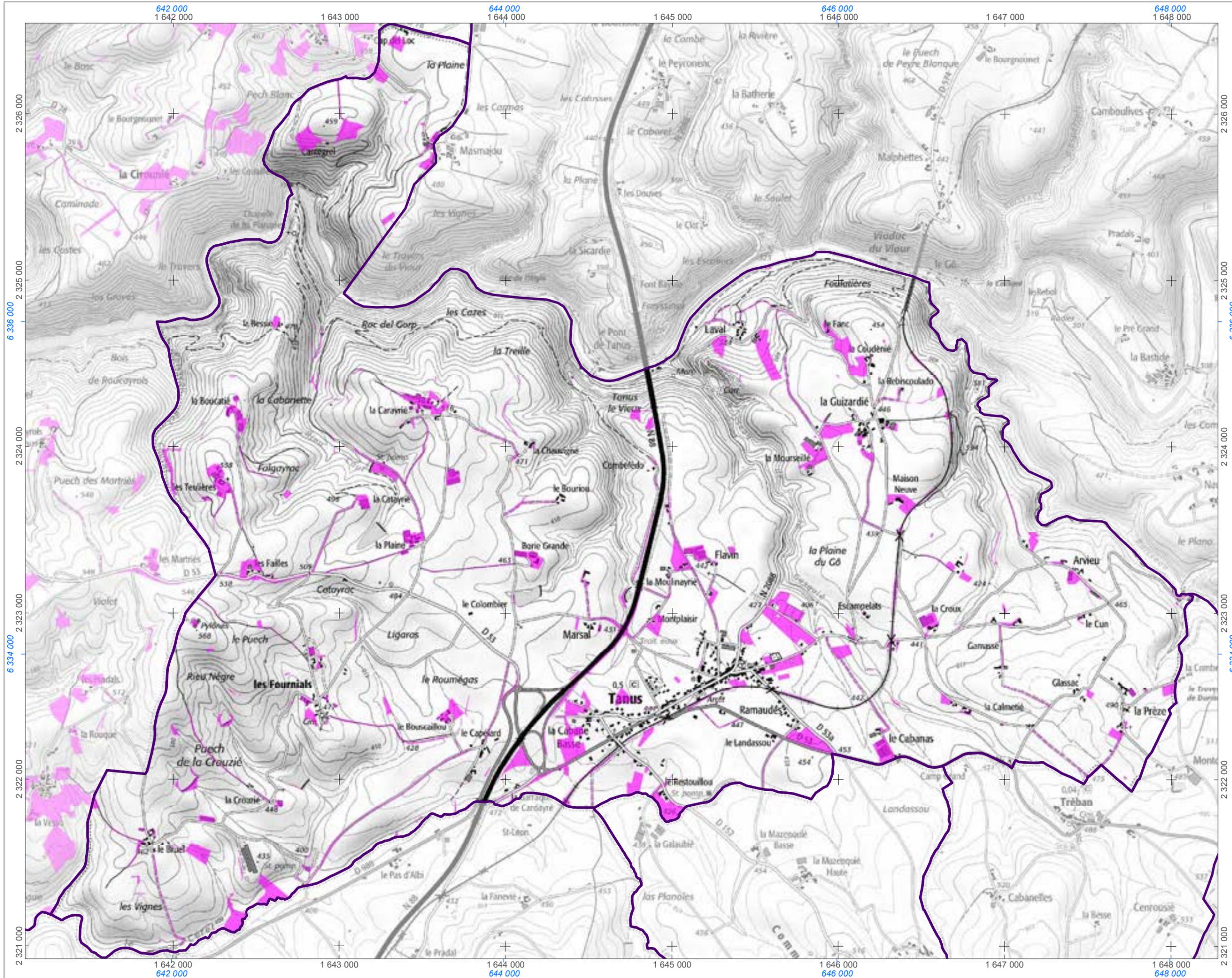
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Parcellaire agricole 2013 non déclaré au RPG 2017

Tanus

Parcellaire agricole non déclaré au RPG



Compte tenu des conditions de saisie qui ne correspondent pas toujours aux limites parcellaires et qui ne se juxtaposent pas exactement entre 2 déclarations successives, les contours des parcelles sont indicatifs.



1:21 200 au format A3
240 120 0 240 480 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

Mutation des terres agricoles

Tanus

Nature des cultures des terrains en mutation entre 2014 et 2018

- Terrains à bâtir
- Terrains d'agrément
- Jardins
- Futaie feuillues
- Futaies résineuses
- Taillis sous futaie
- Taillis simple
- Landes
- Prés plantes
- Prés
- Sols
- Terres
- Vignes
- Eaux

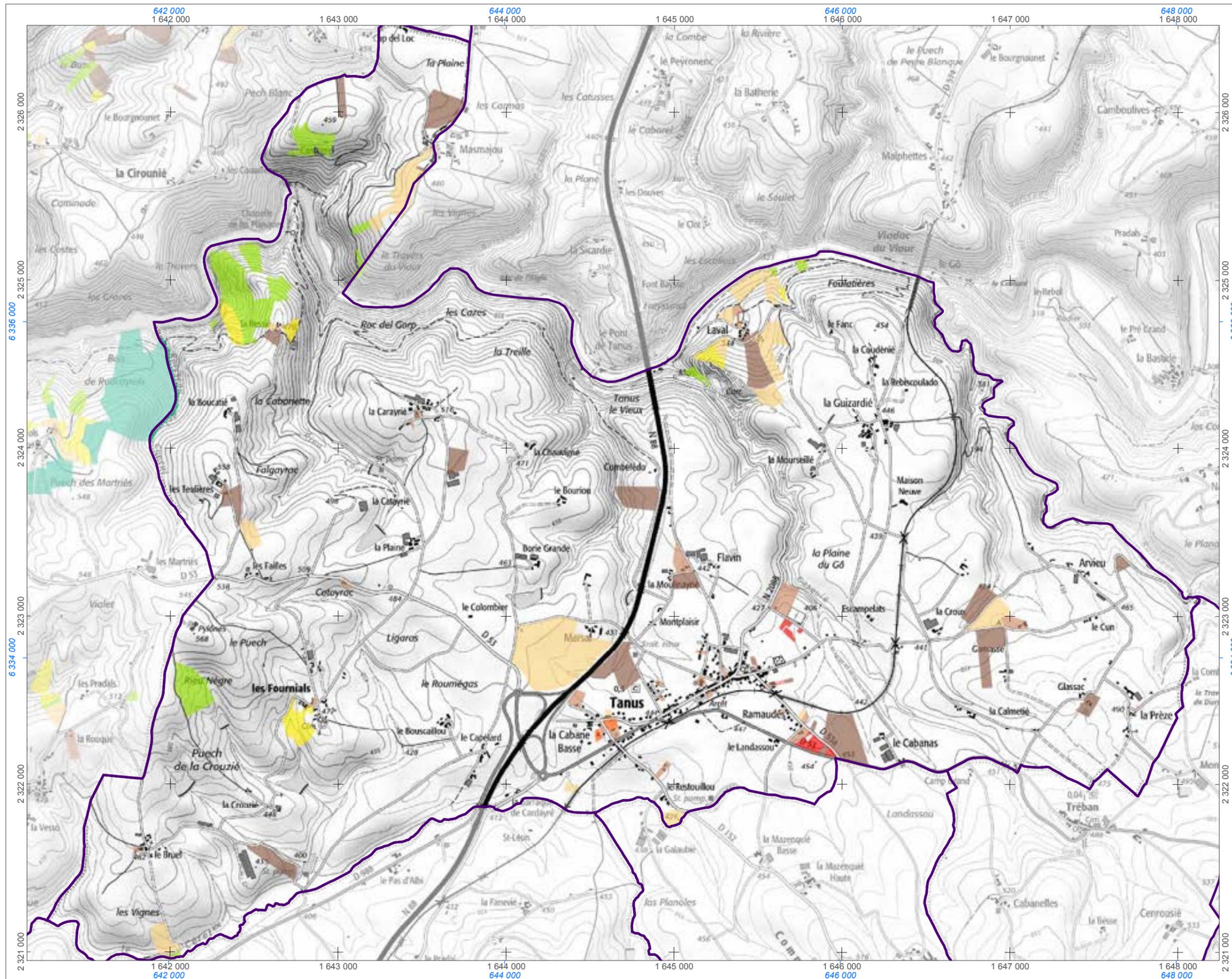


1:21 000 au format A3

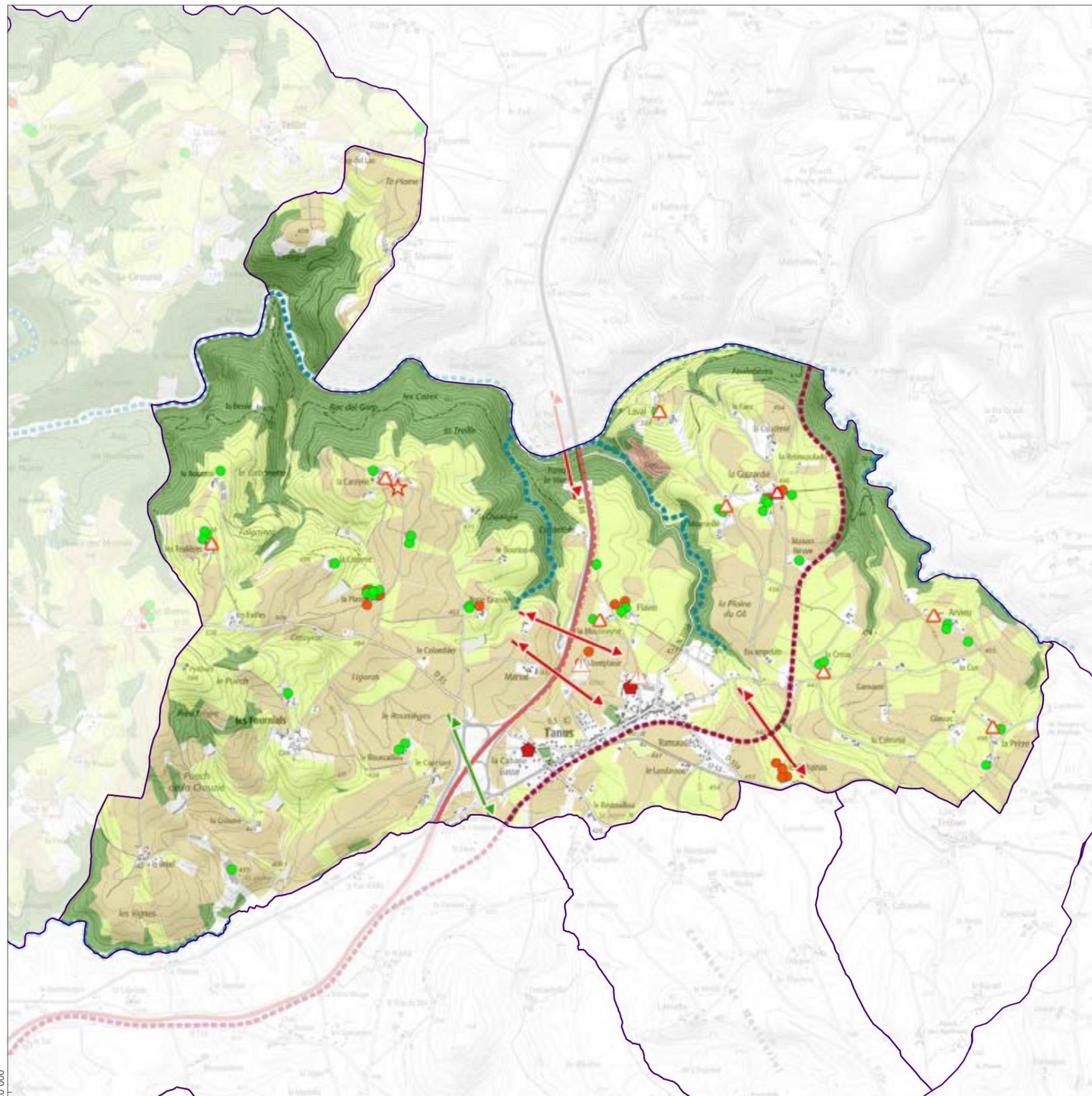
240 120 0 240 480 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, ddt 81

Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Fonctionnement agricole du territoire de: Tanus



Bâtiment agricole

- Elevage
- Stockage

Equipements liés à l'agriculture

- ★ Enseignement / formation agricole/ recherche
- ★ CUMA
- ★ Coopérative
- ◆ Commerce d'animaux vivants
- ◆ Abattoir
- ◆ Commerce de gros de viande, volailles, poissons
- ◆ Fromagerie, laiterie
- ◆ Vente directe
- ◆ Commerce / réparation de matériel agricole
- ◆ Scierie
- ◆ Maréchal-ferrant

Occupation du sol

- Sylviculture
- Activité d'extraction
- Prairies
- Terres labourables
- Vergers-Vignes
- Divers
- Jachère et gel

Relation agriculture - autres usage du territoire

- △ Habitation de tiers à proximité d'élevage
- △ Conflit de voisinage avéré
- Conflit d'usage avéré avec l'urbanisation

Déplacement

- ▲ Traversée de troupeaux
- ▲ Contrainte routière
- Obstacle : Vallée
- Obstacle : route à grande circulation
- Obstacle : voie ferrée
- Voirie en mauvais état, peu adaptée
- ↔ Franchissement facile
- ↔ Franchissement contraignant



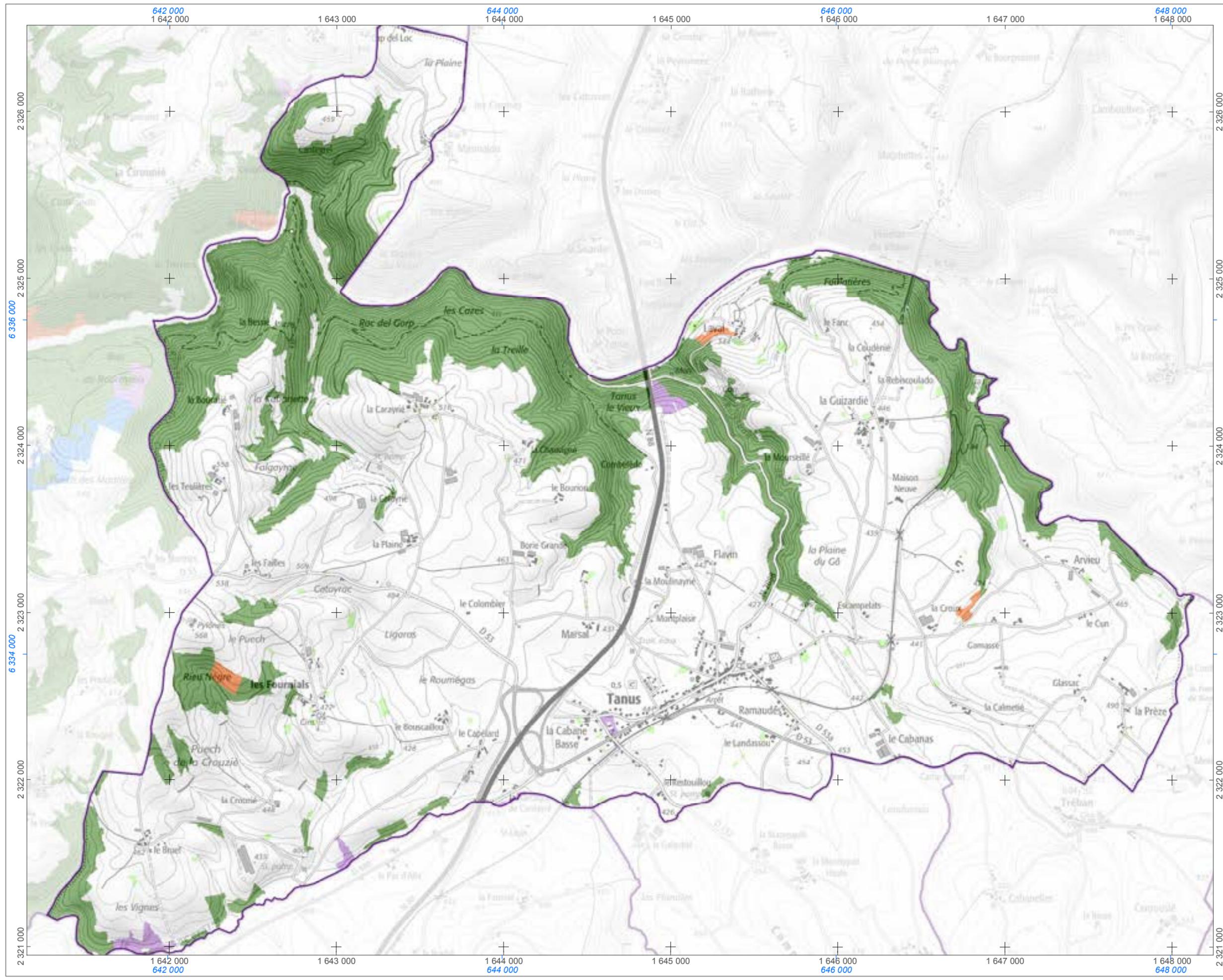
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, Scan 250 IGN
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

1:28 500 au format A3
320 160 0 320 640 Mètres



Forêts

Tanus



- Forêt relevant du régime forestier**
- Forêt relevant du régime forestier
- Type de boisement**
- Bois
 - Forêt fermée de feuillus
 - Forêt fermée mixte
 - Forêt fermée de conifères
 - Forêt ouverte

ASUP
SOLA &
URANISME

1:21 000 au format A3

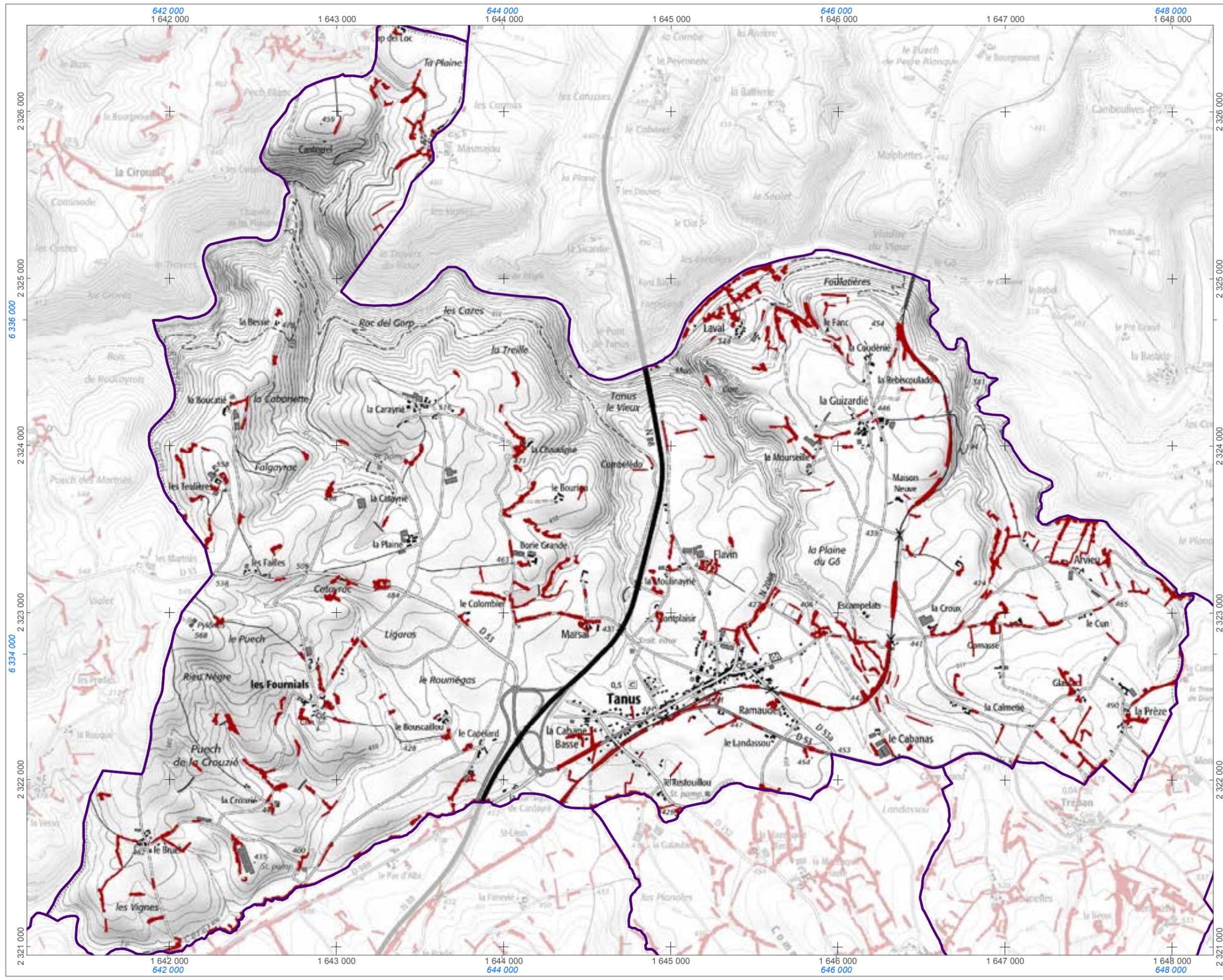
240 120 0 240 480 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
 Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, ONF, Corine land Cover
 Projection : Lambert 93
 Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

Haies

Tanus

Haie



 **ASUP**
SOLA & URSAINSME

1:21 000 au format A3

240 120 0 240 480 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, Bd topo
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Commune de Valderiès

Carte 2 - Hameaux agricoles

Carte 4 - Ilots PAC 2017

Carte 6 - Bâtiments agricoles recensés en 2019 par les agriculteurs

Carte 8 - Cartographie différentielle des ilots RPG entre 2010 et 2017

Carte 10 - Parcellaire agricole non déclaré au RPG 2017

Carte 11 - Mutations foncières 2014-2018

Carte 13 - Synthèse du fonctionnement agricole

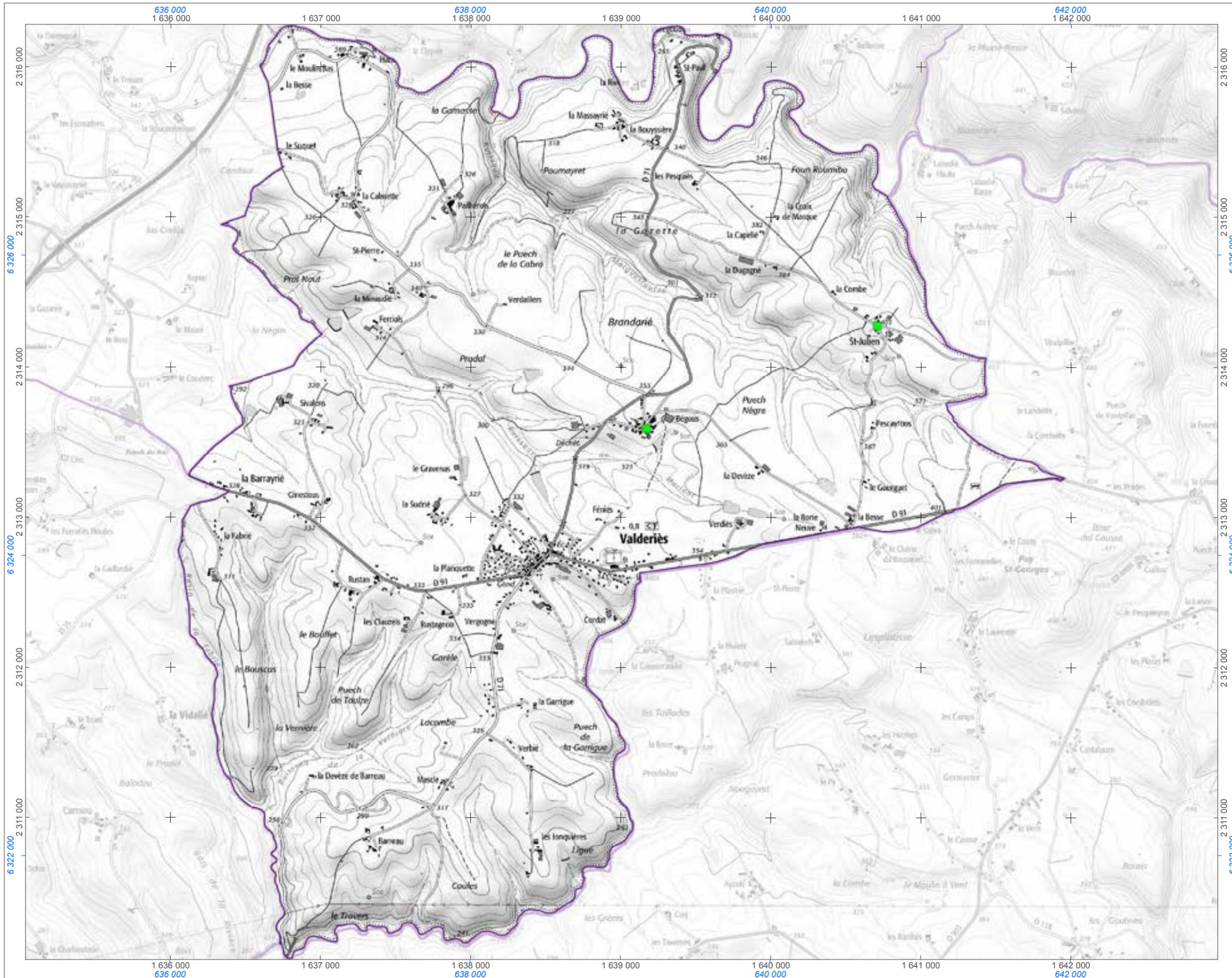
Carte 15 - Forêts

Carte 17 - Carte des haies sur le territoire

Hameaux agricoles

Valderiès

Hameau agricole
comportant des
bâtiments d'élevage



1:23 500 au format A3

240 120 0 240 480 Mètres

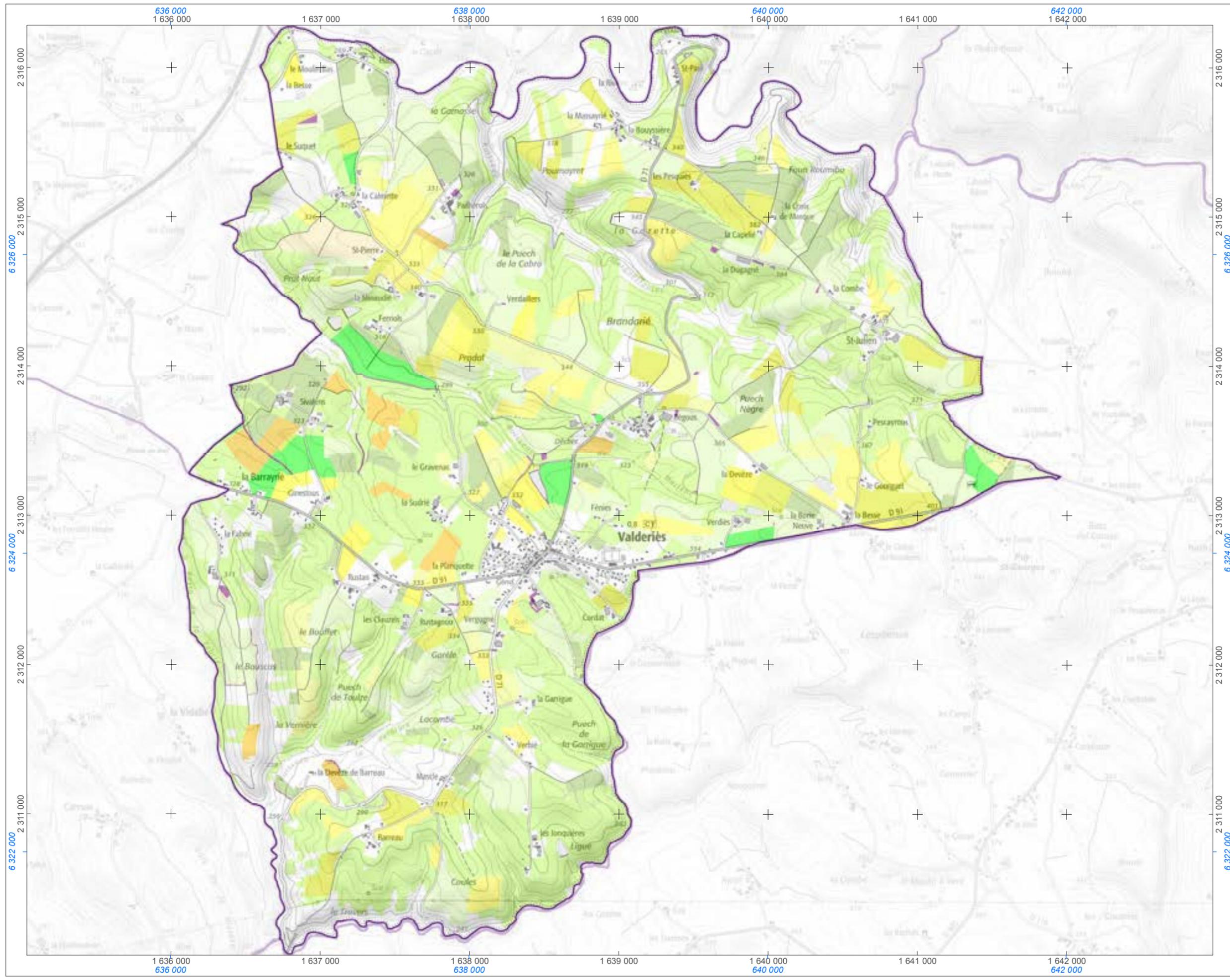
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Ilots déclarés au registre parcellaire graphique (RPG) en 2017

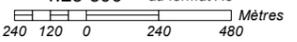
Valderiès

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (Surfaces gelées sans production)
- Fournage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers





 1:23 500 au format A3



 Production : ASUP, Pyrénées Cartographie

 Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG

 Projection : Lambert 93

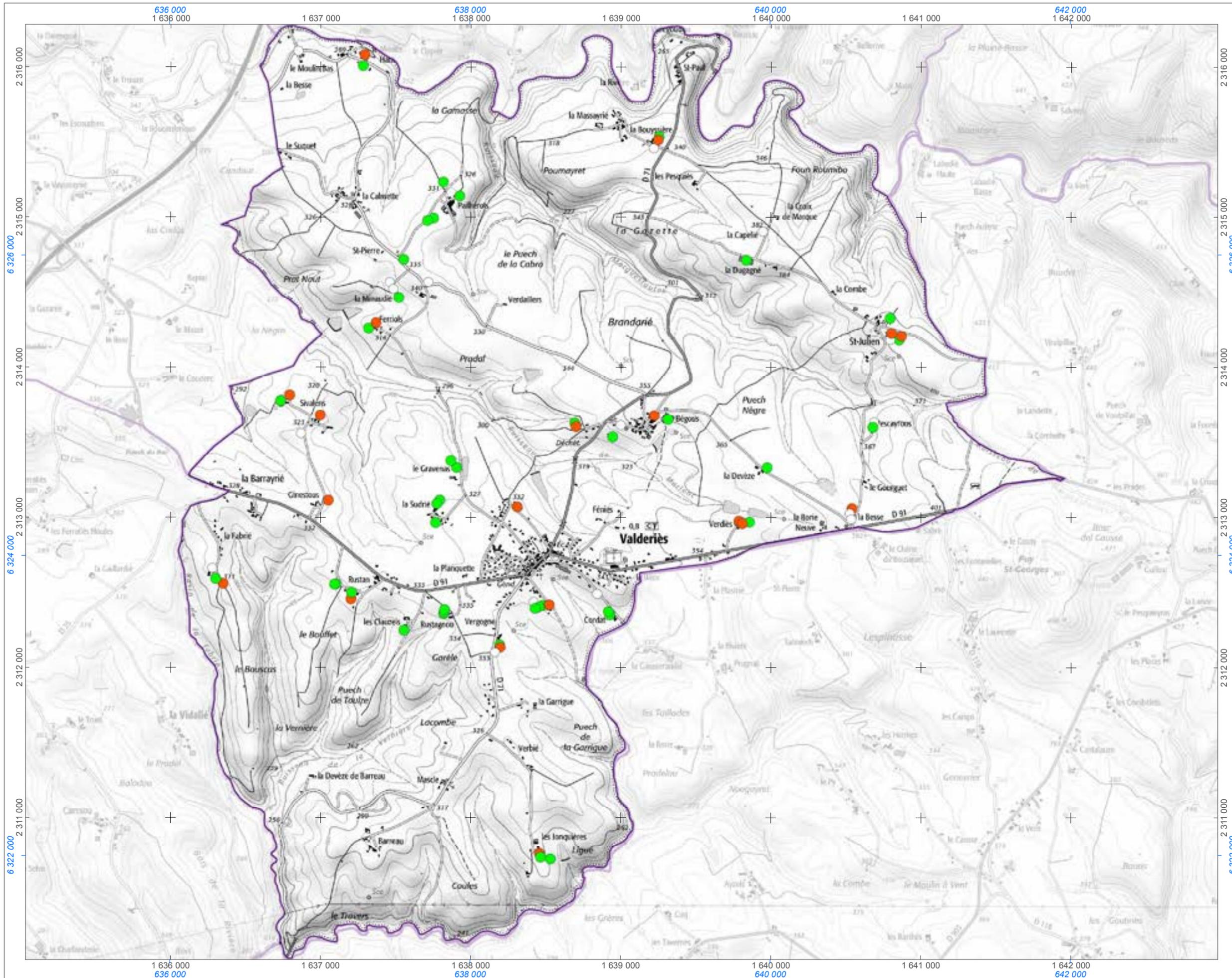
 Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Bâtiments agricoles

Valderiès

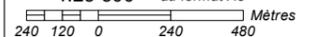
- Elevage
- Stockage
- Autres



Bâtiment renseigné et localisé selon les informations collectées en réunion communales, en atelier et dans les questionnaires complétés par des exploitants.
Périmètres autour des élevages : tracés indicatifs, non réglementaires



1:23 500 au format A3



Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RGP
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

Evolution des ilots déclarés au registre parcellaire graphique

Valderiès

Surfaces déclarées en 2017, non déclarées en 2010 (en m2)

- 350 - 10 000
- 10000 - 175 000

Surfaces déclarées en 2010, non déclarées en 2017 (en m2)

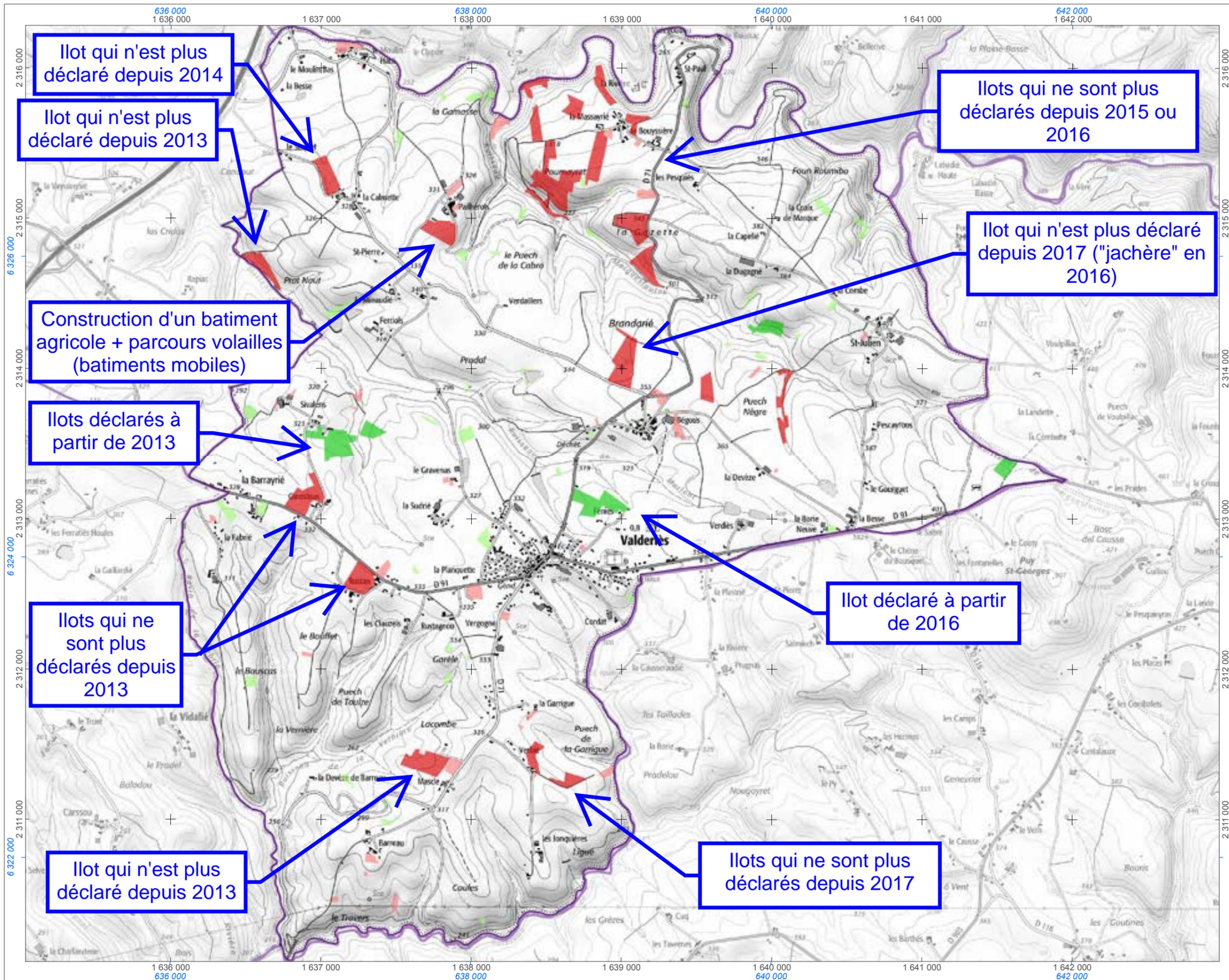
- 350 - 10 000
- 10 000 - 2 250 000

Compte tenu des conditions de saisie qui ne correspondent pas toujours aux limites parcellaires et qui ne se juxtaposent pas exactement entre 2 déclarations successives, les contours des parcelles sont indicatifs.



1:23 500 au format A3
240 120 0 240 480 Mètres

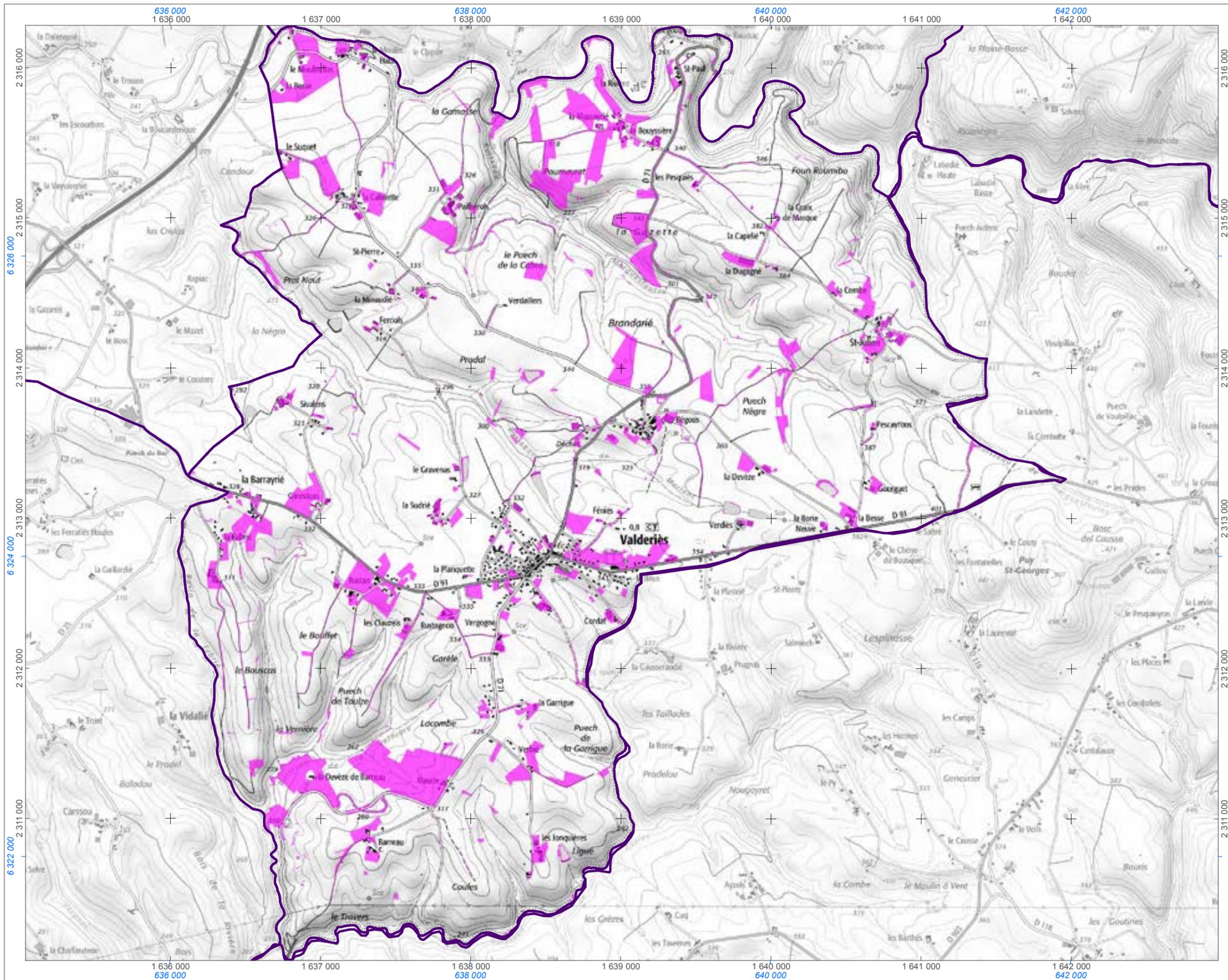
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RGP
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Parcellaire agricole 2013 non déclaré au RPG 2017

Valderiès

 Parcellaire agricole non
déclaré au RPG



Compte tenu des conditions de saisie qui ne correspondent pas toujours aux limites parcellaires et qui ne se juxtaposent pas exactement entre 2 déclarations successives, les contours des parcelles sont indicatifs.



1:23 500 au format A3



Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, RPG
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93

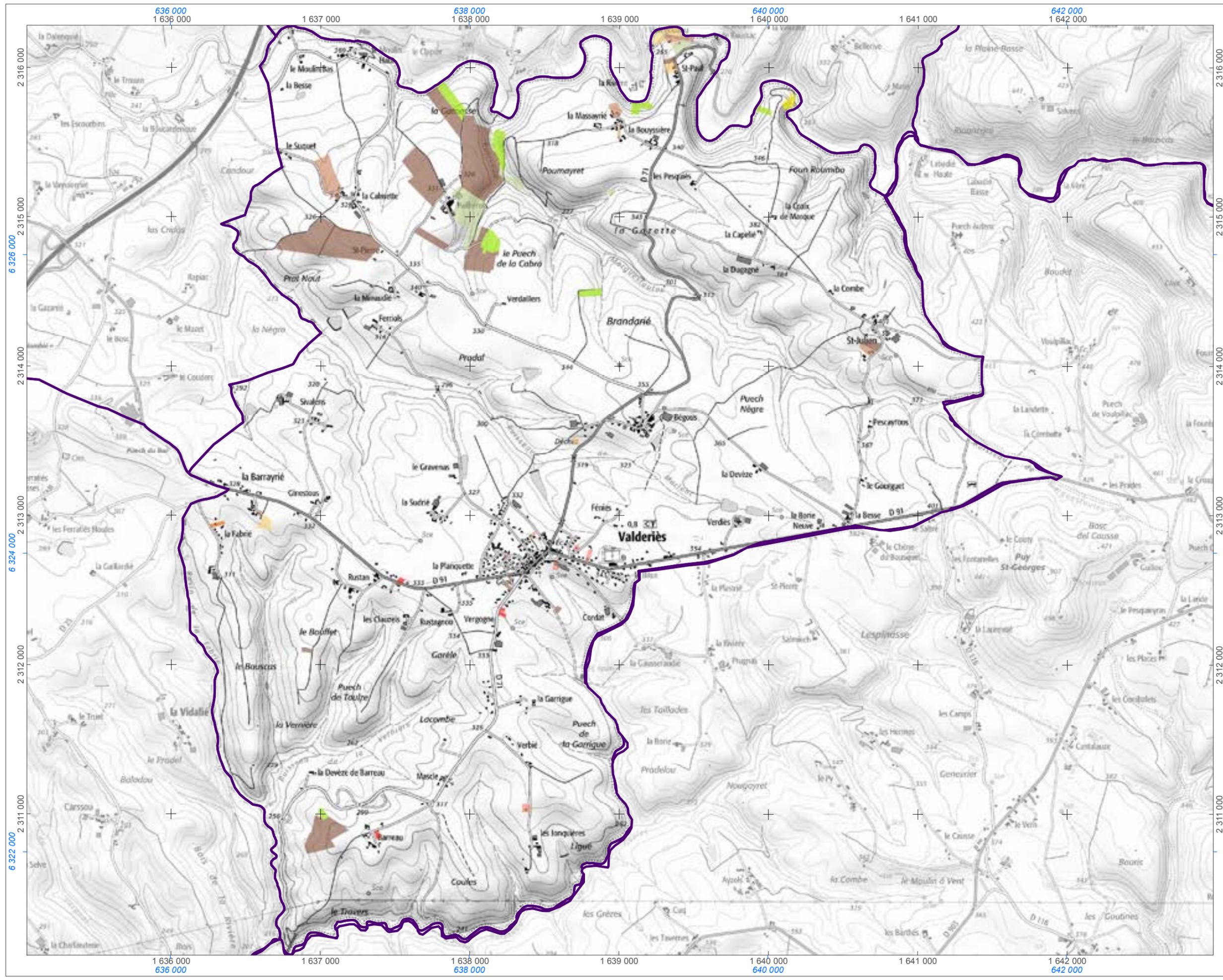


Mutation des terres agricoles

Valderiès

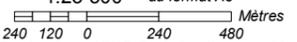
Nature des cultures des terrains en mutation entre 2014 et 2018

- Terrains a bâtir
- Terrains d'agrément
- Jardins
- Futaie feuillues
- Futaies résineuses
- Taillis sous futaie
- Taillis simple
- Landes
- Prés plantes
- Prés
- Sols
- Terres
- Vignes
- Eaux





 1:23 500 au format A3



 Production : ASUP, Pyrénées Cartographie

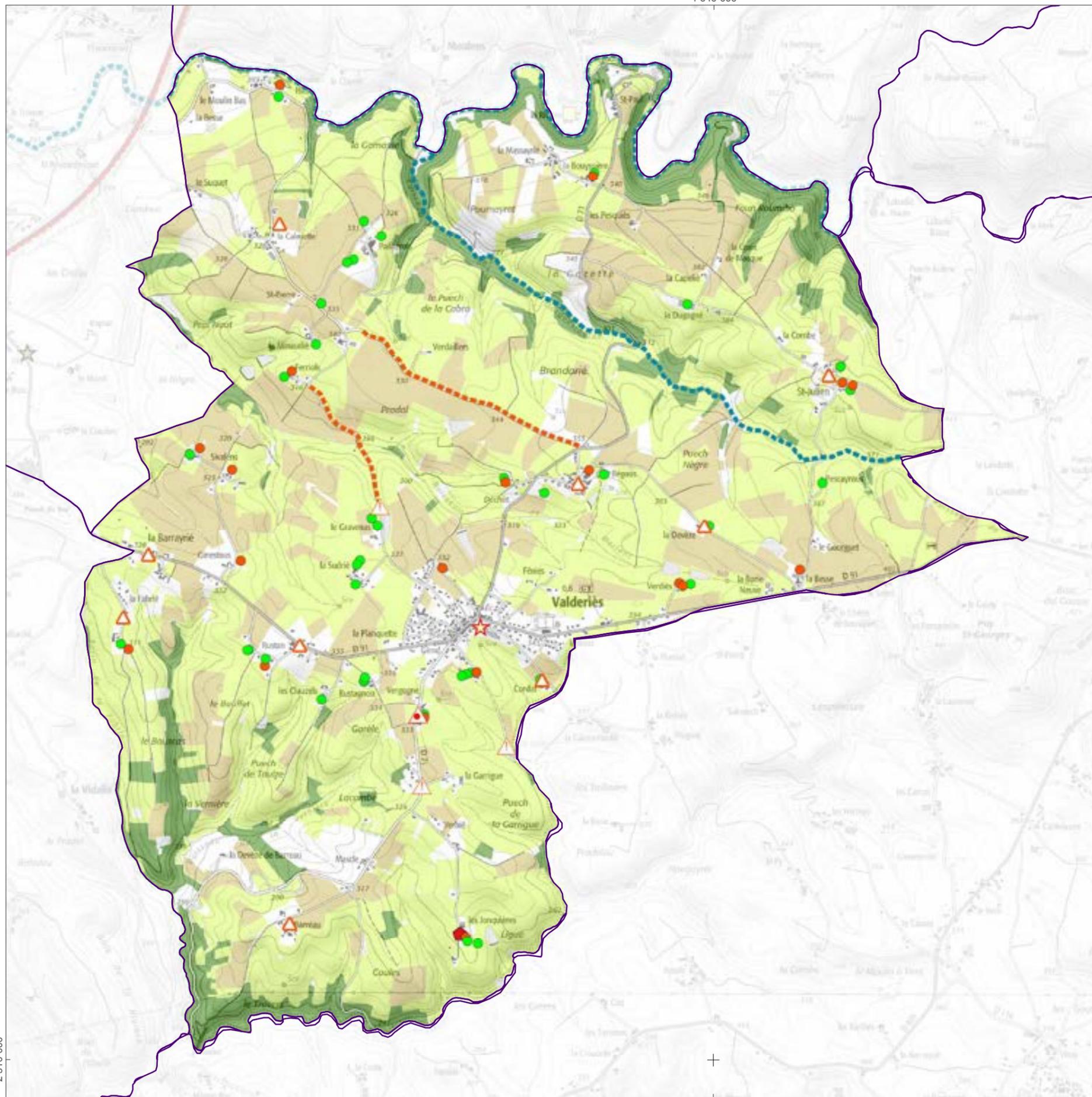
 Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, ddt 81

 Projection : Lambert 93

 Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Fonctionnement agricole du territoire de: Valderiès



Bâtiment agricole

- Elevage
- Stockage

Equipements liés à l'agriculture

- ★ Enseignement / formation agricole/ recherche
- ★ CUMA
- ★ Coopérative
- ◆ Commerce d'animaux vivants
- ◆ Abattoir
- ◆ Commerce de gros de viande, volailles, poissons
- ◆ Fromagerie, laiterie
- ◆ Vente directe
- ◆ Commerce / réparation de matériel agricole
- ◆ Scierie
- ◆ Maréchal-ferrant

Occupation du sol

- Sylviculture
- Activité d'extraction
- Prairies
- Terres labourables
- Vergers-Vignes
- Divers
- Jachère et gel

Relation agriculture - autres usage du territoire

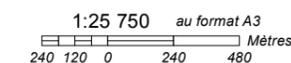
- △ Habitation de tiers à proximité d'élevage
- △ Conflit de voisinage avéré
- ⋈ Conflit d'usage avéré avec l'urbanisation

Déplacement

- ▲ Traversée de troupeaux
- ▲ Contrainte routière
- Obstacle : Vallée
- Obstacle : route à grande circulation
- Obstacle : voie ferrée
- Voirie en mauvais état, peu adaptée
- ◀▶ Franchissement facile
- ◀▶ Franchissement contraignant



Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, Scan 250 IGN
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Forêts

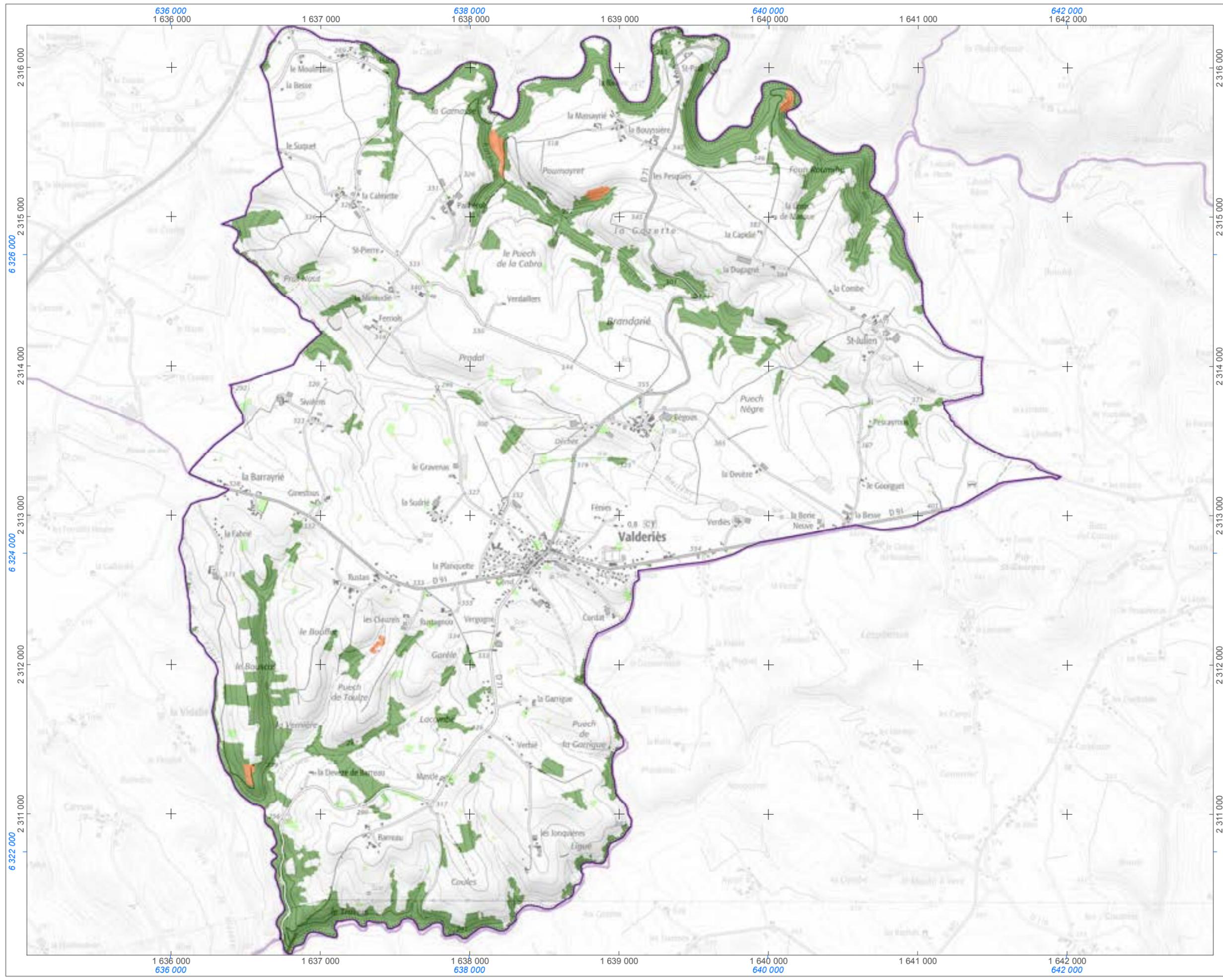
Valderiès

Forêt relevant du régime forestier

/// Forêt relevant du régime forestier

Type de boisement

- Bois
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt fermée de conifères
- Forêt ouverte



 **ASUP**
SOLA & URBANISME

1:23 500 au format A3

240 120 0 240 480 Mètres

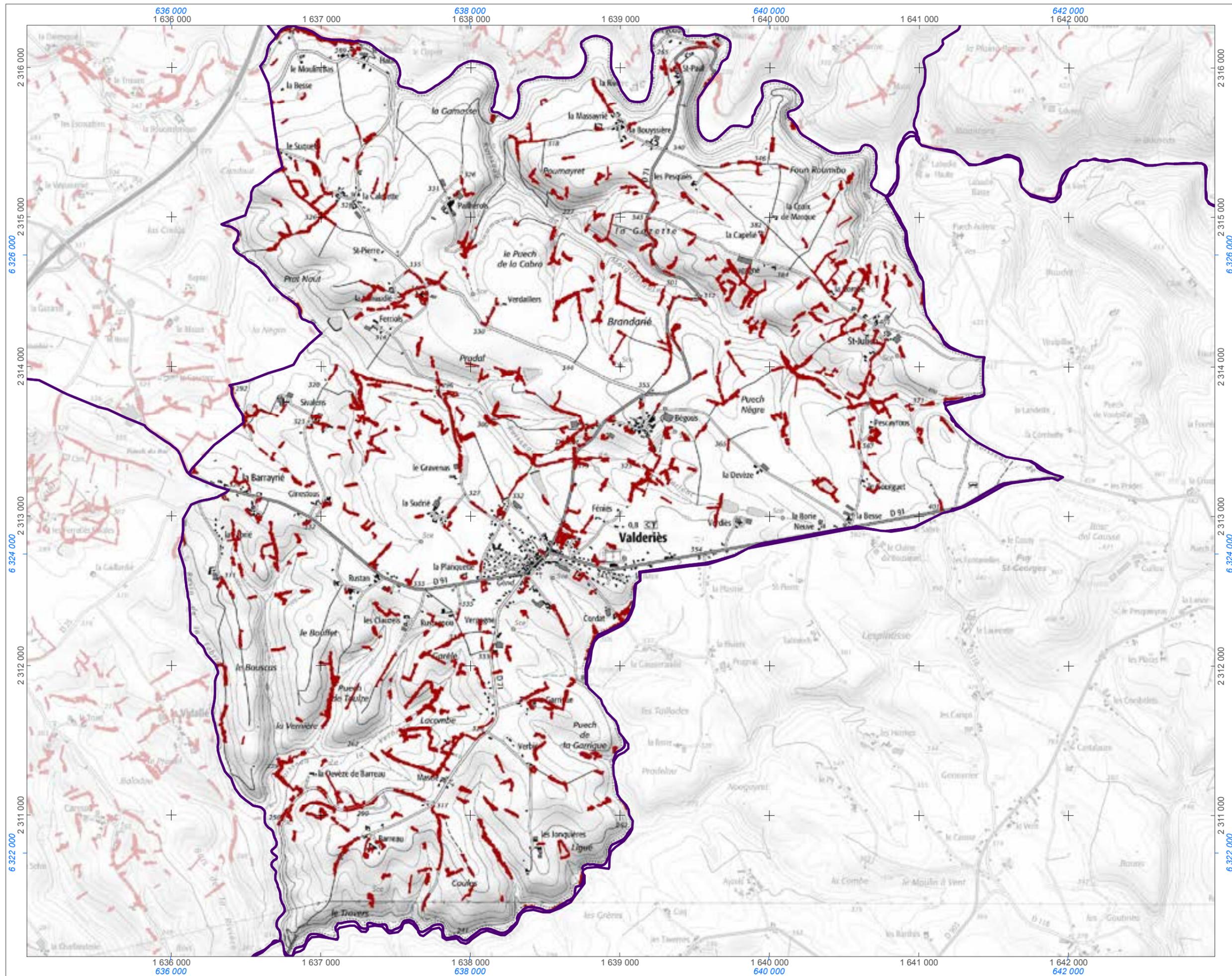
Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, ONF, Corine land Cover
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



Haies

Valderiès

Haie



ASUP
SOLA &
URBANISME

1:23 500 au format A3

240 120 0 240 480 Mètres

Production : ASUP, Pyrénées Cartographie
Source : IGN, RGE ; OpenData, WMS Ign, Bd topo
Projection : Lambert 93
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93